



DOCUMENT
DE RÉFÉRENCE
2017

Rapport financier annuel

SOMMAIRE

ÉDITO DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	2	4.4	Tableau de la variation des capitaux propres consolidés	105
CHIFFRES CLÉS 2017	4	4.5	Notes annexes aux états financiers consolidés	106
1 PRÉSENTATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE	7	4.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	138
1.1	Présentation du Groupe Vetoquinol	8		
1.2	Activités du Groupe Vetoquinol RFA	14		
1.3	Recherche & Développement	20		
1.4	Facteurs de risques RFA	24		
1.5	Rapport de gestion – Informations économiques	32		
1.6	Rapport de gestion – Informations juridiques	48		
1.7	Rapport de gestion – Informations sociales, sociétales et environnementales	52		
1.8	Rapport de gestion – Informations diverses	53		
1.9	Résultats du Groupe	54		
2 RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE VETOQUINOL	57	5 COMPTES ANNUELS DE VETOQUINOL SA	141	
2.1	Stratégie socialement responsable	5.1	Bilan RFA	142
2.2	Informations sociales	5.2	Compte de résultat RFA	144
2.3	Informations santé, sécurité et environnement	5.3	Tableau des flux de trésorerie RFA	145
2.4	Informations sociétales	5.4	Tableau de variation des capitaux propres RFA	146
2.5	Rapport de l'organisme de vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales	5.5	Annexe aux comptes annuels RFA	147
		5.6	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels RFA	162
		5.7	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	165
3 RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	81	6 INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL	167	
3.1	Règles de gouvernance	6.1	Renseignements sur la Société – statuts RFA	168
3.2	Organisation de la gouvernance	6.2	Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2017	172
3.3	Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et administrateurs	6.3	Actionnariat du Groupe	174
3.4	Actionnariat du Groupe			
3.5	Options, actions de performance et plans d'incitation à long terme	7 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	177	
3.6	Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et des autres autorisations données au Conseil d'administration en vigueur au cours de l'exercice 2017	7.1	Ordre du jour	178
3.7	Informations contenues aux articles L.225-100-3 du Code de commerce : éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	7.2	Projet de résolutions	179
3.8	Modalités de participation à l'Assemblée générale	7.3	Modalités de participation	187
		7.4	Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	189
4 COMPTES CONSOLIDÉS RFA	101	8 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	191	
4.1	État du résultat consolidé	8.1	Documents accessibles au public	192
4.2	État de la situation financière consolidée	8.2	Responsabilité du Document de référence	192
4.3	Tableau des flux de trésorerie consolidés	8.3	Responsabilité du contrôle des comptes	193
		8.4	Table de concordance du Document de référence	194
		8.5	Table de concordance du Rapport financier annuel	197
		8.6	Table de concordance des données sociales, environnementales et sociétales	198
		GLOSSAIRE	199	



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Rapport financier annuel

2017



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 23 avril 2018 conformément à l'article 212-13 de son Règlement général.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents Documents de référence concernant certaines informations :

- les comptes consolidés 2016 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 75 à 109 du Document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2016, déposés auprès de l'AMF en date du 26 avril 2017 sous le numéro D.17-0430 ;
- les comptes consolidés 2015 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent figurant aux pages 85 à 118 et 183 du Document de référence de l'exercice clos le 31 décembre 2015, déposés auprès de l'AMF en date du 26 avril 2016 sous le numéro D.16-0410.

Ce Document de référence est disponible sur le site Internet de Vetoquinol www.vetoquinol.com ou auprès de la Direction financière et juridique, 34, rue du Chêne-Sainte-Anne F-70204 Lure Cedex.



Matthieu Frechin
Directeur général
de Vetoquinol

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

“ *Les bons résultats financiers de l'année 2017 reflètent l'efficacité de la stratégie de repositionnement de Vetoquinol engagée depuis plus de 5 ans.* ”

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Vetoquinol affiche de bons résultats pour l'année 2017 avec des résultats financiers en forte progression ; ils reflètent l'efficacité de la stratégie de repositionnement de Vetoquinol engagée depuis plus de 5 ans.

Lorsque nous sommes rentrés en bourse en novembre 2006, l'Europe représentait 71 % de nos ventes et les antibiotiques pesaient plus de 50 % de notre marge opérationnelle. Le Groupe Vetoquinol était ainsi caractérisé par une implantation majoritairement européenne et par

une spécialité reconnue dans le domaine des antibiotiques avec son produit phare, Marbocyl®.

L'évolution de notre marché de la santé animale a depuis été marquée d'une part, par la remise en cause de l'utilisation des antibiotiques par les autorités de santé de nombreux pays, particulièrement l'Europe. Il faut retenir que les antibiotiques sont des produits indispensables à la pharmacopée animale autant qu'humaine. Et que c'est pour garantir leur efficacité dans la durée que les autorités cherchent à en réduire l'utilisation afin d'éviter que ne se développent des souches bactériennes résistantes contre lesquelles la pharmacopée serait démunie. Je précise bien que c'est l'utilisation des antibiotiques qui est contestée, et non les antibiotiques. Et d'autre part, par l'asymétrie de développement entre l'Europe et le reste du monde. Nous étions faiblement implantés hors de l'Europe, créant un décalage de croissance entre notre laboratoire et nos concurrents.

Pour faire face à ce double challenge, nous avons engagé en 2012 un virage stratégique, l'objectif étant de repositionner notre offre sur une gamme de produits ciblés, les Essentiels. Ces produits sont destinés à être commercialisés sur

les principaux marchés mondiaux et ainsi accélérer notre implantation hors Europe, notamment aux États-Unis, le marché le plus prometteur de la santé animale.

Ce repositionnement s'est accéléré avec le déploiement de notre nouveau plan stratégique « In Motion », entré en vigueur en 2017 et dont nous pouvons constater aujourd'hui les effets positifs sur notre laboratoire.

Au terme de cette première année de notre nouveau plan stratégique, nous sommes en phase avec nos ambitions et la mobilisation de tous les collaborateurs est forte : le succès de notre plan stratégique est entre nos mains.

Nos choix demeurent clairs : investissements accrus dans notre réseau de vente, en R & D, dans l'amélioration de la performance industrielle et dans le déploiement de nos produits Essentiels dans les pays stratégiques.

Nous avons franchi une étape importante dans notre transformation. J'ai confiance dans l'engagement du management comme de tous nos collaborateurs pour poursuivre la trajectoire de croissance du Groupe en 2018 et au-delà.

“ *Le succès de notre plan stratégique « In Motion » est entre nos mains.* ”

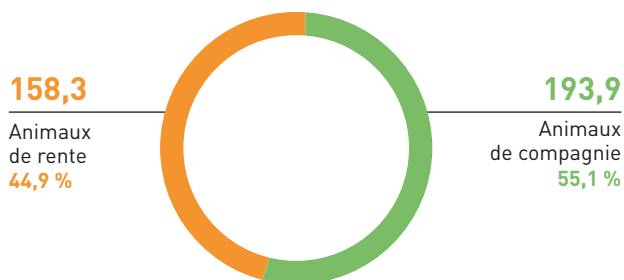
CHIFFRES CLÉS 2017



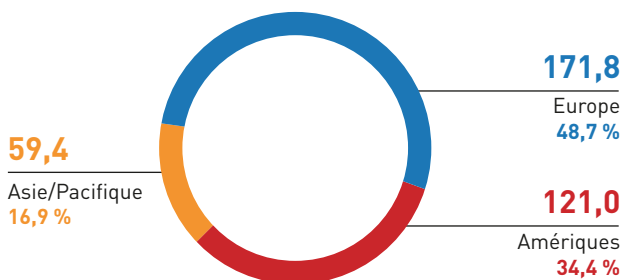
Pure player de la santé animale
9^e laboratoire vétérinaire mondial

352,2 millions d'euros de chiffre d'affaires
 dont **165,4 millions d'euros** de produits Essentiels **(+ 7,6 % en organique)**

Répartition du CA Groupe
 par activité



Répartition du CA Groupe
 par territoire



46,0 millions d'euros
 de résultat opérationnel courant

34,8 millions d'euros
 de résultat net part du Groupe

57,4 millions d'euros
 d'EBITDA

2 120 collaborateurs dont **575** délégués vétérinaires

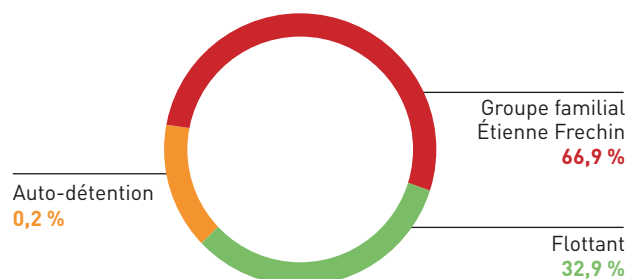
167 collaborateurs en R & D

7 sites de production

* Accomplir plus ensemble

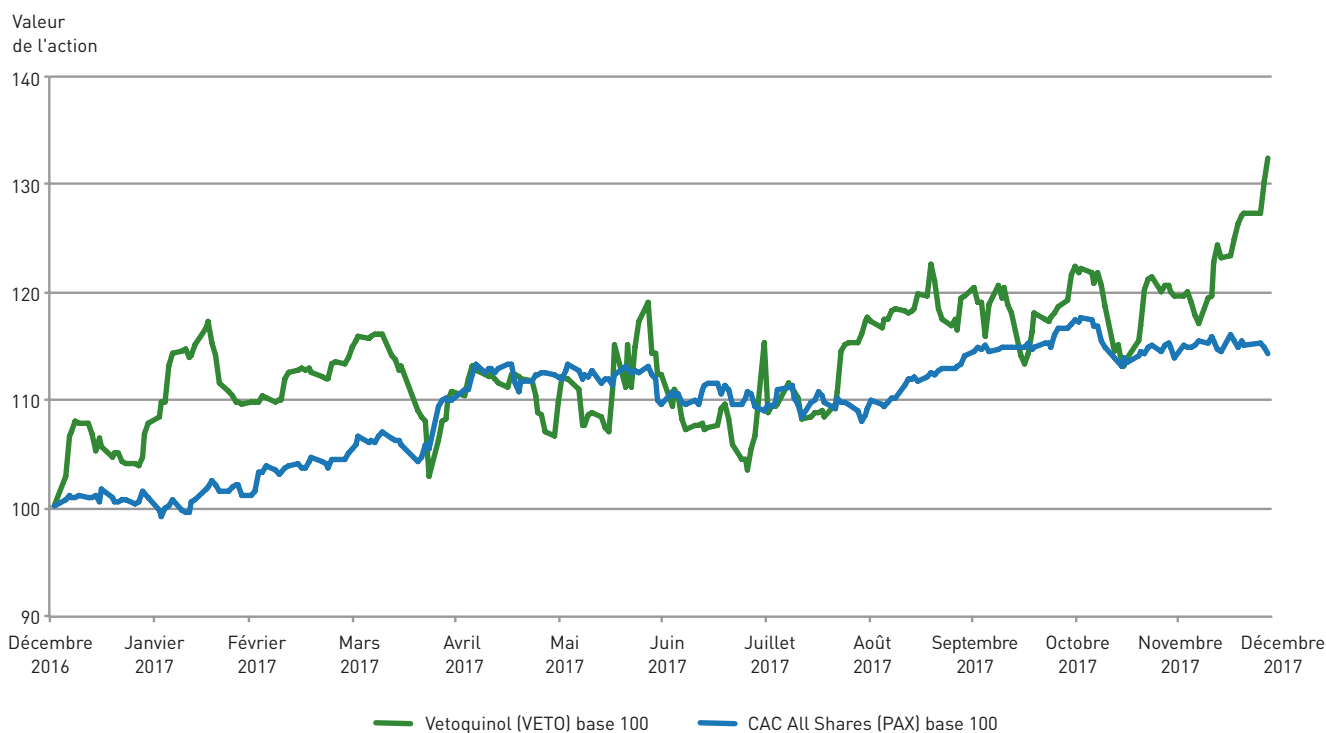
VETOQUINOL EN BOURSE

Répartition du capital
au 31 décembre 2017



719 millions d'euros
de capitalisation boursière au 31 décembre 2017

10^e année de cotation sur Euronext Paris



VETOQUINOL PRÉSENT SUR LES PRINCIPAUX PAYS DE LA SANTÉ ANIMALE

Présence directe dans **24** pays
dont **18** pays stratégiques

France
Allemagne
Royaume-Uni
Italie
Espagne
Pologne

Belgique
Pays-Bas
République tchèque
Autriche
Irlande
Portugal

Suède
Suisse
États-Unis
Canada
Mexique
Brésil

Inde
Corée du Sud
Chine
Australie
Russie
Japon



100 distributeurs sans le monde

1

PRÉSENTATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE

1.1 PRÉSENTATION DU GROUPE VETOQUINOL	8	1.6 RAPPORT DE GESTION – INFORMATIONS JURIDIQUES	48
1.1.1 Vetoquinol, une belle et longue histoire d'entrepreneurs	8	1.6.1 Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	48
1.1.2 Propriétés immobilières et équipements du Groupe	11	1.6.2 Aliénations d'actions (participations réciproques)	48
1.1.3 Processus industriel du Groupe	12	1.6.3 Attributions d'actions gratuites	49
1.1.4 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années	13	1.6.4 Attributions de stock-options	49
1.2 ACTIVITÉS DU GROUPE VETOQUINOL	14	1.6.5 Achats d'actions de la société par elle-même	49
1.2.1 Présentation générale de l'activité	14	1.6.6 Avis du Comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique	49
1.2.2 Marché mondial de la santé animale	17	1.6.7 Charges fiscalement non déductibles et charges réintégrées suite à un redressement fiscal	49
1.3 RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT	20	1.6.8 Détenteurs du capital ou des droits de vote	50
1.3.1 Recherche & Développement	20	1.6.9 Dividendes	50
1.3.2 Accords de sous-traitance	22	1.6.10 Opérations de rachat d'actions	50
1.3.3 Marques	23	1.6.11 Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la Société	50
1.4 FACTEURS DE RISQUES	24	1.6.12 Participation des salariés au capital de la Société	51
1.4.1 Risques et politiques de gestion des risques	24	1.6.13 Pratiques anticoncurrentielles	51
1.4.2 Risques spécifiques relatifs à l'activité du Groupe	24	1.6.14 Prise de participation ou de contrôle	51
1.4.3 Risques opérationnels	27	1.6.15 Tableau des résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices	51
1.4.4 Assurances et couverture des risques	30		
1.4.5 Risques juridiques	30		
1.4.6 Risques financiers	31		
1.5 RAPPORT DE GESTION – INFORMATIONS ÉCONOMIQUES	32	1.7 RAPPORT DE GESTION – INFORMATIONS SOCIALES, SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES	52
1.5.1 Faits marquants du Groupe survenus en 2017	32	1.7.1 Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité	52
1.5.2 Chiffres d'affaires du Groupe en 2017	32	1.7.2 Informations liées à l'exercice d'une activité dangereuse	52
1.5.3 Résultat opérationnel du Groupe	34	1.7.3 Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone	52
1.5.4 EBITDA du Groupe	35		
1.5.5 Résultat du Groupe par secteur opérationnel	36		
1.5.6 Résultat financier du Groupe	37		
1.5.7 Résultat net du Groupe	37		
1.5.8 Bilan et financement du Groupe	38		
1.5.9 Activité et résultat de Vetoquinol SA	39		
1.5.10 Perspectives 2018	40		
1.5.11 Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du Rapport de gestion	41		
1.5.12 Activités en matière de Recherche & Développement	41		
1.5.13 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées	41		
1.5.14 Indication sur l'utilisation des instruments financiers	42		
1.5.15 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière	42		
1.5.16 Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée	44		
1.5.17 Succursales existantes	48		
		1.8 RAPPORT DE GESTION – INFORMATIONS DIVERSES	53
		1.8.1 Délais de paiement clients et fournisseurs	53
		1.8.2 Montant des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier complété par le décret n° 2016-501 du 22 avril 2016	53
		1.9 RÉSULTATS DU GROUPE	54
		1.9.1 Informations financières sélectionnées	54
		1.9.2 Informations sur les tendances	55
		1.9.3 Prévisions ou estimations du bénéfice	56
		1.9.4 Contrats importants	56
		1.9.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	56

1.1 Présentation du Groupe Vetoquinol

1.1.1 Vetoquinol, une belle et longue histoire d'entrepreneurs

L'intuition de Joseph Frechin

Tout commence en 1933 dans une pharmacie de la ville de Lure, dans l'est de la France. Joseph Frechin annexe à son officine une activité de fabrication de spécialités pharmaceutiques humaines sous le nom de Laboratoires biochimiques de l'Est. Il récupère un important stock d'oxyquinoléine, un antiseptique mis au point par un ami chimiste.

C'est alors qu'il projette d'utiliser ce produit pour soigner les animaux. Ainsi avec l'aide de son père, Charles Frechin, vétérinaire bien connu dans la région, ils procèdent aux premiers essais qui s'avèrent concluants. Ce remède, baptisé Vetoquinol, fait vite ses preuves ; il sera rapidement décliné sous différentes formes galéniques : comprimés, poudre, gel, bougies, cartouches vaginales ou pommades. Dès 1948, Joseph Frechin adjoint à son laboratoire un département vétérinaire, Vetoquinol est né.

La vision planétaire d'Étienne Frechin

Après la guerre, la croissance de Vetoquinol est portée par une agriculture qui reconstitue ses cheptels en faisant de plus en plus appel aux médicaments vétérinaires. Vetoquinol se déploie progressivement et emploie vite une centaine de salariés.

En 1962, Étienne Frechin rejoint la société créée par son père pour se consacrer à son développement. Il regroupe les activités à Magny-Vernois, village avoisinant de Lure.

Dès lors, Vetoquinol n'a cessé de proposer des médicaments et des solutions innovantes à ses clients. En 1980, 20 % du chiffre d'affaires est déjà réalisé hors de France.

L'entreprise, qui compte alors 280 salariés, se dote d'un service international. Des filiales sont ouvertes aux Pays-Bas, en Irlande et en Belgique.

De créations en rachats, Vetoquinol tisse une véritable toile mondiale constituée de filiales.

Son introduction en Bourse en 2006, lui permet de renforcer ses moyens financiers et de s'implanter sur de nouveaux marchés. Cette étape se révèle être une formidable opportunité d'accroître sa notoriété et de partager sa vision du métier de la santé animale.

L'engagement de Matthieu Frechin

En avril 2010, la nomination de Matthieu Frechin comme Directeur général du Groupe, petits-fils du fondateur et 3^e génération aux commandes de l'entreprise, marque la volonté des actionnaires de poursuivre la belle histoire de Vetoquinol dans ce même esprit d'audace, d'engagement et d'indépendance.

Pour poursuivre sa croissance, Vetoquinol a choisi de rester un laboratoire indépendant. Sa taille humaine et son actionnariat familial lui confèrent agilité et rapidité.

Avec Matthieu, l'esprit d'entreprendre, l'esprit d'innovation et l'esprit d'équipe sont les meilleurs atouts pour continuer l'aventure pour développer des produits et des outils qui font progresser la Santé Animale, qui facilitent le quotidien des éleveurs et des propriétaires d'animaux de compagnie et qui permettent aux vétérinaires de remplir leur mission avec succès ; les besoins des clients sont toujours le point de départ des idées.

Depuis maintenant plus d'un an, Vetoquinol se transforme ; Matthieu a insufflé une nouvelle dynamique basée sur l'initiative, le volontariat et la motivation. Cette transformation s'appuie sur le socle de sa mission « *Vetoquinol enrichit la vie des hommes en se consacrant à la santé et au bien-être de l'animal* », et des valeurs communes aux collaborateurs des 5 continents : faire confiance, oser et collaborer. Elles font de Vetoquinol ce qu'il est aujourd'hui : une même passion, une même énergie, un même engagement.

“ Depuis maintenant plus d'un an, Vetoquinol se transforme ; Matthieu a insufflé une nouvelle dynamique basée sur l'initiative, le volontariat et la motivation. ”

Vetoquinol au fil du temps

1933

Lancement de l'antiseptique Vétquinol par Joseph Frechin, pharmacien à Lure.

1962

Étienne Frechin rejoint Vetoquinol.

1962

Regroupement des activités à Magny-Vernois.

1977

Création aux Pays-Bas de Vetam, 1^{re} filiale à l'étranger.

1980

Ouverture du centre de R & D et création du service export.

1984

Création de Galvet Ltd, en Irlande.

1987

- Lancement de l'anti-inflammatoire Tolfedine®.
- Acquisition de Psyphac (en Belgique).

1990-2000

- Acquisition d'Univet (Angleterre), Antibioticos Pharma Vet (Espagne), Austin, Dispar, Webster (Canada), Immunovet (États-Unis), MECA (Allemagne).
- Création de Vétquinol North America et de Vétquinol Mexico.
- Lancement de l'anti-infectieux Marbocyl® (1995).

2001-2010

- Acquisition du groupe suisse Chassot (2001).
- Lancement d'Aurizon®, traitement des otites canines (2001).
- Acquisition des gammes Evsco® et Tomlyn® (États-Unis) (2002).
- Lancement de Prilium® (cardiologie canine), de Propalin® (traitement de l'incontinence des chiennes) de Clavaseptin® (antibiotique) (2002).
- Nouveau centre de R & D en France (2003).
- Ouverture d'un bureau commercial à Shanghai, en Chine (2004).
- Acquisition de Semyung Vet (Corée) et Vet Solutions (États-Unis) (2006).
- Introduction de l'action à la Bourse de Paris (2006).
- Création de Vetoquinol Unipessoal Lda (Portugal) (2007).
- Acquisition d'Ascor Chimici (Italie) et Viavet (Scandinavie) (2008).
- Création d'une unité de développement au Canada (2008).
- Lancement de Vetprofen® (anti-inflammatoire) et de Rubénal® (néphrologie) (2008).
- Acquisition, en Inde, de la Division santé animale de Wockhardt Ltd (2009).
- Enregistrement du Marbocyl® au Japon (2010).
- Démarrage du projet Acacia, la nouvelle extension de développement et de production de comprimés innovants sur le site de la maison mère (2010).
- Lancement de Kefloril® et de Ceftiocyl®, deux nouveaux antibiotiques pour animaux de rente (2010).
- En 2010, Matthieu est nommé Directeur général et Étienne Frechin, Président du Conseil d'administration.

2011

- Acquisition de Farmagricola SA dans l'État de São Paulo, Vetoquinol s'implante au Brésil.
- Lancement européen de Cimalgex®, nouveau traitement de la douleur et de l'inflammation chez le chien.
- Lancement européen de Forcyl®, nouveau protocole de traitement anti-infectieux en une seule injection, à base de marbofloxacine.

2012

- Lancement de Flevox®, antiparasitaire pour chien et chat.
- Acquisition de Orsco, laboratoire vétérinaire situé en région lyonnaise qui commercialise Zylkène®.
- Obtention d'une nouvelle indication pour Forcyl® chez les vaches laitières.
- Nouvelle AMM pour Forcyl® Swine, innovation brevetée et développée par Vetoquinol.

2013

- 80 ans de Vetoquinol, anniversaire célébré dans toutes les filiales du Groupe.
- Lancements simultanés en Europe et aux États-Unis de Flexadin Plus et Flexadin Advanced, produits non médicamenteux destinés au soutien des articulations chez les chiens et les chats.
- Lancement de Zylkène® aux États-Unis, produit innovant et breveté, pour aider les chiens et les chats à faire face aux situations inhabituelles pouvant les perturber.

¹ « Accomplir plus ensemble »

2014

- Nouvelle étape clé pour Vetoquinol en Chine : l'obtention du statut GSP « Good Selling Practice », licence nécessaire pour assurer la distribution de ses produits pharmaceutiques vétérinaires en Chine.
- Lancement de Forcyl® au Brésil : premier produit Essentiel du Groupe sur le marché des animaux de rente au Brésil.
- Acquisition de Bioniche Animal Health, acteur majeur dans la reproduction en Amérique du Nord. L'offre Vetoquinol s'agrandit avec de nouveaux produits phares dans le domaine de la reproduction.
- Lancement de Tolfine en Inde : premier produit Essentiel du Groupe sur le marché des bovins en Inde.

2015

- Vetoquinol et Orion Pharma Animal Health concluent un partenariat de distribution.
- Lancement d'un nouveau produit Essentiel Upcard®, médicament innovant pour le traitement des chiens cardiaques.
- Vetoquinol et Nippon Zenyaky Kogyo Co Ltd. signent un accord de joint-venture au Japon.
- Nouvelle identité de marque Vetoquinol, illustrée par un nouveau logo et une signature unique : « Achieve More Together¹ ».

2016

- Création d'un centre de R & D aux États-Unis afin d'accélérer le développement des produits Animaux de compagnie sur le premier marché de la santé animale.
- Lancement de Cimalgex® au Brésil : premier produit Essentiel du Groupe sur le marché des animaux de compagnie au Brésil.
- Transfert de la production de Folltropin® sur notre site principal canadien
- Lancement de deux produits Essentiels en Chine : Marbocyl P et Tolfedine.
- Certification ISO 50001 pour son site de Magny-Vernois : 1^{er} laboratoire pharmaceutique vétérinaire à obtenir cette certification.
- 10 ans de cotation en Bourse, qualité et transparence de l'information financière reconnue.
- Vetoquinol primé ex aequo (avec TF1) meilleure ETI-PME cotée en matière de RSE toutes capitalisations confondues et première de la catégorie des entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre 150 et 500 M€.

2017

Mise en œuvre du nouveau plan stratégique « In Motion » concentré autour de trois axes : capitaliser sur le fort potentiel des équipes ; innover sur les bio-technologies et les solutions clients ; consolider notre stratégie de multi-spécialiste.

Modernisation de l'outil de production en créant une extension significative de l'unité de production « injectables » sur le site principal de production du Groupe à Magny-Vernois.

Le 22 mars, acquisition de la société autrichienne VetCom Pharma qui permet à Vetoquinol d'étoffer sa gamme de produits d'aide à la reproduction chez les bovins et les porcins.

Vetoquinol a été primé à deux reprises :

- 3^e prix dans la catégorie du « Gouvernement d'entreprise Valeurs Moyennes » lors de la 14^e édition des Grands Prix Agefi ;
- 2^e prix du Gaïa Index 2017, qui récompense l'engagement continu de Vetoquinol en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Le 27 septembre, Vetoquinol a organisé son « Investor Day » à Paris afin de partager sa stratégie avec la communauté des analystes et investisseurs.

Le 13 novembre 2017, entrée de Vetoquinol au capital de Plant Advanced Technologies PAT. Cet investissement s'inscrit dans la stratégie d'innovation ; les molécules sur lesquelles PAT travaille sont d'origine naturelle et représentent un potentiel de source alternative de principe actif pour les futurs médicaments vétérinaires.

1.1.2 Propriétés immobilières et équipements du Groupe

Le Groupe dispose de locaux pour toutes ses filiales, à usage industriel, de recherche, de bureaux et de stockage. D'une manière générale, les filiales commerciales de Vetoquinol à l'étranger sont locataires des immeubles qu'elles occupent.

1.1.2.1 Sites en France (Lure, Tarare et Paris)

La Société est propriétaire du site de Lure (Magny-Vernois). Le site représente une surface de près de 16 ha, dont plus de 24 000 m² de surfaces bâties (hors œuvre), soit près de 37 000 m² de surface développée. Il accueille le siège social de l'entreprise, des activités industrielles, la R & D, la logistique et des fonctions Groupe. La ferme expérimentale est bâtie sur un terrain de 10 ha environ.

Le site de Tarare occupe un terrain de 10 000 m² avec deux surfaces bâties d'un total de 4 000 m². Vetoquinol est propriétaire des locaux. Depuis février 2014, la Société est titulaire d'un bail commercial, pour des locaux à usage de bureaux à Paris (37, rue de la Victoire), qui accueillent la Direction France et certaines fonctions Groupe.

Installations classées

L'établissement de Lure est soumis aux dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous le double régime de la déclaration et de l'enregistrement suite aux révisions de la nomenclature ICPE en 2006 et 2010. Le site est exploité en conformité avec son arrêté préfectoral d'autorisation actualisé afin de prendre en compte les extensions récentes du site.

Le site de Lure fait l'objet d'inspections régulières des services de la DREAL, dont la dernière a été effectuée le 20 septembre 2016.

Le site n'est pas concerné par les dispositions des directives Seveso. Dans l'absolu, tous les médicaments et leurs matières premières actives sont susceptibles de présenter des risques environnementaux ; en revanche, les médicaments produits par le Groupe ne présentent pas de risques particuliers ou supérieurs aux médicaments humains ou vétérinaires du marché.

Protection de l'environnement

Les mesures prises par le Groupe pour la protection de l'environnement sont adéquates en matière notamment de tri des déchets, de consommation d'eau, de prévention de la pollution des eaux souterraines et des eaux de surface, de prévention de la pollution des réseaux d'eau potable, de lutte contre le bruit et de consommation d'énergie.

Site de Tarare

Le site de Tarare n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées.

Les produits fabriqués sur ce site ne présentent pas de risques pour l'environnement. Seules quelques matières premières, pouvant présenter un danger dans certaines conditions, sont présentes en faible quantité sur le site.

Des investissements importants en matière de sécurisation des locaux ont été effectués ces dernières années.

1.1.2.2 Sites en Pologne (Gorzów, Klodawa)

Vetoquinol Biowet Sp. Z.o.o. est propriétaire de trois sites situés dans le district de Gorzów Wielkopolski :

- un site de production à Gorzów même, dont la surface des bâtiments est de près de 8 000 m², sur un terrain d'environ 14 000 m². Ce site accueille la Direction de notre filiale polonaise, des unités de production et les laboratoires ;
- un site de production à Zwirowa dont la surface des bâtiments est de près de 8 000 m², sur un terrain d'environ 34 000 m² ;
- un site de stockage à Klodawa, dont la surface des bâtiments est de plus de 1 000 m², sur un terrain de 6 000 m².

Gorzów gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

1.1.2.3 Site de Bertinoro (Italie)

Vetoquinol Italie possède en propre tous les matériels, ateliers et équipements.

La surface totale des bâtiments est de 8 000 m², dont 4 200 m² dédiés à la production. Ces locaux industriels et administratifs font l'objet d'un bail.

Le site de Bertinoro n'est pas soumis aux dispositions relatives aux installations classées, mais doit néanmoins être conforme aux réglementations locales en termes d'environnement (pollution atmosphérique, rejets aqueux, gestion des déchets...).

La dernière inspection pharmaceutique réalisée par les autorités n'a pas révélé de non-conformité, et aucun incident majeur récent n'est à signaler.

1.1.2.4 Site de Mairipora (Brésil)

Vetoquinol Saude Animal LDA, filiale du Groupe est propriétaire du site (terrain et bâtiments) et de l'usine située à Mairipora, près de São Paulo. La surface des bâtiments est de 4 500 m², sur un terrain de 28 000 m².

L'inspection des instances réglementaire de la MAPA réalisée en 2016 a permis de valider les investissements récents réalisés dans les ateliers injectables et antiparasitaires.

1.1.2.5 Site de Princeville (Canada)

Vetoquinol North America Inc. est propriétaire de l'usine de Princeville dans la province du Québec. Ce site dispose de 20 000 m² de terrain et de 7 000 m² de locaux développés (laboratoires, ateliers, entrepôts, bureaux).

Le Canada gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

1.1.2.6 Site de Belleville (Canada)

Vetoquinol possède en propre tous les matériels, ateliers et équipements. La surface totale des bâtiments est de 5 500 m². Les locaux industriels de ce site font l'objet d'un bail qui expirera en 2018.

Le site gère les problèmes d'environnement en liaison avec les autorités locales. Les inspections des trois dernières années n'ont pas fait l'objet de remarques majeures.

1.1.2.7 Site d'Armidale (Australie)

Vetoquinol a fermé le site de production de 1 000 m² qui est situé à Armidale en Australie (NSW) ; ce bâtiment est actuellement en vente. La ferme située à proximité qui s'étendait sur 110 ha a été vendue au 4^e trimestre 2016.

1.1.3 Processus industriel du Groupe

Les unités de production ont pour vocation la transformation des matières premières (principes actifs, excipients) en produits finis, le stockage et l'expédition mais également la production de principes actifs.

En 2017, Vetoquinol a fabriqué près de 25 millions de boîtes, soit près de 10 000 tonnes de produits, sous plusieurs formes :

- liquides injectables stériles ;
- liquides buvables ;
- poudres et granulés ;
- pâtes et crèmes ;
- comprimés ;
- prémélanges médicamenteux ;
- soft chews.

En 2017, le Groupe dispose de sept unités de production qui fabriquent à :

- **Lure (France)** : des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour l'ensemble du marché mondial. Cette unité produit des liquides stériles injectables, des liquides et des crèmes non stériles, des comprimés ;
- **Gorzów (Pologne)** : des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour l'ensemble du marché mondial. Elle produit des liquides stériles injectables et non stériles, des granulés, des poudres, des comprimés et des insecticides liquides ;
- **Princeville (Canada)** : des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux principalement pour l'Amérique du Nord. Elle produit des liquides et pâteux ainsi que des poudres ;
- **Tarare (France)** : des produits non médicamenteux essentiellement pour le marché européen. Elle produit des poudres, des granulés, des liquides, des pâteux et des soft-chews ;
- **Bertinoro (Italie)** : des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux pour le marché domestique, mais également pour l'export. Ce sont principalement des prémélanges sous forme de poudres, de granulés et de liquides destinés exclusivement aux animaux de rente ;

- **Mairipora (Brésil)** : cette usine, produit principalement des injectables, des antiparasitaires et quelques formes sèches et liquides pour le marché brésilien ;

- **Belleville (Canada)** : cette usine, acquise en 2014, est spécialisée dans la production d'une hormone de reproduction la FSH ; le transfert des activités industrielles de cette usine vers l'usine de Princeville sera achevé courant 2018.

Tous les sites du Groupe disposent d'un agrément BPF, hormis le site de Tarare qui ne fabrique que des produits non médicamenteux. De plus, les sites de Princeville et de Belleville au Canada sont homologués par la FDA.

La sous-traitance est utilisée :

- dans le cas où Vetoquinol ne possède pas la technologie ;
- si les prix extérieurs se révèlent plus compétitifs ;
- pour des besoins de capacité ;
- pour les besoins des marchés locaux.

Enfin, le Groupe distribue des produits appartenant à d'autres laboratoires ; ces derniers sont également suivis et audités régulièrement.

Une approche qualité systématique a été mise en place pour l'ensemble des chaînes de production du Groupe, se matérialisant par l'importance des moyens humains utilisés à cet effet : pour deux personnes en production, il y a en a une en qualité (assurance ou contrôle qualité).

Le contrôle qualité comprend notamment :

- le contrôle des matières premières et articles de conditionnement ;
- le contrôle des produits finis ;
- la conformité des eaux, de l'air et de l'environnement.

L'assurance qualité quant à elle s'assure de la conformité à l'ensemble des normes pharmaceutiques (BPF, FDA, PMDA, MAPA, FAMI QS, ISO) des usines du Groupe ainsi que des fabricants externes et de la mise en place des moyens adéquats (matériels et équipements, personnel et organisation, locaux et flux) en nombre et qualité.

1.1.4 Principaux investissements réalisés au cours des trois dernières années

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016	31 déc 2015
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(2 673)	(4 155)	(2 506)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 082)	(9 440)	(11 016)
Acquisitions d'actifs disponibles à la vente	-	-	-
Acquisitions d'autres immobilisations financières	(1 156)	(457)	-
Produit cession d'actifs	596	720	419
Variation autres immobilisations financières	32	(87)	(19)
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	(1 450)	-	(2 136)
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(15 683)	(13 419)	(15 259)

1.1.4.1 Investissements incorporels

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R & D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments. Les paiements effectués pour l'acquisition séparée de travaux de recherche et développement sont comptabilisés en tant qu'« Autres actifs incorporels » dès lors qu'ils répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle, c'est-à-dire dès lors qu'il s'agit d'une ressource contrôlée, dont Vetoquinol attend des avantages économiques futurs et qui est identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux. En application du paragraphe 25 de la norme IAS 38, le premier critère de comptabilisation, relatif à la probabilité des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation incorporelle, est présumé atteint pour les travaux de recherche et développement lorsqu'ils sont acquis séparément. Dans ce cadre, les montants versés à des tiers sous forme de paiement initial ou de paiements d'étapes relatifs à des spécialités pharmaceutiques n'ayant pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché sont comptabilisés à l'actif. Ces droits sont amortis linéairement, à partir de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, sur leur durée d'utilité.

Les versements liés à des accords de recherche et développement portant sur l'accès à des technologies ou à des bases de données ainsi que les paiements concernant l'acquisition de dossiers génériques sont également immobilisés. Ils sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif incorporel. Les accords de sous-traitance et les dépenses au titre de contrats de services de recherche et de développement ou les paiements relatifs à des collaborations continues en matière de recherche et développement mais qui demeurent indépendants du résultat de ces dernières, sont comptabilisés en charges tout au long des périodes au cours desquelles les services sont reçus.

1.1.4.2 Investissements corporels

Sur les trois dernières années (2015 à 2017), les investissements corporels ont consisté pour l'essentiel en des acquisitions de renouvellement de matériel mais aussi de nouvelles capacités de production et/ou de rénovation (principalement sur les différents sites industriels de Lure en France pour l'année 2015-2017, le site de Mairipora au Brésil en 2015-2016 et sur le site de Princeville au Canada à partir du 2^e semestre 2014). Sur l'année 2017, le transfert de production du site canadien de Belleville vers Princeville s'est poursuivi et a engendré des investissements supplémentaires liés à la réorganisation.

1.2 Activités du Groupe Vetoquinol

1.2.1 Présentation générale de l'activité

Le Groupe développe, produit et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux dédiés exclusivement à la santé animale. Le métier de vétérinaire est en pleine évolution, aussi Vetoquinol, acteur de référence, propose également à ses clients des solutions complètes intégrant aussi bien des produits pharmaceutiques et nutraceutiques, que des diagnostics, des applications digitales et des services.

Vetoquinol couvre l'essentiel des traitements curatifs, et bénéficie d'une expertise reconnue dans différents domaines thérapeutiques : anti-infectieux, gestion de la douleur, inflammation et aide à la reproduction.

Vetoquinol se focalise sur une gamme de produits appelés les « Essentiels » ; des produits leaders ou avec le potentiel pour le devenir et qui répondent à des besoins quotidiens des vétérinaires dans le segment des animaux de rente ou dans le segment des animaux de compagnie. Ces produits ont une vocation à être commercialisés mondialement et leur effet de taille améliore leur performance économique. Historiquement, Vetoquinol était implantée en France, aujourd'hui les produits du Groupe sont commercialisés dans plus de 100 pays, dont 24 où le Groupe est présent directement. La France représente moins de 15 % des ventes du Groupe.

Vetoquinol cible quatre espèces sur les marchés porteurs : les chiens et les chats sur le segment des animaux de compagnie, les bovins et les porcins sur le segment des animaux de rente et bénéficie d'un portefeuille équilibré sur ses marchés stratégiques.

Comme la plupart des acteurs du marché de la santé animale, le Groupe fabrique et commercialise relativement peu de produits couverts par un brevet, mais surtout des produits dont le principe actif est tombé dans le domaine public.

À ces molécules libres de tous droits sont néanmoins apportées des innovations en termes de galénique ou de formulation, nées du savoir-faire et des efforts de recherche du Groupe, et qui représentent des éléments différenciants et des avantages compétitifs forts.

Il convient de signaler que le Groupe est un membre actif des instances nationales (dans les pays où il dispose d'une filiale), régionales et mondiales de représentation de la profession. En particulier, Vetoquinol siège à IFAH/Health for Animals (Bruxelles), où les principaux laboratoires vétérinaires mondiaux sont représentés.

1.2.1.1 Stratégie de Vetoquinol

Le Groupe consacre tous ses efforts à l'amélioration de la santé animale par le développement de nouveaux médicaments. Le plan stratégique « In Motion » se concentre autour de trois grands axes : la consolidation d'une stratégie de multispécialistes, l'innovation par les biotechnologies et les solutions clients, et le fort potentiel de ses collaborateurs.

S'appuyant sur une gestion financière saine, une maîtrise forte du processus de développement, de production et de commercialisation ainsi que sur une expertise solide dans certaines classes thérapeutiques, le Groupe conduit la stratégie suivante :

- **une croissance maîtrisée et rentable** qui reste cohérente avec les valeurs familiales de l'entreprise. La croissance externe a été régulière, mesurée et cadencée pour permettre l'enregistrement rapide de performances financières aux standards du Groupe.
Le Groupe concentre ses efforts sur un nombre restreint de pays dits « pays stratégiques », pour ses 4 principales espèces : bovin, porc, canin et félin, et dans des domaines ciblés afin d'assurer la promotion des Essentiels, cœur de sa gamme internationale ;
- **une croissance ciblée sur un marché avec des fondamentaux forts** : dans les pays industrialisés, les dépenses des ménages faites pour leurs animaux de compagnie sont en constante augmentation en raison de la place de plus en plus prépondérante prise par les animaux de compagnie au sein des foyers. Sur le segment des animaux de rente, le Groupe tire profit de la croissance régulière de ce marché qui résulte de l'augmentation de la population mondiale et de la croissance de la demande en protéines animales ;
- **une croissance dans des domaines d'activités thérapeutiques ciblés** : le Groupe a choisi comme axes prioritaires en Animaux de compagnie la dermatologie, la parasitologie et la prise en charge de l'ostéo-arthrose. Pour les animaux de production, Vetoquinol cible plus particulièrement les domaines de la reproduction, de la mammite et des problèmes respiratoires. Le développement de sa position dans le segment de la reproduction, illustre bien la stratégie du Groupe. Vetoquinol a renforcé sa position par l'acquisition des activités de santé animale de Bioniche et sa gamme de produits focalisée sur la reproduction des animaux de rente ; grâce au produit Folltropin Vetoquinol a une place de leader sur le marché du transfert d'embryon ;
- **une conquête de parts de marché sur les zones Amériques et Asie**. Tout en consolidant ses positions européennes, le Groupe veut se positionner sur les Amériques (les États-Unis sont le premier marché mondial de la santé animale devant le Brésil) et bénéficier par ailleurs de la forte croissance attendue dans les pays asiatiques. C'est dans ce contexte que le Groupe est présent en Chine, en Inde, en Corée et au Japon.

1.2.1.2 Description des principaux produits du Groupe

Les anti-infectieux

Vetoquinol est un acteur majeur sur le segment des anti-infectieux toutes espèces confondues. Le Groupe compte plusieurs marques phares comme Marbocyl® et Forcyl®, Ceftiocy, Clavaseptin®. Destinés au traitement des otites des chiens et des chats, Aurizon® et Oridermyl®, comptent aussi parmi les leaders de ce marché.

La douleur-inflammation

Un enjeu éthique et de plus en plus important avec une prise de conscience de l'importance de la douleur aussi pour les animaux.

La société a développé une gamme complète de produits visant à prévenir et à soulager la douleur :

- les gammes de compléments alimentaires pour la gestion de l'arthrose avec Flexadin® et Caniviton® ;
- les anti-inflammatoires non stéroïdiens : Tolfédine® pour chiens et chats et Tolfine® pour animaux de rente, et Cimalgex® pour le chien. En contribuant au bien-être de l'animal, le Groupe répond à un enjeu éthique autant que thérapeutique, la douleur ayant des effets délétères sur la santé.

La reproduction : des enjeux de productivité forts dans l'élevage bovin ou porcin

La synchronisation des chaleurs des vaches laitières comme des truies est clé dans la gestion des élevages et dans les gains de productivité : Pregnecol, Cue mate et Bioestrovot répondent à ces programmes.

De même, le transfert du potentiel génétique peut être amélioré par le transfert embryonnaire. La stimulation ovarienne est une technique sophistiquée pour laquelle Folltropin est le produit de référence.

1.2.1.4 Avantages concurrentiels de Vetoquinol

Un « pure player »

Contrairement à plusieurs intervenants sur le marché de la santé animale, rattachés à un groupe de santé humaine, le Groupe est exclusivement dédié à l'activité vétérinaire. Le Groupe est ainsi exclusivement tourné vers le vétérinaire, l'animal et son propriétaire, particulier ou éleveur.

1.2.1.3 Commercialisation et distribution

Le Groupe est organisé en deux territoires : Europe/Amérique du Nord (hors Mexique) et Asie/Pacifique, Amérique Latine, cette direction gère également le réseau mondial de distributeurs.

Dans chaque pays, la filiale rapporte au Directeur du territoire auquel elle est rattachée ; elle dispose de sa propre force de vente, d'une équipe marketing et également d'une équipe réglementaire.

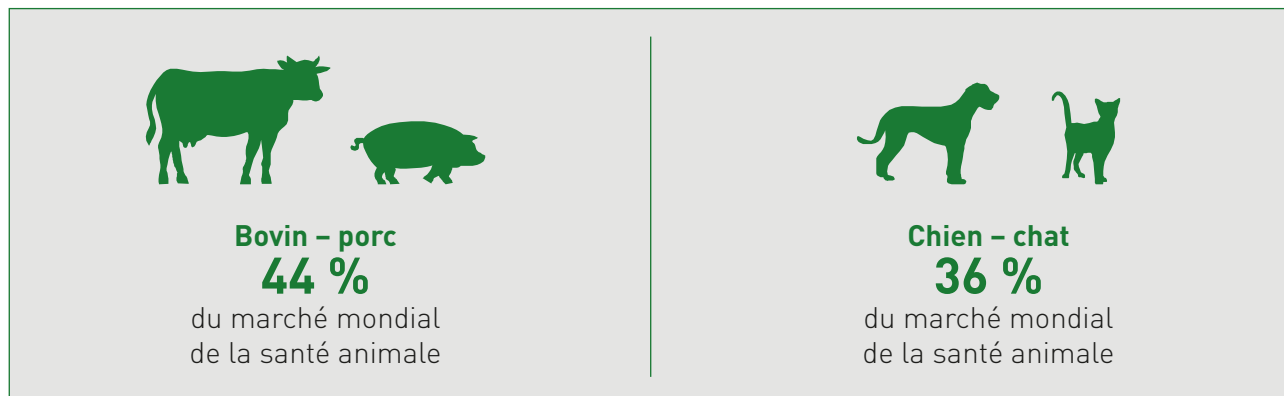
Chaque Directeur de territoire est en charge des activités sur son territoire, aussi bien en termes de gestion des partenariats, qu'en termes de relation avec les distributeurs locaux, dans le cadre de la stratégie et des politiques du Groupe. Les Directeurs de territoire sont membres du Comité de direction Groupe. À fin décembre 2017, le Groupe dispose de plus de 650 délégués vétérinaires répartis dans ses filiales. Le Groupe dispose d'une force de vente qualifiée, régulièrement formée par des experts vétérinaires sur le plan technique et par un réseau de formateurs interne sur le plan technique de vente et de communication (Programme d'excellence de ventes).

Le Groupe mène une politique commerciale à long terme et mise sur la qualité de la relation entre son délégué vétérinaire et le client, l'écoute et la réponse adaptée aux besoins de ce dernier.

Dans son approche commerciale, le Groupe se caractérise par sa volonté d'accompagner dans la durée ses partenaires vétérinaires. Le Groupe investit beaucoup dans la formation scientifique des vétérinaires.

Un profil équilibré, quatre espèces cibles qui représentent 80 % du marché mondial

Le Groupe dispose d'un profil de risque équilibré à tous les niveaux. À fin 2017, les ventes du Groupe sont réparties équitablement entre le segment des animaux de rente et le segment des animaux de compagnie, tout en montrant une orientation un peu plus marquée sur ce dernier (55 %).



Source : Estimations Vetoquinol 2017.

Vetoquinol présent sur les principaux pays de la santé animale mondiale

Au niveau géographique, le Groupe couvre les principales zones de consommation dans le monde avec des implantations dans les marchés matures, comme l'Europe de l'Ouest, la zone des Amériques, et celles réservant de fortes potentialités de croissance, telles l'Europe de l'Est, l'Asie et plus récemment le Brésil.



34,4 %
du CA 2017



48,7 %
du CA 2017





16,9 %
du CA 2017

Vetoquinol, acteur multispécialiste avec une offre ciblée et cohérente sur des domaines en croissance

Le Groupe s'est positionné sur des segments spécialisés du marché sur lesquels il a acquis une position d'acteur incontournable.

Une stratégie dite de « multispécialiste » et qui donne des résultats probants. Depuis 10 ans, la société a su construire et mettre en œuvre cette stratégie audacieuse et différenciante, riche de choix structurants (la focalisation sur des domaines d'excellence, par exemple) qui lui ont permis d'enregistrer sur cette période des niveaux de croissance et de rentabilité continus.

			
Domaines ciblés	Rationnel	Domaines ciblés	Rationnel
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ostéo-arthrose ➤ Dermatologie/otologie ➤ Parasitologie 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taille de marché des domaines <ul style="list-style-type: none"> • Ostéo-arthrose 600 M€ • Dermatologie 400 M€ • Parasitologie 2 Md€ ➤ Parts de marché à développer ➤ Expertise technique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mammites ➤ Infections respiratoires ➤ Aide à la reproduction 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Taille de marché des domaines <ul style="list-style-type: none"> • Mammites 400 M€ • Infections respiratoires 1 Md€ • Reproduction 500 M€ ➤ Parts de marché significatives dans les segments ➤ Expertise technique

Source : Estimations Vetoquinol 2017.

Un savoir-faire maîtrisé dans l'acquisition de sociétés

Depuis 1977, date de création de sa première filiale aux Pays-Bas, la stratégie de développement du Groupe s'est largement appuyée sur la croissance externe. Le management du Groupe a toujours mené une politique d'acquisitions ciblées privilégiant les synergies commerciales et industrielles en complément de la croissance organique du chiffre d'affaires.

Le Groupe a ainsi pu étendre son maillage international, se renforcer sur certaines classes thérapeutiques, amortir

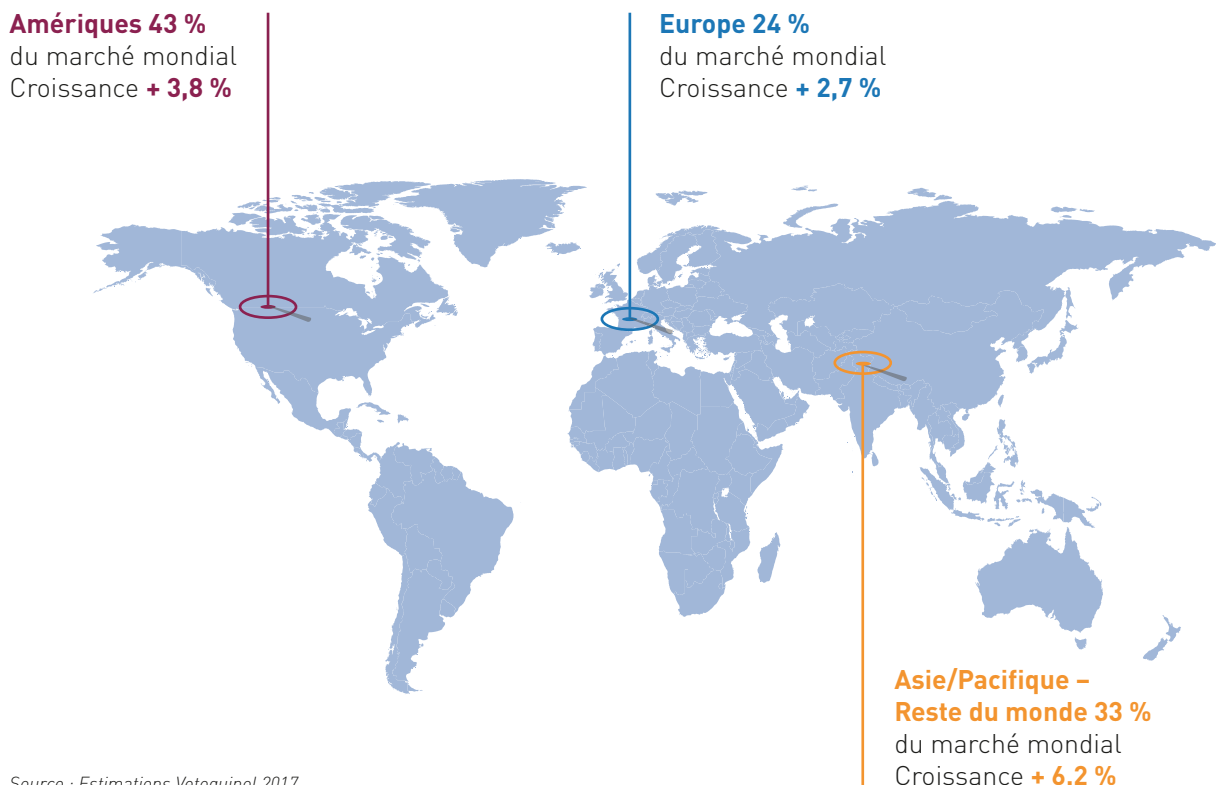
ses frais de recherche et, de la sorte, toujours présenter un profil de risque équilibré.

A fin 2017, Vetoquinol dispose d'une solide structure financière pour poursuivre sa stratégie de croissance hybride, et a les moyens de financer ses ambitions de croissance externe et de partenariats et d'assurer son développement en totale indépendance.



1.2.2 Marché mondial de la santé animale

1.2.2.1 Marché mondial de la santé animale évalué à 31,5 Md\$



Source : Estimations Vetoquinol 2017.

En 2017, le marché mondial de la santé animale a atteint 31,5 Md\$ avec une croissance de + 4,4 % en valeur nominale en dollars US, incluant la hausse des prix et l'effet devise. À lui seul l'effet devise (baisse du dollar) est estimé à 0,3 %. À taux de change constant, la croissance du marché global est estimée à 4,1 % (source : Vetnosis).

En Md\$	2017	2016
Chiffre d'affaires	31,5	30,1
Variation (nominale)	+ 4,4 %	- 2 %
Variation % à taux de change constant	+ 4,1 %	+ 5,6 %
Variation volume % (hors effet de change et prix)	+ 1,7 %	+ 2,3 %

En termes d'espèces, le marché de la santé animale se segmente en deux types d'activité : le segment des animaux de rente (bovins, porcs, volailles...) et celui des animaux de compagnie (chiens, chats, chevaux...). Ces deux segments sont distincts, car ils obéissent à des logiques différentes d'un point de vue économique : le segment animaux de rente constitue un marché à fort volume guidé par des préoccupations de rentabilité et sus-

ceptible de variations importantes lors de crise sanitaire (ex : fièvre catarrhale ovine, grippe aviaire, peste porcine...) tandis que le segment animaux de compagnie représente un marché à plus forte valeur ajoutée et à plus forte croissance, tout en étant malgré tout lié à l'évolution du pouvoir d'achat des propriétaires. Le poids relatif de ces deux segments varie considérablement selon les pays en fonction de leur économie.

Le marché se répartit comme suit selon les différentes espèces animales :

En Md\$	2017	2016	Croissance nominale	Croissance tx constant
Bovins	7,6	7,5	+ 2,2 %	+ 1,6 %
Ovins	1,4	1,3	+ 7 %	+ 7,1 %
Porcins	6,1	5,9	+ 3,7 %	+ 3,8 %
Volaille	4,9	4,6	+ 5,3 %	+ 5,7 %
Animaux de compagnie	11,4	10,8	+ 5,6 %	+ 5,1 %

Source : Vetnosis et estimations Vetoquinol.

1.2.2.2 Marché de la santé animale par région

La répartition du marché mondial par grande région est ainsi estimée :

En Md\$	2017	2016	Croissance nominale	Croissance taux constant
Amérique du Nord	9,9	9,8	+ 0,9 %	+ 0,8 %
Amérique latine	3,7	3,3	+ 11,9 %	+ 8,8 %
Europe de l'Ouest	6,1	6	+ 1,4 %	+ 0,5 %
Europe de l'Est	1,4	1,3	+ 12,3 %	+ 7,8 %
Asie-Pacifique	8,2	7,8	+ 5,5 %	+ 6,5 %
Reste du monde	2,1	1,9	+ 8,9 %	+ 12,2 %

Source : Vetnosis.

Europe

L'Europe est le premier marché historique de Vetoquinol grâce à une implantation de ses filiales dans tous les pays majeurs.

En 2017, le marché ouest-européen montre la plus faible croissance régionale (+ 1,4 %) tandis que le marché est-européen montre la plus forte croissance régionale (+ 12,3 %). Les antiparasitaires pour les animaux de compagnie restent l'un des principaux vecteurs de croissance avec l'introduction d'autres nouveaux produits compensant une baisse continue sur le marché des antibiotiques.

Amériques

Le marché des Amériques se décompose en deux zones distinctes : Amérique du Nord, un marché mature et Amérique latine, un marché en développement.

Amérique du Nord

L'Amérique du Nord, et plus particulièrement les États-Unis, constitue le tout premier marché mondial avec plus de 31 % de part du marché. En ce qui concerne les animaux de compagnie, le marché américain représente à lui seul environ la moitié du marché mondial de ce segment. Le marché canadien est le 10^e marché mondial de la santé animale.

La production animale est en croissance, de même que le marché des animaux de compagnie là aussi stimulé par les antiparasitaires pour animaux de compagnie et l'introduction d'autres nouveaux produits.

La mise en place par les États-Unis d'un plus strict contrôle des antibiotiques à l'instar de l'Europe affecte significativement la croissance de ce segment en 2017.

Amérique latine

L'Amérique latine est un marché en développement dominé par les productions bovine, porcine et aviaire. Le marché des animaux de compagnie se développe avec l'amélioration du niveau de vie de la population.

Le Brésil demeure un potentiel de croissance pour Vetoquinol.

C'est un pays en fort développement parmi les tout premiers marchés mondiaux de la santé animale.

Le Brésil constitue l'un des plus importants cheptels mondiaux de bovins, qui représente environ 10 fois le cheptel français. Le Brésil a l'ambition et la volonté politique d'être le 1^{er} producteur et exportateur mondial de protéines d'origine animale.

Ce pays est non seulement parmi les tout premiers producteurs de bovins, porc et volailles mais offre également un potentiel de croissance élevé du marché des animaux de compagnie.

Également implanté au Mexique depuis plus de 20 ans, Vetoquinol est surtout présent sur le segment de la vache laitière et, plus récemment, des animaux de compagnie.

Asie/Pacifique (et reste du monde)

Vetoquinol est présent sur ces marchés, soit directement à travers ses filiales, soit à travers un réseau de distributeurs de qualité dans la majorité des pays de la zone.

Après la Corée du Sud, l'Inde et la Chine, l'acquisition de la division santé animale de Bioniche en avril 2014, a permis à Vetoquinol d'installer sa quatrième filiale dans cette région, en Australie, 11^e marché mondial estimé à plus de 700 millions de dollars AUD.

L'Australie demeure le premier producteur mondial de laine, le troisième producteur mondial de viande ovine et le sixième producteur de viande bovine. Son cheptel laitier est en expansion et se développe sur la base de grandes unités de production laitières employant des techniques intensives.

Le marché de la santé animale pour les animaux de compagnie représente près de 40 % des ventes du marché total australien, soit le premier segment de ventes par espèces.

1.2.2.3 Perspectives sur le marché de la santé animale

Les principales tendances devraient être les suivantes sur la période 2018-2021 :

- le développement combiné de médicaments génériques, y compris aux États-Unis, et issus de l'innovation technologique,
- la plus forte contribution à la croissance réelle devrait être apportée par les animaux de compagnie, les volailles et le porc,
- l'influence aléatoire des maladies régionales pouvant affecter temporairement la production et la consommation des viandes animales (fièvre catarrhale ovine, grippe aviaire, grippe porcine, fièvre aphteuse, etc.),
- la recherche d'une plus grande sécurité alimentaire,
- l'amélioration du bien-être des animaux,
- le développement de la prise en charge de l'animal de compagnie âgé devrait stimuler la vente de médicaments vétérinaires pour le traitement des maladies chroniques, y compris les pathologies cardio-vasculaires et rénales et le traitement de la douleur,
- la mise en place de contraintes réglementaires plus fortes, même au sein des pays les moins développés, afin de favoriser les exportations de leurs produits d'origine animale,

- le marché des anti-infectieux devrait connaître une croissance en volume inférieure à la croissance du marché sur cette période et très variable selon les régions. Pour les animaux de rente, cette tendance déjà observée en 2016 tout particulièrement en Europe se poursuivra et s'étendra en Amérique du Nord. Elle est liée à la limitation réglementaire pour éviter toute forme d'antibio-résistance des traitements non curatifs au profit de l'utilisation raisonnée des antibiotiques en traitements curatifs,
- les vaccins et les nouvelles thérapeutiques pour animaux de compagnie devraient connaître une croissance en volume supérieure à celle du marché,
- toutes les régions devraient connaître une croissance positive. La zone Asie et le reste du monde devraient connaître une croissance en volume supérieure à celle du marché suivi de l'Europe de l'Est. L'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest tablent sur une croissance positive mais molle tandis que l'Amérique latine devrait retrouver un rythme de croissance comparable à celui du marché global.

1.2.2.4 Situation concurrentielle

En 2017, Vetoquinol reste le 9^e acteur mondial sur le marché du médicament vétérinaire, c'est-à-dire le marché santé animale hors activités périphériques (pet-food et aliments médicamenteux, diagnostics, matériels...).



1.3 Recherche & Développement

1.3.1 Recherche & Développement

1.3.1.1 Présentation générale du processus R & D

Le processus qui consiste à mener une molécule ou un composé jusqu'à son approbation par les autorités réglementaires peut demander jusqu'à dix ans et est classiquement segmenté en quatre étapes distinctes :

- **La recherche** – Cette phase a pour premier objectif d'identifier de nouvelles cibles biologiques impliquées dans des processus pathologiques. Une fois ces cibles identifiées et finement caractérisées, il s'agit de tester sur ces cibles un grand nombre de molécules (étape de criblage) et de mesurer leur activité pharmacologique. Le Groupe n'engage pas d'investissements à ce stade mais développe un réseau de contacts auprès de partenaires académiques ou industriels afin d'évaluer les actifs prometteurs puis, le cas échéant de signer des accords de licence.
- **La preuve de concept préclinique** – Lors de cette étape, l'objectif est de procéder à une évaluation, en milieu contrôlé sur animaux sains, des candidats médicaments en fonction des doses administrées et d'établir un profil pharmacocinétique (absorption, distribution, métabolisme, élimination) et pharmacodynamique préliminaire chez l'espèce animale ciblée ; ces résultats permettent de vérifier la marge de sécurité (sécurité du médicament) et la tolérance du produit, et de confirmer le schéma posologique et le régime de traitement optimal pour assurer une efficacité maximale et des effets secondaires minimaux. En santé animale, ce type d'études précliniques correspond aux phases I et II du développement des médicaments de médecine humaine.
- **Le développement du processus de fabrication** – Cette étape a pour but de développer un procédé de fabrication aboutissant à une formulation adéquate du candidat-médicament et de mettre au point tous les processus nécessaires à l'industrialisation du futur produit. Pendant cette phase sont notamment développées les méthodes utilisées pour tester la stabilité du produit ainsi que la régularité de sa qualité ultérieure.
- **Les essais cliniques** – Ces essais, réalisés sur des animaux malades, constituent l'étape finale des études entreprises avant le dépôt d'une demande d'autorisation de mise sur le marché et correspondent à la phase III du médicament humain. Ils ont pour but de vérifier l'efficacité des médicaments et sont menés sur un nombre d'animaux plus larges (entre 200 et 300) que lors de la phase préclinique ; l'objectif de ces essais est de confirmer les données des études précliniques. Des sociétés sous-traitantes se sont spécialisées dans la conduite de ces essais pour le compte des laboratoires de santé animale.

Pour les médicaments destinés aux animaux de rente, dont les produits (viande, lait, œufs) sont destinés à être consommés par l'homme, des études de résidus doivent être conduites afin de déterminer les temps d'attente – délais devant être respectés entre la fin du traitement de l'animal et son abattage ou la commercialisation de ses productions (œuf-lait).

Enfin, pour pouvoir commercialiser un médicament vétérinaire, il est nécessaire d'obtenir une autorisation de mise sur le marché (AMM). Une fois déposé, ce dossier d'AMM, rassemblant toutes les informations obtenues lors du développement, fait l'objet d'une évaluation scientifique par les autorités de tutelle (santé et/ou agriculture), qui a pour but de vérifier la qualité, l'innocuité envers l'utilisateur, le consommateur, l'environnement, l'animal de destination et également l'efficacité proprement dite du médicament vétérinaire.

En Europe, pour obtenir une AMM, le demandeur doit utiliser l'une des trois procédures fixées par la réglementation européenne :

- **la procédure dite « centralisée »**, obligatoire pour les médicaments issus de la biotechnologie ; elle est également ouverte pour le médicament innovant ou comportant une nouvelle molécule chimique ;
- **la procédure dite « de reconnaissance mutuelle ou décentralisée »** dans le cas où le laboratoire prévoit de commercialiser le même médicament dans plus d'un Etat membre ;
- **la procédure dite « nationale »** n'est possible que pour les médicaments commercialisés dans un seul Etat membre ou pour lesquels celui-ci sera Etat membre de référence dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle.

1.3.1.2 Stratégie R & D du Groupe Vetoquinol

L'activité R & D du Groupe poursuit deux objectifs principaux :

- **le développement du chiffre d'affaires** et de la rentabilité (i) par la mise sur le marché de produits innovants et de qualité apportant une facilité d'administration, une augmentation de l'efficacité et de la sécurité par rapport aux produits déjà sur le marché (ii), la défense de l'ensemble des produits commercialisés pertinents du Groupe,
- **le développement de la notoriété et des compétences scientifiques du Groupe** par des publications dans des revues scientifiques reconnues, par des communications dans des manifestations scientifiques et par l'établissement d'un réseau d'experts scientifiques.

Un focus stratégique déterminé

La R & D a contribué à la sélection des domaines thérapeutiques forts et des espèces cibles sur la base d'une analyse approfondie. Cette dernière permet d'allouer de manière pertinente les ressources de la R & D sur son portefeuille de projets, tout en renforçant ses connaissances scientifiques sur ces domaines.

La R & D conduit des programmes de recherche ayant pour objectif d'apporter de l'innovation thérapeutique et des programmes de développement de produits focalisés prioritairement sur les domaines d'expertise suivants du Groupe : douleur-inflammation, maladies infectieuses, cardiologie-néphrologie, gestion de la reproduction et parasitologie.

Le Groupe reste toutefois fidèle à son histoire, n'hésitant pas à explorer de nouvelles opportunités dans d'autres domaines pathologiques attractifs où son expertise technologique et ses compétences de commercialisation peuvent faire une différence.

Les différentes compétences de ces métiers permettent au Groupe de pouvoir enregistrer des produits innovants reposant soit sur de nouvelles entités chimiques et molécules issues de la biotechnologie, soit sur une amélioration de la galénique existante, soit sur le développement de génériques. Une attention particulière est portée à la gestion du cycle de vie des produits commercialisés, par le développement de nouvelles formulations, posologie et voies d'administration, d'extensions d'indications et d'enregistrement dans de nouvelles zones géographiques.

Ces programmes sont complétés par une politique active de partenariat avec des organismes d'état (INRA, INSERM, CNRS, écoles vétérinaires) ou privés, tant sur le volet recherche que sur le volet développement (développement de nouvelles formulations, application de technologies innovantes de délivrance de médicaments).

1.3.1.3 Organisation du pôle scientifique de Vetoquinol

L'organisation R & D du Groupe est mise en œuvre pour développer des nouveaux produits, elle évolue selon un processus continu d'amélioration. Elle rassemble aujourd'hui environ 150 collaborateurs, dont une soixantaine de cadres scientifiques.

Pour répondre à l'importance stratégique de l'innovation chez Vetoquinol l'organisation R & D repose sur une Direction Scientifique qui regroupe :

- Une Direction recherche & médicale composée de scientifiques dédiés à la recherche d'idées porteuses de solutions inédites et de spécialistes des domaines médicaux stratégiques. Elle assure également la gestion de la propriété intellectuelle du groupe et la veille technologique.
- Une Direction développement produit qui concrétise en AMM et donc en produits commercialisables les idées concepts.
- Une Direction de la gestion des projets qui pilote l'exécution des projets et du cycle de vie des produits ainsi que l'équilibre du portefeuille.
- Une Direction du développement des affaires qui négocie les accords de licence et de distribution relatifs au portefeuille de projets.

Le Groupe a consacré 7,2 % de son chiffre d'affaires à des activités de R & D, soit 25,5 M€ en 2017.

En millions d'euros	2017	2016	2015
Dépenses en R & D	25,5	24,2	22,1
Dépenses en R & D en % du chiffre d'affaires	7,2 %	6,9 %	6,4 %

La R & D pharmaceutique est principalement localisée en France, avec le centre d'expertise et d'excellence scientifique basé sur le site du siège social à Lure et a pour vocation de développer des produits globaux destinés à être enregistrés dans le monde. La R & D de Vetoquinol est également complétée par des unités de développement produits réparties à travers le monde (États-Unis, Italie, Pologne, Canada), qui complètent le centre principal en France et contribuent au développement et soutien de nos produits locaux.

Cette organisation est maintenant pleinement déployée avec le recrutement d'une nouvelle équipe aux États-Unis, Fort Worth Texas, destinée à prendre en charge à la fois des projets globaux et des projets régionaux américains afin d'accélérer l'accès de nos produits sur le marché américain.

Cette équipe américaine comprend toutes les fonctions de la Direction scientifique : développement des affaires, formulation et transfert de technologies, opérations cliniques, enregistrement et gestion de projet.

Aujourd'hui, ces équipes ont permis l'enregistrement de dossiers en Europe, Amérique et en Asie montrant une compétence de niveau international entretenue par un réseau d'experts (experts pharmacologues, toxicologues et pharmacocinétiques), dont le niveau international est reconnu, ainsi que d'experts cliniciens, leaders scientifiques dans les principaux domaines stratégiques. Le Groupe a su gagner la confiance de ce réseau d'experts grâce aux valeurs d'éthique et de crédibilité scientifique sur lesquelles le Groupe s'est construit.

L'accent est également mis sur le développement de partenariats afin de permettre de déployer le plus efficacement possible une offre innovante dans les domaines stratégiques du Groupe.

La notoriété de Vetoquinol se renforce également par le biais d'une politique de publications et d'interventions lors de colloques scientifiques internationaux.

Du fait de l'environnement fortement contraint par la réglementation dans le développement des médicaments vétérinaires, la R & D du Groupe a choisi d'intégrer directement au sein de ses équipes les compétences d'affaires réglementaires qui participent ainsi à tout le processus de développement, dans un double objectif : le conseil dans la stratégie de développement, et l'intégration des données en vue de la constitution du dossier d'enregistrement.

De manière transverse, deux services contribuent à la réactivité des échanges entre scientifiques :

- l'assurance qualité, qui audite de façon continue les processus de développement, garantissant ainsi le niveau requis de BPL, BPC, BPF ;
- la pharmacovigilance qui surveille en permanence la bonne utilisation des produits par nos clients.

1.3.1.4 Description générale des programmes en cours

Compte tenu de l'évolution du marché de la santé animale et de la médicalisation croissante des animaux de compagnie, les priorités de la R & D ont aussi connu un changement. Le Groupe, qui était à l'origine une société presque exclusivement dédiée aux animaux de rente, oriente à présent une part importante de son effort de recherche vers les animaux de compagnie et s'engage également dans le développement de technologies innovantes de production (biotechnologies) et de formulation (délivrance du médicament).

Ainsi, ses principaux domaines de recherche concernent :

- **Les maladies infectieuses :** conscient des pressions pesant sur l'utilisation des anti-infectieux en santé animale, le Groupe focalise ses efforts sur l'optimisation de leur usage raisonné à la fois pour les animaux de rente et les animaux de compagnie. Le lancement du Permacyl® en 2015 et celui du Tylucyl® en 2016 s'inscrivent dans ce cadre. Le déploiement de la marbofloxacin s'est enrichi en 2017 d'extension de territoires dans des pays stratégiques pour Vetoquinol. Le Groupe explore maintenant en priorité les alternatives à l'utilisation des anti-infectieux dans le cadre de la maîtrise du risque infectieux en santé animale, notamment les vaccins et les outils diagnostiques ou digitaux permettant de mieux cibler l'usage des antibiotiques.
- **Les traitements de la douleur et de l'inflammation :** le Groupe développe des projets adressant le traitement de pathologies chroniques de l'appareil locomoteur et la prise en charge de la douleur aiguë ou chronique. Des projets significatifs sont en cours de développement qui s'appuient sur notre produit innovant (Cimalgex®) – AINS de nouvelle génération pour les animaux de compagnie – qui a débuté sa commercialisation en Europe en 2011. Le renforcement de la gamme de produits destinée aux problèmes articulaires chez les animaux de compagnie s'est également concrétisé par le lancement simultané en Europe et aux États-Unis de deux formules améliorées de Flexadin®.

Des solutions innovantes sont également testées dans le domaine des biotechnologies :

- **La néphrologie et la cardiologie :** dans ce domaine, le Groupe s'emploie à développer globalement des produits indiqués dans le traitement de l'insuffisance cardiaque et l'insuffisance rénale, pour les animaux de compagnie. Le lancement d'Upcard® a tenu toutes ses promesses en 2017.
- **Le domaine de la reproduction chez les animaux de rente** est renforcé par l'apport des nouveaux produits Essentiels avec l'acquisition de Bioniche Animal Health dont les enregistrements dans le monde se sont poursuivis en 2017, et plus récemment de Vetcom en 2017. De nouveaux projets de développement pharmaceutiques, diagnostiques et digitaux sont d'ores et déjà engagés pour les années à venir avec la volonté de continuer à enrichir cette gamme reproduction.
- **En parasitologie,** le Groupe a développé un réseau très riche de fournisseurs de molécules qui sont actuellement criblées sur des cibles d'insectes, d'arthropodes et de nématodes.

1.3.1.5 Stratégie de propriété intellectuelle (PI) et de défense des produits

Dans le domaine de l'industrie vétérinaire, comme dans celui de la santé humaine, la propriété intellectuelle peut concerner la molécule, la formulation ou encore le processus d'obtention du produit. La propriété intellectuelle est au cœur des préoccupations du Groupe. Le Groupe mène des programmes de développement sur des molécules libres de droits ainsi que sur des produits sous licence de tiers. La stratégie de protection intellectuelle est donc basée (i) sur la vérification des droits de propriété industrielle (PI) lors de l'acquisition de produits ou molécules sous licence et/ou (ii) sur le dépôt de brevets de formulation, pour l'essentiel. Il convient également de noter que l'obtention d'AMM pour ces produits constitue également une protection contre les génériques. Ainsi, une AMM, pour un nouveau principe actif, permet en Europe de garantir à son détenteur une protection de 10 années sur les données produites.

1.3.2 Accords de sous-traitance

Le Groupe développe des partenariats solides avec différents acteurs de l'industrie pharmaceutique disposant de capacités de production adaptées à ses besoins et sélectionnés selon des critères rigoureux. Les partenaires pressentis font l'objet d'une accréditation par la Direction qualité du Groupe par le biais d'audits qualité. Ils doivent en outre disposer des accréditations nécessaires à la réalisation des opérations que le Groupe souhaite leur confier. Le Groupe fait appel à la sous-traitance industrielle pour des raisons techniques (accès à des technologies dont il

ne dispose pas en propre), capacitaire (taux d'occupation des outils existants) ou réglementaire (accès à des outils de production disposant des agréments permettant de fabriquer les produits conformément à certaines réglementations spécifiques).

Les partenaires sont régulièrement suivis et audités afin de garantir leur niveau de performance et leur conformité aux réglementations en vigueur.

1.3.3 Marques

Dans une économie de marché, dominée par une très forte concurrence, les marques sont des atouts incontournables pour la compétitivité et la stratégie commerciale.

Compte tenu des enjeux qui accompagnent les marques à leur lancement, puis durant leur vie, il est important pour le Groupe de bien assurer leur protection et leur défense.

Les processus d'enregistrement et les degrés de protection des marques varient selon les pays et les réglementations applicables.

L'activité marques s'applique donc à définir la meilleure stratégie de protection à mettre en place en fonction de la réalité de l'exploitation et de l'étendue territoriale actuelle ou prévisible.

Le Groupe s'emploie ainsi à ce que ses marques soient protégées, selon le cas, par une ou plusieurs inscriptions au niveau national, communautaire ou international, et ce dans la plupart des pays où il est présent.

Le Groupe dispose d'un large portefeuille de marques enregistrées comme Aurizon®, Azodyl®, Ceftiocyl®, Cimalgex®, Clavaseptin®, Equistro®, Flevox®, Flexadin®, Folltropin®, Forcyl®, Marbocyl®, Propalin®, Rubenal®, Tolfedine®, Tolfine®, UpCard®, Zylkène® et bien entendu le nouveau logo Vetoquinol® associé à la nouvelle image corporate.

Le Groupe reste aussi très vigilant en termes de défense via une veille spécialisée des marques de façon à pouvoir mettre en œuvre ses droits sur le terrain judiciaire en réaction éventuelle à une atteinte portée à ses prérogatives par un tiers.



1.4 Facteurs de risques

1.4.1 Risques et politiques de gestion des risques

Vetoquinol a la volonté permanente d'améliorer les dispositifs de prévention des risques et de réduire l'impact potentiel des sinistres qui pourraient affecter :

- le personnel, ses actifs, son environnement ou sa réputation ;
- la performance du Groupe ;
- le respect de ses valeurs, l'éthique ou la réglementation.

Des missions d'évaluation de l'impact des risques opérationnels sont réalisées à intervalles réguliers en vue d'établir la cartographie des risques, qui deviendra opérationnelle dès 2018, Vetoquinol renforcera ainsi ses outils d'analyse et de prévention, de reporting et de suivi d'indicateurs pour s'adapter rapidement aux changements économiques, politiques, environnementaux et juridiques en constante évolution.

Le Groupe s'est également doté de règles internes au niveau juridique, notamment sur la procédure à respecter en cas de signatures de contrats. Le Groupe organise également des actions de formation pour sensibiliser les collaborateurs à la gestion des risques juridiques et financiers, et au respect de l'environnement réglementaire de plus en plus contraignant. La Direction financière et juridique Groupe réalise des audits internes périodiques des entités du Groupe.

Hormis les risques susvisés, il est néanmoins possible que certains risques non cités ou non identifiés à ce jour puissent affecter les résultats du Groupe, ses objectifs, son image ou le cours de son action.

1.4.2 Risques spécifiques relatifs à l'activité du Groupe

1.4.2.1 Risques de dépendance vis-à-vis de la santé humaine pour le développement de nouvelles molécules

Nature du risque

En santé animale, l'innovation se fait dans des domaines qui lui sont spécifiques : antiparasitaires, vaccins, gestion de la reproduction (productivité) et dans des domaines communs à la santé humaine : antibiothérapie, gestion de la douleur et de l'inflammation, cardiologie, cancérologie, etc.

Ces domaines thérapeutiques peuvent être vus comme un avantage pour les sociétés de santé animale adossées à un groupe de santé humaine, par un accès potentiellement plus aisé à un portefeuille de molécules.

Gestion du risque

Pour Vetoquinol, cela n'a pas représenté un facteur limitant pour son innovation pour les raisons suivantes :

- pour des applications en santé animale, il existe de nombreuses molécules utilisées en santé humaine dont les brevets sont tombés dans le domaine public ;
- dans des domaines où la recherche est très active en santé humaine (cardiologie, douleur, cancer), de nombreuses sociétés de « biotech » sont prêtes à licencier leur technologie et/ou leurs molécules en santé animale afin de contribuer au financement des phases précoces de développement en santé humaine ;
- les sociétés de taille moyenne en santé humaine, qui n'ont pas de département de santé animale, apprécient de trouver des purs acteurs de santé animale à qui confier leurs molécules quand celles-ci peuvent y trouver des débouchés. C'est un développement complémentaire intéressant pour ces sociétés, notamment parce que le secteur de la santé animale a un profil de croissance différent de la santé humaine. Il existe éga-

lement une autre source d'innovation avec le « drug repositionning » (approche dite de repositionnement molécule) qui vise à réorienter des molécules existantes et à les développer dans de nouvelles indications thérapeutiques.

1.4.2.2 Risques liés à un renforcement de la réglementation encadrant l'utilisation d'antibiotiques en médecine vétérinaire

Nature du risque

La lutte contre le développement des résistances bactériennes et la préservation de l'activité des antimicrobiens sont devenues des enjeux de santé publique à l'échelle mondiale. L'Europe est parmi les régions les plus avancées dans la réflexion sur cette question. Dans cette logique, certains pays ont mis en place des plans nationaux et fixé des objectifs de réduction de l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire. En 2014, la France a formalisé son approche dans le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. La loi est entrée en vigueur en 2015.

Gestion du risque

Cette nouvelle réglementation a eu un impact progressif et continu sur l'activité du Groupe en Europe avec pour conséquence une baisse en valeur absolue et en valeur relative de la part du chiffre d'affaires du Groupe réalisée avec des produits anti-infectieux. L'utilisation des antibiotiques critiques (fluoroquinolones et céphalosporines de génération 3 et 4) est désormais encadrée par une réglementation contraignante qui a fortement réduit leur utilisation. Vetoquinol anticipe une poursuite de la baisse de leur utilisation en 2018. Le développement de nouveaux antibiotiques en santé animale sera désormais difficile.

1.4.2.3 Risques liés à l'image et à la réputation

Nature du risque

Vetoquinol a su s'imposer comme un acteur international de référence de la santé animale. La notoriété du Groupe a une importance capitale, c'est l'un des actifs immatériels de l'entreprise.

Gestion du risque

Si Vetoquinol a l'avantage d'avoir une bonne réputation dans le secteur de la santé animale, ce n'est pas le fruit du hasard mais le fruit de son histoire, d'une volonté d'attitude loyale et intègre dans les transactions et les relations commerciales.

Vetoquinol porte une grande attention à la qualité de ses produits et aux besoins de ses clients. Toutefois, le risque existe qu'une publicité négative tant sur les pratiques commerciales ou ses produits, qu'elle soit fondée ou non, puisse avoir une incidence défavorable sur son activité ou entraîner des litiges ou d'autres procédures juridiques onéreuses.

Une politique Groupe a été mise en place et concerne chaque salarié du Groupe qui doit s'assurer que sa communication, son comportement et ses actions sont en conformité avec les valeurs du Groupe et contribuent à une image positive du Groupe. Ils doivent respecter le Code d'éthique relatif aux médias numériques du Groupe lorsqu'ils s'expriment sur les médias sociaux (Twitter, Facebook, forums spécialisés, etc.) en tant que salariés de Vetoquinol.

Dans le cadre de sa mise en conformité avec la loi de prévention de la corruption (Loi Sapin 2), Vetoquinol a déjà mis en place certains dispositifs tels qu'un Comité d'éthique ou un Code de conduite anti-corruption destiné à tous les salariés du Groupe ainsi qu'à l'ensemble des parties prenantes avec lesquelles Vetoquinol est en contact.

1.4.2.4 Dépendance vis-à-vis de tiers pour assurer le succès des projets de Recherche & Développement

Nature du risque

Vetoquinol propose une gamme de produits toujours plus efficace et adaptée à l'évolution des besoins de ses clients, régulièrement complétée par de nouvelles solutions développées en interne ou en collaboration avec des partenaires. De ce fait, le Groupe conclut des accords de collaboration avec des tiers pour enrichir son portefeuille de nouveaux produits.

Dans la mesure où le Groupe ne pourrait conclure de tels accords, il devrait prendre à sa charge et assurer en interne tout ou partie du développement de futurs produits.

Une telle situation pourrait limiter ou retarder d'autres programmes de Recherche & Développement.

Gestion du risque

Le succès de cette collaboration résulte du choix des partenaires et de leurs performances dans l'exécution de leurs obligations, dans le cadre des accords conclus.

Le Groupe dépend notamment de la technologie et du savoir-faire de tiers sur les activités suivantes :

- recherche, synthèse et ciblage de nouvelles molécules sur des cibles thérapeutiques déterminées par le Groupe ;
- application de nouvelles technologies de délivrance pour l'administration des médicaments.

Pour limiter ce risque, le Groupe a développé un réseau étendu de partenaires industriels et académiques au niveau international avec lesquels il entretient des relations solides et pérennes.

1.4.2.5 Risques liés aux produits soumis à obtention d'une Autorisation de mise sur le marché

Nature du risque

Pour être commercialisé, un médicament vétérinaire doit obtenir préalablement une Autorisation de mise sur le marché (AMM) auprès des autorités compétentes concernées.

Cette AMM sera délivrée selon une procédure nationale, européenne ou internationale conformément à des règles de qualité, d'innocuité et d'efficacité très précises.

Un médicament vétérinaire, déjà commercialisé, peut faire l'objet d'un retrait temporaire ou définitif de son AMM pour différentes raisons :

- un défaut qualité du produit ;
- des évolutions tant législatives que réglementaires ;
- des problèmes de pharmacovigilance constatés lors de l'utilisation de ce produit ;
- une inspection pharmaceutique des locaux de production conduisant à une interdiction totale ou partielle de produire les médicaments vétérinaires concernés.

Tout retard de lancement dû à une obtention tardive de l'AMM dans le ou les pays où la demande a été déposée et/ou tout refus des autorités de tutelle d'octroyer une AMM à l'issue de l'instruction du dossier de demande d'AMM peuvent impacter la situation financière du Groupe.

Gestion du risque

La Direction scientifique Groupe couvre de nombreux domaines d'activité au travers de missions stratégiques et opérationnelles et s'appuie sur les compétences internes :

- une Direction des affaires réglementaire qui assure une veille réglementaire permettant d'anticiper les nouvelles réglementations susceptibles d'impacter le développement des médicaments et leur fabrication ;
- un Département assurance qualité (R & D et Production) permettant de prévenir les risques liés à la réalisation des études requises pour l'enregistrement des médicaments et à la fabrication des médicaments ;
- un Département pharmacovigilance chargé du suivi des médicaments pendant leur développement (essais cliniques) et après leur mise sur le marché, l'ensemble des effets indésirables couverts par la pharmacovigilance est analysé au travers des rapports périodiques rédigés et transmis aux autorités de tutelle.



1.4.2.6 Risques liés au non-renouvellement de certaines autorisations d'établissements (BPF)

Nature du risque

Vetoquinol pourrait être confronté à une suspension temporaire ou définitive d'exploitation d'un médicament vétérinaire si celui-ci ne répondait pas à la réglementation en vigueur. Cette situation pourrait avoir une incidence défavorable sur le chiffre d'affaires et donc sur les résultats du Groupe.

Gestion du risque

Vetoquinol veille à maintenir un haut niveau de conformité de ses usines et de ses procédés de fabrication avec les référentiels existants (bonnes pratiques de fabrication, laboratoire, distribution et autres réglementations). Un système de management de la qualité a été défini par la Direction assurance qualité Groupe et a été déployé dans l'ensemble de ses sites de fabrication. Ce système permet d'identifier et de corriger tout écart entre un produit fabriqué ou des pratiques mises en œuvre et les exigences réglementaires associées. Le Directeur assurance qualité Groupe, responsable du système, s'assure du suivi des différents plans d'actions via des audits réguliers.

En plus de ce système performant destiné à minimiser les risques, Vetoquinol travaille en permanence sur la sécurisation des produits stratégiques du Groupe.

Une Cellule de crise pharmaceutique (CCP) a été mise en place au sein du Groupe. Elle a la responsabilité de la gestion des crises suite à un événement grave et/ou inhabituel pouvant être lié à un produit Vetoquinol. Tout événement impliquant une responsabilité pharmaceutique est du domaine de la CCP.

1.4.2.7 Risques liés à la responsabilité produit

Nature du risque

La responsabilité produit de Vetoquinol peut être invoquée suite à l'apparition d'effets secondaires indésirables des médicaments (non détectés lors des essais cliniques préalables à l'AMM) ou suite à un défaut qualité. Les conséquences de tels événements peuvent être le rappel de lots commercialisés, voire la perte, temporaire ou non, de l'AMM correspondante (cf. Risques liés aux produits soumis à obtention d'une AMM). Les coûts de rappel d'un médicament pourraient également avoir un impact financier.

Gestion du risque

Le Groupe se focalise depuis de très nombreuses années sur la pharmacovigilance, les réclamations et sur les systèmes Qualité pour l'ensemble des produits du Groupe qui sont commercialisés dans le monde entier. Conformément à la réglementation, Vetoquinol rédige les rapports périodiques relatifs à la sécurité (PSURs) en Pharmacovigilance. En complément, un système informatisé global permet le suivi des réclamations dans l'ensemble du Groupe.

Le suivi précité des plans d'actions qualité concourt à la gestion du risque produit ; Vetoquinol dispose d'une assurance responsabilité concernant ses produits valables pour toutes les filiales du Groupe.

1.4.2.8 Risques liés au stade d'avancement des futurs produits

Nature du risque

Vetoquinol dispose actuellement d'un portefeuille de projets à différents stades de développement en vue d'équilibrer le portefeuille et d'optimiser les probabilités de commercialiser de nouveaux produits. Entre le début du développement et la mise sur le marché, il s'écoule plusieurs années. Durant cette période et à tout moment, un projet peut être retardé ou arrêté, notamment pour les raisons suivantes :

- une preuve d'efficacité insuffisante ;
- une balance bénéfice/risque jugée insuffisante ;
- le refus des autorités de délivrer des autorisations permettant d'effectuer les essais cliniques ;
- l'échec des essais cliniques correspondant au cahier des charges défini ;
- le coût trop élevé de la fabrication de ce nouveau produit révélé lors de la phase de transposition industrielle ;
- une évolution ou le durcissement de la réglementation concernant une classe thérapeutique, ou une famille de principe actif ;
- un changement de l'environnement concurrentiel.

Si de tels risques se manifestaient, cela pourrait avoir un impact défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe.

Gestion du risque

Vetoquinol s'appuie sur une organisation pragmatique : Direction du développement des affaires, Direction projets produits, Direction du développement produits regroupées au sein de sa Direction scientifique qui assure cohésion interne et création de synergies.

Toutes les compétences développées en interne, la structure de son organisation, ses procédures ainsi que sa stratégie devraient lui permettre de limiter ces risques dans le futur.

Le Groupe effectue également une surveillance permanente (veille) de la réglementation et des analyses concurrentielles afin d'anticiper les évolutions et les impacts de ces changements.

Par ailleurs, Vetoquinol équilibre son portefeuille projets R & D entre innovation incrémentale, visant à améliorer les produits existants et innovation de rupture, qui aboutit à l'émergence de nouvelles technologies.

Dans le passé, de tels risques ne se sont pas manifestés de manière suffisamment significative pour affecter la performance du Groupe.

1.4.3 Risques opérationnels

1.4.3.1 Risques fournisseurs

Nature du risque

Comme toute entreprise industrielle, Vetoquinol encourt un risque au titre de la qualité et la pérennité de ses approvisionnements en matières premières, notamment principes actifs et excipients et en articles de conditionnements nécessaires aux étapes de fabrication de ses produits. Par ailleurs, Vetoquinol est exposé à des risques similaires sur ses achats de produits finis confiés à la sous-traitance.

Le Groupe a recours à plusieurs fabricants sélectionnés selon des critères rigoureux. Aucun fournisseur pris individuellement ne représente une part importante de ses achats susceptible de faire courir un risque majeur au Groupe pour la production de ses principaux produits.

Gestion du risque

Vetoquinol poursuit son processus d'optimisation et de fiabilisation du portefeuille achats tout en restant vigilant à la maîtrise de ses coûts externes.

Une politique soutenue d'agrément de nouvelles sources d'approvisionnement vise à mieux sécuriser la chaîne d'approvisionnement des sites industriels dans un souci constant d'amélioration des conditions d'achats.

Une mise en concurrence régulière des fournisseurs consultés associée à la signature de contrats encadrant au mieux les relations commerciales permet de développer des partenariats long terme limitant ainsi les risques de défaillance des fournisseurs tout et assurant une maîtrise rigoureuse de l'ensemble des dépenses.

Les principaux fournisseurs sont régulièrement évalués par le biais d'audits qualités et de processus d'évaluation permettant de mesurer au mieux les critères de performance et de vigueur des partenaires ; dès 2018, Vetoquinol intégrera de nouveaux critères d'exigences sociales et environnementales ainsi que des critères de conformité à la loi anti-corruption. L'organisation régulière de réunions de suivi (type business review meeting) permet de renforcer les liens de coopération avec les fournisseurs et de travailler à l'amélioration permanente des relations clients/fournisseurs. Le Groupe tente également de préserver l'activité économique de sa région en confiant certains de ses achats à des entreprises locales, dans le strict respect des règles de compétitivité et de pérennité des partenaires retenus.

La Direction achats du Groupe a engagé un projet d'optimisation de l'ensemble des processus liés à la fonction achats et a initié un programme d'évolution basé sur des principes d'amélioration continue. Cette transformation doit conduire les organisations vers plus de maturité dans la maîtrise des processus de dépenses et servir les grands principes de la stratégie achats tendant vers plus de cohérence, de performance et d'éthique au sein du Groupe. Le Code d'éthique du Groupe, en cours de réactualisation au regard de l'évolution de la réglementation, définit les règles de comportements et les standards de conduite selon lesquels chacun doit faire preuve de la plus grande

intégrité et éviter toutes situations de conflits d'intérêts. Ces règles s'appliquent à l'ensemble des collaborateurs ayant une activité achats, qu'elle soit directe ou indirecte, comme activité principale ou ponctuelle ; elles portent sur les relations avec les fournisseurs de biens et de services, les prestataires, les partenaires dont Vetoquinol distribue les produits et les sous-traitants.

1.4.3.2 Risques clients-distribution

Nature du risque

Vetoquinol distribue ses produits dans de nombreux pays en s'appuyant sur ses filiales dans 24 pays et un large réseau de distributeurs dans les pays où le Groupe ne possède pas de filiales. Vetoquinol s'expose à des risques comportementaux complexes : instabilité économique, déstabilisation politique, fluctuations des devises, retards de paiement voire impayés.

Gestion du risque

Dans les principaux pays d'Europe et d'Amérique du Nord, Vetoquinol distribue essentiellement ses produits au travers de grossistes répartiteurs auprès desquels les vétérinaires et les ayants droit s'approvisionnent. Le Groupe s'appuie alors sur une équipe de délégués vétérinaires (technico-commerciaux) qui assurent un rôle de présentation scientifique concernant les produits auprès des praticiens vétérinaires, et assurent aussi la remontée des questions, attentes et besoins des clients. Quels que soient les pays, les pratiques commerciales sont encadrées d'une façon générale par des contrats commerciaux, qui sont régulièrement révisés.

Dans certains pays, le secteur de la santé animale affiche une tendance à la concentration des distributeurs et des vétérinaires au sein de groupements de cliniques. On remarque également l'apparition de nouveaux canaux de distribution via Internet. Au regard de la situation critique de nombreux éleveurs en France et de la crise du lait connue à l'échelle européenne, Vetoquinol demeure vigilant sur ces évolutions et sur l'impact qu'elles pourraient avoir sur le niveau de son chiffre d'affaires et de ses marges.

1.4.3.3 Risques industriels et environnementaux

Nature des risques

Les activités de Vetoquinol liées à la fabrication et à la distribution de médicaments vétérinaires impliquent l'entreposage, la manipulation et l'utilisation de matières chimiques dangereuses. Il existe donc des risques environnementaux liés à la contamination de l'environnement mais également des risques liés à la manipulation d'agents chimiques dangereux lors de la recherche et de la fabrication.

D'autre part, Vetoquinol pourrait encourir des frais importants pour se conformer à l'évolution des lois et règlements relatifs à l'environnement et à la santé.

Gestion des risques

Risques réglementaires HSE (Hygiène, Sécurité et Environnement) : le Groupe considère qu'il est en conformité avec les lois et réglementations concernant l'environnement, l'hygiène et la sécurité de ses différents sites à travers le monde et en particulier, les sites de production qu'il exploite en Europe, au Canada, aux États-Unis, et au Brésil. Chaque site a mis en place une veille réglementaire adaptée et les autorités locales contrôlent régulièrement la conformité des sites.

En raison des incertitudes inhérentes au traitement des problématiques environnementales et au renforcement des normes réglementaires applicables aux matières utilisées, le Groupe ne peut exclure la nécessité de travaux supplémentaires à ce titre.

Risque d'accidents du travail ou maladies professionnelles : les risques sont évalués sur tous les sites de production et des programmes de prévention adaptés sont mis en œuvre. Le risque d'avoir un accident corporel grave voire mortel est évalué comme très faible et, hormis le risque incendie, il n'y a pas de risque identifié d'accidents du travail à caractère catastrophique pouvant atteindre simultanément plusieurs employés et/ou mettre à mal la continuité des activités.

Risque incendie : un programme (2016-2020) de remplacement partiel des éléments combustibles de bâtiment est en cours, limitant ainsi le risque d'un incendie massif. Le renforcement des moyens de lutte incendie (détection, extinction) est à l'étude sur les sites de production.

Le délai d'interruption de production des formes sèches ne serait que de quelques mois car cet atelier est moins vulnérable en cas d'incendie.

Un incendie dans les stockages de matières premières et articles de conditionnement provoquerait un arrêt de production limité aux délais de réapprovisionnement, soit quelques semaines couvertes en partie par les stocks de produits finis. Un début d'incendie dans les stocks de produits finis serait maîtrisé par le système de sprinklers en place, seule une reprise des conditionnements serait à réaliser avant expédition en clientèle.

Tout est mis en œuvre aujourd'hui pour permettre le maintien d'une activité commerciale soutenue en cas de sinistre sur ce site, des capacités de production au sein du Groupe pouvant partiellement être utilisées comme solutions de remplacement.

Risque environnemental : les risques de pollution sont maîtrisés par la mise en place de moyens de maîtrise adaptés sur l'ensemble des sites industriels. Des dispositifs de filtration permettent de maîtriser les émissions atmosphériques. Chaque site gère ses effluents aqueux selon ses moyens disponibles, soit par collecte et destruction, soit par un raccordement à une station de traitement externe ou par une station de traitement interne au site. Chaque site possède un système formalisé de collecte et de tri des déchets dangereux et non dangereux générés par les activités. Le risque de pollution des sols est maîtrisé par la mise en rétention des produits polluants et des eaux d'incendie le cas échéant. Les sites industriels ne sont pas classés Seveso en Europe ni équivalents hors Europe. Les études de dangers montrent l'absence de risque pour les riverains et l'environnement en cas de sinistre majeur.

1.4.3.4 Risques liés aux systèmes et technologies de l'information

Nature des risques

Différents risques significatifs sont envisageables et pourraient en cas de défaillance impacter l'activité du Groupe (i) Intrusion ou piratage à un ordinateur en se connectant sur les systèmes depuis l'extérieur (via Internet) ou de l'intérieur (via une prise réseau dans l'un des bureaux) afin d'obtenir des informations confidentielles (ii) suppression ou perte, de manière involontaire, de données majeures (iii) sinistre dans la salle des machines avec destruction du matériel et de données importantes (iv) obsolescence d'une partie du système d'information.

Gestion des risques

Vetoquinol attache le plus grand soin à la sécurité et à la protection des systèmes informatiques et de son réseau de communication. La Direction des systèmes d'information (DSI) procède régulièrement à des audits externes et internes pour identifier toutes vulnérabilités. La DSI réalise également des mises à jour régulières des applications et des infrastructures afin de répondre aux besoins de ses utilisateurs. Elle actualise assidûment les mesures nécessaires pour éviter les risques d'interruption de service et procède à des backups journaliers de l'ensemble des systèmes.

Ces sauvegardes sont conservées sur bande dans un coffre ignifugé durant 8 semaines et permettraient de restaurer n'importe quel fichier ou base de données altéré durant cette période.

Grâce aux deux salles machines sécurisées disponibles (accès, système anti feu, etc.) dans deux bâtiments distincts, les systèmes critiques sont dupliqués en temps réel d'une salle sur l'autre et permettraient ainsi une reprise rapide en cas de sinistre sur l'une des deux salles. Des dispositifs de sauvegarde de données sont installés dans chacune des salles informatiques, chacun d'eux sauvegardant les systèmes informatiques de l'autre salle.

La qualité est également au cœur de nos préoccupations, puisque Vetoquinol est soumis à des contraintes réglementaires très fortes en matière de conduite de projet, de documentation, de test et de qualification du système d'information. La sécurité informatique a été renforcée et reste un des axes prioritaires des développements informatiques chez Vetoquinol.

1.4.3.5 Gestion des ressources humaines

Nature des risques

Vetoquinol s'appuie sur des cadres dirigeants et scientifiques de haut niveau, dont le départ simultané pourrait affecter temporairement la performance du Groupe.

En France, la localisation du siège du Groupe à Lure (Haute-Saône) et le relatif éloignement de bassins d'emploi importants pourraient s'avérer être l'un des facteurs défavorables à l'attraction et à la fidélisation de cadres dirigeants.

Le succès du Groupe dépend également de la motivation de son personnel dans tous les sites dans lesquels il est implanté.

Gestion du risque

La culture de l'entreprise, ses modes de gestion des ressources humaines et la pérennité de l'actionnariat familial sont des facteurs importants de stabilité des cadres dirigeants.

Le maintien de relations sociales positives au sein de ses différentes entités est un élément important dans la mise en œuvre de la politique interne.

À l'étranger, lors d'acquisition de sociétés, le Groupe est très vigilant sur la qualité et la pérennité des équipes de management en place.

Afin de faire connaître son dynamisme et de transmettre son enthousiasme pour attirer les meilleurs talents, Vetoquinol a lancé en 2015 une nouvelle signature institutionnelle Groupe « Achieve more together ¹ » et en 2016 sa signature employeur : « Votre avenir, leur santé, notre famille : ensemble, faisons grandir votre talent ».

1.4.3.6 Risques liés aux acquisitions et autres opérations de croissance externe

Nature du risque

La politique active de croissance externe suivie depuis plusieurs années se traduit par une expansion géographique de Vetoquinol, présent aujourd'hui dans de nombreux pays. Les acquisitions réalisées sur des territoires à fort potentiel assurent une croissance régulière au Groupe.

Le risque de non-maîtrise de cette croissance externe ne doit pas être omis. Une intégration non maîtrisée pourrait avoir des conséquences défavorables sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Gestion du risque

Pour accroître sa taille et sa rentabilité, Vetoquinol souhaite poursuivre ses opérations ciblées et maîtrisées de croissance externe, en priorité sur ses trois territoires stratégiques : Europe, Amériques et Asie/Pacifique. Sous la responsabilité fonctionnelle de la Direction fusions & acquisitions plusieurs points importants sont traités dans chaque processus d'acquisitions :

- la culture du pays ;
- la reprise ou non du passif de l'entreprise cible ;
- l'éventuelle rationalisation de l'outil de production ;
- les synergies dans les gammes de produits ;
- les synergies au niveau de l'activité R & D ;
- la présence ou non d'un réseau commercial ;
- les problèmes potentiels liés à l'intégration du management ;
- la concrétisation effective des hypothèses de développement identifiées lors des phases d'évaluation.

La Direction fusions & acquisitions (DFA) coordonne également toutes les activités internes nécessaires à la conduite du projet de croissance externe, pilote la négociation avec le vendeur et accompagne l'intégration des sociétés acquises.

Jusqu'à présent, l'intégration des acquisitions du Groupe n'a pas engendré de conséquences défavorables significatives pour le Groupe.

1.4.3.7 Risques liés aux marques et à la propriété intellectuelle et industrielle

Nature des risques

Les situations de litige les plus communes auxquelles l'activité marques du Groupe peut se trouver confrontée sont le dépôt ou l'usage par un concurrent d'un signe similaire et être poursuivi par des tiers détenteurs de droits. Une autre appréhension à surmonter est le montant des frais et le temps de procédure résultant de ces éventuels litiges.

Le préalable est naturellement d'avoir une marque enregistrée à défendre et à opposer, à défaut les moyens d'intervention seront considérablement amoindris.

Les brevets détenus par Vetoquinol constituent une partie du patrimoine immatériel du Groupe. Un suivi particulier est porté à la protection de ces droits de propriété intellectuelle et industrielle.

Gestion des risques

La gestion de ces risques au sein du Département marques du Groupe se traduit par diverses actions comme :

- une communication active en interne sur les droits et la valeur du portefeuille de ses marques ;
- une étude complète par projet sur la disponibilité et l'usage du signe proposé à titre de marque ;
- une définition des conditions d'enregistrement les mieux adaptées et les plus fiables juridiquement ;
- une veille continue de la concurrence.

Le Groupe s'attache ainsi à construire au quotidien une véritable politique et stratégie afin de protéger et valoriser au mieux son portefeuille de marques, son savoir-faire, sa technologie brevetée ou non brevetée.



¹ « Accomplissons tous ensemble »

1.4.4 Assurances et couverture des risques

1.4.4.1 Politique d'assurance

Vetoquinol, du fait de son implantation géographique et de son activité industrielle, est susceptible d'être exposé à des risques divers tels que les risques naturels, incendies, défaillance des équipements, défaillance des systèmes d'information... De tels événements pourraient causer des dommages aux personnes, aux biens, et avoir éventuellement un impact négatif sur les activités, la situation financière de Vetoquinol.

En vue de protéger ses actifs au niveau mondial contre ces risques, Vetoquinol a opté pour une politique d'assurance visant à limiter les impacts financiers en cas de survenance d'un sinistre affectant ses installations ou son activité. Cette politique est définie de manière périodique sur la base d'évaluations techniques intégrant l'évaluation des risques, l'analyse des produits d'assurance disponibles sur le marché et des réglementations locales.

Dans le cadre de cette politique d'assurances, Vetoquinol a mis en place des programmes d'assurances internationaux qui permettent à l'ensemble des sociétés du Groupe de bénéficier d'une couverture uniforme. Ces programmes de type « Tous risques sauf » permettent d'optimiser les niveaux de garantie et les franchises.

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, le Groupe estime disposer d'une couverture adaptée à ses activités au plan mondial et considère que les limites de garanties proposées dans ces programmes d'assurance sont appropriées. Le Groupe n'envisage pas de difficultés particulières pour conserver des niveaux d'assurance identiques, dans la limite des disponibilités et des conditions de marché.

1.4.5 Risques juridiques

Vetoquinol est en cours d'élaboration de son code de conduite « anti-corruption et trafic d'influence » en vue de répondre aux exigences de la loi Sapin 2 ; ce code aura vocation à renforcer les instruments et pratiques du Groupe en matière d'éthique et de responsabilité sociétale et environnementale.

1.4.5.1 Risques liés à la réglementation et à son évolution

Les activités de Vetoquinol sont soumises à diverses réglementations en France et à l'étranger, notamment en matière de lois et de réglementations commerciales, de droit de la concurrence et de droit de la santé. Ces réglementations sont en constante évolution et de plus en plus contraignantes ce qui implique de consacrer un plus grand nombre de ressources juridiques qu'elles soient internes ou externes, aux fins de s'assurer de la conformité à ces réglementations.

Bien que Vetoquinol porte une attention particulière au respect de la réglementation en vigueur, elle ne peut exclure tout risque de non-conformité.

1.4.5.2 Risques liés aux contentieux et enquêtes en cours

Dans le cadre de son activité, Vetoquinol peut être impliqué dans des procédures gouvernementales, judiciaires ou arbitrales. Il n'existe pas à sa connaissance de telles procédures, qui soient en suspens ou dont elle soit menacée, susceptible d'avoir ou ayant au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Vetoquinol.

1.4.5.3 Risques contractuels et commerciaux

Vetoquinol peut faire l'objet de réclamations de la part de ses partenaires contractuels (bailleurs de molécules, fournisseurs, clients...). Elle peut être également amenée à initier des réclamations à l'encontre de ses partenaires contractuels qui rencontreraient des difficultés dans l'exécution de leurs obligations contractuelles.

1.4.5.4 Risques liés à la responsabilité du fait des produits

D'une manière générale, la fabrication et la commercialisation de produits pharmaceutiques exposent Vetoquinol à la mise en jeu de sa responsabilité que ce soit du fait de la survenance d'effets secondaires ou de problème de qualité.

Bien que Vetoquinol dispose de procédures spécifiques en matière de qualité et de pharmacovigilance, elle ne peut exclure la mise en cause de sa responsabilité.

1.4.5.5 Risques de fraude

Le développement des nouvelles technologies et des moyens de communication ainsi que le non-respect par les collaborateurs de Vetoquinol de règles internes sont autant de facteurs favorisant la survenance et le développement de situation de fraude.

1.4.6 Risques financiers

La gestion des risques financiers est traitée dans le paragraphe 4.5.4.

La gestion des risques financiers Groupe est essentiellement effectuée dans le cadre des procédures de contrôle mises en place au niveau de la Direction financière Groupe, en collaboration entre les filiales concernées et les services spécialisés.

1.4.6.1 Risques liés à la fiscalité du Groupe

Durant ces dernières années, sur l'ensemble des contrôles fiscaux effectués dans le Groupe, aucun redressement significatif n'a eu lieu. Le Groupe ne peut néanmoins pas garantir que les contrôles fiscaux actuels ne donnent lieu à aucun redressement significatif.

1.4.6.2 Risques de change

Se référer au chapitre 4, paragraphe 4.5.4.1.

1.4.6.3 Risques de taux

Se référer au chapitre 4, paragraphe 4.5.4.2.

1.4.6.4 Risques de liquidité

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Se référer au chapitre 4, paragraphe 4.5.4.3.

1.4.6.5 Risques de crédit

Se référer au chapitre 4, paragraphe 4.5.4.4.

1.5 Rapport de gestion – Informations économiques

1.5.1 Faits marquants du Groupe survenus en 2017

1.5.1.1 Acquisition des produits de la société Vetcom GmbH

Le Groupe Vetoquinol a acquis le 22 mars 2017 les produits Reprocine® et Longacton® de la société autrichienne VetCom-pharma GmbH. Cette acquisition permet à Vetoquinol d'étoffer sa gamme de produits essentiels sur le domaine de l'aide à la reproduction chez les bovins et les porcins, en Europe dans un premier temps puis hors Europe. Aucun effectif ou site industriel n'a été repris dans le cadre de cette acquisition.

1.5.1.2 Prise de participation au capital de la société PAT

Le 13 novembre 2017 : Vetoquinol et Plant Advanced Technologies PAT siège social à Vandoeuvre Les Nancy, spécialiste des biomolécules végétales, annoncent l'entrée de Vetoquinol au capital de Plant Advanced Technologies PAT. Cette opération a été réalisée via une augmentation de capital réservée de 500 000 euros au cours de 25 euros par action à l'issue de laquelle Vetoquinol détiendra un peu plus de 2 % du capital de PAT. Plant Advanced Technologies PAT est spécialisée dans des projets de production de protéines recombinantes à partir d'une plateforme végétale, à

destination des industries cosmétiques, pharmaceutiques et agrochimiques. PAT dispose de savoir-faire uniques, brevetés mondialement et écologiques (PAT plantes à traire® et Target Binding®).

1.5.1.3 Rationalisation industrielle

L'année 2017 a vu la 2^e phase de la modernisation de l'outil industriel du principal site de fabrication du groupe – Lure. Cette extension de l'unité de production des injectables s'établira sur une période totale de 5 années.

Le transfert de produits fabriqués à Belleville au Canada vers le site canadien historique Princeville s'est poursuivi tout au long de l'année 2017 et devrait se terminer courant de l'année 2018.

Cet important travail de rationalisation au niveau de l'outil industriel s'est accompagné d'une rationalisation du portefeuille produits afin de simplifier nos opérations industrielles, réglementaires et logistiques.

1.5.2 Chiffre d'affaires du Groupe en 2017

	2017	2016	Variation
Chiffre d'affaires courant	352,2	350,4	+ 0,5 %
A cours de change constants	353,7	350,4	+ 1,0 %
A cours de change et périmètre constants	353,7	350,4	+ 1,0 %

Au titre de l'ensemble de l'exercice 2017, le chiffre d'affaires du Groupe Vetoquinol s'élève à 352,2 M€ en croissance organique de + 1,0 %. Après impact de change défavorable de - 0,5 %, lié principalement aux dollars américain et canadien, la croissance s'élève à + 0,5 % en données publiées.

Les produits essentiels enregistrent une bonne performance organique à + 7,6 % sur l'ensemble de l'exercice 2017 et s'établissent à 165,4 M€ ; la croissance des essentiels hors impact des antibiotiques, s'établit à + 9,7 %. A fin décembre 2017, les essentiels représentent 47,0 % des ventes contre 44,1 % à fin décembre 2016 ; cette croissance favorise l'amélioration de la marge brute du Groupe sur l'exercice 2017.

Les antibiotiques ne représentent plus que 32 % du chiffre d'affaires total du Groupe (33 % à fin 2016). La rationalisation de l'offre produit du Groupe a représenté en 2017 environ 1 % du chiffre d'affaires.

Les territoires Amériques et Asie/Pacifique enregistrent de solides performances qui s'établissent respectivement à + 3,8 % et + 6,9 % en croissance organique. Les ventes réalisées sur le territoire Europe demeurent quant à elles pénalisées par le contexte de réduction des prescriptions des antibiotiques et affichent une baisse de 2,7 % en organique.

Les ventes de produits destinés aux animaux de compagnie augmentent de 1,7 % en organique et celles destinées aux animaux de rente sont stables, principalement du fait des mesures visant à restreindre l'usage des antibiotiques en santé animale. La répartition des ventes entre les deux segments du marché (animaux de compagnie/animaux de rente) demeure équilibrée à respectivement 55 % et 45 % du chiffre d'affaires du Groupe.

1.5.2.1 Chiffre d'affaires réalisé par trimestre

Chiffre d'affaires En milliers d'euros	2017	2016	Variation	Variation à cours de change constants	Variation à change et périmètre constants
1 ^{er} trimestre	86 148	85 822	+ 0,4 %	- 1,4 %	- 1,4 %
2 ^e trimestre	89 505	86 427	+ 3,6 %	+ 2,6 %	+ 2,6 %
3 ^e trimestre	88 296	85 270	+ 3,6 %	+ 5,2 %	+ 5,2 %
4 ^e trimestre	88 224	92 835	- 5,0 %	- 2,2 %	- 2,2 %
CUMUL DE L'ANNÉE	352 173	350 354	+ 0,5 %	+ 1,0 %	+ 1,0 %

1.5.2.2 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

Par zone géographique En milliers d'euros	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Total revenus externes 2017	171 827	120 949	59 397	352 173
Total revenus externes 2016	177 581	117 421	55 352	350 354

Depuis huit ans, la répartition géographique du chiffre d'affaires du Groupe continue de s'équilibrer, passant de 64,7 % à 48,8 % en Europe (2016 : 50,7 %), tandis que la part du chiffre d'affaires hors Europe, dans le même temps, est passée de 35,3 % à 51,2 % (2016 : 49,3 %).

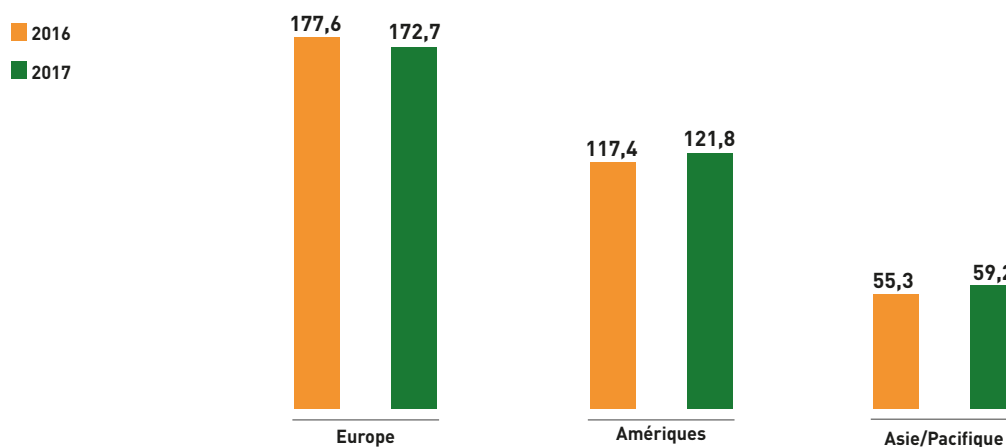
Le chiffre d'affaires du Groupe réalisé en Europe est en décroissance organique de - 2,7 %. Les ventes sur l'Europe de l'Ouest et en France ont souffert de la concurrence et de la baisse des médicaments antibiotiques (- 1,6 % vs l'année précédente soit environ - 5,5 M€) à l'inverse les ventes en Europe de l'Est ont progressé de + 3,1% et cela malgré la rationalisation engagée par le Groupe sur certaines zones sur des produits à très faible valeur ajoutée. Au-delà de ce premier constat, Vetoquinol a pâti sur le marché européen de la réglementation stricte encadrant les ventes d'antibiotiques d'importance critique.

La zone Amériques a vu sa contribution à données publiées augmenter de + 3,0 % grâce à la forte progression des ventes de notre filiale aux États-Unis ; les changes

ont pesé à hauteur de - 0,8 % pénalisant la croissance du chiffre d'affaires de 0,9 M€. Au Brésil, les conditions économiques exacerbées, les contraintes réglementaires ainsi que le retrait de certains produits et l'arrêt de contrat de distribution ont pesé sur le développement de l'activité qui termine malgré tout en progression aidé par une forte volatilité de la paire EUR/BRL. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires de la zone Amériques a progressé de + 3,8 %.

La zone Asie/Pacifique est en hausse de + 7,3 % (2016 : + 10,4 %) du fait de la progression des ventes de la filiale chinoise – les ventes sur le marché de la filiale indienne sont en légère baisse, amputées par les impacts de la démonétisation et la mise en place de la « taxe sur la valeur ajoutée » plus communément nommée GST. Les taux de change impactent positivement la croissance de + 0,4 % (2016 : - 2,4 %). Ainsi, à périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires de cette zone progresse de + 6,9 % (2016 : + 12,7 %).

Chiffre d'affaires en millions d'euros à taux de change constants



1.5.2.3 Répartition du chiffre d'affaires par espèce de destination

Les ventes des produits destinés aux animaux de compagnie et les ventes des produits destinés aux animaux de rente sont globalement stables par rapport à 2016.

A fin décembre 2017, le chiffre d'affaires réalisé avec les produits à destination des animaux de compagnie repré-

sente 55 % du chiffre d'affaires total, celui réalisé avec les produits à destination des animaux de rente représente 45 % du chiffre d'affaires total du Groupe. Cette répartition est identique à celle à fin décembre 2016.

1.5.2.4 Répartition du chiffre d'affaires selon le type de produit

Le chiffre d'affaires du Groupe est tiré par les produits essentiels qui progressent de +7,0 % sur l'année 2017 (2016 : +3,6 % et +9,5 % en 2015). Ils représentent 47,0 % du chiffre d'affaires total contre 44,1 % à fin 2016. Il convient de noter que, dans le cadre de l'analyse approfondie de son portefeuille produits, le Groupe a procédé à une mise à jour de la base des produits essentiels avec effet au premier janvier de l'année 2017. Au titre de l'année 2016, près de 16,2 M€ de chiffre d'affaires ont été ainsi reclassés de produits essentiels à produits complémentaires, sans impact sur le chiffre d'affaires total du Groupe. Il s'agit de produits peu internationalisables ou de produits tiers en distribution.

La croissance des essentiels est tirée par Clavaseptin®, Folltropin®, Flexadin®, Oridermyl®, Forcyl® et Upcard® suite à son lancement en 2016.

Les ventes des produits complémentaires sont en baisse de -4,6 % vs une progression de +0,9 % en 2016.

Depuis maintenant plusieurs années, les autorités de santé publique en santé humaine, mais aussi vétérinaire tirent la sonnette d'alarme sur l'émergence de bactéries

résistantes à de nombreux antibiotiques. Ces mêmes autorités demandent à chaque pays de mettre en place des plans de réductions de la consommation d'antibiotiques aussi bien chez l'homme que chez l'animal.

Les antibiotiques les plus efficaces doivent être les plus protégés et donc utilisés le moins possible : ce sont les fluoroquinolones et les céphalosporines de dernière génération. Dans la gamme Vetoquinol, les produits Marbocyl®, Forcyl®, Aurizon® et Ceftiocyl® sont concernés. Ces mesures de restriction et d'encadrement de l'usage des antibiotiques se sont mises en place d'abord en Europe dans les pays scandinaves, aux Pays Bas et en Belgique. Ces baisses entraînent un report des ventes sur les antibiotiques dits de première intention comme PHS, Longamox®, Amoxinol®, Longicine®, Cefaspetin®, Clavaseptin®...

Vetoquinol est évidemment en accord avec le besoin de préserver l'activité des antibiotiques qui sont clés et sans alternative à date pour soigner les infections chez l'homme, comme Vetoquinol est également engagé pour soigner les maladies infectieuses chez les animaux par un usage raisonné des antibiotiques.

1.5.3 Résultat opérationnel du Groupe

Le Résultat opérationnel courant (ROC) du Groupe enregistre une hausse de +9,4 % et s'élève à +46,0 M€ (2016 : +42,1 M€). Vetoquinol a enregistré pour 0,4 M€ de charges non récurrentes contre plus de 2,0 M€ en 2016. Pour rappel, l'essentiel de ces charges non récurrentes est lié à la restructuration des ex-sites Bioniche :

- fermeture du site industriel en Australie et vente de ce dernier en 2016 ;

- transfert de la production des activités de Bioniche du site canadien de Belleville vers celui de Princeville – fin du transfert prévu en 2018.

Après prise en compte des éléments décrits ci-dessus, le résultat opérationnel ressort en hausse de +14,1 % à +45,7 M€ (2016 : 40,0 M€).

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016
Revenus	352 173	350 354
Résultat opérationnel courant (ROC)	46 014	42 072
En % du chiffre d'affaires	13,1 %	12,0 %
Résultat opérationnel (RO)	45 654	40 002
En % du chiffre d'affaires	13,0 %	11,4 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	34 838	27 830
En % du chiffre d'affaires	9,9 %	7,9 %

Les achats consommés baissent en valeur de 4,6 M€ soit -4,0 % tandis que le chiffre d'affaires est lui en progression de +0,5 %. Cette hausse de la marge sur achats consommés (+68,3 % vs 66,8 % en 2016) est due aux effets cumulés de plusieurs facteurs. Premièrement, les consommations de matières premières et les achats de produits à des tiers extérieurs convertis en euros ont été moins importants de 3,8 M€ liés à des effets rationalisation mais aussi à la baisse de la paire EUR/USD durant l'année 2017 – le \$ US a baissé de 15 % – le Groupe ache-

tant pour environ 30 MUSD chaque année. Deuxièmement, l'évolution positive du mix produits d'une part (effet de vente gamme des produits essentiels) et de la hausse des prix pratiqués, d'autre part, a permis, de nouveau, une amélioration sensible de la marge. Enfin, la rationalisation de certains produits à très faible marge (essentiellement des produits en distribution [cf. point supra sur les achats de marchandises]) permet une amélioration de la marge sur achats consommés.



Les autres achats et charges externes sont stables à + 0,3 %, soit un montant de + 0,2 M€. Les honoraires liés aux différents projets de M&A sont en baisse sur 2017 tandis que les postes honoraires de R & D et de sous-traitance sont relativement stables. Le poste déplacements se stabilise (+ 0,2 M€ après la hausse de + 0,8 M€ en 2016) lié à des embauches aux USA (R & D et délégués vétérinaires). Les charges externes représentent 20,7 % du chiffre d'affaires 2017 (2016 : 20,8 %).

Les charges de personnel augmentent de + 5,6 M€ (+ 5,4 %) et représentent 31,5 % du chiffre d'affaires (2016 : 30,1 %) ; elles s'élèvent à 111,0 M€ (2016 : 105,4 M€). La hausse se décompose de la manière suivante :

- la hausse des salaires dans l'ensemble des entités du Groupe représente + 3,3 %, soit 3,5 M€ ;
- un effet de change défavorable de + 0,3 M€ ;
- l'investissement dans le renforcement des équipes commerciales et marketing aux USA (embauche de + 22 personnes) ainsi que la hausse des salaires aux USA pèse pour environ 1,8 M€ ;
- la prise en compte de la charge comptable des AGA et des charges sociales afférentes pour 0,3 M€ ;
- la baisse de l'intéressement et de la participation pour - 0,2 M€ par rapport à l'année 2016 ;
- enfin les autres mouvements nets de personnel expliquent la différence, soit + 0,5 M€.

Les impôts et taxes s'élèvent à + 4,6 M€ et sont en diminution de - 0,2 M€, soit - 4,5 % et représentent 1,3 % du chiffre d'affaires (2016 : 1,4 % du chiffre d'affaires).

L'EBITDA du Groupe ressort à + 57,4 M€ en hausse de + 1,3 M€, soit + 2,3 % (2016 : 56,1 M€) ; malgré le fort investissement dans les équipes commerciales (USA entre autres) l'EBITDA progresse du fait d'une baisse des honoraires sur le 2nd semestre 2017. L'EBITDA ressort à + 16,3 % du chiffre d'affaires vs + 16,0 % à la fin de l'année 2016.

Les dotations aux amortissements sont en diminution de - 1,3 M€ (- 9,6 %) – la différence provient essentiellement d'amortissements terminés sur des immobilisations incorporelles aux USA (- 1,0 M€). Les dotations aux amortissements s'établissent à hauteur de + 12,2 M€ vs + 13,5 M€.

Les dotations et reprises de provision s'élèvent à + 0,1 M€ au 31 décembre 2017 (2016 : - 0,9 M€). Cette variation de - 1,1 M€ s'explique par :

- des dotations nettes de provisions sur les créances clients pour - 0,8 M€ et par des reprises nettes sur les stocks pour + 1,0 M€ tandis qu'en 2016 le Groupe a enregistré des dotations nettes sur les stocks - 0,3 M€ et sur les créances clients pour - 0,4 M€ ;
- des dotations nettes pour - 0,1 M€ sur des litiges en cours expliquent la différence (2016 : - 0,2 M€).

Les autres produits et charges d'exploitation sont en hausse de + 15 %, soit une hausse de + 0,8 M€ et s'élèvent à hauteur de 6,3 M€ (2016 : 5,4 M€). La hausse du poste s'explique essentiellement par :

- l'enregistrement en 2017 de + 0,3 M€ de redevances complémentaires ;
- un CIR d'un montant de + 4,1 M€ vs + 3,8 M€ en 2016 ;
- des cessions nettes de DIN (Autorisations de mises sur le marché) au Canada pour + 0,3 M€.

Les dépenses de R & D enregistrées en charge sur l'exercice 2017 s'élèvent à 25,5 M€, soit 7,2 % du chiffre d'affaires (2016 : 24,2 M€, soit 6,9 % du chiffre d'affaires).

La rentabilité des filiales italienne et brésilienne est, à date, inférieure à la rentabilité moyenne du Groupe. Le Groupe continue à mettre en œuvre les actions nécessaires pour réduire cet écart.

1.5.4 EBITDA du Groupe

En milliers d'euros	31 déc 17	31 déc 16
Résultat net de l'exercice hors mises en équivalence	34 952	27 967
Charge d'impôt	8 365	11 835
Résultat financier	2 337	200
Provisions comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	(374)	1 678
Dotations et reprises aux provisions	(81)	946
Dotations aux amortissements	12 220	13 512
EBITDA	57 419	56 138
Progression de l'EBITDA	2,3 %	10,2 %
EBITDA en % des ventes	16,3 %	16,0 %

1.5.5 Résultat du Groupe par secteur opérationnel

1.5.5.1 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2017

En milliers d'euros

Par implantation des actifs	Europe	Amériques	Asie/Pacifique	Total consolidé
Revenus	269 389	141 268	33 581	444 238
Revenus intersectoriels	(73 492)	(18 536)	(36)	(92 064)
Total revenus externes	195 897	122 732	33 545	352 173
Résultat opérationnel courant	29 222	12 994	3 798	46 014
Autres produits et charges opérationnels	(101)	(181)	(78)	(360)
Résultat opérationnel	29 121	12 813	3 720	45 654
Charges financières – net	-	-	-	(2 337)
Résultat avant impôts	-	-	-	43 317
Impôt sur les résultats	-	-	-	(8 365)
Résultat après impôts	-	-	-	34 952
Quote-part de résultat des mises en équivalence	-	-	-	(114)
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-	-	-	34 838

Le résultat opérationnel sur l'Europe est en augmentation de + 1,0 M€. Les lancements des nouveaux produits, l'application du plan stratégique par l'internationalisation de la gamme et la concentration sur les essentiels engendrent des résultats positifs, résultats qui ont été amoindris par la performance en repli du Groupe sur le marché des antibiotiques en Europe.

Le résultat opérationnel et la rentabilité des Amériques augmentent de + 2,4 M€, essentiellement liés à la hausse des ventes et de la marge dans nos filiales aux États-Unis et au Canada.

La rentabilité opérationnelle courante de la zone Asie/Pacifique est en hausse de + 1,7 M€, soit + 85 %, tirée par la forte progression des ventes de notre filiale chinoise, de la remise à niveau de notre filiale australienne et d'une progression de la rentabilité de la filiale indienne grâce à la diminution des amortissements sur actifs incorporels. En 2016, la rentabilité opérationnelle était obérée par la fermeture du site industriel en Australie (ex-Bioniche).

1.5.5.2 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2016

En milliers d'euros

Par implantation des actifs	Europe	Amériques	Asie/Pacifique	Total consolidé
Revenus	266 158	135 498	30 444	432 101
Revenus intersectoriels	(65 835)	(15 874)	(37)	(81 747)
Total revenus externes	200 323	119 624	30 407	350 354
Résultat opérationnel courant	28 642	11 374	2 057	42 072
Autres produits et charges opérationnels	(453)	(920)	(698)	(2 071)
Résultat opérationnel	28 188	10 454	1 359	40 002
Charges financières – net	-	-	-	(200)
Résultat avant impôts	-	-	-	39 802
Impôt sur les résultats	-	-	-	(11 835)
Résultat après impôts	-	-	-	27 967
Quote-part de résultat des mises en équivalence	-	-	-	(137)
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-	-	-	27 830

1.5.6 Résultat financier du Groupe

Le résultat financier sur l'année 2017 s'établit à hauteur de - 2,4 M€ (2016 : - 0,2 M€). Il ressort en baisse de - 2,1 M€ ; cette baisse résulte essentiellement des autres produits et charges financiers.

Le résultat financier est caractérisé par :

- d'une part, un effet de l'endettement financier net stable en diminution de - 0,6 M€ pour atteindre + 0,04 M€ (2016 : + 0,6 M€) à cause d'une rémunération des dépôts inexistante voire négative ;
- tandis que, d'autre part, le Groupe enregistre des effets de change négatifs liés à la volatilité des marchés financiers ; plus précisément l'affaiblissement du USD pèse

sur le résultat financier pour environ - 1,5 M€ – en effet, la baisse de l'USD vs l'euro d'environ 14 % a engendré une dévalorisation de l'encaisse d'USD détenue par le Groupe et des pertes de change dans le résultat financier. Depuis plus de 2 ans, l'USD s'était apprécié vs l'euro ce qui avait permis au Groupe d'enregistrer des revalorisations positives de l'encaisse d'USD.

Sur 2016, les pertes de change (latentes au 31/12/2017) faisaient suite au Brexit l'effet de la paire EUR/GBP avait vu le groupe enregistré des pertes de change pour environ - 1,0 M€.

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	414	1 042
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	0	0
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	414	1 042
Intérêts des autres emprunts et découverts	(369)	(448)
Intérêts sur contrats de location financement	0	0
Coût de l'endettement financier brut	(369)	(448)
Coût de l'endettement financier net	45	594
Autres produits et charges financiers	(2 382)	(794)
Résultat financier	(2 337)	(200)

1.5.7 Résultat net du Groupe

Le résultat net du Groupe s'établit à 34,8 M€ (2016 : 27,8 M€) – après prise en compte d'une charge de restructuration pour 0,4 M€ (2016 : 2,0 M€) et d'un résultat financier de - 2,4 M€ (2016 : + 0,2 M€). Le résultat net ressort en augmentation de + 25,2 % grâce à la progression du résultat opérationnel courant + 9,4 % accompagné d'un effet sur l'impôt très favorable en 2017 vs 2016.

En effet, le taux d'impôt apparent diminue fortement pour s'établir à 19,3 % vs 29,7 % à fin décembre 2016 – le Groupe a bénéficié d'effets positifs et d'aubaine sur l'année 2017 :

- à l'issue d'une réclamation contentieuse gagnée contre l'administration fiscale française, Vetoquinol a récupéré 0,6 M€ ; cet effet « d'aubaine » représente 1,5 point ;

- la réforme fiscale aux États-Unis a engendré la comptabilisation d'un impact positif de 2,7 M€ sur le montant des impôts différés passifs restant à reverser – ces impacts cumulés représentent 6,2 points – néanmoins, à compter du 01/01/2018, le taux d'impôt fédéral s'élève aux USA à 21 % en lieu et place d'un taux de 34 % – cet abaissement profitera positivement au groupe Vetoquinol ;
- à l'enregistrement d'impacts de change négatifs latents pour 1,8 point ;
- enfin le mix résultats entre les filiales et l'utilisation d'impôts différés actifs non comptabilisés sur des déficits fiscaux de certaines filiales expliquent la différence.

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016
Revenus	352 173	350 354
Résultat net de l'ensemble consolidé	34 838	27 830
En % du chiffre d'affaires	9,9 %	7,9 %

1.5.8 Bilan et financement du Groupe

1.5.8.1 Endettement du Groupe – trésorerie positive

Le Groupe Vetoquinol affiche une position globale nette de trésorerie positive de 97,5 M€ à fin décembre 2017 (2016 : 78,1 M€), en hausse de + 19,4 M€ (en 2016, la trésorerie avait progressé de + 25,3 M€). Le Groupe dispose d'une solide structure financière pour poursuivre sa stratégie de

croissance. Le Groupe a les moyens de financer ses ambitions de croissance externe et son développement.

Le Gearing s'établit à - 29,0 % des capitaux propres (2016 : - 24,7 %), ce qui revient à dire que le Groupe est toujours totalement désendetté.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Endettement financier net	(97 479)	(78 131)
Capitaux propres part du Groupe	335 662	316 416
Gearing (en %)	(29,0 %)	(24,7 %)

1.5.8.2 Flux de trésorerie

La trésorerie du Groupe issue des opérations d'exploitation est excédentaire ; le Groupe n'a pas de problèmes de liquidité.

Le flux de trésorerie d'exploitation est en baisse et s'élève à + 41,2 M€ (2016 : 43,2 M€). Cette baisse s'explique essentiellement par les acomptes d'impôts sur les sociétés déjà payés pour + 2,9 M€ – créances comptabilisées comme à recevoir dans le bilan du Groupe.

La baisse de la variation du BFR de + 1,3 M€ dans le tableau de flux de trésorerie s'explique essentiellement par :

- une hausse de la variation des stocks de - 2,3 M€ ;
- la baisse du poste clients et autres débiteurs pour - 2,6 M€ qui s'explique par l'activité du mois de décembre 2017 en recul vs le mois de décembre 2016 et des créances d'impôts à recevoir (CIR, acompte d'IS) ;
- la hausse de la variation du poste fournisseurs et autres créditeurs pour + 0,9 M€.

Le Groupe entend poursuivre son développement par la forte génération de cash ; les efforts vers une gamme plus concentrée et internationale devraient continuer de permettre au Groupe de maîtriser le BFR sur les années à venir.

Le flux de trésorerie des activités d'investissement s'élève à - 15,7 M€ pour l'année 2017 (2016 : - 13,4 M€). Il comprend :

- les investissements de renouvellement et/ou d'augmentation de capacité de production incluant la modernisation du site de Lure pour - 11,1 M€ vs - 9,4 M€ en 2016 ;
- l'acquisition d'éléments incorporels/milestones pour - 2,6 M€ vs - 4,1 M€ en 2016 ;
- l'acquisition nette de trésorerie de la société Vetcom GmbH pour - 1,45 M€ ;
- une prise de participation pour 0,5 M€ dans la société PAT ;
- le financement de l'augmentation de capital de la JV pour 0,65 M€ (2016 : - 0,5 M€) ;
- l'encaissement pour 0,6 M€ de cession d'AMM au Canada vs l'encaissement en 2016 pour 0,7 M€ des ex-actifs Bio-niche (cession de la ferme détenue en Australie).

Le flux de trésorerie des opérations de financement enregistre sur l'année 2017 :

- le remboursement des échéances d'emprunt pour - 9,5 M€ (2016 : - 9,0 M€) ;
- l'encaissement d'intérêts pour + 0,4 M€ (2016 : + 0,9 M€) ;
- le paiement des intérêts pour - 0,4 M€ (2016 : - 0,5 M€) ;
- la distribution de dividende pour - 5,1 M€ (2016 : - 4,9 M€) ;
- l'acquisition d'actions propres pour - 0,0 M€ (2016 : - 0,4 M€).

Ces éléments expliquent la variation nette de trésorerie.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Capacité d'autofinancement avant coût de l'EFN et impôt	55 333	54 933
Flux de trésorerie d'exploitation net	41 225	43 205
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(15 683)	(13 419)
Flux de trésorerie des opérations de financement	(14 569)	(13 745)
Incidence des variations des cours de devises	(1 246)	187
Variation nette de trésorerie	9 727	16 229

Le flux de trésorerie des activités d'investissement est composé des éléments suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Acquisition d'immobilisations incorporelles (CAPEX)	(2 622)	[4 155]
Acquisition d'immobilisations corporelles (CAPEX)	(11 082)	[9 440]
Cessions d'immobilisations	596	720
Acquisition nette d'immobilisations financières (CAPEX net)	(1 125)	[544]
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises*	(1 450)	0
Flux de trésorerie des activités d'investissement	(15 683)	(13 419)

1.5.8.3 Bilan consolidé

Le Groupe présente une solide structure financière, avec des capitaux propres importants, un endettement financier net négatif (trésorerie nette positive) de 97,5 M€ (2016 : 78,1 M€).

Les actifs courants augmentent de + 8,0 M€ dont + 0,0 M€ sur les stocks, - 1,7 M€ sur le poste clients et autres débiteurs et créances d'impôts (créances fiscales CIR et baisse du poste clients) et + 9,7 M€ de trésorerie active, consécutif à la forte génération de trésorerie sur l'exercice.

Les passifs non courants diminuent de 14,0 M€ dont - 8,8 M€ lié au remboursement d'emprunts et - 3,9 M€ d'impôts différés passifs (effet réforme fiscale aux USA) et - 1,0 M€ suite au reclassement en provision à moins d'un an de la provision liée au transfert de l'activité et à la fermeture du site de Belleville.

Les passifs courants diminuent de - 0,5 M€ en ligne avec la baisse du poste dettes fournisseurs et autres créditeurs pour - 0,8 M€ et la hausse du poste provision à moins d'un an pour + 0,6 M€ (cf. point supra).

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Total actifs non courants	184 791	187 990
Total actifs courants	259 179	251 182
Total actifs	443 970	439 172
Capitaux propres part du Groupe	335 662	316 416
Intérêts minoritaires	66	59
Total passifs non courants	22 350	36 307
Total passifs courants	85 893	86 390
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	443 970	439 172

1.5.9 Activité et résultat de Vetoquinol SA

1.5.9.1 Compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Chiffre d'affaires	130 838	125 288
Résultat d'exploitation	11 399	9 204
Résultat d'exploitation en % du chiffre d'affaires	8,7 %	7,3 %
Résultat financier	9 379	2 493
Résultat courant avant impôt	20 779	11 697
Résultat exceptionnel	(496)	(298)
Participation des salariés	(582)	[468]
Impôt sur les sociétés	2 015	1 263
Résultat net	21 716	12 193
Résultat net en % du chiffre d'affaires	16,6 %	9,7 %

Le chiffre d'affaires est en hausse de + 4,4 % et s'explique par :

- les ventes sur le marché français en baisse de - 7,6 % dans un marché toujours mouvementé au niveau des antibiotiques ;
- les ventes à l'export sont en forte progression de + 10,2 % – le chiffre d'affaires est tiré par la progression des ventes en Russie, en Thaïlande, en Algérie et en Iran où les essentiels Clavaseptin®, Propalin®, Zylkne®, Cimalgex® et Flexadin® tirent la croissance ;

- les ventes inter-compagnies ont progressé de + 14,0 % tirées par la dynamique des ventes des produits essentiels aux filiales du Groupe.

La marge sur achats consommés augmente de + 4,9 % soit + 4,2 M€ du fait d'une production supérieure de stocks de produits finis en lien avec le niveau d'activité. La variation de stock de produits est positive sur 2017 à hauteur de + 0,5 M€ (2016 : + 0,8 M€). La rationalisation des produits et l'amélioration continue d'une meilleure

gestion des stocks aident Vetoquinol SA à afficher une marge sur achats consommés meilleure.

Les charges externes s'élevaient à 26,1 M€ (2016 : 26,9 M€) et sont en baisse de - 0,8 M€ soit - 3,0 % – cette baisse est essentiellement liée aux honoraires qui diminuent de - 2,5 M€. Le poste « Étude et recherche » progresse de + 1,0 M€ en lien avec les projets de R & D du Groupe. Enfin, le poste entretien et réparations est en hausse significative de + 0,5 M€ lié à de la maintenance sur l'outil de production et à l'informatique.

Les charges de personnel + 47,3 M€ (2016 : + 45,1 M€) sont en hausse de + 5,0 %, la décomposition de cette hausse s'explique par :

- la revalorisation des salaires pour 2,6 % ;
- la hausse des charges sociales pour 1,8 % ;
- la hausse des frais liés aux personnes détachées pour 0,9 % ;
- la hausse d'indemnités diverses pour 0,6 % (en grande partie liée aux départs en retraite) ;
- tandis que l'intéressement est en baisse de - 0,8 %.

Les dotations aux amortissements sont stables et s'élevaient à + 6,6 M€ (2016 : + 6,6 M€). Les dotations et reprises nettes de provisions sont elles aussi stables et s'élevaient à - 0,2 M€ (2016 : - 0,2 M€).

Compte tenu des éléments qui précèdent, le résultat d'exploitation ressort en hausse de + 23,9 % et s'établit à hauteur de + 11,4 M€ (2016 : + 9,2 M€).

Le résultat financier augmente fortement de + 276 %, soit + 6,9 M€ et s'établit à hauteur de 9,4 M€, contre 2,5 M€ à fin décembre 2016. Les raisons sont les suivantes :

- en 2017, le montant des dividendes perçu par Vetoquinol SA s'est élevé à + 10,6 M€ contre + 0,3 M€ l'année précédente ;

- les charges financières sont en légère baisse, essentiellement grâce à des taux d'endettement très faibles et s'élevaient à 0,3 M€ (2016 : 0,4 M€) ;
- la rémunération de la trésorerie à court terme sur 2017 s'élevait à 0,6 M€ (2016 : 1,2 M€) soit une diminution de 0,6 M€, qui s'explique malgré la hausse de la trésorerie par une forte baisse des rendements qui oscillent autour de 0,1 % ;
- les différences de change impactent négativement le résultat financier 2017 à hauteur de - 1,4 M€ à l'inverse de 2016 et 2015 où les changes avaient impacté positivement le résultat financier (2016 : + 1,2 M€ et 2015 : + 2,1 M€) – cette différence de change latente est due à l'encaisse moyenne de 10 millions d'USD détenue par Vetoquinol SA dont la valorisation en euros a subi la forte appréciation de la paire EUR/USD au 31/12/2017 (taux de conversion de 1,20) vs un taux de conversion de 1,05 au 31/12/2016.

Du fait de ces différents impacts sur le résultat financier, le résultat courant avant impôt s'élevait à + 20,8 M€ (2016 : + 11,7 M€), en forte hausse de + 77,6 %.

Le résultat exceptionnel est négatif de - 0,5 M€ (2016 : - 0,3 M€). Il est constitué essentiellement d'amortissements dérogatoires et de provision pour hausse des prix.

Le résultat net ressort en hausse de + 78,1 % et atteint + 21,7 M€ (2016 : + 12,2 M€) compte tenu de l'ensemble des éléments indiqués ci-dessus et d'un produit d'impôt sur les sociétés de + 2,0 M€ (2016 : charge d'impôt à recevoir de + 1,3 M€). La société a récupéré 0,6 M€ d'impôt après avoir déposé une réclamation contentieuse sur la contribution de 3 % sur les dividendes (2016 : + 0,8 M€ suite à un contentieux sur les quotes-parts de frais et charges sur dividendes).

1.5.9.2 Endettement et trésorerie

En milliers d'euros

	31 déc 2017	31 déc 2016
Trésorerie active = VMP + disponibilités hors actions propres	95 524	84 384
Avances remboursables	112	889
Emprunts bancaires et intérêts courus	15 069	23 745
Découverts + cash pooling	43 168	34 272
Endettement financier et trésorerie passive	58 349	58 906
Endettement financier net / (trésorerie positive)	(37 173)	(25 478)
Capitaux propres	243 875	226 840
Gearing de Vetoquinol SA (en %)	(15,2 %)	(11,2 %)

La trésorerie active (hors détention des actions propres) est en hausse de + 11,1 M€ sur l'année 2017 (2016 : + 7,7 M€) et l'Endettement financier net (EFN) est en diminution de - 11,7 M€ (2016 : diminution de - 10,9 M€). Cette baisse des emprunts bancaires résulte du rembourse-

ment d'emprunts pour 8,7 M€. A fin décembre 2017, l'EFN est négatif, ce qui signifie que Vetoquinol SA est totalement désendettée. Le Gearing diminue entre 2017 et 2016 et s'élevait à - 15,2 % (2016 : - 11,2 %).

1.5.10 Perspectives 2018

Vetoquinol SA entend également poursuivre sa politique d'acquisitions ciblées (sociétés, principes actifs, produits) conformément à la stratégie décrite dans le Document de référence au chapitre 1.2.

Vetoquinol SA a la ferme volonté de se développer tout en préservant les résultats financiers inscrits dans son modèle économique à moyen terme.

1.5.11 Événements importants survenus entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du Rapport de gestion

Néant.

1.5.12 Activités en matière de Recherche & Développement

Les dépenses de R & D enregistrées en charge sur l'exercice 2017 s'élèvent à 25,5 M€, soit 7,2 % du chiffre d'affaires (2016 : 24,2 M€, soit 6,9 % du chiffre d'affaires).

Pour toute information complémentaire concernant la R & D, se référer au chapitre 1.3 du Document de référence.

1.5.13 Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les

éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Devises	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises	Capital en euros	Capitaux propres autres que le capital en euros	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus brute	Valeur comptable des titres détenus nette
Filiales (plus de 50 %)	-	-	-	-	-	-	-	-
Frefin Asia	HKD	100	(4 595 201)	11	(490 312)	100 %	31 083	31 083
Vetoquinol International	EUR	75 885 550	18 295 422	75 885 550	18 295 422	100 %	75 885 559	75 885 559
Semyung Vetoquinol Corée	WON	520 000 000	1 592 417 051	406 374	1 244 455	100 %	1 017 827	1 017 827
Vetoquinol North America	CAD	35 650 371	49 918 149	23 705 280	33 192 466	100 %	28 195 492	28 195 492
Participations (entre 10 et 50 %)	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Plant Advanced Technologies (PAT)	EUR	898 756	5 689 343	898 756	5 689 343	2 %	500 000	500 000

Source 31/12/2016.

Sociétés	Devises	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos en devises	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos en euros	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice en devises	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice en euros	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)	-	-	-	-	-	-	-	-
Frefin Asia Ltd.	HKD	-	-	128 364	14 579	-	-	-
Vetoquinol International SAS	EUR	-	-	11 742 799	11 742 799	-	-	7 588 555
Vetoquinol Korea Co, Ltd.	WON	-	-	595 463 596	466 394	7 021 031 254	5 499 195	355 500
Vetoquinol NA Inc	CAD	-	-	7 794 488	5 321 477	97 510 226	66 572 480	2 652 872
Participations (entre 10 et 50 %)	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Plant Advanced Technologies (PAT)	EUR	-	-	(1 125 373)	(1 125 373)	1 154 000	1 154 000	-

Source 31/12/2016.

1.5.14 Indication sur l'utilisation des instruments financiers – article L. 225-100

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, la société Vetoquinol SA est parfois amenée à souscrire des contrats à terme de taux ou de devises. L'utilisation de ces instruments a pour objet de couvrir les risques. En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en des engagements de vente à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. En ce qui concerne les taux,

il s'agit de contrats d'échanges de taux (« swaps »). À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché.

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas d'instrument de couverture de change. La juste valeur est de 0 K€ (2016 : - 0 K€). Au 31 décembre 2017, il y a deux swaps de taux en cours. La juste valeur de ces swaps de taux est de - 110 K€ (2016 : - 248 K€).

1.5.15 Processus de pilotage de l'organisation comptable et financière

1.5.15.1 Principes et points clés d'analyse

Le pilotage de l'organisation comptable et financière, approuvé et contrôlé par la Direction générale, est assuré par la Direction financière. L'établissement des comptes consolidés, au travers d'un ERP Groupe et d'un logiciel de consolidation dédié, assure une homogénéité des données comptables et financières consolidées publiées.

Organisation générale

Le Groupe est organisé de manière à produire mensuellement les informations comptables et financières dont il a besoin pour piloter son activité suivant un calendrier établi. Les données financières de base (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie et tableau de variation des capitaux propres du Groupe) sont arrêtées mensuellement à J + 10 (ouverts).

Dans le cadre de la publication annuelle des comptes consolidés, les missions des différents acteurs concourant à la publication des comptes consolidés annuels sont clairement identifiées dans plusieurs documents qui leur sont transmis. Un planning précis décrivant les procédures d'arrêtés et de consolidation mensuelles est établi et communiqué à toutes les filiales du Groupe.

Les circuits d'information concourant à la mise en place des tableaux de bord sont basés sur un outil unique de consolidation et de reporting permettant une homogénéisation et une sécurité accrue des données comptables, notamment par le biais d'extractions automatiques effectuées à partir de l'ERP du Groupe.

Gestion des ressources

Les ressources nécessaires au bon fonctionnement de la fonction comptable sont régulièrement passées en revue par la Direction générale afin de s'assurer que les compétences présentes sont en conformité avec la complexité croissante des opérations à traiter.

Application des règles comptables

Le Groupe applique les normes IFRS, pour élaborer les comptes consolidés et s'assure par une veille active que les changements de réglementation – très fréquents

– sont correctement appréhendés et appliqués. Les opérations complexes (ex : regroupement d'entreprise, test de dépréciation annuel des Goodwill, allocation du prix d'achat consécutivement à des acquisitions...) sont traitées exclusivement par la cellule de consolidation du Groupe, rattachée à la Direction financière, dans le respect des normes IFRS et sont validées par la Direction générale et le Comité d'audit.

Le Groupe possède 28 filiales et/ou holdings financières à l'étranger. Le traitement des informations de base suivant ces référentiels comptables locaux est parfois différent du traitement requis par les normes IFRS. Pour pallier cette problématique, le Groupe traite les opérations aux normes IFRS, au sein de sa cellule de consolidation.

Les différentes options possibles sont validées par la Direction générale et/ou le Comité d'audit.

Organisation et sécurité des systèmes d'information

Le Groupe s'emploie à mettre en place dans la plupart de ses filiales un ensemble de systèmes d'information ayant comme épine dorsale un ERP commun (JD Edwards).

Le paramétrage de ce système d'information donne une assurance au Groupe quant à l'organisation et à la sécurité de ses systèmes d'information.

L'ERP a été développé avec pour objectif de satisfaire aux exigences de sécurité, de fiabilité et de disponibilité tout en garantissant la pertinence de l'information comptable et financière.

L'organisation et le fonctionnement de l'ensemble du système d'information font l'objet de règles précises en matière d'accès au système et de validation des traitements et procédures de clôture. Des dispositifs destinés à assurer la sécurité physique et logique des systèmes et données informatiques sont mis en place par le Groupe.

Les opérationnels sont impliqués dans la définition, la conception et la validation des outils informatiques. Afin de sécuriser les modifications et les améliorations apportées au système, il a été mis en place une séparation des environnements de développement et de production.

1.5.15.2 Rôle de la Direction générale

Organisation, compétences et moyens

La Direction générale veille à l'existence d'un dispositif de gestion des risques et d'un dispositif de contrôle interne Comptable et financier. Elle en organise la surveillance.

La Direction générale s'assure que le dispositif de contrôle interne et financier vise à produire une information fiable et donne une image fidèle des résultats et de la situation financière de la société. À cette fin, la Direction générale s'assure que les dispositifs abordent les points suivants :

- la compatibilité des dispositifs de motivation et de rémunération au sein des fonctions comptable et financière avec les objectifs du contrôle interne et de gestion des risques ;
- l'organisation et le périmètre de responsabilité des fonctions comptables et financières sont régulièrement revus afin de mettre en adéquation les moyens (personnel et outils...) et les exigences d'un contrôle interne de plus en plus poussé ;
- les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant directement ou indirectement à la formation des états comptables et financiers ainsi que les mesures destinées à assurer ces obligations de conservations (plans de continuité en particulier dans le domaine informatique, archivage permettant de répondre aux obligations réglementaires, etc.).

Pilotage et contrôle budgétaire

La Direction générale a impulsé la mise en place d'un dispositif de pilotage visant à analyser et à maîtriser les principaux risques identifiables ayant un impact potentiel sur l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

Le reporting de chaque société du Groupe permet d'établir chaque mois le « Tableau de bord ». Ce document centralise et consolide aux normes IFRS toutes les données comptables et financières, notamment :

- l'analyse des résultats mensuels d'exploitation de chaque entité avec la décomposition des différentes charges par nature et centre de coûts,
- l'analyse des résultats industriels des sites de production,
- toutes ces données font l'objet d'une comparaison, pour le mois et en cumul, avec l'exercice précédent et avec le budget validé par le conseil d'administration,
- le suivi de l'avancée des programmes d'investissements annuels,
- le suivi mensuel de la trésorerie et de l'endettement,
- l'analyse des ventes suivant un grand nombre de critères (pays, espèces, zones géographiques, gammes de produits, etc.),
- l'analyse et le suivi mensuel des ventes et marges des essentiels, moteur de la stratégie du Groupe.

Les budgets de chacune des filiales, de chacune des usines, de chacune des fonctions et enfin du Groupe sont présentés par les opérationnels supervisés par la Direction financière, puis validés par la Direction générale, avant leur approbation par le Conseil d'administration.

Au sein des différentes structures mises en place afin de piloter la bonne marche du Groupe, la Direction générale, en liaison avec les Directions financières, s'assurent des principes comptables retenus et de leur éventuel impact sur la présentation des états financiers.

Dans le cadre de l'audit interne, la Direction générale définit tous les ans un plan d'audit interne (juridique ou financier) à réaliser principalement par des équipes internes ou par des prestataires externes. L'accent est mis de manière continue sur un programme visant à la prévention des fraudes dans le Groupe et l'identification de dysfonctionnements éventuels pouvant remettre en cause la présentation des états financiers du Groupe.

Préparation de l'arrêté des comptes

La Direction générale s'assure que la Direction financière a défini et mis en place des processus d'enregistrement comptable des opérations majeures.

Elle s'assure de la mise en place de procédures d'arrêté de certains comptes jugés sensibles ou qui pourraient l'être (valorisation des actifs incorporels, traitement de comptabilisation des revenus...) et valide les estimations et hypothèses prises par la Direction financière.

La Direction générale revoit et valide les comptes – y compris les notes annexes – établis par la Direction financière.

À ce titre, les changements de principes comptables éventuels, sont mis en évidence et le Conseil d'administration et/ ou le Comité d'audit en sont informés si cela est applicable.

La Direction générale s'assure de l'analyse des grands équilibres financiers (ratios d'endettement, liquidités, couverture...) ; elle identifie et explique les facteurs d'évolution des résultats (réalisé N/N-1, réalisé N vs Budget). Les comptes annuels sont accompagnés du rapport de gestion et du RSE, qui comprennent les principaux commentaires et analyses nécessaires à la bonne compréhension desdits états financiers.

Enfin, la Direction générale définit la stratégie de communication financière, le programme annuel de relations investisseurs et valide les communiqués financiers.

Prise en considération des travaux des Commissaires aux comptes

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, la Direction générale échange avec le collège des Commissaires aux comptes (CAC).

La Direction générale s'assure que les CAC ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

Enfin, la Direction générale s'informe auprès des Commissaires aux comptes du périmètre de leur intervention et des conclusions de leurs travaux.

1.5.15.3 Rôle du Conseil d'administration et/ou du Comité d'audit

Contrôles et vérifications

Le Conseil d'administration est informé des aspects majeurs qui seraient susceptibles de remettre en cause la continuité d'exploitation ; les informations suivantes lui sont transmises : budget de l'année suivante, meilleur estimé d'arrêté de fin d'année, tableaux relatifs à la loi du 1^{er} mars 1984, projets d'investissements, tableau de bord interne, etc.



Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux par le Comité d'audit.

Le Conseil d'administration par l'intermédiaire du Comité d'audit veille à la qualité du processus de sélection et d'appel d'offres des Commissaires aux comptes notamment au regard des critères de compétence et d'indépendance de ceux-ci.

Dans le cadre de la prévention de la fraude, le Groupe a procédé à la mise à jour de son Guide de Bonne Pratique des Affaires qui concourt à éviter autant que possible les fraudes et actes malhonnêtes envers le Groupe et/ou ses partenaires et actionnaires.

Les règles contenues dans ce Guide de Bonne Pratique des Affaires définissent ce que Vetoquinol attend de chacun de ses employés, quel que soit son niveau hiérarchique, afin que, dans le monde entier, tous agissent dans le respect de la loi et de l'éthique Vetoquinol tant à l'égard des concurrents, des clients et des fournisseurs, que pour protéger les actifs de Vetoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption imputable à Vetoquinol. L'audit interne du Groupe procède à des vérifications sur pièces et contrôle certains dossiers à l'occasion de ses missions. Le Groupe est soumis régulièrement par téléphone et/ou par mail à des tentatives de fraude qui sont de plus en plus fréquentes ; jusqu'à présent le Groupe n'a pas eu à pâtir de conséquences financières défavorables en lien avec ces tentatives de fraude. Un programme de prévention et de sensibilisation des salariés clés dans tout le Groupe

est en place pour pallier ces conséquences négatives éventuelles.

Arrêté des comptes

Le Conseil d'administration arrête les comptes annuels et examine les comptes semestriels sur la base du compte rendu effectué par le Comité d'audit. Les comptes sur lesquels il doit se prononcer lui sont présentés par la Direction financière ainsi que les différentes estimations et/ou options retenues pour parvenir à ces comptes. Les Commissaires aux comptes présentent leurs travaux et leurs conclusions ainsi que leurs éventuelles recommandations.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration reçoivent l'assurance des Commissaires aux comptes qu'ils ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités.

Le Comité d'audit ainsi que le Conseil d'administration s'assurent que les Commissaires aux comptes ont revu les principes comptables retenus et les options comptables qui ont un impact significatif sur la présentation des états financiers.

Lors de l'arrêté des comptes par le Conseil, les Commissaires aux comptes ont suffisamment avancé dans leurs travaux pour être en mesure de communiquer au Conseil toutes remarques significatives. Le collège des Commissaires aux comptes prépare des documents de synthèse pour partage et commentaires avec le comité d'audit.

1.5.16 Processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée

De façon à assurer la production d'un reporting transparent donnant une image fidèle de la situation de la société, le Groupe aménage en continu ses processus comptables et financiers, en mettant l'accent notamment sur les contrôles internes relatifs à l'initiation, l'enregistrement et la réconciliation des soldes comptables et des opérations, en application des principes comptables appropriés.

1.5.16.1 Critère de qualité

Cette évolution continue des processus de production de l'information comptable met l'accent sur l'automatisation de la collecte et de la contribution des informations de manière à :

- réduire le délai de mise à disposition de l'information,
- réduire les coûts de production comptable,
- limiter les erreurs dans l'agrégation de ces données et la production des états financiers,
- renforcer la vision des Directions sur les activités des filiales et des usines,
- alimenter un tableau de bord au niveau des résultats financiers.

L'amélioration continue du contrôle interne en matière de reporting financier passe par la mise en place d'un référentiel commun formalisant l'ensemble des règles du Groupe. Ces règles sont élaborées en fonction des risques définis en amont du cadre réglementaire, mais aussi des procédures en place, des spécificités métier et de l'entreprise. Cette démarche doit s'étendre jusqu'à l'intégration

de ce cadre de contrôle avec les systèmes d'information en place et les activités humaines.

L'existence d'un tel cadre, en particulier d'un référentiel formel et d'un système de suivi, participe à la faisabilité et la pertinence des audits internes et externes tels qu'exigés par la loi. À travers le système d'information du Groupe, c'est une grande part des processus opérationnels et de pilotage de l'entreprise dont on peut analyser et mesurer l'efficacité et la pertinence.

1.5.16.2 Identification des risques affectant l'élaboration de l'information financière et comptable publiée

La qualité de l'information comptable et financière publiée dépend aussi des risques inhérents aux processus comptables en amont de la production d'informations financières et de la qualité du processus d'arrêté des comptes. L'objectif de la Direction financière est de minimiser ces différents risques afin de publier dans les états financiers une information financière régulière et sincère. Pour ce faire, les assertions contenues dans les états financiers sont des affirmations de la Direction, explicites ou non, qui sont reflétées dans les états financiers, comme suit :

- Exhaustivité des informations – l'ensemble des transactions et événements, les actifs, les passifs et les participations, qui auraient dû être comptabilisés, ont été enregistrés et ceci dans le bon exercice comptable.



Toutes les informations en annexes qui devraient figurer dans les états financiers ont été décrites.

- Existence et réalité – les actifs, les passifs et les participations existent et les transactions ainsi que les événements qui ont été enregistrés ou mentionnés en annexe sont réels, ils concernent le Groupe et sont enregistrés dans le bon exercice comptable.
- Exactitude – les montants et autres données relatives aux transactions et aux événements ont été correctement enregistrés dans les soldes comptables appropriés.
- Valorisation – les actifs, les passifs et les participations sont enregistrés dans les états financiers selon les valeurs appropriées et les éventuels écarts de valorisation ou les écarts d'affectation sont correctement enregistrés.
- Obligations et droits – le passif représente les obligations de l'entité ainsi que les droits sur l'actif que l'entité détient ou contrôle.
- Présentations – les informations financières et informations en annexes sont correctement présentées et décrites, clairement exprimées, mentionnées fidèlement, avec les montants appropriés.

Les processus comptables sont organisés suivant les grands processus de l'entreprise : ventes, achats, productions & stocks, immobilisations, etc. Ces dispositifs organisés et documentés ont à traiter les différents flux d'opérations et rendent de ce fait homogènes les données comptables.

Le processus d'arrêté des comptes est formalisé suivant un arrêté mensuel et l'information financière publiée est passée en revue par la Direction comptable et financière du Groupe, la Direction générale ainsi que les directions opérationnelles du Groupe.

1.5.16.3 Principes et points clés d'analyse

1.5.16.3.1 Investissements/désinvestissements/recherche & développement

Le processus d'investissement est organisé et documenté et comprend a minima les différentes autorisations suivantes :

- autorisation du budget annuel donnée par le Conseil d'administration,
- autorisation par la Direction financière,
- autorisation par la Direction générale.

La Direction scientifique et la Direction financière contrôlent le suivi de tous les projets de R & D en cours.

Elles établissent à intervalle régulier un état d'avancement de chacun de ces projets et de leurs coûts par rapport au cahier des charges. Selon la norme IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait.

En raison des risques et incertitudes liés aux processus de recherche et développement et aux autorisations réglementaires, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'Autorisation de Mise sur le Marché des médicaments.

En revanche, sont enregistrés à l'actif du bilan, en immobilisations incorporelles, les montants versés en contrepartie de concessions de licences d'exploitation et de commercialisation de molécules, procédés ou

d'informations à caractère scientifiques ou d'achat de dossiers. Ces versements sont effectués généralement au démarrage d'un projet de recherche et au cours de son avancement, jusqu'à l'obtention d'une « Autorisation de mise sur le marché ».

1.5.16.3.2 Immobilisations incorporelles, corporelles et Goodwill

Les processus mis en place par le Groupe permettent de s'assurer que :

- les immobilisations incorporelles et/ou corporelles existent et appartiennent au Groupe, qui les utilise dans le cadre de son activité ;
- les éléments qui doivent être immobilisés le sont ;
- les cessions et autres mouvements de sortie sont tous comptabilisés ainsi que les plus ou moins-values qu'ils ont générées ;
- les montants immobilisés sont justes et ne comprennent pas d'éléments devant être comptabilisés en charges ;
- la valorisation et la présentation sont correctes et en adéquation avec les normes IFRS.

Par ailleurs, et conformément aux exigences de la norme IAS 36, les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée ne sont pas amortis et sont soumis au minimum à un test annuel de dépréciation par des spécialistes externes à l'entreprise.

Les actifs amortis sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leurs valeurs comptables est mise en doute.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation éventuelle (« impairment »), les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie, qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants.

La protection juridique des immobilisations incorporelles fait l'objet d'un suivi régulier et de mesures visant à sécuriser les ressources que le Groupe pourra obtenir de ces immobilisations, en particulier : la protection des marques, des noms de domaine et les brevets.

1.5.16.3.3 Immobilisations financières

Le Groupe ne détient pas d'immobilisation financière autre que les titres de ses filiales qui sont éliminés lors du processus de consolidation à l'exception des titres de la JV et des titres de participation acquis dans la société PAT en 2017. Cependant, toutes les opérations sur titres (acquisitions, cessions, compléments de prix, garanties d'actifs et de passifs) ainsi que les engagements fermes (promesses et autres instruments financiers...) font l'objet d'un suivi particulier de la part de la Direction financière et juridique en vue de leur comptabilisation et/ou de leur mention dans l'annexe des comptes, et sont préalablement autorisées par la Direction générale et/ou le Conseil d'administration.

L'attribution de prêts aux filiales fait l'objet d'un processus organisé par la Direction financière et juridique et autorisé par la Direction générale.

L'ensemble des produits et/ou charges se rattachant à ces créances sur participations sont évalués et comptabilisés mensuellement puis éliminés en consolidation.

1.5.16.3.4 Achats/fournisseurs et assimilés

Les processus achats sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés. Les commandes fournisseurs sont émises

après autorisation par des personnes dûment habilitées et la séparation des tâches entre passation, autorisation, réception, enregistrement des commandes et règlement des fournisseurs existe. Les factures sont rapprochées des commandes tant au niveau du prix unitaire qu'au niveau des quantités.

Les différences font l'objet d'un suivi et d'un processus de traitement particulier. Les avances sur factures sont payées uniquement sur justificatif et ces montants sont analysés mensuellement par les services comptables lors des arrêtés mensuels.

Lors du processus d'arrêtés des comptes, la Direction financière s'assure que :

- toutes les charges résultant de l'achat de biens ou de prestations de service sont correctement comptabilisées ;
- le principe de comptabilisation des charges est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes IFRS applicables ;
- la séparation des exercices (cut-off) est correctement appréhendée ;
- les comptes fournisseurs sont constitués d'achats non payés et d'autres dettes sur des fournisseurs ayant réellement fourni un bien ou un service à la société ;
- toutes les sommes payées sont correctement comptabilisées.

Le Groupe ne peut toutefois pas garantir qu'une fraude ne puisse pas survenir.

1.5.16.3.5 Coûts de revient/stocks et en-cours

Les processus de calcul des coûts de revient, de gestion des stocks, de valorisation des stocks ainsi que le suivi des éventuelles dépréciations à enregistrer sont organisés et formalisés dans le cadre de procédures applicables par tous les acteurs concernés selon les normes en vigueur.

Chaque mois, la Direction industrielle et qualité établit pour les sites industriels du Groupe un rapport dans lequel figurent les principaux indicateurs et ratios de production (nombre d'heures de production, nombre de lots fabriqués, de lots refusés...) ; l'ensemble de ces éléments est rapproché des données comptables et financières par le biais du calcul du résultat industriel assuré par les Directions financières des pays et contrôlé par la Direction financière du Groupe afin de s'assurer de leur pertinence. Ces informations sont rapprochées et analysées par rapport au budget annuel.

Les mouvements d'entrées et de sorties de stock sont enregistrés de façon journalière dans le système d'information afin de s'assurer que la séparation des exercices est correctement appréhendée. Des réconciliations sont faites régulièrement entre l'inventaire physique et l'inventaire permanent et un inventaire physique annuel est au minimum réalisé. Tous les mouvements de stocks particuliers (mises au rebut et destructions) sont autorisés par des personnes compétentes et une analyse est effectuée par la Direction financière du Groupe et/ou les services comptables et financiers des filiales.

Les marges sont analysées par produits ou gamme de produits et les écarts significatifs par rapport à l'année précédente ou par rapport au budget de l'année sont investigués.

Enfin, dans le cadre du processus d'arrêtés des comptes, différents bouclages par les flux et/ou contrôles sont réalisés afin de s'assurer que les stocks sont correctement

appréhendés, existent, appartiennent à la société et sont comptabilisés.

1.5.16.3.6 Produits des activités ordinaires/clients et assimilés – IAS 18

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe. Les processus de comptabilisation des revenus font que le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction ira à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

Le Groupe a mis en place un suivi particulier de ces processus basé en grande partie sur le système d'information afin de s'assurer que tous les produits sont correctement comptabilisés.

Le principe de comptabilisation des produits est correctement appliqué et est en adéquation avec les normes comptables en vigueur. La séparation des exercices est appréhendée à travers ce processus de comptabilisation et vérifiée et validée durant le processus d'arrêtés des comptes semestriels.

Le processus d'arrêtés des comptes permet aussi de valider que :

- les comptes clients sont constitués de ventes non encore recouvrées et qui appartiennent au Groupe ;
- tous les recouvrements de créances sont correctement comptabilisés ;
- les avoirs et autres crédits sont justifiés et correctement calculés ;
- les provisions pour créances douteuses sont correctement évaluées et jugées suffisantes.

1.5.16.3.7 Trésorerie/financement et instruments financiers

Les processus de financement et de trésorerie font l'objet de procédures organisées particulièrement suivies : les ouvertures de comptes et/ou les autorisations de découverts sont autorisées par la trésorerie Groupe, après validation préalable par la Direction générale.

Le plan de trésorerie du Groupe et/ou le tableau des flux de trésorerie prévisionnel permettent au Groupe de s'assurer qu'il pourra honorer ses prochaines échéances et piloter au mieux ses besoins de financements.

Les opérations de trésorerie sont comptabilisées régulièrement et toutes les dépenses sont supportées par des pièces justificatives préalablement acceptées par les services/personnes habilitées.



Les garanties reçues ou données sur prêts et emprunts sont clairement identifiées et comptabilisées et/ou incluses dans les annexes des comptes.

Les procurations financières mises en place par le Groupe permettent de fixer des limites de paiement aux Directeurs des filiales et/ou Directeurs financiers.

Enfin, lors du processus d'arrêté mensuel des comptes :

- les rapprochements bancaires sont effectués et matérialisés mensuellement,
- les emprunts et dettes assimilées, y compris les intérêts, sont comptabilisés et correctement calculés et correspondent à la réalité des engagements du Groupe ; ces montants sont rapprochés avec les données contractuelles,
- la trésorerie et les emprunts en devises sont correctement évalués.

1.5.16.3.8 Avantages accordés au personnel

La Direction des ressources humaines Groupe recense chaque mois les embauches et les sorties de personnel, par catégories de salariés. Cette direction supervise également toutes les augmentations de salaires et d'effectifs ainsi que la modification des avantages sociaux.

Les activités de « paie » font l'objet de procédures connues et adaptées au choix de l'organisation retenue. La séparation des tâches entre enregistrement comptable et calcul de la paie existe dans la plupart des filiales du Groupe. Les enregistrements comptables sont contrôlés par la Direction financière et rapprochés des documents de paie.

Lors du processus d'arrêté des comptes, les comptes de personnel et de charges sociales font l'objet d'un examen et d'une justification mensuelle. Il existe par ailleurs des dispositifs de recensement, d'évaluation et de contrôle du bon enregistrement comptable des provisions pour congés payés et primes, ainsi que des engagements en matière de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi.

Le Groupe se fait assister par des actuaires lors de l'évaluation de ces engagements en matière de retraite et autres avantages accordés aux salariés.

Les règles comptables appliquées par le Groupe précisent le traitement comptable des actions et options attribuées aux dirigeants et aux salariés.

1.5.16.3.9 Impôts, taxes et assimilés

Une veille fiscale est mise en place au niveau de chacune des filiales afin d'être en conformité avec les dernières exigences réglementaires.

Il existe un processus visant à ce que le traitement, la préparation et le dépôt des documents fiscaux, ainsi que le paiement des impôts et taxes soient effectués de façon correcte et en temps voulu.

Différents dispositifs de suivi comptable de la position fiscale différée existent dans le Groupe. Une réconciliation (preuve d'impôt) entre la charge totale d'impôt comptabilisée dans le compte de résultat consolidé et la charge d'impôt théorique est établie.

1.5.16.3.10 Opérations sur le capital

Les processus liés aux opérations sur le capital sont pilotés par la Direction juridique rattachée à la Direction financière du Groupe. L'ensemble de ces opérations est préalablement autorisé par la Direction générale et/ou le Conseil d'administration.

L'ensemble du Corporate – filiales et Groupe – est géré directement par la Direction financière et juridique du Groupe et par la Direction générale.

Les attributions de stock-options et/ou d'actions gratuites sont suivies et les informations nécessaires à la préparation des comptes sont communiquées mensuellement.

1.5.16.3.11 Provisions et engagements

Il existe un processus visant à ce que le Groupe donne en annexe de ses comptes une information sur ses engagements conformément aux principes comptables applicables.

Le Groupe fait un point périodique sur ses engagements et risques et détermine s'ils doivent faire l'objet de provisions ou d'une information en annexe. Le Groupe comptabilise une provision dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, et qu'il est probable que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers, sans contrepartie attendue au moins équivalente de ceux-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite.

1.5.16.3.12 Consolidation

Il existe des processus visant à ce que :

- le périmètre de consolidation soit tenu à jour et documenté ;
- les liasses de consolidation soient établies en application de principes et règles comptables homogènes au sein des sociétés intégrées ;
- les opérations réciproques soient identifiées et éliminées, en particulier les opérations financières et les résultats internes (marges sur stocks, dividendes, résultats sur cessions d'immobilisations, achats/ventes de produits...) ; les écritures de consolidation soient enregistrées et suivies dans un journal spécifique ;
- un contrôle permanent soit effectué sur les variations de pourcentage de contrôle des filiales et participations afin que les traitements appropriés puissent être mis en œuvre lors des arrêts de comptes (périmètre de consolidation, modification de la méthode de consolidation...).

La maîtrise des processus d'arrêté des comptes permet :

- une homogénéisation des principes comptables applicables ;
- de rapprocher les comptes intégrés dans la consolidation avec les comptes sociaux des filiales ;
- d'analyser et d'expliquer les variations entre la situation nette d'ouverture et de clôture ainsi que les variations issues du tableau de flux de trésorerie.

1.5.16.3.13 Information de gestion nécessaire à l'élaboration des informations comptables et financières publiées

Il existe des processus visant à ce que :

- les rapprochements entre les données de gestion (comptabilité analytique, reporting, budget...) nécessaires à l'élaboration des informations comptables et financières publiées et les données comptables correspondantes (notamment en matière de justification de la valeur des Goodwills et des actifs incorporels non amortissables comptabilisés) soient effectués de manière périodique ;
- les informations diffusées en interne soient rapprochées des données publiées.

Le logiciel de consolidation contient un seul jeu de données et permet de ressortir aux normes IFRS les informations de reporting et de consolidation mensuelles, tout en garantissant un ensemble homogène et cohérent.

Ainsi, les données présentées dans les états financiers publiés sont identiques à celles examinées tous les mois par la Direction générale.

1.5.16.4 Gestion de l'information financière externe

Il existe des responsables et des processus aux fins d'identifier et de traiter les obligations d'informations du marché financier.

Une veille est mise en place au niveau de la communication financière rattachée à la Direction financière pour suivre les nouvelles obligations en matière d'information financière.

Il existe un échéancier récapitulant les obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière précisant la nature et les échéances de chaque obligation périodique ainsi que les personnes responsables de leur établissement.

Il existe un processus visant à ce que la confidentialité des informations sensibles soit préservée, dans le respect des règles définies par le Règlement général de l'AMF.

Il existe un processus visant à ce que les informations répondant à la définition de l'information privilégiée soient communiquées au marché en temps utile, selon les règles qui leur sont applicables. À cet effet, la société dispose d'un système d'information lui permettant de suivre, d'une part les événements et les opérations significatifs qui ont eu lieu sur les différentes périodes comptables, d'autre part, les écarts significatifs par rapport aux objectifs communiqués au marché.

Il existe un processus prévoyant le contrôle des informations avant leur diffusion.

1.5.17 Succursales existantes – article L. 232-1

Néant.

1.6 Rapport de gestion – Informations juridiques

1.6.1 Ajustements en cas d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital – article L. 228-99

En 2017, le Conseil d'administration après délégation de compétence de l'Assemblée générale extraordinaire n'a pas décidé de procéder à l'émission sous quelque forme que ce soit, de nouveaux titres de capital avec droit préférentiel de souscription réservé à ses actionnaires, de

distribuer des réserves, en espèces ou en nature, et des primes d'émission ou de modifier la répartition de ses bénéfices par la création d'actions de préférence. Ainsi, il n'a pas de mesure nécessaire à prendre pour protéger les intérêts des titulaires des droits ainsi créés.

1.6.2 Aliénations d'actions (participations réciproques) – article R.233-19 al.2

Néant.



1.6.3 Attributions d'actions gratuites – article L. 225-197

L'Assemblée générale mixte du 24 mai 2016 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Le Conseil d'administration du 22 mars 2017 a décidé à l'unanimité que les attributions d'actions gratuites sont des actions existantes que la Société Vetoquinol aura préalablement rachetées en bourse dans le cadre du programme de rachat d'actions décidé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition d'une année courant à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration ;

- chaque bénéficiaire sera propriétaire des actions Vetoquinol qui lui seront attribuées le jour de leur inscription à son compte nominatif spécial qui sera ouvert dans les livres de la Société Vetoquinol tenus par l'établissement teneur de comptes. Il sera informé de cette inscription dans les trente jours ;
- les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité d'une année à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire ;
- le Conseil d'administration a décidé de soumettre l'attribution définitive des actions gratuites à une condition de présence, au sein de la Société Vetoquinol ou de ses filiales ;
- le bénéficiaire ne doit pas détenir, au jour de leur attribution, plus de dix pour cent (10 %) du capital social de Vetoquinol ou avoir pour effet de lui permettre de détenir plus de 10 % du capital social de Vetoquinol.

Ainsi 6 000 actions gratuites ont été attribuées à des salariés (1 000) et à des mandataires sociaux (5 000) de Vetoquinol SA. À fin décembre 2017, sur les 6 000 actions gratuites attribuées, il en restait 6 000.

1.6.4 Attributions de stock-options – article L. 225-185

Néant. Durant l'année 2017, aucun plan de stock-options n'a été mis en place.

1.6.5 Achats d'actions de la société par elle-même – article L. 225-209

Nous vous informons, en application de l'article L.225-211 du Code de Commerce du nombre d'actions achetées et vendues, au cours de l'exercice par application des articles. L.225-208, L.225-209, L.225-209-2, L.228-12 et L.228-12-1, des cours moyens des achats et des ventes, du montant des frais de négociation, du nombre des actions

inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et de leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que de leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent : Néant.

1.6.6 Avis du Comité d'entreprise sur les modifications de l'organisation économique ou juridique – article L. 225-105

Le Comité d'entreprise a été consulté le 24 juillet 2017 sur la fusion transfrontalière entre la société Vetcom-pharma

GbmH et Vetoquinol SA, et a donné un avis favorable à cette fusion.

1.6.7 Charges fiscalement non déductibles et charges réintégrées suite à un redressement fiscal

Les charges fiscalement non déductibles concernent :

- les loyers des véhicules de tourisme pour un montant de 269 687 € (2016 : 245 344 €) ainsi que la TVS sur ces mêmes véhicules pour 54 493 € (2016 : 56 891 €) ;
- la fraction des jetons de présence pour un montant de 25 644 € (2016 : 9 469 €) ;
- les dépenses somptuaires 0 € (2016 : 0 €).

Il n'y a pas de charge réintégrée suite à un redressement fiscal pour l'année 2017 et 2016.

1.6.8 Détenteurs du capital ou des droits de vote – article L. 233-13

La composition du capital social au 31 décembre 2017 est la suivante :

Actionnaires	Situation au 31/12/2017		Situation au 31/12/2016		Situation au 31/12/2015	
	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu
Soparfin SCA	7 415 773	62,41 %	7 415 773	62,41 %	7 414 773	62,40 %
Famille Étienne Frechin	529 440	4,46 %	529 440	4,46 %	530 440	4,46 %
SOUS-TOTAL GROUPE FAMILIAL ÉTIENNE FRECHIN	7 945 213	66,87 %	7 945 213	66,87 %	7 945 213	66,87 %
FCPE	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Autodétention	25 580	0,22 %	27 434	0,23 %	17 555	0,15 %
Public	3 911 109	32,92 %	3 909 255	32,90 %	3 919 134	32,98 %
TOTAL	11 881 902	100 %	11 881 902	100,00 %	11 881 902	100,00 %

1.6.9 Dividendes

Conformément à la loi, nous vous précisons que les dividendes par action, distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

Exercices	2014	2015	2016
Valeur nominale d'une action	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Dividende net par action	0,39 €	0,41 €	0,43 €
Dividende exceptionnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts. Avant la mise en paiement, sauf dispense, le dividende est soumis au prélèvement obligatoire non libératoire de 21 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous

déduction des prélèvements sociaux et de la contribution sociale généralisée.

Suite à la promulgation de la loi de finance pour 2018, le dividende est imposé à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire de 12,8 % + prélèvements sociaux de 17,2 % soit un taux global de 30 % mais il est possible sur option expresse et irrévocable de soumettre le dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu en lieu et place du taux forfaitaire de 12,8 %.

1.6.10 Opérations de rachat d'actions – article L. 225-211

Sur l'année 2017, Vetoquinol n'a pas racheté ses propres actions en directe – les achats sur l'année 2016 s'élevaient à 386 K€.

À fin 2017, Vetoquinol détient 24 596 actions propres non attribuées (2016 : 24 596) pour une valeur d'achat de 696 K€ (2016 : 696 K€).

A ces actions propres détenues en directe par Vetoquinol, il convient d'ajouter le contrat de liquidité opéré par ODDO, dans lequel il y a 984 actions Vetoquinol à fin décembre 2017 (2016 : 2 838 actions).

1.6.11 Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la Société

Au cours de l'année 2017, M^{me} Brigitte Hollégien épouse de M. Hans Hollégien, Directeur marketing et communication a acheté 476 titres de Vetoquinol SA.

Au cours de l'année 2016, Étienne Frechin, Président du Conseil d'administration a vendu 1 000 titres à

Soparfin SCA personne morale, liée à Étienne Frechin, Matthieu Frechin, Directeur général et Martine Frechin, Administrateur.

1.6.12 Participation des salariés au capital de la Société – article L. 225-102

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2017.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élève au 31 décembre 2017 à moins de 0,4 %.

1.6.13 Pratiques anticoncurrentielles – C. com. L. 464-2, I al. 5

Aucune injonction ou sanction pécuniaire pour des pratiques anticoncurrentielles n'a été ordonné et/ou prononcé contre la Société.

1.6.14 Prise de participation ou de contrôle – C. com. art. L. 233-6 al. 1

Vetoquinol a pris une participation dans la société Plant Advanced Technologies (PAT) – société spécialiste des biomolécules végétales, basée à Nancy. Cette opération a été réalisée via une augmentation de capital réservée de

500 000 euros au cours de 25 euros par action à l'issue de laquelle Vetoquinol SA détient un peu plus de 2 % du capital de PAT.

1.6.15 Tableau des résultats financiers de la Société au cours des 5 derniers exercices – article R. 225-102 al. 2

Nature des indications	2013	2014	2015	2016	2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	29 704 755	29 704 755	29 704 755	29 704 755	29 704 755
Nombre des actions ordinaires existantes	11 881 902	11 881 902	11 881 902	11 881 902	11 881 902
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes					
Nombre maxi d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations					
Par exercice du droit de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffres d'affaires hors taxes	113 093 177	119 338 752	118 483 654	125 288 394	130 838 216
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	24 534 400	28 126 744	17 965 210	18 355 227	27 712 701
Impôt sur les bénéfices	(1 240 148)	1 077 895	217 976	(1 263 043)	(2 014 683)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	420 681	486 445	382 455	468 426	581 737
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	19 386 652	20 545 895	10 936 165	12 193 066	21 716 033
Résultat distribué	4 396 304	4 633 942	4 871 580	5 109 218	5 465 675
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,13	2,24	1,46	1,61	2,45
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	1,63	1,73	0,92	1,03	1,83
Dividende attribué à chaque action	0,37	0,39	0,41	0,43	0,46
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	613	646	642	652	674
Montant de la masse salariale de l'exercice	27 229 139	28 950 426	29 707 809	30 174 562	31 598 227
Sommes versées au titre des avantages sociaux	13 612 756	14 069 171	14 831 244	14 898 235	15 705 835

1.7 Rapport de gestion – Informations sociales, sociétales et environnementales

1.7.1 Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité – article L.225-102-1 al. 5

Une déclaration de performance extra-financière est insérée dans le DDR. Pour de plus amples détails se référer au chapitre 2 RSE.

1.7.2 Informations liées à l'exercice d'une activité dangereuse – article L. 225-102-2

L'activité du Groupe Vetoquinol n'est pas classée en tant qu'activité dangereuse.

1.7.3 Indications sur les risques financiers liés aux effets du changement climatique et présentation des mesures prises pour les réduire en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone – article L. 225-102-4

Une politique au cœur des préoccupations de l'entreprise et de la Direction générale en particulier, qui intègre une véritable démarche de sensibilisation économique, sociale et environnementale.

Pour plus de détails, se référer au chapitre 2 du présent Document de référence « Responsabilité sociale et environnementale ».

1.8 Rapport de gestion – Informations diverses

1.8.1 Délais de paiement clients et fournisseurs

En vertu de l'arrêté du 20 mars 2017 pris en application de l'article D.441-4 du Code de commerce, voici les informations concernant les délais de paiements clients et fournisseurs.

Montant en milliers d'euros	Articles D.441 I. - 1° Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Articles D.441 I. - 2° Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indica- tif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	NC					393	NC					515
Montant total des factures concernées TTC	NC	1 262	142	86	251	1 741	NC	1 496	887	459	3 109	5 951
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	NC	1,6 %	0,2 %	0,1 %	0,3 %	2,2 %						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice							NC	1,1 %	0,6 %	0,3 %	2,2 %	4,2 %
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses												
Nombre des factures exclues	Aucune facture n'a été exclue – le nombre de factures présenté au (A) contient l'ensemble des factures reçues et échues au 31/12/2017 – y compris celles antérieurement reçues à l'exercice 2017 et toujours non payées.						Aucune facture n'a été exclue – le nombre de factures présenté au (A) contient l'ensemble des factures échues au 31/12/2017 – y compris celles antérieurement émises à l'exercice 2017 et toujours non réglées.					
Montant total des factures exclues	Non applicable						Non applicable					
(C) délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux						Délais légaux					

1.8.2 Montant des prêts inter-entreprises consentis dans le cadre de l'article L. 511-6 3 bis du Code monétaire et financier complété par le décret n° 2016-501 du 22 avril 2016

Vetoquinol SA n'a pas consenti de prêt et/ou des avances sur salaires ou des prêts à caractère exceptionnel pour des motifs d'ordre social à ses salariés conformément à l'article L.511-6 3 bis du Code monétaire et financier.

Depuis la loi « Macron », les sociétés par actions et les SARL dont les comptes sont certifiés par un Commissaire aux comptes sont autorisées à consentir, à titre accessoire, des prêts à moins de 2 ans à des microentreprises,

des PME ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles ont des liens économiques le justifiant. Elles doivent dans ce cadre, communiquer le montant des prêts consentis dans leur Rapport de gestion (Code monétaire et financier, art. L. 511-6, 3 bis). Au titre de l'année 2017, Vetoquinol n'a pas consenti de prêt à moins de 2 ans aux entreprises mentionnées dans le décret n° 2016-501 du 22 avril 2016.

1.9 Résultats du Groupe

1.9.1 Informations financières sélectionnées

1.9.1.2 Chiffres d'affaires*

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016	31 déc 2015
Chiffre d'affaires	352 173	350 354	342 612
dont CA produits Essentiels	165 433	170 887	164 951
dont CA produits complémentaires	186 741	179 467	177 662

* Le Groupe a procédé à une mise à jour de la base des produits Essentiels avec effet au 1/01/2017.

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016	31 déc 2015
Europe	48,8 %	50,7 %	53,4 %
Amériques	34,3 %	33,5 %	32,0 %
Asie/Pacifique	16,9 %	15,8 %	14,6 %

Répartition du chiffre d'affaires par espèce

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016	31 déc 2015
Animaux de compagnie	55,1 %	55,0 %	52,4 %
Animaux de rente	44,9 %	45,0 %	47,6 %

1.9.1.3 Principales données consolidées

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016	31 déc 2015
EBITDA	57 419	56 138	50 941
Résultat opérationnel courant	46 014	42 072	39 085
Résultat opérationnel	45 654	40 002	34 275
Résultat net de l'ensemble consolidé	34 838	27 830	24 160
Résultat net par action (en €)	2,94	2,35	2,04
Dividende par action (en €)*	0,46	0,43	0,41
Capacité d'autofinancement	55 333	54 933	53 247
Capitaux propres part du Groupe	335 662	316 416	289 436
Endettement financier net/(trésorerie nette positive)	(97 479)	(78 131)	(52 837)
Gearing (en %)	(29,0 %)	(24,7 %)	(18,3 %)
Investissements	(15 683)	(13 419)	(15 259)
Dépenses de R & D	25 454	24 175	22 066

1.9.1.4 Calcul de l'EBITDA 2016-2017

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016
Résultat net de l'exercice part du Groupe	34 952	27 967
Charge d'impôt	8 365	11 835
Résultat financier	2 337	200
Résultat opérationnel	45 654	40 002
Provisions/reprises comptabilisées en autres produits et charges opérationnels	(374)	1 678
Dotations et reprises aux provisions	(81)	946
Dotations aux amortissements	12 220	13 512
EBITDA	57 419	56 138
Progression de l'EBITDA	2,3 %	10,2 %
EBITDA en % des ventes	16,3 %	16,0 %

1.9.2 Informations sur les tendances

Communiqué de presse – 1^{er} trimestre



CHIFFRE D'AFFAIRES AU 1^{er} TRIMESTRE 2018 : 87,6 M€

CROISSANCE ORGANIQUE + 5,6 % ; + 0,4 % EN DONNÉES PUBLIÉES
**CROISSANCE DES PRODUITS ESSENTIELS :
+ 6,8 % EN DONNÉES PUBLIÉES**

Vetoquinol affiche un chiffre d'affaires consolidé de 87,6 M€ au 1^{er} trimestre 2018, en croissance organique de + 5,6 % et en progression de + 0,4 % à données publiées par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les effets de change défavorables s'élèvent à -5,2 %, liés principalement aux dollars américain et canadien et à la roupie indienne.

Le niveau d'activité des produits Essentiels s'établit à 41,9 M€, en croissance organique de + 10,5 % et en hausse de + 6,8 % à données publiées. Ils représentent 47,8 % des ventes du Groupe au 1^{er} trimestre 2018, contre 45,0 % pour la même période de 2017. Vetoquinol continue d'enregistrer de solides performances sur le moteur stratégique du Groupe et entend bien renforcer leur dynamique.

Les ventes destinées aux animaux de compagnie s'établissent à 48,1 M€, en augmentation de + 1,3 % à données publiées et de + 6,7 % en organique ; celles liées aux animaux de rente à 39,5 M€, baissent de - 0,6 % à données publiées et prennent en compte un effet de change défavorable de - 5,0 %.

Les ventes réalisées en Europe augmentent de + 5,9 % à données publiées, principalement liées à un effet de base favorable et à la bonne dynamique des produits Essentiels sur le continent européen. Les territoires Amériques et Asie/Pacifique affichent des croissances organiques respectives de + 6,9 % et + 2,0 %. L'impact des effets de change sur ces 2 territoires est significatif et la croissance à données publiées s'élève à respectivement -5,7 % et -4,0 %.

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients* » depuis le 1^{er} janvier 2018. Afin de présenter des données comparables d'un exercice à l'autre, le Groupe a procédé au retraitement du chiffre d'affaires publié conduisant à une augmentation de 4,4 M€ au titre de l'exercice 2017. Les dépenses et les autres charges externes augmentent du même montant. Ce retraitement n'a pas d'impact sur le résultat opérationnel courant du Groupe en valeur, en 2017 comme en 2018. Toutes les données chiffrées présentées dans ce communiqué sont retraitées de l'impact de l'application de la norme IFRS 15.

À fin mars 2018, aucun événement significatif n'est venu affecter la solide structure financière du Groupe.

Matthieu Frechin, Directeur général de Vetoquinol a déclaré : « *Les produits Essentiels se sont bien développés au 1^{er} trimestre de l'exercice 2018, ce qui se retrouve dans la croissance globale du chiffre d'affaires. Ce 1^{er} trimestre représente un bon début d'année et nous poursuivons le déploiement de notre stratégie de multi-spécialiste sur 4 espèces de destination et 6 domaines thérapeutiques sur nos marchés stratégiques* ».

En milliers d'euros	2018	2017	Variation
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre	87,6	86,1	+ 0,4 %
Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre À cours de change constants	92,1	86,1	+ 5,6 %

1.9.3 Prévisions ou estimations du bénéfice

Le Groupe n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

1.9.4 Contrats importants

L'ensemble des contrats du Groupe a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

1.9.5 Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant.

2

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE VETOQUINOL

2.1	STRATÉGIE SOCIALEMENT RESPONSABLE	58	2.3	INFORMATIONS SANTÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	67
2.1.1	Vetoquinol, une marque reconnue pour son engagement	58	2.3.1	Politique générale en matière de santé, sécurité et environnement	67
2.1.2	Relation homme-animal : un lien jusqu'au bout de la vie	58	2.3.2	Conditions de santé et sécurité au travail	69
2.1.3	Comportement responsable : Guide des Bonnes Pratiques des Affaires	59	2.3.3	Informations environnementales	71
2.2	INFORMATIONS SOCIALES	60	2.4	INFORMATIONS SOCIÉTALES	74
2.2.1	Description des effectifs au 31 décembre 2017	61	2.4.1	Impact territorial, économique et sociétal de l'activité	74
2.2.2	Embauches et licenciements	63	2.4.2	Antibiotiques à usage vétérinaire et antibiorésistance : l'engagement pour un usage raisonné des antibiotiques en santé animale	75
2.2.3	Recrutement, intégration et rémunération	63	2.4.3	Code éthique	75
2.2.4	Organisation du travail	64	2.4.4	Relations entretenues avec les personnes ou organisations prenantes avec l'activité	76
2.2.5	Organisation du dialogue social	65	2.4.5	Objectifs de développement durable du Groupe	77
2.2.6	Santé et sécurité	66			
2.2.7	Formation	66			
2.2.8	Égalité et traitement	67			
			2.5	RAPPORT DE L'ORGANISME DE VÉRIFICATION SUR LES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	78

2.1 Stratégie socialement responsable

2.1.1 Vetoquinol, une marque reconnue pour son engagement

9^e laboratoire pharmaceutique vétérinaire mondial, Vetoquinol est exclusivement dédiée à la santé animale. Entreprise familiale, Vetoquinol conjugue pérennité, développement, indépendance tout en poursuivant son aventure humaine.

Vetoquinol doit sa réussite à l'attention constante qu'elle porte à ses clients, à sa volonté d'attitude loyale et intègre dans les transactions et relations commerciales ; et son objectif est de créer une culture unique au sein du Groupe pour accomplir plus ensemble, jour après jour. Chaque salarié de Vetoquinol, où qu'il soit dans le monde, est fier de participer à une œuvre commune : faire progresser la santé animale pour le bien-être de l'animal et pour la santé de l'homme.

Vetoquinol a toujours eu à cœur de préserver les ressources naturelles, d'économiser l'énergie, d'être un laboratoire à visage humain. En 2008, le Comité exécutif a décidé de formaliser une démarche de développement durable, visible aussi bien aux yeux de ses collaborateurs qu'à ceux de ses partenaires externes.



Pour la 6^e année consécutive, Vetoquinol figure au classement de GAIA-INDEX, le spécialiste de la notation, des « Small et Mid Caps », basée sur les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ESG. En 2017, Vetoquinol a reçu le 2^e prix dans la catégorie des entreprises ayant un chiffre d'affaires compris entre 150 et 500 M€. Vetoquinol est régulièrement récompensée pour son niveau de transparence et de maturité sur son enjeu de RSE, selon quatre thématiques : gouvernance, social, environnement et parties prenantes externes, et plus de 120 critères quantitatifs. Vetoquinol poursuivra ses efforts pour enrichir son programme RSE et continuer à figurer parmi les meilleures entreprises de sa catégorie.

Vetoquinol entretient une solide communication avec l'ensemble de ses parties prenantes de diverses manières informelles : Séminaires, Comités internes... ou formelles : réunions des organismes IFAH, SIMV... et s'investit pour répondre à leurs suggestions et/ou préoccupations à mesure qu'elles sont soulevées. Ce dialogue fructueux apporte une compréhension large et diversifiée des priorités en évolution et ainsi renforce ses axes stratégiques dans le respect de l'animal, de l'homme et de l'environnement.



Depuis 2016, Vetoquinol a lancé son site entièrement dédié aux propriétaires d'animaux de compagnie : www.myhappypet.fr. En 2017, le bilan de connexions est très positif puisque la page « My Happy Pet » a gagné + 78 % de fans. Le taux d'engagement est en progression continue et s'élève à + 7,2 %.

Ce site a été conçu dans le cadre de la stratégie digitale du Groupe, qui préconise la création de sites dédiés aux vétérinaires, aux propriétaires d'animaux de compagnie. Rédigés par des vétérinaires, les nombreux conseils publiés sur le site offrent une source d'informations fiables aux propriétaires. Les sujets traitent aussi bien de la vie quotidienne de l'animal que de problèmes plus isolés et pour lesquels les propriétaires attendent des conseils avisés. Ce site est conçu pour guider les propriétaires d'animaux : 75 % des propriétaires consultent internet pour des informations médicales, et pour 90 %, le vétérinaire reste la source la plus fiable (source : thèse Médecine vétérinaire – Lyon 1 – 2014.)

Être proche de ses clients et de ses partenaires reste le leitmotiv quotidien de Vetoquinol ; et ainsi peut répondre à leurs besoins et les accompagner au quotidien.

2.1.2 Relation homme-animal : un lien jusqu'au bout de la vie

Ce n'est plus un secret, le chien est le meilleur ami de l'homme.

Les aspects positifs de la présence d'un animal de compagnie sur le bien-être physique et mental des humains sont connus depuis longtemps. Tout au long de notre histoire, le statut de l'animal a évolué ; domestiqués dans une première époque à des fins utilitaires, aujourd'hui, les animaux de compagnie sont des compagnons inséparables de leurs maîtres. L'animal de compagnie excelle dans son rôle social, il fait partie de la famille, il partage la vie quotidienne de la maison. Les hommes soignent les animaux, mais il arrive que le contraire se produise et que l'animal apporte une aide, un soutien moral un soulagement à des personnes.

2.1.2.1 L'animal et l'enfant

L'animal de compagnie joue un rôle primordial dans le développement de l'enfant, il est un compagnon proche de l'enfant, confident qui peut tout voir et tout entendre.

Sa présence peut atténuer sa peur, sa souffrance ou son anxiété.

2.1.2.2 L'animal et la personne âgée solitaire

L'animal de compagnie rassure par sa présence, structure les journées par des promenades régulières et entraîne des contacts sociaux. Aujourd'hui, des institutions pour personnes âgées acceptent les animaux de compagnie, beaucoup de personnes y voient un gage de qualité de vie et de confort.

2.1.2.3 L'animal et la personne moins valide

Les chiens guides et d'aide accroissent l'autonomie de personnes atteintes d'un handicap, offrent le réconfort, la chaleur et l'amitié d'une présence constante et servent de médiateurs dans la réinsertion sociale. Les chiens d'aveugles apportent une certaine sécurité aux non-voyants lors de leurs déplacements.

2.1.3 Comportement responsable : Guide des Bonnes Pratiques des Affaires

Un comportement responsable : Guide des Bonnes Pratiques des Affaires et Guide de conduite Anti-corruption.

Vetoquinol s'assure que son développement s'exerce dans le respect des législations, de l'éthique et des droits de chacun dans la pratique d'une saine concurrence. Pour cela, l'ensemble des salariés reçoit un Guide des Bonnes Pratiques des Affaires et un Guide de conduite Anti-Corruption renforcé dans le cadre de la loi française Sapin II.

Les règles contenues dans ces Guides définissent ce que Vetoquinol attend de chacun de ses employés, quel que soit son niveau hiérarchique, afin que, dans le monde entier, tous agissent dans le respect de l'éthique Vetoquinol tant à l'égard des concurrents, des clients et des fournisseurs, que pour protéger les actifs de Vetoquinol et éviter tout risque de fraude et de corruption. Vetoquinol s'interdit de travailler avec des entreprises dont les salariés ne respecteraient pas ces conventions et principes. Vetoquinol développe avec ses clients et ses fournisseurs des relations basées sur l'honnêteté et la loyauté, conditions indispensables être un partenaire de confiance ; les fondements de leur signature « Achieve more together ».

Vetoquinol s'engage à analyser les impacts de son activité, afin de préserver au mieux les ressources naturelles et la biodiversité, et à limiter ses pollutions et ses consommations. Ceci implique de concevoir les produits les plus adaptés à la santé animale tout en préservant l'environnement. Cette mission est du ressort de la Direction Scientifique.

Vetoquinol s'engage à tenir compte du respect de l'environnement dans ses choix de fournisseurs, de modes de transport, de procédés de fabrication, d'emballages et de circuits de distribution. La Direction Industrielle et Qualité est en charge de ces domaines.

La Direction Ressources Humaines s'engage à former les salariés dans ce sens, qui impliqueront plus largement leurs partenaires et enclencheront ainsi une dynamique vertueuse.

Le service Sécurité Environnement, renforcé en 2017 par le recrutement d'un Responsable HSE pour l'ensemble du Groupe, utilise des indicateurs standards pour mesurer les progrès dans la lutte contre le réchauffement climatique et l'utilisation des ressources. Il analyse également les risques d'atteinte à l'environnement sur l'existant et dans les projets majeurs, afin de proposer et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées. Il est informé des projets ou décisions impactant ou risquant d'impacter un des trois aspects du Développement durable.

Vetoquinol s'engage à lutter contre toute forme de discrimination. Vetoquinol assure à ses collaborateurs une juste rétribution et un partage des profits fédérateurs. Elle met en place les conditions pour que chacun, au sein de son organisation, puisse s'accomplir. Cela fait partie des missions de la Direction Ressources Humaines.

La sécurité et la santé des travailleurs sont un souci constant. La Direction Industrielle et Qualité veille à ce que les plus hauts standards de sécurité soient appliqués dans toutes les entités du Groupe. Avec le renforcement des compétences et des ressources dans ce domaine en 2017, Vetoquinol a démarré la mise en place de politiques coordonnées au sein du Groupe avec pour objectif d'atteindre un niveau d'excellence en matière de sécurité.

Vetoquinol participe à la vie de la Société, aussi bien en s'associant à des événements culturels et sportifs locaux qu'en aidant les ONG proches de son cœur de métier. La Direction du Marketing et de la Communication coordonne ces actions.

Vetoquinol a développé une charte Réseaux sociaux pour sensibiliser ses salariés aux comportements responsables à adopter sur l'ensemble de ces nouveaux outils de communication.



2.2 Informations sociales

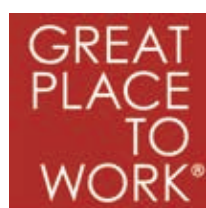
Dans le cadre de son nouveau plan stratégique « In Motion », qui couvre la période 2017-2021, Vetoquinol a décidé de clarifier ses « fondamentaux : sa mission, ses valeurs et sa vision à long terme. Grâce à la contribution de très nombreux salariés à travers le monde, trois nouvelles valeurs ont été définies : Faire Confiance, Oser, Collaborer. Elles contribuent à dynamiser le Groupe par leur simplicité et leur puissance ».



En utilisant un processus inclusif de création et de feedback, les retours des salariés sont très positifs et motivants. Ces valeurs constituent un référentiel qui guide le comportement de chacun dans son travail quotidien.

Elles permettent à des collègues d'horizons différents de mieux travailler tous ensemble, et contribuent également à des actions et des décisions internationales toujours plus cohérentes. En 2018, la refonte du processus d'évaluation des performances de chaque collaborateur est engagée et un groupe de travail international proposera un nouvel outil, sur la base d'un cahier des charges définis par des managers et des collaborateurs de niveaux différents ; le résultat de ces travaux devrait être partagé au cours du 2^e semestre 2018 pour l'ensemble des salariés du Groupe.

Les politiques et les valeurs de Vetoquinol participent à son bon fonctionnement en tant que Groupe international. Elles constituent des « règles du jeu » communes, respectivement sur le plan des modes de travail et des comportements. Chacun se doit de se les approprier et les vivre, afin d'entretenir et renforcer la personnalité et la culture du Groupe.



Le Groupe est soucieux de la satisfaction de ses collaborateurs et la mesure régulièrement. Suite à la mise en place en 2015 d'un nouveau baromètre social avec l'institut « Great Place to Work », au sein de l'entité française, Vetoquinol a déployé en 2017 le même outil dans 9 de ses

filiales. Vetoquinol est fière des résultats obtenus ; deux filiales, Canada et États-Unis, ont largement validé leur certification « Great Place to Work » dès leur 1^{re} participation.

Depuis 2016, l'entité française de Vetoquinol continue de travailler sur son plan d'action d'amélioration. Deux

groupes « d'Ambassadeurs », formés de volontaires de tous niveaux hiérarchiques se sont régulièrement réunis pour proposer et mettre en œuvre des actions concrètes afin d'améliorer notamment la communication interne et la reconnaissance des salariés. Depuis fin 2016, Vetoquinol a mis en place des formations leadership innovantes qui marquent un tournant dans la culture de Vetoquinol et font l'unanimité des managers hiérarchiques et fonctionnels. Tous les managers basés en France ont démarré leur cursus de 12 jours ; de même pour l'ensemble des directeurs de filiales, de sites industriels ou de Directions Groupe basés hors de France qui ont commencé leur formation en 2017.

Ce baromètre social continuera d'être déployé en 2018 auprès des salariés des autres filiales du Groupe et sera l'occasion d'une nouvelle prise de mesure auprès des collaborateurs français.

Une aventure internationale

Toutes les informations sociales sont consolidées au niveau Groupe.

Dans les filiales commerciales, le développement sera tiré dans les années à venir par une volonté :

- de développer les activités de gestion de grands comptes pour répondre à l'évolution des clients qui tendent à se regrouper ;
- d'accélérer la commercialisation des produits du Groupe sur les marchés stratégiques et notamment le marché américain, 1^{er} marché mondial ;
- de se développer sur les marchés en forte croissance et à fort potentiel (Brésil, Inde, Chine) ;
- d'améliorer l'excellence opérationnelle des forces commerciales grâce à la mise en place progressive d'un réseau de formateurs internes, d'un nouveau système CRM, et d'un réseau d'experts internes reconnus sur des thématiques commerciales spécifiques et sur lesquelles ils diffusent les bonnes pratiques au sein du Groupe.

Dans les sites industriels, l'accent est mis sur la mise en place et la diffusion d'une culture et des outils du Lean Manufacturing, en parallèle de démarches d'amélioration de la qualité de vie au travail. Après une année de préparation et d'implication des salariés, 2017 marque la réorganisation globale du principal site industriel situé à Magny-Vernois (France) en unités autonomes par forme pharmaceutique ou par grand métier, et ce, pour gagner en réactivité et en travail d'équipe.

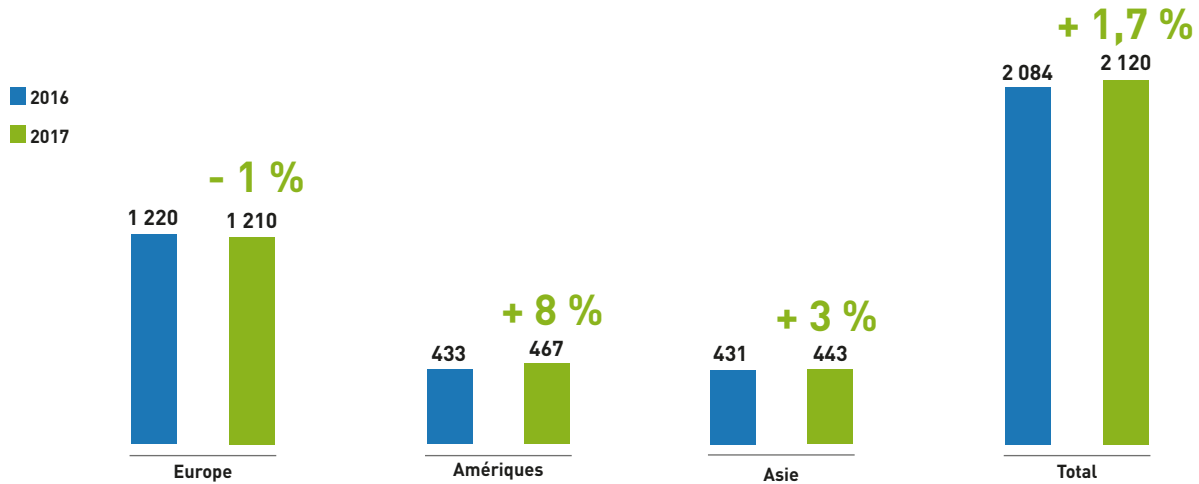
Dans ce cadre, 10 collaborateurs ont été certifiés « Green Belt » ou « Yellow Belt » en 2017.

2.2.1 Description des effectifs au 31 décembre 2017

2.2.1.1 Évolution des effectifs en 2017

Au 31 décembre 2017 le Groupe employait 2 120 collaborateurs, à comparer aux 2 084 personnes à fin décembre 2016. L'effectif est en augmentation de + 1,7 % contre + 2,4 % en 2016.

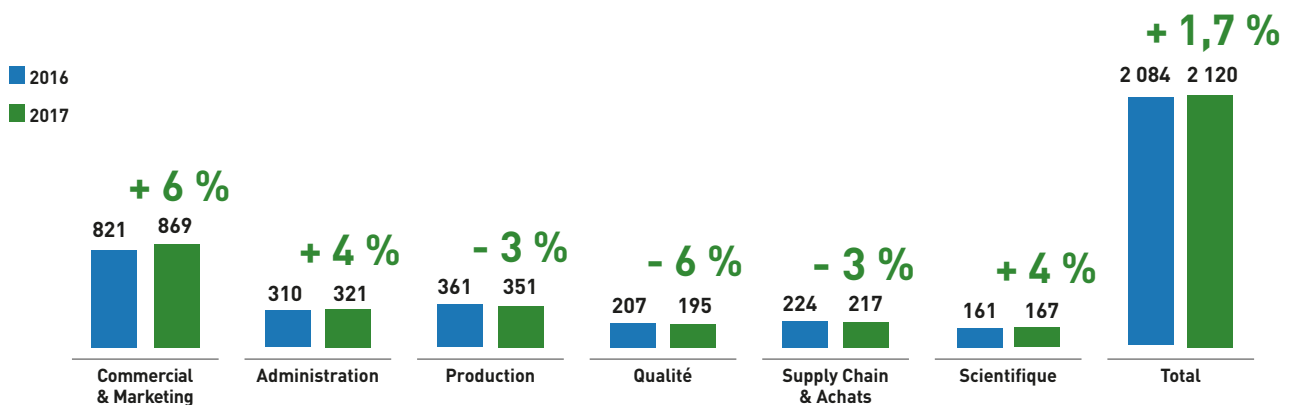
Répartition des effectifs par territoire



L'évolution de l'effectif est analysée selon les territoires :

- En Europe, l'effectif a diminué de 1 %, soit un effectif constant dans la plupart des filiales avec toutefois une baisse de 9 % en Pologne. Cette baisse s'explique par l'optimisation des entrepôts de distribution et une recentralisation à l'usine de Gorzow. Les salariés concernés par cette consolidation ont été soit reclassés en interne à Gorzow, soit embauchés directement par les repreneurs locaux de nos activités de distribution.
- Aux Amériques, le nombre de salariés est en progression de 8 %, marquée par l'augmentation significative de l'effectif de la filiale US, située à Fort Worth, avec un renforcement de plus de 20 % de la force de vente afin de couvrir plus largement les USA.
- En Asie, l'effectif progresse de 3 %, principalement dû à l'évolution de la force de vente de la filiale en Inde.

2.2.1.2 Répartition des effectifs par métier



L'évolution de la population commerciale et marketing est majoritairement liée aux renforcements des forces de vente aux États-Unis et en Inde.

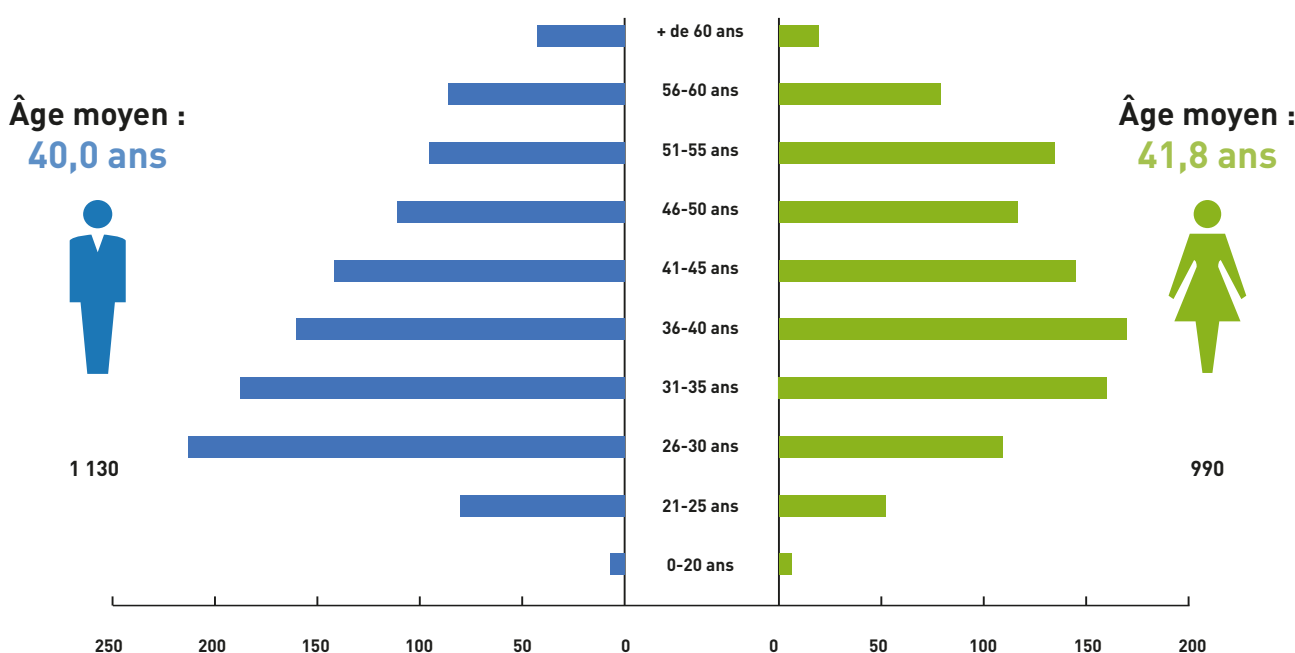
2.2.1.3 Répartition des effectifs par sexe et par territoire

Effectif	Europe	Amériques	Asie	Total consolidé
Femme	698	262	30	990
	58 %	56 %	7 %	46,7 %
Homme	512	205	413	1 130
	42 %	44 %	93 %	53,3 %
TOTAL	1 210	467	443	2 120
	57 %	22 %	21 %	100 %

La force de vente indienne, qui se renforce chaque année, est composée exclusivement d'hommes au vu des conditions de travail locales et de leur culture. À données

comparables hors Inde, l'effectif féminin reste le plus représenté au sein du Groupe, soit au global un équilibre plutôt satisfaisant.

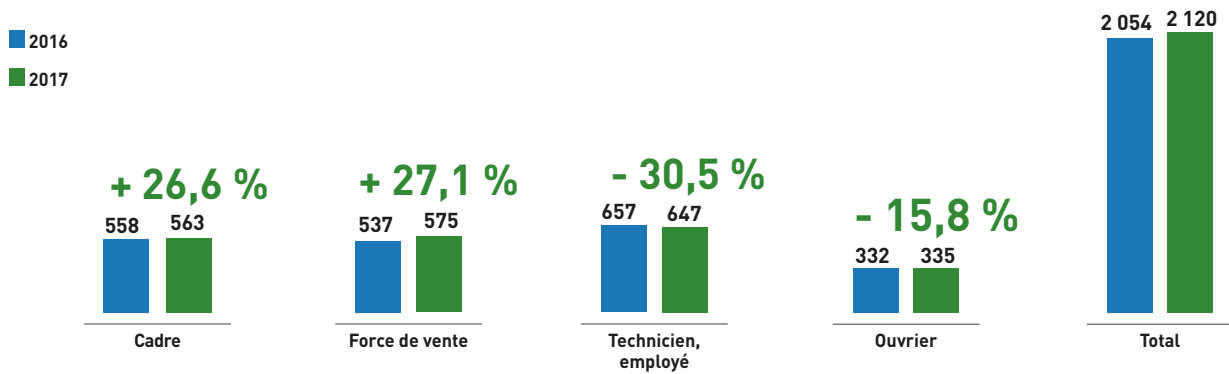
2.2.1.4 Pyramide des âges par sexe



La pyramide des âges est relativement équilibrée et ne montre pas d'évolution particulière par rapport à 2016 : 22 % des effectifs ont moins de 30 ans et 21 % ont plus de 50 ans. L'âge moyen au sein du Groupe s'établit à 40,8 ans.

L'ancienneté moyenne est de 8,9 ans. À noter que pour les sociétés acquises, l'ancienneté des salariés intégrés est systématiquement prise en considération.

2.2.1.5 Répartition par catégorie socioprofessionnelle



La catégorie de techniciens est la plus représentée en raison de l'activité pharmaceutique de production et de développement qui nécessite de nombreux techniciens de laboratoire et administratifs. L'industrie pharmaceutique nécessitant des compétences élevées, la catégorie

« ouvrier » est proportionnellement plus faible. Par ailleurs, Vetoquinol sous-traite une partie de sa production à des sociétés qui maîtrisent des technologies non détenues en interne.

2.2.2 Embauches et licenciements

Vetoquinol consolide mensuellement tous les mouvements de personnel au sein de l'ensemble de ses entités afin de suivre notamment les taux de rotation du personnel. Le taux de départ volontaire au sein du Groupe pour 2017 est de 10,9 % soit légèrement supérieur à 2016 (10,5 %). C'est un indicateur clé suivi par la Direction des Ressources Humaines :

- Hors Inde, le taux descend à 7,6 % en 2017 comparable à celui de 2016 de 7,3 %.
- En Inde, à noter une stabilisation du taux de départ aux alentours de 25 %. C'est une amélioration significative comparée à 2014 qui remontait un chiffre de 37 % et par rapport au reste de l'industrie indienne.

2.2.3 Recrutement, intégration et rémunération

Vetoquinol fait des efforts particuliers en matière d'intégration de ses nouveaux collaborateurs. Des parcours d'intégration individualisés de plusieurs semaines sont prévus pour les cadres qui rejoignent l'entreprise. Pour connaître les réalités du terrain, les cadres dirigeants, qui intègrent l'entreprise, tournent avec un délégué vétérinaire chez des clients et passent quelques jours au sein des services de production. Les responsables de fonctions dans les filiales bénéficient en général d'un parcours d'intégration d'au moins une semaine au siège du Groupe. Ils participent également aux séminaires métiers internationaux organisés par chaque fonction Groupe.

Une journée d'accueil est régulièrement organisée pour tous les nouveaux salariés. Chacun peut donc comprendre l'entreprise et ses contraintes, le secteur de la santé animale, les métiers, les produits, les grands processus et les valeurs de l'entreprise.

La Société revalorise les rémunérations de ses salariés tous les ans, soit de façon unilatérale, soit après la signature d'un accord salarial avec les partenaires sociaux locaux, lorsque cela est applicable.

Comme suite aux résultats du baromètre « Great Place to Work » en France, la politique de rémunération 2017 intègre la dimension d'équité interne, en plus de la performance individuelle et la comparaison de la rémunération par rapport au marché du travail (compétitivité externe).

La force d'attraction du Groupe réside dans ses valeurs familiales, sa culture d'entreprise, ses projets de développement notamment à l'international, ses ambitions, ses périmètres larges de responsabilités.

En fonction des législations existantes dans les différents pays, le Groupe peut mettre en place des plans complémentaires pour assurer aux salariés de meilleures conditions de remboursement de leur frais de santé ainsi qu'une couverture invalidité/décès.

2.2.3.1 Participation aux fruits de la croissance

En France, la Société a mis en place une formule dérogatoire (avenant n° 2 en date du 29 juin 2007) pour le calcul de la participation égale à 5 % du résultat d'exploitation de la Société.

Cette formule s'applique uniquement quand le montant qui en résulte est supérieur au montant calculé par la formule légale.

2.2.3.2 Intéressement

En France, l'intéressement a été mis en place dès 1987 au sein de la Société afin d'associer l'ensemble du personnel de l'entreprise à sa bonne marche et au bénéfice de son exploitation.

Un nouvel accord d'intéressement a été conclu le 27 juin 2017 et s'applique au titre des années civiles 2017, 2018 et 2019. En dehors des résultats économiques du Groupe, il

prend aussi en compte les résultats obtenus en matière de sécurité ainsi que les progrès réalisés sur des axes stratégiques.

Une règle de plafonnement est appliquée (au-delà de 2,5 fois le plafond annuel de la Sécurité Sociale, le salaire ne génère plus d'intéressement).

En fonction des résultats obtenus, s'ils sont supérieurs à ceux escomptés en début d'année, il sera possible de verser un abondement. Par ailleurs, en 2016, le Groupe a versé un supplément d'intéressement de 250 K€.

Il est expressément convenu que la somme de la Réserve Spéciale de Participation et de l'enveloppe globale d'intéressement au titre d'un même exercice ne pourra excéder 10 % des salaires bruts.

Au sein du Groupe, outre les éventuels dispositifs légaux existants, certaines filiales ont mis en place des programmes volontaires d'intéressement des salariés aux résultats de la filiale.

2.2.4 Organisation du travail

Vetoquinol respecte les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Dans le Groupe, l'organisation du temps de travail varie en fonction du contexte local de chaque filiale et de l'activité. Le travail à temps partiel est de 2,4 % pour l'ensemble du Groupe. Le passage au temps partiel est principalement choisi par le salarié.

La politique du Groupe est généralement d'embaucher en contrat à durée indéterminée. La part des contrats à durée déterminée est donc très minoritaire sur l'ensemble de l'effectif.

Contrat	Amérique	Asie	Europe	Total général
CDD	2,4 %	0,2 %	8,4 %	5,0 %
CDI	97,6 %	99,8 %	91,6 %	95,0 %
TOTAL EFFECTIFS	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %

2.2.4.1 Absentéisme

Vetoquinol suit l'absentéisme au sein de toutes les entités du Groupe. La Société est très attentive aux résultats liés à l'absentéisme court et régulier qui, en général, est un signe de malaise des salariés et très désorganisant pour l'entreprise.

Le Groupe ne publie pas ces données qui sont exploitées à usage interne exclusivement, d'autant plus qu'elles ne suscitent pas de commentaire particulier.

Les résultats sont analysés avec les managers et les responsables des ressources humaines des entités concernées et des plans d'action correctifs sont définis et mis en place le cas échéant.

2.2.5 Organisation du dialogue social

Vetoquinol respecte les législations locales en matière de dialogue social. Les instances représentatives des salariés sont constituées et fonctionnent normalement dans les cadres légaux qui sont les leurs.

Les salariés français du Groupe ont élu leurs représentants en 2013. Les nouvelles instances sont en place jusqu'à fin 2017. Dans le cadre de la nouvelle législation française, les mandats sont prorogés jusqu'à fin 2018, date à laquelle sera mise en place la nouvelle instance de représentation du personnel.

Une organisation syndicale est présente dans l'entreprise (CFDT).

En Pologne, le dialogue social se poursuit avec les représentants du personnel élus par les salariés.

En 2016, un comité d'entreprise a été mis en place en Allemagne et le dialogue social dans la filiale a été établi avec ces nouveaux représentants du personnel.

2.2.5.1 Accords collectifs

En France, un accord d'Entreprise a été signé le 27 juin 2017 sur le nouveau plan d'intéressement couvrant la période 2017-2019 (cf. Intéressement).

Ces accords s'ajoutent à ceux en cours d'application :

- le 9 février 2015, un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle pour les années 2015-2017 ;
- le 18 décembre 2015, un accord sur le travail de nuit pour les années 2016-2020 afin de permettre une meilleure gestion des investissements lourds au sein de l'unité autonome des injectables ;
- le 17 novembre 2016, un accord d'entreprise sur le contrat de génération pour les années 2016-2018.

L'usine de Princeville au Québec négocie régulièrement sa « Convention collective », comme le prévoit la législation locale relative aux sites syndiqués.

2.2.5.2 Plan d'épargne entreprise au sein de la Société

En France, il existe un plan d'épargne d'entreprise au sein de la Société, mis en place en 1989, géré par la Société Générale Gestion (S2G), par Amundi et par CPR Asset Management.

Ce PEE permet aux salariés d'investir leur épargne (participation, intéressement et versements volontaires) dans sept différents fonds communs de placement.

2.2.5.3 Contrat de génération

En France, l'accord d'Entreprise signé le 17 novembre 2016 pour les années 2016-2018, fait suite à un plan d'actions qui s'est terminé en 2016.

Directement connecté aux actions relatives à l'égalité professionnelle, la prévention de la pénibilité, les politiques de recrutement ou encore la mobilité interne, le contrat de génération répond aux trois objectifs suivants :

- faciliter l'insertion durable des jeunes dans l'emploi par leur accès à un contrat à durée indéterminée,

- favoriser l'embauche et le maintien dans l'emploi des salariés âgés,
- assurer la transmission des savoirs et des compétences.

Un état d'avancement est présenté annuellement aux partenaires sociaux.

Sur ces différents domaines, les principales actions sont les suivantes :

- Définir des postes d'entrée dans la vie professionnelle, postes qui peuvent être occupés par des candidats jeunes diplômés ou faiblement expérimentés pour créer des filières d'entrée dans la vie active.
- Identifier des salariés intervenant dans le cadre de leurs fonctions dans les universités et écoles pour promouvoir les métiers de l'entreprise.
- Mettre en place la mission de salarié « référent » avec pour objectif d'accompagner les jeunes de moins de 30 ans dans les premiers mois de leur activité professionnelle dans l'entreprise.
- Mettre en place des entretiens de début de carrière professionnelle avec pour objectif de faire un bilan sur les deux premières années d'activité.
- Créer un guide de l'alternance pour communiquer aux salariés la politique « alternance » et définir les droits et devoirs réciproques des managers et alternants.
- Identifier des domaines d'activité dont le recrutement est en tension et pour lesquels l'alternance est utilisée pour prérecruter.
- Identifier des postes allégés pour y affecter prioritairement les salariés âgés de 50 ans et plus soumis à des restrictions médicales.
- Accompagner les salariés âgés de 50 ans et plus dans leur souhait de reconversion professionnelle.
- Affecter 7 % minimum du budget de formation (hors formation obligatoire) aux salariés âgés de 50 ans et plus.
- Formaliser un parcours d'accueil harmonisé, animé par le salarié « référent » pour les jeunes embauchés.
- Identifier dans les bilans d'intégration des jeunes de moins de 26 ans des actions de formation « métier » et les mettre en place.
- Favoriser l'emploi des jeunes non qualifiés ou faiblement qualifiés en leur donnant accès à des stages, en organisant des visites de l'entreprise et session d'information à la mission locale pour présenter les métiers de l'industrie pharmaceutique et de l'Entreprise.
- Créer un livret d'accueil propre aux stagiaires.
- Former les managers de la Direction Industrielle sur la prévention et réduction de la pénibilité.
- A la demande des salariés de 50 ans et plus de la Direction Industrielle, organiser des formations bureautiques pour favoriser les reconversions professionnelles.
- Pour favoriser la coopération intergénérationnelle, organiser la fonction tutorale en créant des binômes entre le senior et son remplaçant.
- Pour organiser le départ à la retraite, proposer une information générale sur la retraite.
- Aider le collaborateur à son retour en poste après une absence prolongée.



2.2.5.4 Œuvres sociales

En France, selon la législation en vigueur, le Comité d'entreprise gère les œuvres sociales de Vetoquinol SA dans le respect des dispositions légales en vigueur.

Un site internet sécurisé permet à chaque salarié d'être informé sur toutes les activités sociales et culturelles (contribution aux activités sportives, à des voyages, bons de réductions, arbres de Noël, événements divers...).

En Pologne, les fonds sociaux d'entreprise sont une obligation pour les entreprises de plus de 20 salariés. Le

fonds social a ses règles propres et est géré par une commission paritaire.

Au Canada, diverses activités sont organisées par les salariés pour soutenir (i) la fondation Centraide qui a pour mission d'aider les plus démunis et exclus de la Société, et pour financer les besoins d'une école locale (ii), l'Aventure KS 500, qui vient en aide aux familles d'enfants malades de la région de Princeville.

2.2.6 Santé et sécurité

Bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et sécurité au travail. (cf. 2.3.2.2 Bilan des accords en matière de santé et sécurité au travail).

2.2.6.1 Respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT

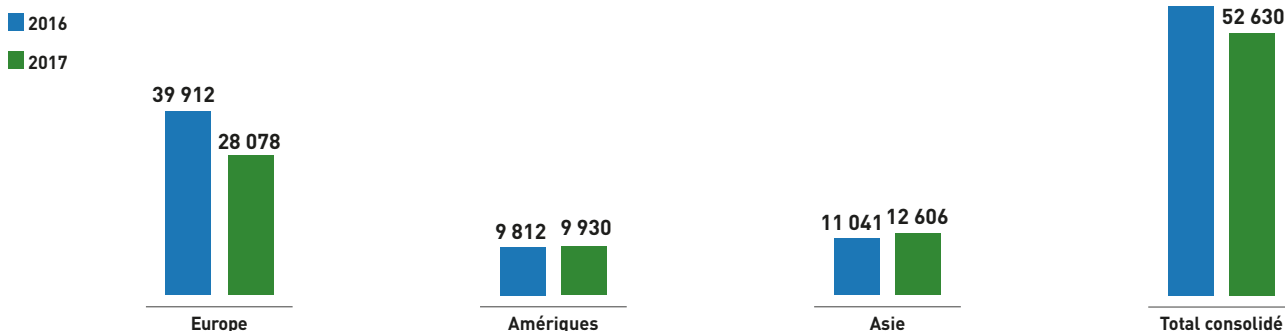
Les sites qui forment le Groupe Vetoquinol, s'engagent à respecter la déclaration de l'Organisation internationale

du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail :

- refus de l'esclavage et du travail forcé,
- refus du travail des enfants,
- bannissement du harcèlement moral ou physique,
- bannissement de toute forme de discrimination en matière d'emploi et de profession (accord parité professionnelle femmes/hommes),
- respect des lois et des normes du secteur en matière de temps de travail,
- non-discrimination, égalité des chances.

2.2.7 Formation

Nombre d'heures de formation par territoire



Vetoquinol poursuit ses efforts de formation à l'échelle du Groupe. On constate un nombre d'heures très supérieur en Europe entre 2017 et 2016, lié très nettement à la France qui a quasiment doublé son nombre d'heures par rapport à 2016. Depuis 2 ans, Vetoquinol a lancé un plan de formation important pour l'ensemble de ses managers afin de les accompagner vers les objectifs de la nouvelle stratégie et la transformation culturelle de notre plan « Vetoquinol In motion ».

L'environnement pharmaceutique dans lequel Vetoquinol intervient requiert une montée constante en compétence des techniciens de production ; Vetoquinol a été le premier laboratoire de santé animale à mettre en place un CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) pour plusieurs

de ses collaborateurs (en 2017, 13 salariés ont suivi ces formations).

Les autres territoires sont plutôt stables par rapport aux années précédentes.

Le développement des compétences des collaborateurs au sein du Groupe fait partie des priorités des ressources humaines qui ont d'ailleurs imposé aux filiales du Groupe un budget minimum à consacrer à la formation des salariés.

Pour les salariés proches de leur départ en retraite, des formations spécifiques leurs sont proposées pour les aider à préparer leur retraite.

2.2.8 Égalité et traitement

Vetoquinol n'exerce aucune discrimination, ni dans le recrutement, ni dans la rémunération ou la promotion de ses salariés.

Les filiales du Groupe souvent localisées loin des grandes villes font face à des difficultés chroniques pour attirer les talents dont le (la) conjoint(e) aura des difficultés à trouver un emploi. Les opérations de production et de contrôle de produits pharmaceutiques, pratiquées dans un environnement propre et délicat, drainent en général plutôt du personnel féminin.

En France, après un 2^e plan d'action mis en place en 2013-2014 pour renforcer l'égalité hommes/femmes, un accord d'entreprise triennal sur l'égalité professionnelle a été signé le 9 février 2015 pour les années 2015-2017. Cet accord porte sur l'égalité de traitement entre les Femmes et les hommes en termes d'accès à l'emploi, à la formation professionnelle, à la mobilité, à la promotion et à l'égalité salariale.

Les éléments du rapport de situation comparée, présenté en Comité d'entreprise tous les ans, indiquent que les processus appliqués dans l'entreprise ne génèrent pas d'inégalités en soi. Les déséquilibres de situation entre les femmes et les hommes qui peuvent être observés sont avant tout le reflet du contexte socioculturel (peu de candidatures de femmes sur certains postes...) et de l'histoire de la Société.

Sur le plan salarial, il n'est pas constaté dans un sens comme dans l'autre d'inégalités structurelles entre les femmes et les hommes, à poste identique et à ancienneté comparables, même s'il subsiste des déséquilibres d'effectifs dus aux facteurs socioculturels. Selon les

filiales métiers, nous notons une sous-représentation des femmes sur les postes à plus forte responsabilité. Elles représentent aujourd'hui un tiers de l'effectif des 55 postes les plus élevés au sein du Groupe. Quelques situations salariales isolées dues aux parcours professionnels individuels et touchant indistinctement les femmes et les hommes sont susceptibles d'actions correctives dans le cadre de la politique salariale de l'année.

Dans le prolongement des plans d'actions sur le sujet, l'entreprise s'engage dans l'accord d'entreprise signé en 2015 dans une démarche proactive visant à rééquilibrer ces situations en tenant compte de son contexte.

La répartition hommes/femmes reste relativement stable d'une année à l'autre (cf. pyramide des âges).

2.2.8.1 Insertion des personnes en situation de handicap

Vetoquinol veille à remplir au mieux son obligation d'emploi de travailleurs handicapés en maintenant dans l'emploi ses salariés en situation de handicap et en favorisant dès que possible le partenariat de sous-traitance avec les Établissements et services d'aide par le travail (ESAT) en France.

Aujourd'hui, Vetoquinol SA répond à 100 % des objectifs fixés par la loi en termes de handicap.

En Pologne, qui compte trois salariés handicapés, le recrutement n'est pas discriminatoire envers les candidats handicapés.

Certains niveaux de handicap (intermédiaire) peuvent générer pour ces salariés un nombre de jours de congé supplémentaires.

2.3 Informations santé, sécurité et environnement

2.3.1 Politique générale en matière de santé, sécurité et environnement

La politique de santé, sécurité et environnement est définie par la Direction QHSE du Groupe (acronyme signifiant Quality, Health, Safety and Environment) qui s'assure du déploiement de cette politique dans l'ensemble des entités et établissements de Vetoquinol dans le monde.

La politique HSE Groupe, revue en 2017, est basée sur 12 principes fondamentaux ; ces principes sont en cours de déploiement dans l'ensemble du Groupe :

- Un représentant HSE est nommé au sein de chaque entité. Il rapporte hiérarchiquement à la Direction locale et fonctionnellement au responsable HSE Groupe. Il gère les programmes locaux de prévention des risques et s'assure de la conformité aux exigences réglementaires et standards du Groupe.
- En complément de la politique HSE Groupe, il appartient à chaque entité de définir une politique HSE locale adaptée à ses enjeux et activités. Elle doit être signée par la Direction locale et expliquée à l'ensemble du personnel.

- Un processus d'évaluation des risques HSE est mis en œuvre au sein de chaque entité, en intégrant en particulier les risques routiers. Il couvre toutes les activités réalisées par les employés et celles réalisées par des prestataires externes sur un site Vetoquinol. Le processus intègre l'évaluation des risques liés à des actes de malveillance.
- Un plan de réduction des risques est formalisé à l'issue du processus d'évaluation des risques. Ce plan est suivi et mis à jour régulièrement.
- Lorsqu'un risque ne peut être évité, les mesures de protection à la source protégeant l'ensemble des employés exposés doivent être privilégiées par rapport aux équipements de protection individuelle.
- Dans le cas d'un nouveau projet-produit ou d'une nouvelle activité, l'évaluation des risques HSE est réalisée le plus en amont possible du projet afin d'intégrer les mesures appropriées.

- Un plan de mesurage des expositions aux nuisances physiques et chimiques est mis œuvre pour le personnel concerné. Les résultats sont pris en compte dans la surveillance médicale périodique.
- L'ensemble du personnel doit bénéficier de formations HSE régulières en lien avec les risques et activités. Tout nouvel employé bénéficie d'une sensibilisation HSE dès son arrivée.
- Un processus de collecte et d'analyse des accidents et incidents est mis en œuvre au sein de chaque entité. Tout accident ou incident significatif est reporté sans délai au responsable HSE Groupe qui coordonne le retour d'expérience après des autres entités.
- Des indicateurs sécurité sont suivis au sein de chaque entité. Des indicateurs environnementaux sont mis en place pour les entités industrielles : suivi des déchets, rejets des effluents, consommation en eaux et énergie.
- Chaque entité définit un programme d'inspections et d'observations HSE de terrain. Ce programme couvre l'ensemble des activités impliquant des employés Vetoquinol.
- Chaque entité met en place les moyens nécessaires pour gérer les situations d'urgence HSE, telles qu'une blessure ou une pollution, ainsi qu'une organisation de gestion de crise adaptée.

2.3.1.1 Organisation de la fonction HSE dans le Groupe

La fonction HSE au sein de Vetoquinol est organisée en mode réseau. Chaque entité Vetoquinol est couverte par un responsable légal et par un représentant HSE local. Le responsable légal dispose de la délégation du Groupe lui permettant de mettre en œuvre la politique HSE Groupe et les réglementations locales. Depuis 2017, Vetoquinol est doté d'un responsable HSE Groupe rattaché à la Direction QHSE Groupe.

Le réseau est organisé de la manière suivante :

- Un responsable HSE Groupe propose la politique HSE Groupe et coordonne son déploiement. Il réalise des audits réguliers, définit les standards, consolide les indicateurs de performances, apporte support et expertise et anime le réseau HSE en promouvant le partage d'expérience.
- Les Directeurs Industriels (entité industrielle) ou Directeurs pays (entités commerciales) sont chargés du déploiement des standards et programmes du Groupe au sein de leurs entités.
- Plus de 20 représentants ou coordinateurs HSE locaux gèrent les activités HSE au sein de leurs entités industrielles et commerciales dans le respect des réglementations locales et des standards internes et assurent le reporting auprès du responsable HSE Groupe.

Un processus de reporting sécurité est mis en place et couvre l'ensemble des entités du groupe. La remontée des informations s'effectue de manière mensuelle pour les entités industrielles et de manière trimestrielle pour les entités commerciales. Ce processus s'appuie sur le concept de la pyramide des risques qui permet de comptabiliser le nombre d'accidents, premiers soins et presque accidents (cf. 2.3.2.4 Indicateurs santé-sécurité au travail).

2.3.1.2 Développement de standards HSE interne

Le responsable HSE Groupe a défini un référentiel interne HSE (outil de diagnostic) facilitant le déploiement de la politique HSE Groupe au sein des différentes entités Vetoquinol. Ce référentiel décrit un ensemble de bonnes pratiques managériales et opérationnelles dans les domaines clés du management HSE :

- leadership et planification ;
- information et formation du personnel ;
- communication ;
- maîtrise opérationnelle des risques HSE ;
- situations d'urgence et gestion de crise ;
- traitement des écarts et indicateurs de performances ;
- audits et inspections HSE.

En lien avec ce référentiel, des standards internes et guides méthodologiques sont en cours de mise en place. Toutes les entités de production ont été auditées en 2017. Un plan d'action a été défini pour chaque entité auditée et dont le taux d'avancement est suivi trimestriellement. Ce programme d'audits se poursuivra en 2018 dans les entités commerciales.

2.3.1.3 Maîtrise des risques HSE au cœur de nos activités

La maîtrise des risques Santé-Sécurité et des impacts environnementaux est une priorité au sein du Groupe et est inscrite dans une démarche d'amélioration continue.

La formation HSE des salariés est prioritaire et des actions de sensibilisation sont régulièrement menées dans tous les secteurs. Lors de son intégration au sein du Groupe, chaque nouveau salarié reçoit un accueil HSE dès les premiers jours de son arrivée. Compte tenu de leur activité, la formation aux risques des produits manipulés est très importante.

Des procédures et modes opératoires, concernant par exemple le port des équipements de protection individuelle, les règles de circulation, le tri des déchets ou les travaux par point chaud sont mis en place localement. Le personnel est formé régulièrement pour l'application de ces procédures.

De même, toute entreprise extérieure, qui intervient dans l'enceinte de la Société, doit se conformer aux procédures et instructions HSE du site concerné. Le cas échéant, un plan de prévention est établi avant l'intervention.

Une veille réglementaire HSE est effectuée dans chaque pays par le représentant ou coordinateur HSE local.

Une analyse exhaustive des risques de chaque poste de travail est réalisée à la conception et régulièrement ensuite. Les mesures de protection collective sont systématiquement privilégiées par rapport aux équipements de protection individuelle.

Une attention particulière est apportée aux salariés exposés aux risques liés à la manipulation de matières premières dites CMR (Cancérogènes, Mutagènes, Reprotoxiques). En parallèle, le Groupe s'efforce d'en poursuivre la réduction.

Des inspections HSE des locaux sont organisées périodiquement en interne et toute anomalie constatée fait l'objet d'actions correctives. Un plan de maintenance préventive

des équipements importants en matière de santé-sécurité-environnement (moyens de lutte incendie, ventilations, appareils de levage...) est défini sur chaque site.

Des moyens humains et matériels d'intervention sont prévus sur chaque site, un entraînement régulier est prati-

qué pour faire face aux situations d'urgence. Pour les sites de production ayant un plan d'urgence, les cadres et techniciens chargés de la mise en œuvre de ce plan reçoivent, de façon régulière, une formation interne sur les mesures immédiates.

2.3.2 Conditions de santé et sécurité au travail

2.3.2.1 Actions particulières menées en 2017

Sur le site de Magny-Vernois (siège du Groupe et premier établissement du Groupe par la taille et les activités), la préservation de la santé mentale des salariés fait partie des sujets de prévention : un Comité RPS (Risques Psycho-Sociaux) est en place depuis plusieurs années, il est composé de membres du CHSCT, de la Direction et du service médical ; il se réunit trimestriellement ou à la demande si un risque apparaît ; un bilan de son action est réalisé à chaque réunion du CHSCT. Par ailleurs, en 2016 et 2017, l'ensemble des encadrants a bénéficié d'une formation aux RPS.

Un programme de prévention des risques routiers a été lancé courant 2017 sur la France et se continuera sur 2018. Ce programme comporte un module de sensibilisation collective, basé sur des vidéos mensuelles envoyées à tous les collaborateurs, une charte conducteur pour les bénéficiaires de véhicules de fonction, un module de formation / audit de conduite sur route et enfin un outil de déclaration des sinistres en ligne. Déployé dans un premier temps sur la France, ce programme a vocation à être étendu à l'ensemble du Groupe d'ici 3-4 ans.

Un axe de prévention majeur concerne l'aspect comportemental. L'accidentologie interne montre que le comportement individuel inadapté ou non sûr reste une cause prépondérante des accidents corporels. Aussi, un programme spécifique de prévention des accidents axé sur le comportement a été défini en 2017 et sera déployé en début d'année 2018 sur la France. Ce programme sera également étendu à l'ensemble du groupe d'ici 3-4 ans.

Des exercices d'urgence et d'intervention ont été organisés avec les services communaux d'incendie et de secours sur les sites de Magny Vernois en France et de Gorzow en Pologne.

De nombreuses actions de réduction des risques HSE ont été menées sur les sites suite aux audits HSE internes. Parmi celles-ci on peut noter :

- à Bertinoro en Italie, le renforcement des règles de sécurité dans les laboratoires et notamment concernant le port des protections individuelles,
- à Gorzow en Pologne, l'amélioration de la signalisation d'évacuation, des risques thermiques et le renforcement des règles concernant l'utilisation et le stockage de liquides inflammables,
- à Magny-vernois en France, le renforcement des règles de sécurité concernant la circulation et le stationnement des véhicules sur le site,
- à Mairipora au Brésil, l'amélioration de l'étiquetage GHS (Global Harmonized System) au sein des laboratoires et le renforcement des protections respiratoires en production,
- à Paris en France, la revue du processus d'évacuation des locaux,

- à Tarare en France, la correction de plusieurs situations à risque électrique et risque machine,
- au Canada, l'installation de protections collectives complémentaires afin d'éviter toute chute de hauteur et l'installation de signalisation sonore sur les chariots élévateurs en circulation.

Le processus de Retour d'Expérience s'est structuré au sein du Groupe au cours de l'année 2017 avec près de 18 fiches « REX » partagés au sein du Groupe.

Le montant des investissements HSE réalisés sur les sites industriels a été d'environ 270 K€ en 2017.

2.3.2.2 Bilan des accords en matière de santé et sécurité au travail

L'accord d'intéressement en France a été renouvelé pour la période 2017-2019. Celui-ci comporte un indicateur sécurité relatif au nombre des accidents avec arrêt. Cet indicateur est régulièrement suivi et partagé en comité de direction ainsi qu'avec le conseil d'administration du Groupe.

Un accord sur la Qualité de vie au travail (QVT) est également en cours de négociation pour la France.

La législation française en vigueur impose aux entreprises, employant plus de la moitié des salariés exposés à des facteurs de pénibilité définis par la loi, de mettre en place un plan d'actions ou un accord d'entreprise visant à supprimer ou à réduire ces situations de pénibilité.

Vetoquinol n'est pas soumise à cette obligation car moins de 50 % des salariés français sont exposés à ces facteurs de pénibilité. Néanmoins, guidée par sa politique Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE), Vetoquinol met en œuvre des mesures visant à limiter les risques de maladies et de blessures de ses collaborateurs.

Le CHSCT analyse les risques et les conditions de travail de chacun. Il procède à des enquêtes, suite à des accidents de travail ou une maladie professionnelle. Il prend des initiatives en matière d'hygiène, de sécurité, d'améliorations des conditions de travail, d'aménagements des postes, de formation à la sécurité des salariés de l'entreprise.

Trois axes de pénibilité sont particulièrement identifiés et travaillés :

- la manutention ;
- les travaux répétitifs ;
- le travail de nuit.

Un accord d'entreprise sur le travail de nuit a été signé avec les partenaires sociaux le 18 décembre 2015 pour 5 ans (2016 à 2020 inclus).

2.3.2.3 Santé en action

Le bien-être et la santé des salariés sont deux éléments primordiaux au succès du Groupe. Vetoquinol encourage ses employés à adopter un style de vie saine et à améliorer leur santé grâce au programme « Manger Bouger ». Des actions et activités ont été organisées partout dans le monde : running challenge, participation au Marathon de Paris en 2015, dépistage du diabète et de l'hypertension, conférences avec des nutritionnistes, participation à des courses... Différentes actions ont été mises en place sur le site de Magny-Vernois pour améliorer la qualité de vie au travail des salariés.

Le 18 juin 2017, une équipe de coureurs de la filiale polonaise a participé à la 4^e édition de la course de 10 kilomètres de Gorzów Wielkopolski, appelée « Nadwarciańska Dycha ». Vetoquinol Pologne a sponsorisé les 6 coureurs, qui ont fièrement porté les couleurs du Groupe.

Au Canada, en 2017, une infirmière a donné une conférence sur le yoga aux employés du site de la filiale canadienne. Une clinique de physiothérapie a également assuré des séances de massages sur chaise en entreprise ; ces pauses de quelques minutes permettent de revenir au travail concentré et serein.

2.3.2.4 Indicateurs de santé-sécurité au travail

Pyramide Sécurité Groupe	2017	2016	2015
Nombre d'accidents avec arrêt	7	14	8
Nombre d'accidents sans arrêt	14	10	12
Nombre de premiers soins	106	96	92
Nombre de presque accidents, situations dangereuses	94	2	Non mesuré
Taux de fréquence des accidents avec arrêt*	1,9	3,9	2,3
Taux de gravité**	0,09	0,12	0,08

* Taux de fréquence : nombre d'accidents avec arrêt supérieur ou égal à 1 jour, survenus au cours d'une période de 12 mois, rapporté à un million d'heures travaillées.

** Taux de gravité : nombre de jours d'arrêt de travail suite à un accident, rapporté à un millier d'heures travaillées.

Afin d'avoir des données comparatives, les valeurs de 2016 et 2015 ont été retraitées sur le périmètre du Groupe à fin 2017.

L'année 2017 se traduit par une baisse de 50 % du nombre d'accidents avec arrêt au sein du Groupe par rapport à 2016. Il s'agit de la meilleure année en matière de taux de fréquence des accidents avec arrêt depuis 2013.

Sur les 7 sites de production du Groupe, 5 sites ont passé l'année 2017 sans accident avec arrêt.

Vetoquinol s'est fixé l'objectif d'atteindre un taux de fréquence des accidents avec arrêt inférieur à 1 d'ici 2021.

La montée en puissance de la collecte des situations dangereuses et de presque accident sur l'ensemble des sites

de production du Groupe s'explique par la mise en place courant 2017 d'un processus formalisé de collecte de ces événements. Il s'agit d'un point très positif sachant que la partie « basse » de la pyramide est un indicateur proactif permettant d'agir en amont des accidents.

Le taux de gravité reste à un niveau très bas, ce qui traduit une faible gravité des blessures suite aux accidents avec arrêt.

Deux cas de maladies professionnelles ont été déclarés en 2017 sur le site du Brésil pour des troubles musculo-squelettiques.

2.3.3 Informations environnementales

Le Groupe présente les résultats de ses cinq principaux sites industriels en matière d’empreinte environnementale :

- le site de Magny-Vernois en France,
- les sites de Gorzow en Pologne,
- le site de Bertinoro en Italie,
- le site de Princeville au Canada,
- le site de Mairipora au Brésil.

2.3.3.1 Prévention des pollutions

Du fait de son activité pharmaceutique essentiellement de formulation, aucun principe actif chimique n’est fabriqué par Vetoquinol, les seuls rejets directs atmosphériques des sites industriels de Vetoquinol concernent les produits de combustion issus de ses chaudières à gaz, tous les rejets d’air provenant des ateliers de fabrication pouvant produire des poussières sont filtrés.

Il n’y a pas de rejets pouvant affecter les sols, tous les sites industriels opèrent sur des sols étanches pour contenir tout déversement accidentel. Les stockages situés à l’extérieur sont placés dans des cuvettes de rétention.

Concernant les rejets dans l’eau, les sites canadien et polonais possèdent un réseau des eaux usées relié à la station d’épuration de leur ville. Les sites italien et brésilien n’ont pas de rejet d’eaux usées (hormis les eaux sanitaires), ils collectent l’ensemble des eaux usées issues des procédés de fabrication et les font détruire en tant que déchets par une société spécialisée.

À Magny-Vernois, les effluents issus des installations de production transitent par une station d’épuration biologique interne qui est utilisée pour faire disparaître les polluants biodégradables, elle est complétée par une installation de pérozonation (alliant un traitement à l’ozone et à l’eau oxygénée) pour venir à bout des molécules non biodégradables. A noter que le procédé de traitement des eaux usées de ce site est novateur pour l’industrie

pharmaceutique française. Il a d’ailleurs fait l’objet d’une subvention par l’Agence de l’Eau au titre de l’innovation. Cet investissement réalisé en 2015 démontre l’anticipation de Vetoquinol sachant qu’aucune réglementation n’impose à ce jour le traitement des résidus médicamenteux dans les effluents aqueux.

Vetoquinol met un point d’honneur à traiter rapidement tout problème de nuisances vis-à-vis de ses riverains, à chaque fois que des nuisances ponctuelles sont prévisibles, par exemple lors d’un chantier de bâtiment ou de voirie, les riverains potentiellement gênés sont prévenus et des mesures sont prises pour atténuer les nuisances.

Au cours de l’exercice 2017, Vetoquinol n’a versé aucune indemnité en exécution d’une décision judiciaire en matière d’environnement. Aucun montant pour provisions et garanties pour risque en matière d’environnement n’a été enregistré.

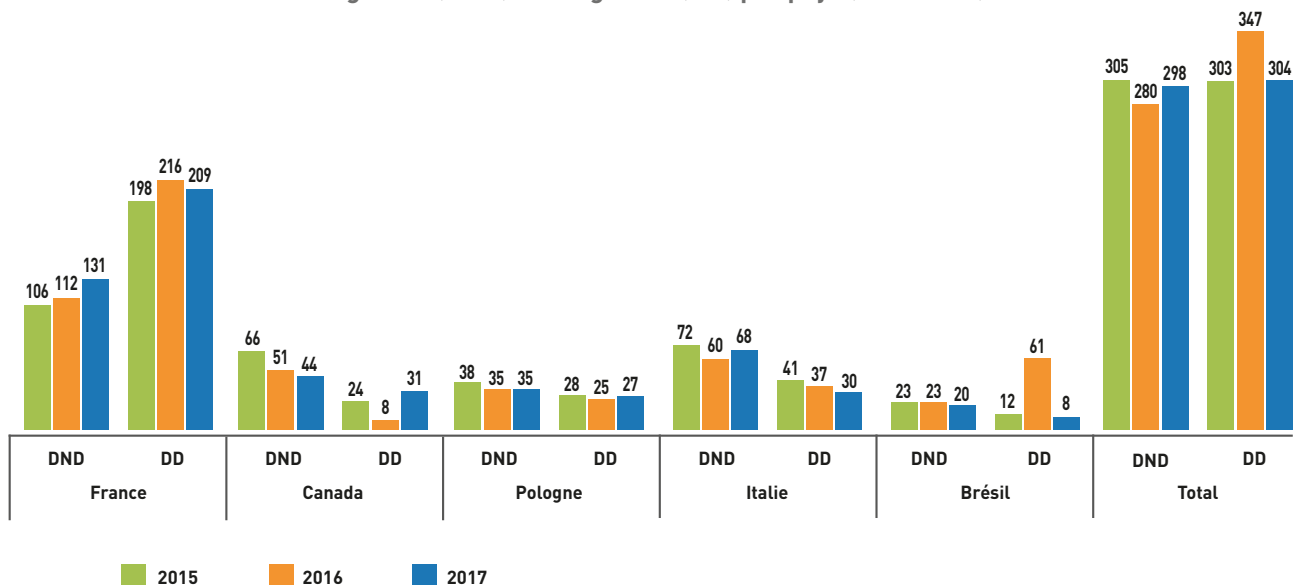
2.3.3.2 Gestion des déchets

Concernant les déchets, un suivi détaillé est réalisé avec des indicateurs, les évolutions sont analysées pour pallier toute dérive. Le tri à la source permet d’envoyer les matériaux tels que le bois, les cartons, les papiers, les métaux, les équipements électriques et électroniques vers les filières de recyclage ; les déchets pharmaceutiques, qui ne peuvent être recyclés, sont incinérés en centre agréé avec valorisation énergétique.

La meilleure solution pour un déchet est le réemploi, Vetoquinol favorise cette solution qui est déjà en place pour les palettes, les contenants de transport, le papier d’impression etc.

L’année 2017 se traduit par une baisse significative du volume de déchets industriels générés pour l’ensemble des sites industriels du Groupe.

Déchets industriels non dangereux (DND) et dangereux (DD) par pays (en tonnes)



A noter que pour le site en Italie (Bertinoro) les effluents de lavage des installations sont transportées chez un prestataire extérieur pour traitement en dépollution avant rejet dans le milieu naturel. Ils ne sont pas inclus dans le graphique de déchets industriels générés par le site.

2.3.3.3 Utilisation durable des ressources : eau et énergie

L'eau est un enjeu majeur pour les sites de production de Vetoquinol (dans les médicaments sous formes buvables et injectables ; par ailleurs, les contraintes pharmaceutiques poussent à des nettoyages de plus en plus performants et reproductibles, ces nettoyages sont généralement effectués avec de l'eau additionnée de détergents et suivis de rinçages successifs avec de l'eau de plus en plus pure, ces opérations sont pour la plupart automatisées et les programmes sont conçus et améliorés pour optimiser l'usage de l'eau. Des compteurs et sous-compteurs sont installés partout où la maîtrise de la consommation est importante, les données issues de ces appareils sont analysées pour pallier les dérives et prioriser les sujets d'amélioration.

Le site de Magny-Vernois présente la particularité d'utiliser également de l'eau de la nappe phréatique pour le refroidissement industriel de certaines installations (environ 30 000 m³ de consommation annuelle). Cette eau est rejetée dans le réseau d'eau pluviale sans avoir été souillée en aucune façon, elle aura simplement été un peu réchauffée. Vetoquinol vise à réduire à terme cette utilisation par la mise en place progressive de systèmes de refroidissement à circuit fermé.

La consommation en eau potable a augmenté en 2017 par rapport à 2016. Ceci s'explique principalement par l'utilisation d'eau potable pour les systèmes de refroidissement sur le site de Lure durant les travaux d'aménagement d'un nouveau puits de pompage d'eau de nappe et par une fuite massive sur une canalisation d'alimentation en eau sur le site de Bertinoro en Italie suite à un incident technique.

L'énergie est un autre enjeu majeur pour les sites de production. Le 18 janvier 2016, le site de Magny-Vernois a été certifié ISO 50001 pour son système de management de l'énergie. Un diagnostic des consommations et un plan d'actions ont été mis en place pour réduire nos consommations d'énergie, c'est un plan pluriannuel ; il comprend

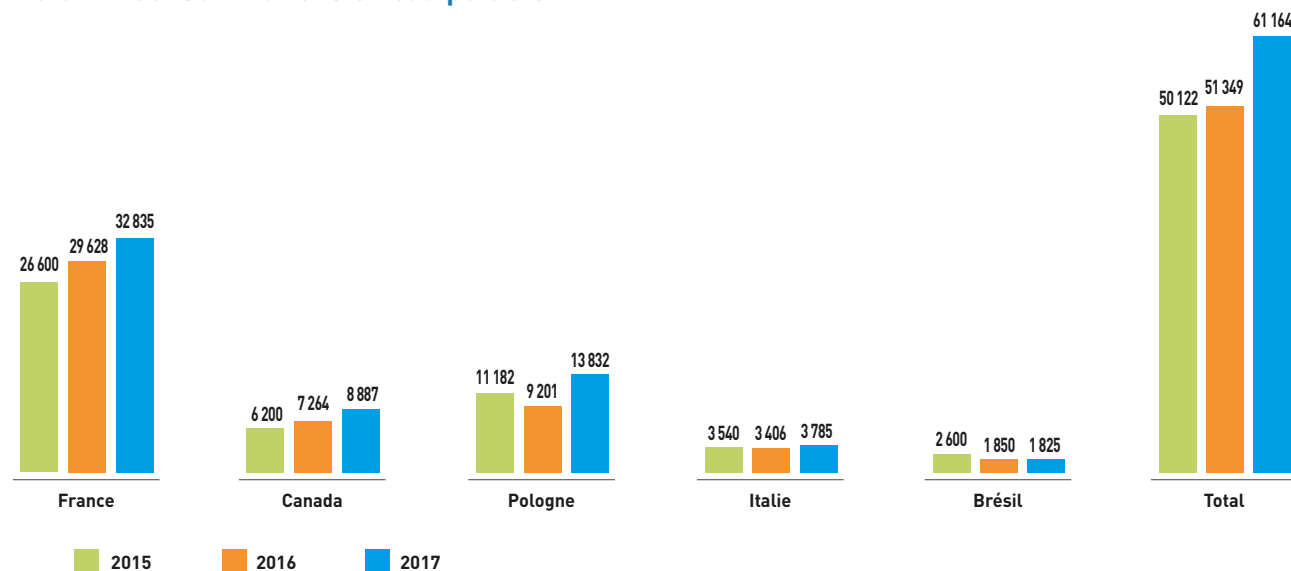
des investissements dans du matériel plus performant, dans des systèmes de comptage ou de régulation permettant de piloter au mieux les consommations et de surveiller les écarts ; ce plan comprend également des opérations de sensibilisation du personnel, que ce soit au niveau de ses actions quotidiennes au travail ou que ce soit pour ses consommations à la maison. Fin décembre 2017, un audit de suivi de l'AFNOR a confirmé cette certification. Plusieurs auditeurs internes ont été formés. Ces auditeurs, ainsi que du personnel technique, ont également bénéficié d'une formation à la sobriété énergétique.

Une consommation de référence a été définie pour chaque énergie (gaz et électricité), servant de base pour la comparaison de performances énergétiques. Ces consommations diffèrent des consommations réelles. Elles ont été calculées selon un modèle validé à partir des consommations mensuelles des 3 dernières années (2014-2016) et de facteurs influents (DJU, heures de production, tonnage...).

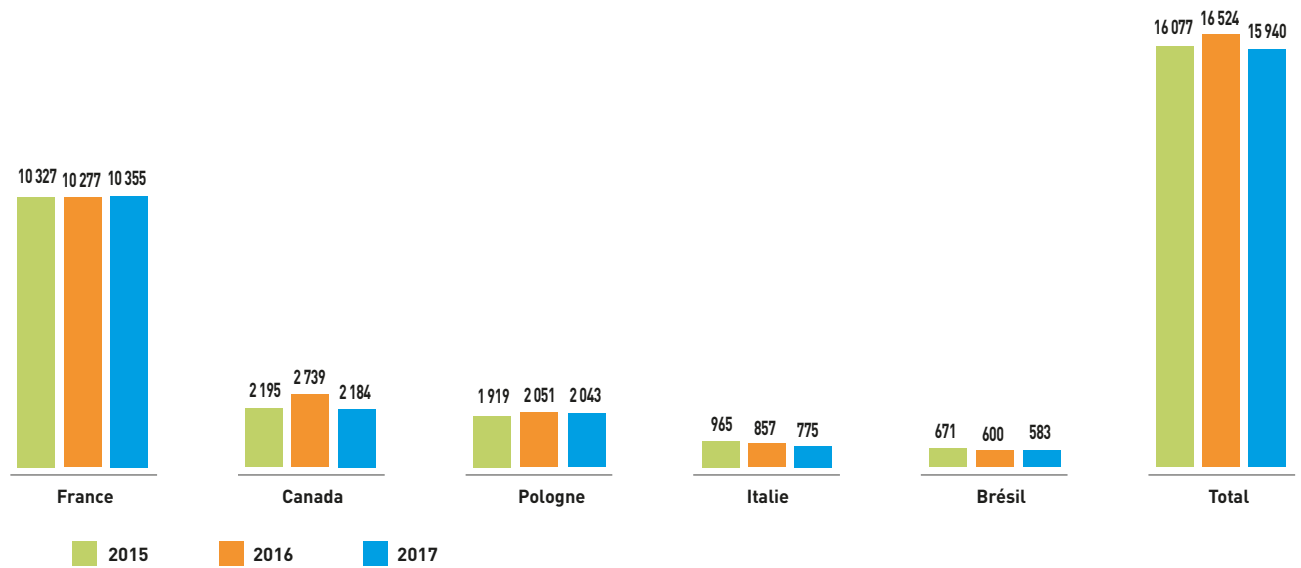
Le site de Magny-Vernois s'est fixé un objectif de réduire de 6 % d'ici fin 2019 la consommation de référence en énergie (gaz et électricité) par rapport à 2016. Pour atteindre cet objectif un plan d'action est suivi trimestriellement. A la fin de l'année 2017, la consommation de référence en électricité a été réduite de 4 %. Cette réduction a été possible grâce notamment à l'optimisation de fonctionnement des centrales technique d'air (CTA) et par la mise en place d'éclairage LED dans plusieurs zones du site. La consommation de référence en gaz est restée relativement stable par rapport à 2016.

Concernant les consommations réelles au niveau Groupe, la consommation en électricité a baissé d'environ 3 % pour l'ensemble du Groupe. La consommation en gaz a augmenté d'environ 4 % en raison notamment de conditions climatiques plus défavorables. Dans un contexte de développement des activités, la consommation en énergie reste globalement maîtrisée sur 2017.

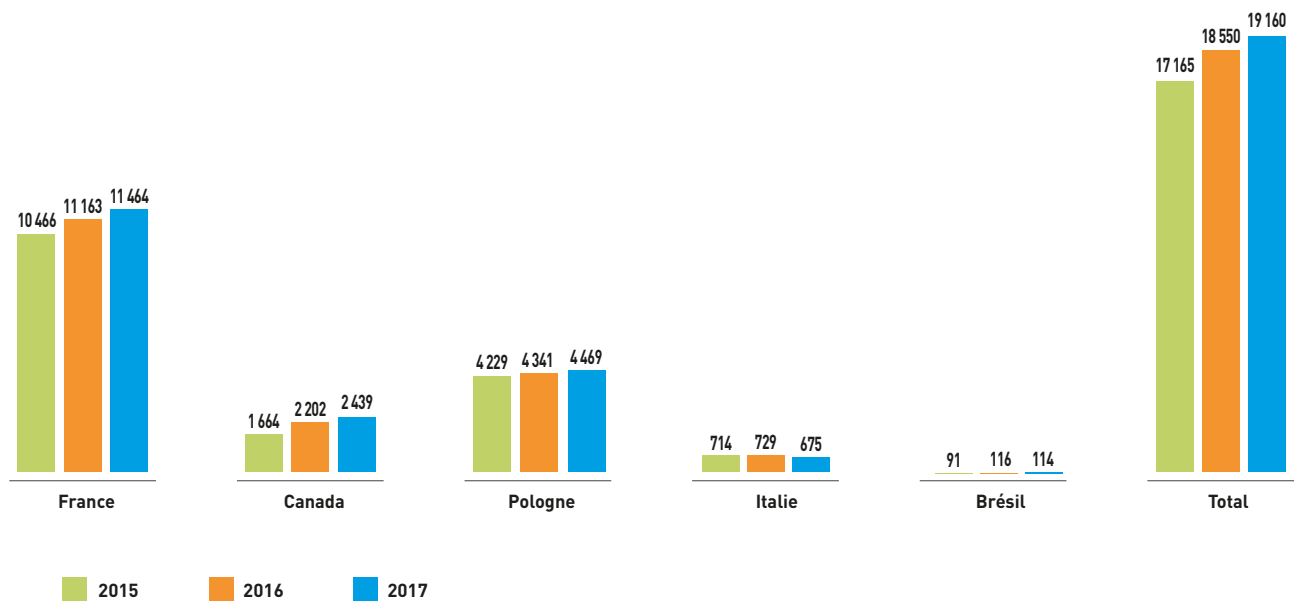
2.3.3.4 Consommations en eau potable



2.3.3.5 Consommations en électricité



2.3.3.6 Consommations en gaz



2.3.3.7 Changement climatique

De par son activité et ses sources d'énergie : le gaz naturel pour ses sites de production, une électricité pauvre en rejets de gaz à effet de serre en France (majoritairement nucléaire) et au Canada (essentiellement hydraulique), Vetoquinol n'a pas un impact important en termes d'émissions de GES par rapport à sa valeur ajoutée.

Pour parvenir à des réductions drastiques des émissions de gaz à effet de serre d'un facteur 4 d'ici à 2050 comme s'y est engagée la France, Vetoquinol devra notamment réduire sa consommation de gaz naturel et le remplacer

par une énergie d'origine renouvelable. C'est déjà le cas au Canada.

La démarche de management de l'énergie ISO5001 permettra également de réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le site de Magny-Vernois.

À titre informatif, les émissions de CO₂ étaient de 2 958 TCO₂ pour la France [Source : Déclaration GES 2014]. Vetoquinol souhaite réaliser un bilan des émissions de gaz à effet de serre pour le Groupe (scopes 1 & 2) d'ici fin 2019.

2.3.3.8 Protection de la biodiversité

Les activités du Groupe ne mettent pas en œuvre de processus de fabrication portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles ou à la biodiversité. Vetoquinol est attentif à ce qui l'entoure et respecte son environnement au quotidien.

Tout nouveau projet de construction fait l'objet d'une étude paysagère afin de préserver l'écosystème. Sur le site de Lure, Vetoquinol a choisi de conserver un plan d'eau et d'en assurer l'entretien préservant ainsi la diversité des organismes naturels vivants.

2.4 Informations sociétales

2.4.1 Impact territorial, économique et sociétal de l'activité

2.4.1.1 Impact territorial, économique et social de l'activité

Vetoquinol est un acteur important du tissu local, tant par l'activité économique qu'elle génère que par l'emploi qu'elle maintient autour notamment de ses sites industriels ; les entités du Groupe sont en général localisées hors des grandes capitales et contribuent par leur présence et leur croissance au développement local et régional en matière d'emploi.

En France, Vetoquinol contribue chaque année à la formation d'une trentaine d'apprentis, issus de toute la France. Par ailleurs, il y a une très forte culture d'accompagnement au sein du Groupe ; ainsi de nombreuses entités accueillent régulièrement des étudiants pour former les collaborateurs de demain.

Vetoquinol joue un rôle actif auprès des communautés locales en participant et en soutenant différentes initiatives sociales, environnementales et humanitaires.

Vetoquinol sponsorise des manifestations culturelles ainsi que des événements et des clubs sportifs.

2.4.1.2 Quelques opérations menées au sein de Vetoquinol et de ses filiales

En France, en 2017, Vetoquinol a poursuivi son partenariat en tant que Grand Mécène des Eurockéennes de Belfort pour la cinquième année consécutive.

Depuis de nombreuses années, Vetoquinol est associé au festival Musique et Mémoire, événement marquant de la scène baroque française dans le pays des Vosges saônoises et membre du Réseau européen de musique ancienne. Le festival a su conserver, au fil des éditions, un esprit d'atelier où la musique se réalise à l'échelle humaine, dans un rapport privilégié entre artistes, équipe du festival et public.

Vetoquinol a également poursuivi son activité de mécénat auprès de la Chapelle de Ronchamp, monument inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco, monument qui fut édifié par l'architecte Le Corbusier il y a près de 60 ans. Vetoquinol est un partenaire fondateur du club des mécènes qui soutiennent et accompagnent le développement et le rayonnement de ce site unique en France.

Les Walking Girls de Vetoquinol ont participé à un trail humanitaire dans le parc national du Morvan pour soutenir l'association Oxfam France, organisation internationale de développement qui mobilise le pouvoir citoyen contre la

pauvreté. Les 4 collègues basées sur le site de la maison mère à Magny-Vernois (France) ont récolté 2 920 € de dons en participant à cette aventure.

Au Canada, diverses activités ont été organisées par les salariés pour soutenir différentes œuvres :

- la fondation Centraide qui a pour mission d'aider les plus démunis et exclus de la Société, et pour financer les besoins d'une école locale. Depuis plus de 10 ans, Vetoquinol Canada se mobilise afin d'obtenir des fonds pour la fondation Centraide. La campagne 2016 a permis de leur remettre 14 173,50 \$;
- l'Aventure KS 500, course à pied de 24 heures, qui soutient le financement de la Fondation Jolyane Desjardins qui vient en aide aux familles d'enfants malades de la région de Princeville : Une somme totalisant 28 150 \$ dollars a été remise à cette institution, équivalant à près de 6 750 km parcourus, soit un peu plus que de la traversée du Canada de Terre-Neuve à Vancouver !

Des initiatives pour développer des démarches écoresponsables ont également été mises en place :

- En France (défi économies d'énergie).
- Au Canada, pour la 2^e année consécutive, les membres du Comité Vert, soit une vingtaine de collaborateurs, ont effectué des opérations de nettoyage des abords du site dans le cadre du « Jour de la Terre » sous la houlette de la Municipalité de Lavaltrie.
- Toujours au Canada, Vetoquinol a contribué à une belle initiative « verte » à l'occasion de leur séminaire annuel, qui s'est déroulé début 2017 au Château Frontenac (Québec) : 111 arbres seront plantés en leur nom, en compensation des ressources en eau, de l'énergie et des produits économisés durant le séjour des équipes dans ce lieu exceptionnel.
- En Allemagne, Vetoquinol a récolté des fonds afin de soutenir Vétérinaires sans Frontières dans le cadre des vaccinations chez les animaux de rente en Afrique.

Vetoquinol est soucieuse de préserver de bonnes relations avec ses riverains et s'assure que ses sites s'intègrent correctement dans le paysage.

Ses activités, même celles de ses sites industriels, sont peu productrices de nuisances sonores, visuelles ou environnementales pour les riverains.

2.4.2 Antibiotiques à usage vétérinaire et antibiorésistance : l'engagement pour un usage raisonné des antibiotiques en santé animale

Il ne s'agit pas de moins les utiliser, mais de mieux les utiliser.

La découverte des antibiotiques a constitué un progrès majeur dans la médecine au XX^e siècle. L'utilisation massive et parfois abusive des antibiotiques a cependant modifié l'écologie bactérienne et a contribué à faire émerger des résistances bactériennes aux antibiotiques. Les connaissances scientifiques dans le domaine de la pharmacologie et de la pharmacodynamie et les importants travaux de R & D de Vetoquinol lui ont permis de mettre au point un protocole de traitement en une seule injection. Ce dernier répond aux nouvelles exigences des autorités sanitaires en matière d'usage des antibiotiques en santé animale et permet de simplifier l'administration de ce produit grâce à l'injection unique (concept SISAAB*).

Vetoquinol est particulièrement axée sur les projets R & D innovants pour diminuer et optimiser les antibiotiques et antiparasitaires en élevage afin de minimiser les risques pour l'homme et l'impact sur l'environnement des résistances liées aux anti-infectieux en élevage tout en conservant leurs efficacités thérapeutiques et en respectant les écosystèmes environnementaux.

En 2016, Vetoquinol s'est fortement engagée pour aider les vétérinaires à mieux vivre les nouvelles contraintes dans la prescription des antibiotiques dits « critiques » : organisation de webinaires scientifiques et législatifs animés par des experts, fourniture d'outils de sensibilisation auprès des propriétaires.

2.4.3 Code d'éthique

Vetoquinol a la volonté d'instaurer une forte culture assumée à la responsabilité individuelle et à des relations avec ses partenaires basées sur l'éthique. Dès 2018, tous les collaborateurs de Vetoquinol devront adhérer au nouveau Code d'éthique Groupe ; ce Code est en cours de finalisation au moment de la rédaction du présent Document de référence. Ce Code d'éthique s'appuiera sur les bases solides de notre histoire et plusieurs piliers : le respect, l'intégrité, l'équité et la confiance.

L'objectif de ce Code d'éthique est de minimiser les incertitudes des actions internes et externes quelles que soient les difficultés rencontrées et aussi de permettre à chacun

des collaborateurs de comprendre les valeurs défendues par le Groupe :

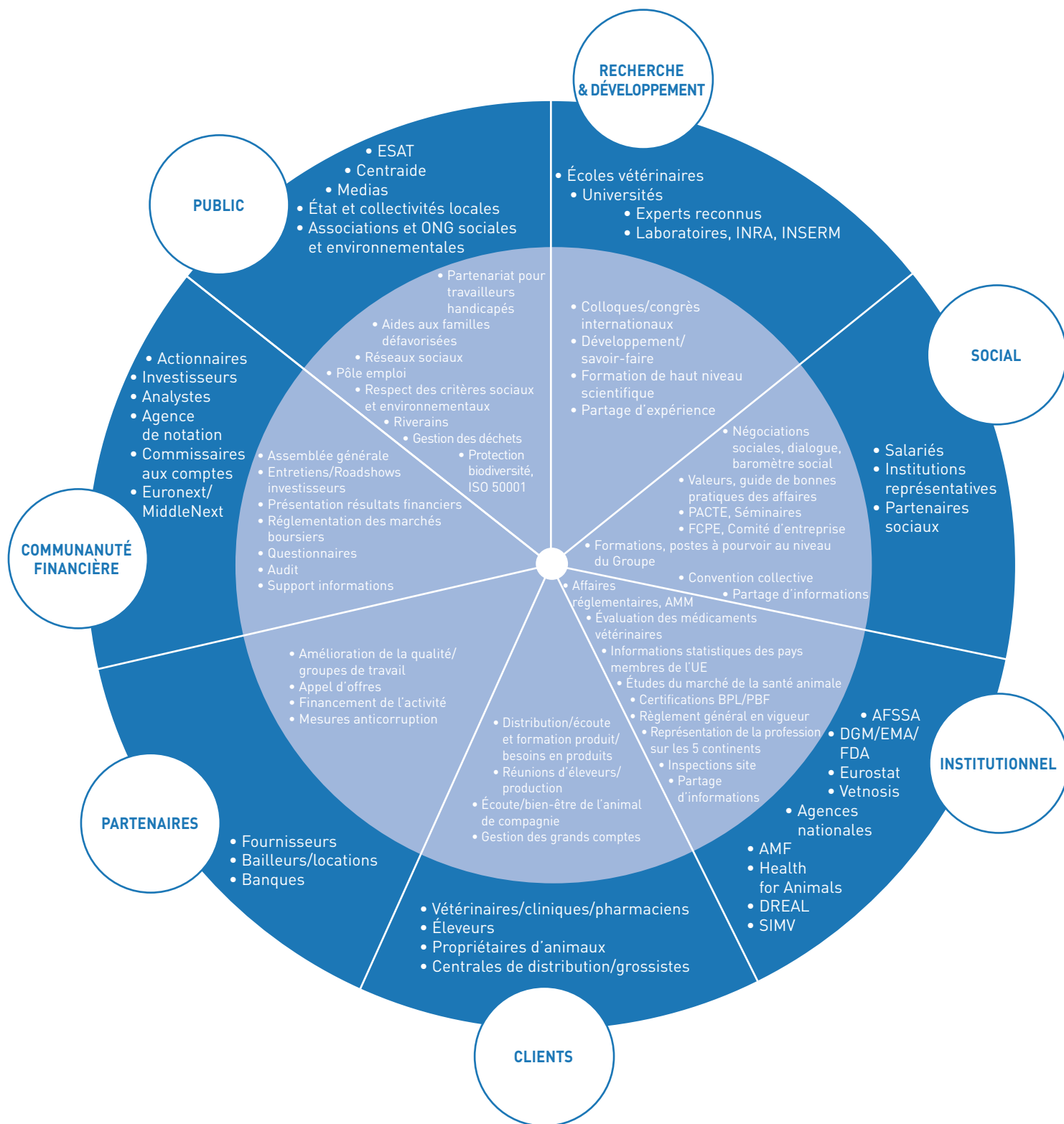
- en étant loyal vis-à-vis de l'entreprise, de ses salariés et de ses partenaires ;
- en agissant toujours avec intégrité ;
- en respectant strictement la loi ;
- en restant objectif en toutes circonstances ;
- en portant les valeurs de Vetoquinol ;
- en préservant l'image d'intégrité de Vetoquinol.

Vetoquinol a pour principe de n'opérer aucune discrimination, pour quelque cause que ce soit, dans les relations de travail.

* SISAAB : injection unique d'un antibiotique à action courte, soit Single Injection Short Acting Antibiotic.

2.4.4 Relations entretenues avec les personnes ou organisations prenantes avec l'activité

Le graphique ci-dessous résume les différents groupes de parties prenantes et le dialogue avec chacun d'eux.



■ Type de dialogue
■ Partie prenante

2.4.5 Objectifs de développement durable du Groupe

Dans le respect de ses valeurs communes aux 5 continents, Vetoquinol travaille à la réalisation d'objectifs de développement durable :

	Bilan 2017	Objectifs 2018
Prendre soin de la valeur première de l'entreprise : l'Homme	Réalisation de diagnostics santé sécurité sur les sites industriels	Déploiement du programme de prévention des accidents par le comportement sur la France
	Réduction par 2 du nombre d'accident avec arrêt comparé à 2016	Réalisation de diagnostics complets Santé-Sécurité sur les filiales commerciales
	Formations RPS (Risques Psycho-sociaux) pour les managers et les Instances Représentatives du Personnel (IRP)	Réduire le nombre d'accidents avec arrêt sur le Groupe avec un objectif de déclarer moins de 7 accidents avec arrêt en 2018
	Baromètre Great Place to Work dans 9 filiales, et certification demandée et obtenue pour les USA et le Canada	Signature d'un accord sur la qualité de vie au travail en France. Baromètre Great Place to Work dans toutes les autres filiales du Groupe En France, nouvelle prise de mesure Great Place to Work en France
Optimiser l'empreinte environnementale	Maintien de la certification ISO5001 sur le site de Lure	Réalisation d'un bilan carbone (scopes 1 & 2) pour les sites industriels
	Réduction significative du volume de déchets comparé à 2016	Poursuivre le programme de réduction de la consommation énergétique sur Lure (démarche ISO 50001)
		Formation à l'éco-conduite
Partager des exigences de responsabilité	3 nouvelles valeurs : Faire Confiance, Oser, Collaborer	Adhésion au nouveau Code d'éthique par tous les collaborateurs Groupe
	Amélioration de la communication interne et la reconnaissance des salariés (programme démarré en 2016 déjà plus de participants)	Formations de leadership innovantes cursus de 12 jours



2.5 Rapport de l'organisme de vérification sur les informations sociales, environnementales et sociétales

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société Vetoquinol et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le n° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées présentées dans le rapport annuel établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la direction

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un Rapport de gestion comprenant les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce (ci-après les « Informations »), établies conformément aux référentiels utilisés (les « Référentiels ») par la société et disponibles sur demande au siège de la société Vetoquinol.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer la conformité avec les règles déontologiques, les normes professionnelles et les textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations requises sont présentes dans le Rapport annuel ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225-105 du Code de commerce et du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012 (attestation de présence),
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au référentiel retenu (rapport d'assurance modérée).

Attestation de présence

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- nous avons comparé les informations présentées dans le rapport annuel avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce,
- nous avons vérifié que les informations couvraient le périmètre consolidé, à savoir la Société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce,

- en cas d'omission de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions du décret n° 2012-557 du 24 avril 2012.

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport annuel des Informations requises.

Avis motivé sur la sincérité des informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nos travaux ont été effectués entre le 2 mars et le 13 mars 2018 pour une durée d'environ 7 jours/hommes.

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France, à la norme ISAE 3000 et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission.

Nous avons mené sept entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations RSE des Directions en charge du processus de collecte des informations et le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- D'apprécier le caractère approprié du référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur neutralité, leur caractère compréhensible et leur fiabilité, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- De vérifier la mise en place dans le Groupe d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations RSE. Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des informations RSE.

Nous avons identifié les informations consolidées à tester et déterminé la nature et l'étendue des tests en prenant en considération leur importance au regard des conséquences sociales, sociétales et environnementales liées à l'activité et aux caractéristiques du Groupe, de ses orientations en matière RSE et des bonnes pratiques sectorielles. Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes au niveau de l'entité consolidante :

- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.) ;
- nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;
- nous avons mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages¹, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives et nous avons vérifié leur concordance avec les autres informations figurant dans le Rapport de gestion.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Nos travaux ont couvert plus de 50 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet social et plus de 50 % de la valeur consolidée des indicateurs chiffrés relatifs au volet environnemental.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause le fait que les Informations sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au référentiel.

Lyon, le 15 mars 2018

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

¹ Sites opérationnels sélectionnés pour les tests : France, Pologne, Italie.

3

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1	RÈGLES DE GOUVERNANCE	82	3.5	OPTIONS, ACTIONS DE PERFORMANCE ET PLANS D'INCITATION À LONG TERME	97
3.1.1	Tableau de synthèse des recommandations du Code MiddleNext	82	3.5.1	Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social	97
3.1.2	Règlement intérieur du Conseil	82	3.5.2	Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social	97
3.2	ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE	83	3.5.3	Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice	97
3.2.1	Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration	83	3.5.4	Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	97
3.2.2	Organisation et composition des Comités du Conseil d'administration	89	3.5.5	Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	97
3.2.3	Direction générale	91	3.6	TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET DES AUTRES AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VIGUEUR AU COURS DE L'EXERCICE 2017	98
3.3	INTÉRÊTS ET RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET ADMINISTRATEURS	91	3.7	ÉTABLISSEMENT DES INFORMATIONS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE	100
3.3.1	Rémunération des dirigeants	91	3.8	MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	100
3.3.2	Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social	92			
3.3.3	Éléments soumis au vote des actionnaires conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce	93			
3.3.4	Contrat de travail et mandat social	95			
3.3.5	Conventions réglementées	95			
3.3.6	Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants	95			
3.4	ACTIONNARIAT DU GROUPE	96			
3.4.1	Actionnariat de Vetoquinol SA	96			
3.4.2	Répartition des droits de vote	96			
3.4.3	Contrôle de l'émetteur par une autre société	96			
3.4.4	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	96			

Le présent Rapport sur le gouvernement d'entreprise est établi conformément au dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Il a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 14 mars 2018.

3.1 Règles de gouvernance

En date du 16 décembre 2014, le Conseil d'administration a décidé de se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées établi par MiddleNext, qui peut être consulté sur le site internet www.middlenext.com.

3.1.1 Tableau de synthèse des recommandations du Code MiddleNext

Recommandations du Code MiddleNext	Appliquer	Expliquer
I. Le pouvoir exécutif		
		La situation de M. Masson est particulière dans la mesure où Vetoquinol a l'obligation d'avoir un pharmacien responsable et que ce dernier doit être mandataire social.
II. Le pouvoir de surveillance		
R1 Déontologie des membres du Conseil	Oui	
R2 Conflits d'intérêts	Oui	
R3 Composition du Conseil – présence de membre indépendant	Oui	
R4 Information des membres du Conseil	Oui	
R5 Organisation des réunions du Conseil et des Comités	Oui	
R6 Mise en place de Comités	Oui	
R7 Mise en place d'un règlement intérieur	Oui	
R8 Choix de chaque administrateur	Oui	
R9 Durée des mandats des membres du Conseil	Oui	
R10 Rémunération de l'administrateur	Oui	
R11 Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Oui	
R12 Relation avec les actionnaires	Oui	
R13 Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui	
R14 Préparation de la succession des « dirigeants »	NC	
R15 Cumul contrat de travail et mandat social		La situation de M. Masson est particulière dans la mesure où Vetoquinol a l'obligation d'avoir un Pharmacien responsable et que ce dernier doit être mandataire social.
R16 Indemnités de départ	Oui	
R17 Régimes de retraite supplémentaires	Oui	
R18 Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui	
R19 Revus des points de vigilance	Oui	

3.1.2 Règlement intérieur du Conseil

Le Conseil a adopté, le 18 septembre 2006, un Règlement intérieur qui fait l'objet de révisions régulières, dont la dernière date du 26 juillet 2017, et qui peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la Société (www.vetoquinol.com).

Le Règlement intérieur du Conseil précise notamment :

- les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités, les attributions et pouvoirs respectifs du Conseil ;
- les droits et devoirs des membres du Conseil, notamment leur droit d'information, les règles d'éthique et de déontologie.

3.2 Organisation de la Gouvernance

La Direction générale de la société est assumée par le Directeur général. Depuis le 1^{er} avril 2010, les fonctions de Président et de Directeur général sont dissociées, par décision du Conseil d'administration du 10 décembre 2009.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Le

Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

3.2.1 Organisation et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la société est composé de trois membres au moins et de douze membres au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire.

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'administration de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;

- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Membres indépendants	Philippe Arnold	Louis Champel	Marie-Josèphe Baud
Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe.	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.).	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif.	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.	Conforme	Conforme	Conforme
Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.	Conforme	Conforme	Conforme

3.2.1.1 Membres du Conseil d'administration et de direction**M. Étienne Frechin – Président du Conseil d'administration****Date de naissance :**

1938

Adresse professionnelle :

Vetoquinol SA
Magny-Vernois
BP 189
70204 Lure Cedex

Première nomination au Conseil d'administration :

2 juillet 1962

Expiration du mandat :

Assemblée générale 2021

Mandats et fonctions en cours exercés au sein de Vetoquinol :

- Président du Conseil d'administration
- Membre du Comité stratégique

Carrière professionnelle :

Différentes fonctions ont été exercées au sein de la société :

- Directeur de la production de 1963 à 1968
- Directeur général depuis 1968
- Président-directeur général de 1980 à 2009
- Président depuis 2010

Formation :

Autodidacte

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères :

- Représentant permanent de Vetoquinol SA
- Actionnaire principal de Vetoquinol International
- Gérant associé de Demabel SARL, société gérante de Soparfin SCA, holding de Vetoquinol SA
- Président, gérant ou administrateur de certaines filiales du Groupe Vetoquinol

M. Matthieu Frechin – Directeur général et Administrateur non indépendant**Date de naissance :**

1969

Fils d'Étienne Frechin

Adresse professionnelle :

Vetoquinol SA
37 rue de la Victoire
75009 Paris

Première nomination au Conseil d'administration :

22 mai 2006

Expiration du mandat :

Assemblée générale 2018

Mandats et fonctions en cours exercés au sein de Vetoquinol :

- Directeur général
- Membre du Conseil d'administration
- Membre du Comité de direction
- Membre du Comité stratégique

Carrière professionnelle :

- Nommé Directeur général délégué le 21 août 2006
- Devient Directeur général, en remplacement de son père, Monsieur Étienne Frechin, le 10 décembre 2009 avec effet au 1^{er} avril 2010.

Son mandat de Directeur général prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Formation :

- Docteur en Pharmacie de la faculté de Nancy en 1995
- Diplômé d'un DEA en génie des systèmes industriels

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères :

- Membre du Conseil de surveillance de Soparfin SCA, holding de Vetoquinol SA
- Président de Lustah SAS
- Président ou administrateur de certaines filiales du Groupe Vetoquinol

M. Jean-Charles Frechin – Membre du Conseil d'administration**Date de naissance :**

1945

Frère d'Étienne Frechin

Adresse professionnelle :

Vetoquinol SA

Magny-Vernois

BP 189

70204 Lure Cedex

Première nomination au Conseil d'administration :

27 décembre 1971

Expiration du mandat :

Assemblée générale 2021

Mandats et fonctions en cours exercés au sein de Vetoquinol :

- Membre du Conseil d'administration
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des rémunérations
- Membre du Comité stratégique

Carrière professionnelle :

- Pharmacien après la reprise de l'officine familiale en 1974
- Aujourd'hui retraité

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Formation :

- Docteur en Pharmacie de la faculté de Besançon en 1970
- Diplômé de la faculté de Strasbourg en immunologie générale et appliquée en 1974

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères :

- Néant

3

M^{me} Martine Frechin – Membre du Conseil d'administration**Date de naissance :**

1939

Épouse d'Étienne Frechin

Adresse professionnelle :

Vetoquinol SA

Magny-Vernois

BP 189

70204 Lure Cedex

Première nomination au Conseil d'administration :

26 mai 2004

Expiration du mandat :

Assemblée générale 2020

Mandats et fonctions en cours exercés au sein de Vetoquinol :

- Membre du Conseil d'administration

Carrière professionnelle :

- Retraitée

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères :

- Présidente du Conseil de surveillance de la SCA Soparfin, holding de Vetoquinol SA
- Gérante associée de Demabel SARL

M. François Frechin – Membre du Conseil d'administration**Date de naissance :**

1933

Frère d'Étienne Frechin

Adresse professionnelle :

Vetoquinol SA

Magny-Vernois

BP 189

70204 Lure Cedex

Première nomination au Conseil d'administration :

5 décembre 1975

Expiration du mandat :

Assemblée générale 2021

Mandats et fonctions en cours exercés au sein de Vetoquinol :

- Membre du Conseil d'administration

Carrière professionnelle :

- Pharmacien d'officine
- Aujourd'hui retraité

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Formation :

- Docteur en Pharmacie de la faculté de Nancy en 1959
- Diplômé de la faculté de Paris en sérologie en 1962
- Titulaire d'un certificat de pharmacie industrielle en 1960

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères :

- Néant

M. Philippe Arnold – Membre du Conseil d'administration et Administrateur indépendant**Date de naissance :**

1941

Adresse professionnelle :

Vetoquinol SA
 Magny-Vernois
 BP 189
 70204 Lure Cedex

Première nomination au Conseil d'administration :

4 juin 2007

Expiration du mandat :

Assemblée générale 2019

Mandats et fonctions en cours exercés au sein de Vetoquinol :

- Membre du Conseil d'administration
- Président du Comité d'audit
- Président du Comité des rémunérations
- Membre du Comité stratégique

Carrière professionnelle :

- Cadre bancaire chez BNP Paribas
 - Aujourd'hui retraité
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2019 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Formation :

- Diplômé d'HEC et CPA

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères :

- Néant

M. Louis Champel – Membre du Conseil d'administration et Administrateur indépendant**Date de naissance :**

1944

Adresse professionnelle :

Vetoquinol SA
 Magny-Vernois
 BP 189
 70204 Lure Cedex

Première nomination au Conseil d'administration :

27 août 2009

Expiration du mandat :

Assemblée générale 2018

Mandats et fonctions en cours exercés au sein de Vetoquinol :

- Membre du Conseil d'administration
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des rémunérations
- Membre du Comité stratégique

Carrière professionnelle :

- De 1970 à 1996, il occupe chez Rhône-Poulenc les postes de Chargé de missions, de Responsable de la zone Asie, de Président-directeur général de la filiale pharmaceutique du groupe en Indonésie, de Directeur général de la filiale vétérinaire Rhodia-Mérieux au Brésil et de Directeur général puis Président-directeur général de Rhône Mérieux France.
 - Participe à la création de la société Merial en 1997, dont il devient le Président-directeur général jusqu'en 2000.
 - Aujourd'hui retraité
- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Formation :

- Diplômé de l'IEP Paris

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères :

- Néant

M^{me} Marie-Josèphe Baud – Membre du Conseil d'administration et Administratrice indépendante**Date de naissance :**

1949

Adresse professionnelle :6 rue Edmond Roger
75015 Paris**Première nomination au Conseil d'administration :**

22 mai 2013

Expiration du mandat :

Assemblée générale 2021

Mandats et fonctions en cours exercés au sein de Vetoquinol :

- Membre du Conseil d'administration
- Membre du Comité d'audit
- Membre du Comité des rémunérations
- Membre du Comité stratégique

Carrière professionnelle :

- Commence sa carrière en 1971 chez Novartis où elle occupe les responsabilités d'études de marché, de plan stratégique et de business development puis devient Directeur marketing, marketing-ventes et Directeur général de Novartis Santé familiale.
- Rejoint en 1997 le groupe Pharmacia en tant que Directrice de la Division Consumer Healthcare puis Directrice de la Stratégie Europe. De 2003 à 2007, elle est nommée Vice-présidente Commercial et Marketing de TEVA Europe (laboratoire leader mondial des médicaments génériques), tout en assurant en 2006 la présidence du Groupe TEVA France.
- Présidente de Sandoz France (Groupe Novartis) de 2007 à 2010.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2021 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Formation :

- Diplômée d'HEC (1970) et de l'INSEAD (PSD 1994).

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères :

- Gérante de la société MJB Conseil (EURL)
- Directeur général (par intérim) de VIFOR Pharma France de mai à octobre 2016.

M. Jean-Yves Ravinet – Directeur général délégué Groupe**Date de naissance :**

1957

Adresse professionnelle :Vetoquinol SA
Magny-Vernois
BP 189
70204 Lure Cedex**Première nomination au Conseil d'administration :**

27 août 2013 avec prise effet au 2 septembre 2013

Expiration du mandat :

Assemblée générale 2018

Mandats et fonctions en cours exercés au sein de Vetoquinol :

- Directeur général délégué Groupe
- Membre du Comité de direction
- Membre du Comité stratégique

Carrière professionnelle :

- Directeur général de Sumitomo Chemical Agro Europe, Afrique et Moyen-Orient (CA de 240 M€) pendant 10 années, où, après avoir dirigé plusieurs filiales en Europe (Turquie, Benelux, Scandinavie et Espagne), il prend la direction de Rhône-Poulenc Agro Asie-Pacifique (12 filiales) puis Amérique latine (15 filiales).
- En charge des activités mondiales des intermédiaires de synthèse pour l'agrochimie et la pharmacie chez Rhodia Life Science Systems pendant quelques années.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2018 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Formation :

- Ingénieur agronome de l'INA Paris, devenu AgroParisTech en 2007

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères :

- Administrateur de certaines filiales du Groupe

M. Alain Masson – Directeur qualité Groupe

Date de naissance :

1962

Adresse professionnelle :

Vetoquinol SA
Magny-Vernois
BP 189
70204 Lure Cedex

Première nomination au Conseil d'administration :

4 avril 2008

Expiration du mandat :

Assemblée générale 2020

Mandats et fonctions en cours exercés au sein de Vetoquinol :

- Directeur général délégué Groupe
- Directeur Qualité Groupe
- Pharmacien responsable

Carrière professionnelle :

- Commence sa carrière en 1988 au sein des Laboratoires Vetoquinol en tant que Responsable contrôle qualité.
- Occupe successivement les postes de Responsable assurance qualité, Directeur qualité France et Directeur qualité industrielle Groupe.
- Dirige depuis 2008 l'ensemble de la qualité du Groupe Vetoquinol sur les sites industriels, les filiales de distribution et les centres R & D.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Formation :

- Docteur en Pharmacie de la faculté de Besançon en 1985
- Diplômé d'un DESS de Pharmacie Industrielle option cosmétologie à Lyon en 1986

Mandats en cours exercés dans des sociétés françaises et étrangères :

- Néant

3.2.1.2 Fréquence des réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice 2017, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois, avec un taux de présence de 96,8 %. Les Commissaires aux comptes ont été régulièrement convoqués.

Le Conseil d'administration est composé de huit membres. Toutes les réunions ont été présidées par Monsieur Étienne Frechin. L'analyse de l'évolution du chiffre d'affaires, les résultats de la société et du Groupe, le portefeuille produits et le marché sont systématiquement présentés à chaque séance.

Lors de ces réunions, les principaux points suivants ont été abordés et étudiés :

- l'arrêté des comptes de l'exercice 2016 et la préparation de l'assemblée générale ;
- le renouvellement du mandat de 4 administrateurs ;
- renouvellement du mandat de Président ;
- nomination d'un Commissaire aux Comptes ;
- la politique de la société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Responsabilité Sociale et Environnementale ;
- les rapports du Comité d'audit et des Commissaires aux comptes ;
- les délégations de compétence et autorisations à donner au Conseil d'administration par l'Assemblée générale ;
- plan Stratégique In Motion ;
- la croissance externe ;
- la rémunération des dirigeants ;

- la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites ;
- la mise à jour du règlement intérieur du Conseil d'administration ;
- le projet de traité de fusion Vetcom Pharma GmbH et Vetoquinol SA ;
- Sapin II ;
- transparence et loi anti-cadeau ;
- l'activité commerciale ;
- projet Better ;
- l'approbation du budget 2018.

3.2.1.3 Conflits d'intérêts au sein des organes d'administration, de direction de la société

À la connaissance de la société, les membres des organes d'administration et de direction de la société ne sont pas en conflit d'intérêts avec la société. De façon à identifier et à prévenir tout conflit d'intérêts potentiel, un règlement intérieur du Conseil d'administration de la société a été mis en place le 18 septembre 2006. Sa dernière mise à jour date du 26 juillet 2017. Il prévoit que les membres du Conseil d'administration ou des Comités spécialisés ont l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêts ponctuel (même potentiel) et de s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante.

3.2.2 Organisation et composition des Comités du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins quatre fois par an, sur convocation de son Président, soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, les administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé. En cas de carence du Président, le Directeur général peut procéder lui-même à cette convocation et fixer l'ordre du jour de la réunion.

Les administrateurs sont convoqués par tous moyens, et même verbalement et l'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur pour le représenter dans une délibération du Conseil d'administration et voter pour lui sur une, plusieurs ou toutes les questions inscrites à l'ordre du jour.

Chaque administrateur présent ne peut représenter qu'un seul autre administrateur.

Il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à l'émetteur ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages entre Vetoquinol et ses dirigeants. Le Conseil d'administration est assisté dans ses travaux d'un Comité d'audit, d'un Comité de rémunération et d'un Comité stratégique (3.2.2.3).

Les travaux du Conseil d'administration sont préparés et organisés conformément à la réglementation en vigueur et aux règles de bonne gouvernance..

3.2.2.1 Comité d'audit

Le Comité d'audit a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 4 avril 2008. Il est chargé de donner au Conseil d'administration son avis sur les comptes semestriels et annuels consolidés et sociaux de Vetoquinol SA. Ses comptes rendus doivent permettre au Conseil d'administration d'être pleinement informé.

Plus précisément, le Comité d'audit a pour mission :

- d'entendre les Commissaires aux comptes, les directeurs financiers, comptables, de la trésorerie et de l'audit interne ou du contrôle de gestion. Ces auditions se tiennent hors la présence de la Direction générale. Il donne son avis sur l'organisation du service du responsable de l'audit interne ou du contrôle de gestion et est informé de son programme de travail ;
- d'examiner les comptes en général et de revoir les principes comptables appliqués. L'examen des comptes doit être accompagné d'une note du Directeur financier ;
- d'examiner le champ d'intervention des Commissaires aux comptes ;
- de prendre connaissance des projets de rapports annuels ou semestriels ;
- d'examiner le périmètre des sociétés consolidées et les raisons pour lesquelles des sociétés n'y sont pas incluses ;
- d'examiner les risques et engagements hors bilan significatifs ;
- d'examiner toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques.

- d'émettre une recommandation sur le choix des commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Cette recommandation adressée au Conseil est élaborée conformément à la réglementation ; il émet également une recommandation au conseil lorsque le renouvellement du mandat du ou des commissaires est envisagé dans les conditions définies par la réglementation.
- d'approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la réglementation applicable.

À cet effet, le Comité se réunit au moins deux fois par an, préalablement à l'examen des comptes semestriels et des comptes annuels par le Conseil d'administration, et de manière ponctuelle, s'il s'avère nécessaire d'examiner des points particuliers importants. Durant l'année 2017, il s'est réuni deux fois et a rendu ses recommandations au Conseil d'administration lors des réunions du 22 mars et 27 juillet. Le taux de présence pour ces deux réunions était de 100 %.

À la date d'établissement du présent Document de référence, le Comité d'audit est composé de quatre personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant et Président du Comité ;
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur ;
- M^{me} Marie-Josèphe Baud, administratrice indépendante.

3.2.2.2 Comité de rémunération

Le Comité de rémunération a été institué aux termes de la réunion du Conseil d'administration du 9 avril 2004 afin d'examiner les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux de la société ainsi que, le cas échéant, des salariés des sociétés du Groupe. Il a notamment pour mission :

- de proposer la rémunération des mandataires sociaux, de déterminer, le cas échéant, la part variable de leur rémunération, selon une évaluation annuelle de leurs performances personnelles, et selon la stratégie du Groupe à moyen terme ;
- de proposer, le cas échéant, en faveur des mandataires sociaux et des salariés de la société ou de ses filiales, la mise en place de plans de souscription ou d'achat d'actions, de plans d'épargne d'entreprise ou d'attribution d'actions gratuites ;
- de proposer, nominativement, parmi les mandataires sociaux et les salariés de la société ou de ses filiales, les bénéficiaires d'options, bons, obligations, ou autres valeurs mobilières ouvrant droit, de façon immédiate ou différée, à une participation au capital de la société ou de ses filiales ;
- d'examiner les avantages de toute nature ;
- de proposer la répartition des jetons de présence ;
- d'examiner les projets d'augmentation de capital réservés aux salariés.
- de veiller à la politique suivie par les sociétés du groupe en matière de gestion des managers et en particulier en ce qui concerne le « plan de succession » prévu pour ou par chacun des principaux managers opérationnels du groupe et pour chacune des grandes fonctions centrales.

3

Le Comité de rémunération se réunit une fois par an et rend ses recommandations au Conseil d'administration, sous forme de rapport.

À la date d'établissement du présent Document de référence, le Comité de rémunération est composé de quatre personnes :

- M. Philippe Arnold, administrateur indépendant, Président du Comité ;
- M. Louis Champel, administrateur indépendant ;
- M. Jean-Charles Frechin, administrateur ;
- M^{me} Marie Josèphe Baud, administratrice indépendante.

3.2.2.3 Comité stratégique

Le Comité stratégique a été mis en place le 18 septembre 2006. Son rôle essentiel est d'émettre toute recommandation au Conseil d'administration dans les domaines suivants :

- étudier la stratégie et la politique générale du Groupe ;
- examiner les opportunités de développement externe ;

- examiner l'évolution et les perspectives des activités du Groupe tant sur le plan national que sur le plan international ;
- examiner les projets d'implantation à l'étranger ;
- étudier les stratégies de l'entreprise que les dirigeants pourraient mettre en œuvre, notamment dans le domaine des investissements.

À la date d'établissement du présent Document de référence, le Comité stratégique est composé des personnes suivantes :

- le Président ;
- le Directeur général ;
- le Directeur général délégué Groupe ;
- trois administrateurs indépendants ;
- un administrateur.

Tableau récapitulatif des membres du conseil d'Administration et des Comité du Conseil

Nom, prénom, fonction	Administrateur indépendant	Première nomination	Echéance du mandat à l'AG de	Comité d'audit	Comité de rémunération	Comité stratégique	Expérience et expertise apportées
Étienne Frechin	Non	1962	2021	Non	Non	Membre	
Matthieu Frechin	Non	2006	2018	Non	Non	Membre	
Martine Frechin	Non	2004	2020	Non	Non	Non	
Jean-Charles Frechin	Non	1971	2021	Membre	Membre	Membre	
François Frechin	Non	1975	2021	Non	Non	Non	
Philippe Arnold	Oui	2008	2019	Président	Président	Membre	
Louis Champel	Oui	2010	2018	Membre	Membre	Membre	
Marie-Josèphe Baud	Oui	2013	2021	Membre	Membre	Membre	

3.2.3 Direction générale

Elle est assumée par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration, et portant le titre de Directeur général.

Il peut s'agir du Président du Conseil d'administration.

Le Conseil choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale visées à l'alinéa qui précède, lors de la cessation, pour quelque raison que ce soit, du mandat du Directeur général. Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général.

Il n'y a pas de limite aux pouvoirs du Directeur général.

3.2.3.1 Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer quatre Directeurs généraux délégués. La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué.

3.2.3.2 Responsable pharmaceutique

Conformément aux dispositions de l'article L. 5142-1 du Code de la santé publique, toute entreprise de fabrication, importation, exportation et distribution en gros de médicaments vétérinaires devra être la propriété d'un pharmacien, d'un vétérinaire ou d'une société à la gérance ou à la Direction générale de laquelle participe un pharmacien ou un vétérinaire. Les pharmaciens ou vétérinaires mentionnés ci-dessus sont dénommés « pharmaciens ou vétérinaires responsables ». Ils sont personnellement responsables de l'application des dispositions législatives et réglementaires, sans préjudice, le cas échéant, de la responsabilité solidaire de la société.

Conformément aux dispositions de l'article R 5142-33 du Code susvisé, le pharmacien ou docteur vétérinaire responsable doit être, dans les sociétés anonymes, le Président du Conseil d'administration, le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Par ailleurs, conformément au Code de la santé publique, le Conseil d'administration désigne un pharmacien ou un vétérinaire intérimaire, qui se verra conférer, pour les périodes de remplacement, les mêmes pouvoirs et attributions que ceux conférés au pharmacien ou vétérinaire responsable.



3.3 Intérêts et rémunérations des mandataires sociaux et administrateurs

3.3.1 Rémunération des dirigeants

Le 22 mars 2017, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des rémunérations et conformément à la loi Sapin II du 9 décembre 2016, a décidé de soumettre à l'avis des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2017 les principes et critères de rémunération au titre de l'année 2017.

Les rémunérations de trois dirigeants ont été revalorisées de la façon suivante après approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte du 30 mai 2017 :

- Directeur général – Matthieu Frechin : 1 % sur rémunération fixe, hors tout autre élément de rémunération.
- Directeur général délégué – Jean-Yves Ravinet : 1 % sur rémunération fixe, hors tout autre élément de rémunération.
- Directeur général délégué, Pharmacien responsable – Alain Masson : 3 % (sur prime Pharmacien responsable).

Ces augmentations ont pris effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2017.

Les primes variables attachées aux objectifs 2017 seront les suivantes (à 100 % d'atteinte des objectifs et sous-réserve du vote Ex-post des actionnaires) :

- Directeur général – Matthieu Frechin : 175 100 €.
- Directeur général délégué – Jean-Yves Ravinet : 102 500 €.

Un système de réduction ou de majoration en cas de non-atteinte ou de dépassement des objectifs, basé sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant du Groupe, a été mis en place.

3.3.2 Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Les éléments de rémunération fournis dans les tableaux ci-dessous sont sur une base brute.

Étienne Frechin, Président	Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	174 487	174 487	165 487	165 487	149 000	149 000
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽⁴⁾	7 215	7 215	7 215	7 215	7 215	7 215
Avantage en nature			Voiture de fonction			
TOTAL	181 702	181 702	172 702	172 702	156 215	156 215

Matthieu Frechin, Directeur général	Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	252 033	252 033	256 638	256 638	259 470	259 470
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾⁽⁴⁾	150 000	124 500	165 000	152 872	170 000	151 810
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽⁴⁾	7 215	7 215	7 215	7 215	7 215	7 215
Avantages en nature			Voiture de fonction + tickets-restaurants			
TOTAL	409 248	383 748	428 853	416 725	436 685	418 495

Jean-Yves Ravinet, Directeur général délégué	Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	255 009	255 009	260 756	260 756	262 784	262 784
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾⁽⁴⁾	92 440	76 400	96 600	89 389	99 500	84 575
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Avantage en nature			Voiture de fonction + tickets-restaurants + GSC			
TOTAL	347 449	331 409	357 356	350 145	362 284	347 359

Alain Masson, Directeur général délégué	Exercice 2015		Exercice 2016		Exercice 2017	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe ⁽¹⁾	118 121	118 121	127 025	127 025	122 712	122 712
Rémunération variable annuelle ⁽²⁾⁽⁴⁾	16 663	19 371	16 873	17 915	17 014	19 513
Rémunération variable pluriannuelle ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle ⁽³⁾	22 860	22 860	24 000	24 000	24 720	24 720
Jetons de présence ⁽⁴⁾	-	-	-	-	-	-
Avantages en nature			Voiture de fonction + tickets-restaurants			
TOTAL	157 644	160 352	167 896	168 940	164 446	166 945

(1) Dans les rémunérations fixes sont inclus les avantages en nature et autres primes récurrentes.

(2) Les rémunérations variables sont calculées en fonction de l'atteinte des objectifs de CA et ROC au niveau du Groupe, avec un système de réduction ou de majoration en cas de non-atteinte ou dépassement de ces objectifs.

(3) Prime Pharmacien responsable (cf. Tableau synthèse des recommandations du Code MiddleNext).

(4) Les montants dus correspondent à l'année n-1.

3.3.3 Éléments soumis au vote des actionnaires conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce

Décisions relatives à la rémunération totale au titre de l'année 2017

Lors de sa réunion du 14 mars 2018, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé de soumettre à l'avis des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2018 les éléments fixes,

variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toutes nature versés au titre de l'année 2017 du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux :

Tableau récapitulatif :

	Étienne Frechin Président	Matthieu Frechin Directeur général	Jean-Yves Ravinet Directeur général délégué	Alain Masson Directeur général délégué
Rémunération annuelle fixe	120 000 €	252 100 €	246 844 €	NA Contrat de travail
Rémunération variable annuelle		129 500 €	75 850 €	NA Contrat de travail
Rémunération variable long terme (stock-option, action gratuite)			5 000 actions gratuites	
Avantage en nature	Voiture de fonction	Voiture de fonction/ tickets-restaurants	Voiture de fonction/ tickets-restaurants/ GSC	Voiture de fonction/ tickets-restaurants
Prime exceptionnelle				2 060 € mensuels
Indemnité de départ/clause de non-concurrence			Conditions de performance : ROC de l'année fiscale précédente est supérieur ou égal à 8 % des ventes nettes du Groupe. Montant des indemnités de fin de mandat : ne peut excéder 3 mois de salaire	
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €		

Projets de résolutions soumis au vote lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2018

Sixième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Étienne Frechin, Président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels que présentés dans ce rapport page 93, à Monsieur Étienne Frechin, à raison de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société.

Septième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Matthieu Frechin, Directeur général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels que présentés dans ce rapport page 93, à Monsieur Matthieu Frechin, à raison de son mandat de Directeur général de la société.

Huitième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Jean-Yves Ravinet, Directeur général délégué

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels que présentés dans ce rapport page 93, à Monsieur Jean-Yves Ravinet, à raison de son mandat de Directeur général délégué de la société.

Neuvième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Alain Masson, Directeur général délégué

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels que présentés dans ce rapport page 93, à Monsieur Alain Masson, à raison de son mandat de Directeur général délégué de la société.

Décision relatives aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature pour l'exercice 2018

Lors de sa réunion du 14 mars 2018, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations, a décidé de soumettre à l'avis des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2018 les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages attribuables de toutes nature au titre de l'année 2018 du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux. L'évolution de leurs rémunérations est en lien avec la politique générale de rémunération 2018 de Vetoquinol, et tient notamment compte des pratiques de marché, de

leur expérience et de leur responsabilité au sein de la société. La rémunération variable annuelle représente un pourcentage de la rémunération fixe annuelle, attribuée en fonction du pourcentage d'atteinte des objectifs quantitatifs (CA, ROC...) et qualitatifs avec une base cible à 100 %. Ces objectifs sont définis en cohérence avec la stratégie de Vetoquinol.

Récapitulatif des principes et critères de rémunération au titre de l'année 2018

Principes et critères de rémunération au titre de l'année 2018	Étienne Frechin Président	Matthieu Frechin Directeur général	Jean-Yves Ravinet Directeur général délégué	Alain Masson Directeur général délégué
Rémunération annuelle fixe	120 000 €	256 386 €	251 040 €	NA Contrat de travail
Rémunération variable annuelle (atteinte de 100 % des objectifs)	NA	180 353 € Critères quantitatifs (Chiffre d'affaires, rentabilité) 80 % Critères qualitatifs 20 %	105 575 € Critères quantitatifs (CA, rentabilité) 60 % Critères qualitatifs 40 %	NA Contrat de travail
Rémunération variable long terme (stock-option, action gratuite)	NA	NA	NA	NA
Avantage en nature	Voiture de fonction	Voiture de fonction/tickets-restaurants	Voiture de fonction/tickets-restaurants	Voiture de fonction/tickets-restaurants
Prime exceptionnelle				2 100 € mensuel Prime mensuelle de Pharmacien Responsable
Indemnité de départ/clause de non-concurrence			Conditions de performance : ROC de l'année fiscale précédente est supérieur ou égal à 8 % des ventes nettes du Groupe. Montant des indemnités de fin de mandat : ne peut excéder 3 mois de salaires	
Jetons de présence	6 000 €	6 000 €		

Projet de résolution soumis au vote lors de l'Assemblée générale du 29 mai 2018

Cinquième résolution

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Président, au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales

ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature attribuables au Président, au Directeur général, et aux Directeurs généraux délégués, tels que présentés dans ce rapport page 94.

3.3.4 Contrat de travail et mandat social

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Étienne Frechin Président		X		X		X		X
Matthieu Frechin Directeur général		X		X		X		X
Jean-Yves Ravinet Directeur général délégué		X		X	X ⁽¹⁾			X
Alain Masson Directeur général délégué	X ⁽²⁾			X		X		X

(1) Les indemnités de départ ont été prévues dans des conditions conformes à la loi (sous conditions de performance), et son plafond, après prise en compte de l'indemnité éventuellement versée au titre du contrat de travail, est conforme aux dispositions du Code MiddleNext. Le montant maximum ne pourra pas excéder 3 mois de salaire.

(2) Cf. tableau récapitulatif des recommandations MiddleNext R1 (cf. paragraphe 3.1).

3.3.5 Conventions réglementées

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé.

Dirigeant concerné : Monsieur Jean-Yves Ravinet, dirigeant mandataire social, Directeur général délégué.

Le Conseil d'administration en date du 15 décembre 2015 a autorisé le versement d'indemnités de fin de mandat qui sont soumises à des conditions de performance. Le montant des indemnités de fin de mandat de Monsieur Jean-Yves Ravinet ne pourra pas excéder 3 mois de salaire (cf. paragraphe 3.3.4 Contrat de travail et mandat social).

3.3.6 Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Jetons de présence 2015 montants nets versés sur exercice 2016	Jetons de présence 2016 montants nets versés sur exercice 2017
Louis Champel	14 700 €	15 200 €
Philippe Arnold	14 700 €	15 200 €
Marie-Josèphe Baud	14 700 €	15 200 €
Jean-Charles Frechin	14 700 €	15 200 €
Martine Frechin	5 700 €	5 700 €
François Frechin	5 700 €	5 700 €

3.4 Actionnariat du Groupe

3.4.1 Actionnariat de Vetoquinol SA

Actionnaires	Situation au 31/12/2017		Situation au 31/12/2016		Situation au 31/12/2015	
	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu	Nombre d'actions détenues	% du capital détenu
Soparfin SCA	7 415 773	62,41 %	7 415 773	62,41 %	7 414 773	62,40 %
Famille Étienne Frechin	529 440	4,46 %	529 440	4,46 %	530 440	4,46 %
SOUS-TOTAL GROUPE FAMILIAL ÉTIENNE FRECHIN	7 945 213	66,87 %	7 945 213	66,87 %	7 945 213	66,87 %
FCPE	-	0 %	-	0 %	-	0 %
Autodétention	25 580	0,22 %	27 434	0,23 %	17 555	0,15 %
Public	3 911 109	32,92 %	3 909 255	32,90 %	3 919 134	32,98 %
TOTAL	11 881 902	100 %	11 881 902	100 %	11 881 902	100,00 %

3.4.2 Répartition des droits de vote

Actionnaires	Situation au 31/12/2017		Situation au 31/12/2016		Situation au 31/12/2015	
	Droits de vote détenus	% des droits de vote	Droits de vote détenus	% des droits de vote	Droits de vote détenus	% des droits de vote
Soparfin SCA	14 830 546	72,41 %	14 830 546	72,12 %	14 809 546	72,13 %
Famille Étienne Frechin	1 058 880	5,17 %	1 058 880	5,15 %	1 060 880	5,17 %
SOUS-TOTAL GROUPE FAMILIAL ÉTIENNE FRECHIN	15 889 426	77,58 %	15 889 426	77,27 %	15 870 426	77,29 %
FCPE	-	-	-	0 %	-	0 %
Public	4 565 487	22,42 %	4 646 276	22,82 %	4 644 844	22,82 %
TOTAL DROITS DE VOTE BRUTS	20 480 493	-	20 563 136	-	20 532 825	-
TOTAL DROITS DE VOTE EXERÇABLES	20 454 913	-	20 535 702	-	20 515 270	-

Un droit de vote double a été instauré par l'Assemblée générale extraordinaire le 7 juillet 2006.

Il est précisé qu'aucun salarié de la société ne détient une participation au capital qui soit matérialisée dans un Plan d'Épargne d'Entreprise – PEE ou dans un Fonds

Commun de Placement d'Entreprise – FCPE. Les salariés détiennent toutefois au nominatif pur : 0,4 % du capital. Ils sont régulièrement convoqués. En règle générale : ils sont soit présents soit ils donnent pouvoir au Président. Le personnel actionnaire exerce bien son droit de contrôle.

3.4.3 Contrôle de l'émetteur par une autre société

Le Groupe Vetoquinol est contrôlé par la société Soparfin SCA, détenue à 100 % par le Groupe Familial Étienne Frechin, dont l'associé commandité est la société à responsabilité limitée Demabel, contrôlée elle-même par le Groupe familial Étienne Frechin.

Afin d'éviter que le contrôle de la société soit exercé de manière abusive, les mesures suivantes ont été prises :

- le Conseil d'administration de la société Vetoquinol a nommé trois administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration ainsi qu'au sein des différents comités spécialisés ;
- le Conseil d'administration du 10 décembre 2009 a décidé la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général avec effet au 1^{er} avril 2010.

3.4.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle

Il n'existe aucun accord de ce type.

3.5 Options, actions de performance et plans d'incitation à long terme

3.5.1 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

3.5.2 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

3.5.3 Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social durant l'exercice

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 24 mai 2016, un plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place lors de la réunion du Conseil d'administration du 22 mars 2017. Ce plan porte sur un montant total de 6 000 actions attribuées à un salarié et un mandataire social suivant les modalités suivantes :

- l'attribution d'actions gratuites devient définitive pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition d'une année courante à compléter de leur date d'attribution par le Conseil, soit le 23 mars 2018 ;
- les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période de conservation d'un an, courant à compter de l'expiration de la période d'acquisition soit le 23 mars 2019 ;
- le mandataire social devra conserver la totalité des actions attribuées gratuitement sous forme nominative jusqu'à la cessation de ses fonctions ;
- les bénéficiaires ne doivent pas détenir plus de dix pour cent du capital social de Vetoquinol ou cette attribution ne doit pas avoir pour effet de lui permettre de détenir plus de 10 % du capital social de Vetoquinol.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social

Actions attribuées à	Date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Jean-Yves Ravinet	22 mars 2017	5 000	214 516	23/03/2018	A la cessation du mandat social	

3.5.4 Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant.

3.5.5 Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant.

3.6 Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et des autres autorisations données au Conseil d'administration en vigueur au cours de l'exercice 2017

ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 MAI 2016				
Type d'autorisation	Objet de l'autorisation	Validité de la délégation	Plafond	Utilisation
Attribution d'actions gratuites (8 ^e résolution)	Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit de salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et des entités liées	Pour une durée de 38 mois	Nombre total d'actions attribuées gratuitement autorisé : 1 000 000	Cette autorisation a été utilisée en mars 2017 avec la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites de 6 000 actions
Augmentation de capital (9 ^e résolution)	Émission d'actions avec maintien du droit préférentiel de souscription	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal autorisé <ul style="list-style-type: none"> • émission d'actions 10 000 000 €, • représentatives de créances 5 000 000 € 	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2016 et en 2017
Augmentation de capital (10 ^e résolution)	Émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal autorisé <ul style="list-style-type: none"> • l'émission d'actions 10 000 000 €, • représentatives de créances 5 000 000 € 	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2016 et en 2017
Augmentation de capital (11 ^e résolution)	Émission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public, dans le cadre d'un placement privé	Pour une durée de 26 mois	Montant nominal autorisé <ul style="list-style-type: none"> • émission d'actions 10 000 000 €, • représentatives de créances 5 000 000 € 	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2016 et en 2017
Fixation des plafonds généraux (14 ^e résolution)	Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et pour les valeurs mobilières donnant accès au capital ou à un titre de créance		Montant nominal maximum de l'augmentation de capital réalisée en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières : 20 000 000 € Montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital : 10 000 000 €	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2016 et en 2017

ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 MAI 2017				
Rachat d'actions (13 ^e résolution)	<p>Acheter ses propres actions, pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux, • l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement, • l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure, • l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières 	Pour une durée de 18 mois	<p>Actions en auto-détention limitées à 7 % du capital soit 831 733 actions de 2,50 € de valeur nominale,</p> <p>Montant maximum pouvant être consacré à ces acquisitions : 60 000 000 €</p> <p>Prix maximum d'achat du titre : 70 €</p>	<p>Dans le cadre de cette autorisation, durant l'année 2017 : 19 213 actions ont été achetées, et 20 824 actions ont été vendues</p>
Augmentation de capital (14 ^e résolution)	Augmentation du capital par incorporation de réserves ou de primes	Pour une durée de 26 mois	Montant autorisé : 80 000 000 €	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2017
Augmentation de capital (15 ^e résolution)	Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions en faveur des membres du personnel salarié du Groupe	Pour une durée de 38 mois	Nombre maximum d'actions à consentir : 150 000	Cette autorisation n'a pas été utilisée en 2017



3.7 Établissement des informations en application de l'article L.225-100-3 du Code de commerce

En application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

La structure du capital de la Société	Actionnariat de Vetoquinol SA paragraphes 3.4.1 & 3.4.2 Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices.
Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11.	Informations sur la société chapitre 6 : 6.1.3.3 Autres dispositions statutaires – droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions (article 19-4 des statuts) 6.1.3.7 Franchissement de seuils (article 10 bis des statuts)
Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12.	Informations sur la société chapitre 6 : 6.1.3.3 Autres dispositions statutaires – droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions (article 19-4 des statuts) 6.1.3.7 Franchissement de seuils (article 10 bis des statuts)
La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci.	Informations sur la société chapitre 6 : 6.3.3 Contrôle de l'émetteur par une autre société 6.3.4 Accord pouvant entraîner un changement de contrôle
Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier.	Actionnariat de Vetoquinol SA paragraphes 3.4.1 & 3.4.2 Répartition et évolution du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices. Les salariés détiennent au nominatif pur : 0,4 % du capital. Ils sont régulièrement convoqués. En règle générale ils sont soit présents soit ils donnent pouvoir au Président. Le personnel actionnaire exerce bien son droit de contrôle.
Les accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote	Informations sur la société chapitre 6 : 6.1.2.7 Pacte d'actionnaires et accord particuliers
Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société	Informations sur la société chapitre 6 : 6.1.3.2 Principales dispositions statutaires relatives aux organes d'administration et de direction (cf. article 11 et suivants des statuts)
Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	Rapport sur le gouvernement d'entreprise : chapitre 3 3.6 Tableau des délégations de compétence en vigueur au cours de l'exercice 2017 Informations sur la société chapitre 6 : 6.1.2.8 Projet actions propres/programme de rachat d'actions/ contrat de liquidité
Les accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porte gravement atteinte à ses intérêts	Informations sur la société chapitre 6 : 6.1.3.6 Dispositions permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle
Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange	Rapport sur le gouvernement d'entreprise : chapitre 3 3.3.4 Contrat de travail et mandat social Comptes consolidés : chapitre 4 Avantages au personnel 4.5.39.1 Rémunération du personnel dirigeant clé

3.8 Modalités de participation à l'Assemblée générale

Chaque actionnaire de Vetoquinol, quel que soit le nombre de ses actions, peut participer et voter à l'Assemblée générale.

À chaque action est attaché un droit de vote. Pour connaître toutes les modalités de participation à l'Assemblée générale directe ou indirecte (vote par correspondance), il suffit de consulter le site internet, de se référer aux statuts ou de contacter directement la société.

4

COMPTES CONSOLIDÉS **RFA**

4.1	ÉTAT DU RÉSULTAT CONSOLIDÉ	102		
4.2	ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	103		
4.3	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	104		
4.4	TABLEAU DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	105		
4.5	NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	106		
4.5.1	Présentation générale	106	4.5.24	Instruments financiers dérivés 126
4.5.2	Événements significatifs	106	4.5.25	Stocks 126
4.5.3	Principes comptables	106	4.5.26	Clients et autres débiteurs 127
4.5.4	Gestion du risque financier	111	4.5.27	Trésorerie et équivalents de trésorerie 127
4.5.5	Gestion du capital	114	4.5.28	Capital social et primes d'émission 127
4.5.6	Information sur les jugements et estimations	114	4.5.29	Dettes financières 128
4.5.7	« Regroupements d'entreprises »/ Business combinations	114	4.5.30	Provisions pour avantages au personnel 130
4.5.8	Secteurs opérationnels – IFRS 8	115	4.5.31	Autres provisions 132
4.5.9	Dépenses de Recherche & Développement	116	4.5.32	Subventions publiques 132
4.5.10	Autres achats et charges externes	117	4.5.33	Fournisseurs et autres créditeurs 132
4.5.11	Charges de personnel	117	4.5.34	Actifs et passifs par catégorie comptable – IAS 39 133
4.5.12	Paiements en action – actions gratuites	117	4.5.35	Dividendes par action 133
4.5.13	Autres produits et charges d'exploitation	118	4.5.36	Effectifs 134
4.5.14	Autres produits et charges opérationnels	118	4.5.37	Engagements hors bilan 134
4.5.15	Contrats de location	118	4.5.38	Actifs et passifs éventuels 135
4.5.16	Résultat financier	119	4.5.39	Information relative aux parties liées 135
4.5.17	Impôts sur le résultat	119	4.5.40	Événements post-clôture 135
4.5.18	Résultat par action	121	4.5.41	Procédures judiciaires et d'arbitrages 135
4.5.19	Goodwill	122	4.5.42	Situation financière ou commerciale 135
4.5.20	Immobilisations incorporelles	123	4.5.43	Honoraires 136
4.5.21	Immobilisations corporelles	124	4.5.44	Sociétés du Groupe 137
4.5.22	Actifs financiers disponibles à la vente	125		
4.5.23	Autres actifs financiers	125	4.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
				138

4.1 État du résultat consolidé

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	2017	2016
Revenus	4.5.8	352 173	350 354
Achats consommés		(111 627)	(116 224)
Autres achats et charges externes	4.5.10	(73 005)	(72 814)
Charges de personnel	4.5.11	(111 035)	(105 382)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4 624)	(4 840)
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations	4.5.20/4.5.21	(12 220)	(13 512)
Dotations et reprises aux provisions		81	(946)
Autres produits d'exploitation	4.5.13	7 220	6 477
Autres charges d'exploitation	4.5.13	(949)	(1 039)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		46 014	42 072
<i>% vs revenus</i>		13,1 %	12,0 %
Autres produits et charges opérationnels	4.5.14	(360)	(2 071)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		45 654	40 002
<i>% vs revenus</i>		13,0 %	11,4 %
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	4.5.16	414	1 042
Coût de l'endettement financier brut	4.5.16	(369)	(448)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	4.5.16	45	594
Autres produits financiers	4.5.16	2 350	2 995
Autres charges financières	4.5.16	(4 731)	(3 789)
RÉSULTAT FINANCIER	4.5.16	(2 337)	(200)
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		43 317	39 802
Charges d'impôt	4.5.17	(8 365)	(11 835)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT MEE		34 952	27 967
Quotes-parts de résultat des mises en équivalence		(114)	(137)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		34 838	27 830
Revenant aux :			
Propriétaires de la société		34 831	27 827
Participations ne donnant pas le contrôle (int. non contrôlant)		7	4
Écarts de change résultant des activités à l'étranger recyclable		(10 873)	4 951
Profits (pertes) actuariels, nets d'impôts non recyclable		7	(467)
Autres éléments du résultat global, nets d'impôts		-	-
Résultat global total de la période, net d'impôts		23 973	32 315
Revenant aux :			
Propriétaires de la société		23 966	32 311
Participations ne donnant pas le contrôle (int. non contrôlant)		7	4
Résultat de la période par action (en euros)	4.5.18	2,94	2,35
Résultat de la période dilué par action (en euros)	4.5.18	2,96	2,35
Résultat opérationnel		45 654	40 002
Dotations et reprises aux provisions comptabilisées en autres produits et charges opérationnels		(374)	1 678
Dotations et reprises aux provisions		(81)	946
Dotations aux amortissements et pertes de valeur des immobilisations		12 220	13 512
EBITDA		57 419	56 138
<i>% vs revenus</i>		16,3 %	16,0 %

4.2 État de la situation financière consolidée

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 déc 2017	31 déc 2016
ACTIFS			
Goodwill	4.5.19	75 874	78 689
Autres immobilisations incorporelles	4.5.20	42 512	46 541
Immobilisations corporelles	4.5.21/4.5.22	54 624	52 649
Participations comptabilisées par mise en équivalence		790	313
Autres actifs financiers	4.5.23	1 335	847
Impôts différés actifs	4.5.17	9 656	8 952
Total actifs non courants		184 791	187 990
Stocks	4.5.25	69 380	69 426
Clients et autres débiteurs	4.5.26	68 312	73 996
Créances d'impôt sur le résultat		5 725	2 189
Autres actifs courants	4.5.26	2 741	2 274
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.5.27	113 022	103 296
Total actifs courants		259 179	251 182
TOTAL ACTIFS		443 970	439 172
CAPITAUX PROPRES			
Capital social et primes d'émission	4.5.28	70 831	70 831
Réserves		229 999	217 759
Résultat de l'exercice		34 831	27 827
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société		335 662	316 416
Participations ne donnant pas le contrôle		66	59
Capitaux propres		335 727	316 476
DETTES			
Dettes financières – non courant	4.5.29	6 630	15 427
Impôts différés passifs	4.5.17	6 954	10 834
Provisions pour avantages aux salariés	4.5.30	8 085	7 895
Autres provisions	4.5.31	557	1 625
Autres passifs long terme		10	36
Avances conditionnées de l'État	4.5.32	113	490
Total passifs non courants		22 350	36 307
Fournisseurs et autres créiteurs	4.5.33	71 975	72 761
Dettes d'impôts sur le résultat		3 545	3 389
Dettes financières – courant	4.5.29	8 800	8 849
Autres provisions	4.5.31	1 549	956
Autres passifs courants	4.5.33	24	36
Avances conditionnées de l'État (part à moins d'un an)	4.5.32	0	399
Total passifs courants		85 893	86 390
Total dettes		108 243	122 696
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		443 970	439 172



4.3 Tableau des flux de trésorerie consolidés

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31 déc 2017	31 déc 2016
Résultat de l'ensemble consolidé		34 838	27 830
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie		-	-
Amortissements et provisions		12 032	15 621
Élimination du résultat des mises en équivalence		114	137
Charges d'impôt		8 365	11 835
Charges d'intérêt		4	(491)
Provisions pour avantages aux salariés		72	85
Perte de valeur des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Plus-value de cession (nette d'impôts)		(292)	(85)
Autres opérations sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		-	-
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		200	-
Trésorerie générée par les opérations		55 333	54 933
Impôts payés		(15 365)	(9 946)
Variation du BFR		1 258	(1 781)
Flux de trésorerie d'exploitation net		41 225	43 205
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(2 623)	(4 155)
Acquisition d'immobilisations corporelles		(11 082)	(9 440)
Acquisition d'actifs financiers		(1 156)	(458)
Produits cession d'actifs		596	720
Remboursements – autres immobilisations financières		32	(87)
Variations de trésorerie liées aux regroupements d'entreprises	4.5.7	(1 450)	-
Flux de trésorerie des activités d'investissement		(15 683)	(13 419)
Augmentation de capital		-	-
Acquisition/cession nette d'actions propres		-	(386)
Émission d'emprunts et dettes financières diverses		-	27
Diminution des dettes financières		(8 671)	(8 702)
Intérêts versés		(410)	(503)
Intérêts encaissés		386	960
Dividendes versés aux propriétaires de la société mère	4.5.28.4	(5 098)	(4 860)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle		(1)	(1)
Subventions d'investissement et avances conditionnées		(776)	(280)
Autres flux liés aux opérations de financement		-	-
Flux de trésorerie des opérations de financement		(14 569)	(13 745)
Incidence des variations des cours de devises		(1 246)	187
Variation nette de trésorerie par les flux		9 727	16 229
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		103 270	87 041
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		9 727	16 229
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	4.5.27	112 997	103 270

4.4 Tableau de la variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros

	Capital social et prime d'émission (note 4.5.28)	Réserve de conversion	Écarts actuariels	Autres réserves	Total réserves	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres – attribuables aux propriétaires de la société	Participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
Solde au 31/12/2015	70 831	1 126	(366)	193 689	194 449	24 156	289 436	57	289 492
Résultat de la période	-	-	-	-	-	27 827	27 827	4	27 830
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	-	4 951	(467)	-	4 484	-	4 484	-	4 484
Résultat global de la période	-	4 951	(467)	-	4 484	27 827	32 311	4	32 315
Affectation du résultat	-	-	-	24 156	24 156	(24 156)	-	-	-
Exercice de stock-options	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Conversion des OCA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	(386)	(386)	-	(386)	-	(386)
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante	-	-	-	(4 860)	(4 860)	-	(4 860)	(1)	(4 861)
Autres	-	-	-	(85)	(85)	-	(85)	-	(85)
Solde au 31/12/2016	70 831	6 077	(832)	212 514	217 759	27 827	316 416	59	316 476
Résultat de la période	-	-	-	-	-	34 831	34 831	7	34 838
Autres éléments du résultat global nets d'impôts	-	(10 873)	7	-	(10 865)	-	(10 865)	-	(10 865)
Résultat global de la période	-	(10 873)	7	-	(10 865)	34 831	23 966	7	23 973
Affectation du résultat	-	-	-	27 827	27 827	(27 827)	-	-	-
Exercice de stock-options	-	-	-	200	200	-	200	-	200
Conversion des OCA	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres d'autocontrôle	-	-	-	92	92	-	92	-	92
Distributions effectuées par l'entreprise consolidante	-	-	-	(5 098)	(5 098)	-	(5 098)	(1)	(5 098)
Autres	-	-	-	85	85	-	85	-	85
Solde au 31/12/2017	70 831	(4 796)	(825)	235 620	229 999	34 831	335 662	66	335 727

4

4.5 Notes annexes aux états financiers consolidés

4.5.1 Présentation générale

Vetoquinol est un acteur international de référence de la santé animale, à destination des animaux de rente (bovins, porcs) et des animaux de compagnie (chiens, chats). Indépendant et « pure player », Vetoquinol innove, développe et commercialise des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux en Europe, aux Amériques et en Asie/Pacifique.

Depuis sa création en 1933, Vetoquinol conjugue innovation et diversification géographique. Le renforcement du portefeuille produits et les acquisitions réalisées sur des territoires à fort potentiel assurent une croissance hybride au Groupe. Vetoquinol emploie 2 120 personnes.

Vetoquinol est coté sur NYSE Euronext Paris depuis 2006 (code mnémotechnique : VETO).

La société mère, Vetoquinol SA, est une société anonyme dont le siège social est situé à Magny-Vernois, 34, rue du Chêne-Sainte-Anne, 70204 Lure Cedex.

Vetoquinol SA, société tête du Groupe, est contrôlée par la société Soparfin.

Les comptes consolidés du Groupe Vetoquinol ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 14 mars 2018. Les comptes seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire, qui se déroulera le 29 mai 2018.

4.5.2 Événements significatifs

Le Groupe Vetoquinol a acquis le 22 mars 2017 les produits de la société autrichienne VetCom-pharma. Cette acquisition permet à Vetoquinol d'étoffer sa gamme de produits d'aide à la reproduction chez les bovins et les porcins, en Europe dans un premier temps. Cette

acquisition permet de renforcer la gamme de produits Essentiels dans le domaine de la reproduction. Aucun effectif ou site industriel n'a été repris dans le cadre de cette acquisition, qui a été financée en cash.

4.5.3. Principes comptables

4.5.3.1 Principes généraux et normes comptables

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 de Vetoquinol sont établis conformément au référentiel publié par l'IASB et au référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2017.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2017 est disponible à la rubrique Interprétations et normes IAS/IFRS, sur le site suivant :

<https://www.efrag.org/Endorsement>

Les états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à leur juste valeur par contrepartie des autres éléments du résultat global et des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS requiert l'utilisation de certaines estimations comptables dont les principales sont décrites en note 4.5.6.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont exposées ci-après.

Ces méthodes sont identiques à celles utilisées par le Groupe au 31 décembre 2017, à l'exception des normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union

européenne et applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Modification d'IAS 7 : initiative concernant les informations à fournir.
- Modification d'IAS 12 : comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes.
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016.

Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer de manière anticipée les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union européenne qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 et sur les exercices suivants, à savoir :

- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients.
- Clarification d'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec les clients.
- IFRS 9 – Instruments financiers.
- Modifications d'IFRS 4 – Application d'IFRS 9 et d'IFRS 4.
- IAS 40 – Transferts d'immeubles de placement.
- Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016.
- Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée.
- IFRS 16 – Contrats de location.
- Interprétation IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux.

Le Groupe a commencé à apprécier les éventuels effets induits par la première application de ces nouvelles normes IFRS.

Concernant IFRS 15, pour faire suite à la préparation et à la documentation des travaux sur cette norme, les analyses menées vont conduire le Groupe à augmenter le chiffre d'affaires de l'ordre de +1,3 % en contrepartie, d'une part, d'une hausse des charges externes et d'autre part, d'une baisse des autres produits. Il n'y aura pas d'impact sur le ROC du Groupe.

Concernant IFRS 16, le Groupe a fait l'acquisition en 2017 d'un outil afin de valoriser et d'apprécier les impacts de la norme. Ce projet se poursuivra jusqu'à fin 2018. Le Groupe est en cours d'identification et d'analyse des contrats afin de collecter les informations nécessaires pour être prêt à l'application de cette nouvelle norme.

4.5.3.2 Consolidation et regroupement d'entreprises

4.5.3.2.1 Périmètre de consolidation

Les filiales sont toutes les entités que le Groupe contrôle. Le Groupe a le contrôle lorsqu'il :

- détient le pouvoir sur l'entité ;
- est exposé, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité ;
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales dans lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale. Ce contrôle est présumé dans les cas où le Groupe détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de ses filiales, plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les intérêts non contrôlant sont déterminés sur la base du pourcentage d'intérêt.

Les sociétés sous contrôle conjoint, ainsi que les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. L'activité de ces entités est présentée distinctement dans notre résultat consolidé, sur une ligne dédiée, avant le résultat net.

Les sociétés entrent dans le périmètre de consolidation à la date à laquelle leur contrôle est transféré au Groupe, et en sortent à la date à laquelle le Groupe cesse d'exercer un contrôle sur elles.

Les acquisitions de filiales sont constatées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'une acquisition est composé de la juste valeur des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur à la date de l'acquisition. Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, et ceci quel que soit le montant des intérêts minoritaires. L'excédent du coût d'acquisition sur les intérêts du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels enregistrés constitue le Goodwill (note 4.5.19). À l'inverse, si la quote-part des actifs, passifs et passifs éventuels en juste valeur dépasse le coût d'acquisition, cet excédent est immédiatement enregistré en compte de résultat.

Les intérêts des actionnaires non contrôlant sont présentés au bilan dans une catégorie spécifique des autres éléments du résultat global. Le montant de leur quote-part dans le résultat net consolidé est présenté séparément dans le compte de résultat.

Les soldes et transactions intragroupe, incluant les profits et pertes mais aussi les dividendes, sont éliminés en consolidation.

Le Groupe est composé de Vetoquinol SA et de ses filiales. Il détient une entreprise sous contrôle conjoint (joint-venture), Vetoquinol Japan, qui est consolidée par mise en équivalence.

Le périmètre des sociétés du Groupe est présenté en note 4.5.44 « Sociétés du Groupe ».

4.5.3.3 Regroupements d'entreprises

Pour les regroupements d'entreprises intervenus à compter du 1^{er} janvier 2004, en conformité avec IFRS 1, le Groupe a appliqué la méthode dite de l'acquisition telle que décrite dans IFRS 3. À compter du 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique IFRS 3 révisée.

Les frais d'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, supportés du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

À l'intérieur d'un délai d'un an, à compter de la date d'acquisition :

- les changements de juste valeur liés à des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition entraînent l'ajustement du coût du regroupement ;
- les changements de cette juste valeur explicitement liés à des événements postérieurs à la date d'acquisition sont comptabilisés en résultat ;
- au-delà de cette période, tout ajustement de prix du regroupement d'entreprises est constaté en résultat.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

4.5.3.4 Conversion en monnaies étrangères

4.5.3.4.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie de présentation de la société.

4.5.3.4.2 Transactions, actifs et passifs

Dans les sociétés du Groupe, les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture.

Les éléments non monétaires sont convertis en utilisant le taux historique à la date de la transaction lorsqu'ils sont évalués au coût historique, et en utilisant le taux à la date de la détermination de la juste valeur lorsqu'ils sont évalués à la juste valeur.



Les différences de change qui résultent de ces opérations sont inscrites au compte de résultat sauf :

- celles liées à un gain ou à une perte reconnus directement dans les autres éléments du résultat global, qui sont comptabilisées dans les capitaux propres, et ;
- celles naissant de la conversion d'un investissement net dans une filiale, qui sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et prises en résultat lors de la vente de l'investissement.

4.5.3.4.3 Conversion des états financiers des sociétés du Groupe

Les états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies fonctionnelles différentes de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation comme suit :

- les actifs et passifs sont convertis au taux de clôture à la date de chaque bilan ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours de change annuel moyen ou au cours de change en vigueur à la date de la transaction pour les transactions significatives ;
- toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte dans les autres éléments du résultat global.

4.5.3.5 Reconnaissance du revenu

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe.

Le revenu est constitué par les ventes de biens à des tiers, déduction faite des remises commerciales ou rabais pour quantités consentis aux clients finaux ainsi que des escomptes financiers, et après élimination des ventes intragroupe.

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de biens est comptabilisé lorsque l'ensemble des conditions suivantes a été satisfait :

- l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ;
- l'entreprise a cessé d'être impliquée dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés ;
- le montant des produits des activités économiques associés à la transaction ira à l'entreprise ;
- les coûts encourus ou à encourir concernant la transaction peuvent être évalués de façon fiable.

4.5.3.6 Information sectorielle – IFRS 8

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion interne communiquée au Comité de direction Groupe, principal décideur opérationnel du Groupe. Les secteurs opérationnels sont suivis individuellement en termes de reporting interne.

Les secteurs opérationnels du Groupe sont les secteurs géographiques.

Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particu-

lier, et qui est exposé à des risques et à une rentabilité différents des risques et de la rentabilité des autres environnements économiques dans lesquels le Groupe opère.

L'organisation mondiale du Groupe est partagée en trois zones déterminées selon la localisation des actifs et des opérations du Groupe :

- Europe ;
- Amériques ;
- Asie/Pacifique, distributeurs et reste du monde.

Il existe également deux secteurs marketing que sont les animaux de compagnie et les animaux de rente mais ces derniers ne peuvent pas être considérés comme un secteur opérationnel à présenter distinctement pour les raisons énumérées ci-dessous :

- nature des produits : la plupart des secteurs thérapeutiques sont communs aux animaux de compagnie et aux animaux d'élevage (antibiotiques, antiparasitaires, etc.) ;
- procédés de fabrication : les chaînes de production sont communes aux deux secteurs et il n'y a pas de différenciation significative des sources d'approvisionnement ;
- type ou catégorie de clients : la distinction se fait entre canal vétérinaire et OTC (grand public) ;
- méthodes de distribution : les principaux canaux de distribution dépendent de la législation du pays plus que du secteur marketing. Les forces de ventes peuvent être, dans certains cas, communes aux deux secteurs marketing ;
- nature de l'environnement réglementaire : les organismes autorisant la mise sur le marché sont identiques quelles que soient les espèces.

C'est la raison pour laquelle le Groupe ne communiquera que sur les secteurs géographiques.

Les prix de transfert entre les régions sont les prix qui auraient été fixés dans des conditions de concurrence normale, comme pour une transaction avec des tiers.

4.5.3.7 Résultat par action

Le calcul du résultat de base par action est effectué en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ajusté du nombre d'actions propres détenu.

Le résultat net dilué par action prend en compte les équivalents actions ayant un effet potentiellement dilutif et ne prend pas en compte les équivalents actions n'ayant pas d'effet dilutif.

4.5.3.8 Avantages au personnel

4.5.3.8.1 Obligations en matière de retraites et autres avantages au personnel à long terme

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies : Vetoquinol verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraites et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les paiements de Vetoquinol sont constatés en charges de la période sur laquelle ils sont liés.

Régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi : le passif inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture.

Les montants des engagements correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ à la retraite, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Les gains et les pertes actuariels liés aux retraites et avantages post-emploi, découlant d'ajustements liés à des modifications d'hypothèses actuarielles et à l'expérience, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global net d'impôts différés au cours de la période dans laquelle ils surviennent.

4.5.3.8.2 Paiements en actions

Néant.

4.5.3.9 Contrats de location

4.5.3.9.1 Contrats de location simple

Les paiements effectués au titre d'un contrat de location simple sont enregistrés en charge dans le compte de résultat, sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

4.5.3.9.2 Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement significatifs pour lesquels le Groupe est preneur sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux au plus faible de la juste valeur du bien loué et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location (au taux d'intérêt implicite du contrat). Les paiements sont ventilés entre charges financières et amortissements de la dette. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre des contrats de location financement sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du bail si celle-ci est inférieure.

4.5.3.10 Immobilisations incorporelles

4.5.3.10.1 Goodwill

Le Goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Pour l'évaluation initiale du Goodwill, voir le chapitre 4.5.3.3.

Selon IAS 36, les Goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie aux fins de réalisation des tests de dépréciation décrits en note 4.5.3.12. Le Goodwill est soumis au minimum à un test annuel – et plus fréquemment s'il existe des indicateurs de perte de valeur – et est comptabilisé à son coût, déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur ne sont pas réversibles.

4.5.3.10.2 Frais de R & D

Selon IAS 38, les frais de recherche sont comptabilisés en charges et les frais de développement interne sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des six critères définis par la norme IAS 38 est satisfait. En raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de R & D, les critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis avant l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché des médicaments.

Les paiements effectués pour l'acquisition séparée de travaux de recherche et développement sont comptabilisés en tant qu'"Autres Actifs incorporels" dès lors qu'ils répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle, c'est-à-dire dès lors qu'il s'agit d'une ressource contrôlée, dont Vetoquinol attend des avantages économiques futurs et qui est identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux. En application du paragraphe 25 de la norme IAS 38, le premier critère de comptabilisation, relatif à la probabilité des avantages économiques futurs générés par l'immobilisation incorporelle, est présumé atteint pour les travaux de recherche et développement lorsqu'ils sont acquis séparément. Dans ce cadre, les montants versés à des tiers sous forme de paiement initial ou de paiements d'étapes relatifs à des spécialités pharmaceutiques n'ayant pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché sont comptabilisés à l'actif. Ces droits sont amortis linéairement, à partir de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, sur leur durée d'utilité.

Les versements liés à des accords de recherche et développement portant sur l'accès à des technologies ou à des bases de données ainsi que les paiements concernant l'acquisition de dossiers génériques sont également immobilisés. Ils sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif incorporel.

Les accords de sous-traitance et les dépenses au titre de contrats de services de recherche et de développement ou les paiements relatifs à des collaborations continues en matière de recherche et développement mais qui demeurent indépendants du résultat de ces dernières, sont comptabilisés en charges tout au long des périodes au cours desquelles les services sont reçus.

4.5.3.10.3 Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur valeur historique et sont systématiquement amorties sur leur durée d'utilité, à l'exception de certaines marques (ex : Equistro®...) qui ont une durée d'utilité indéfinie ; un test d'impairment est pratiqué au minimum annuellement pour valider qu'il n'y a pas de dépréciation à pratiquer.

Les durées d'amortissement sont homogènes au sein du Groupe :

Catégories	Mode	Durée
Concessions et brevets	Linéaire	5 à 15 ans
Programmes informatiques	Linéaire	3 à 5 ans
Marques	Linéaire	7 à 10 ans
Produits et/ou AMM	Linéaire	10 à 15 ans
Autres dont relations clients	Linéaire	10 ans



4.5.3.11 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (initialement pour leur prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires et les frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production, diminué des amortissements. L'amortissement linéaire est considéré comme l'amortissement économiquement justifié. La méthode de réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le Groupe. Les terrains ne sont pas amortis. Les durées d'amortissement pratiquées par le Groupe pour les immobilisations corporelles amortissables sont les suivantes :

Catégories	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	15 à 40 ans
Agencements	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel d'exploitation	Linéaire	6 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel de recherche	Linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	8 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	Linéaire	5 ans

4.5.3.12 Dépréciation d'actifs

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, le Groupe apprécie s'il existe un quelconque indice qu'un actif peut avoir subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, le Groupe estime la valeur recouvrable de l'actif. De plus, le Groupe teste annuellement la dépréciation d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou une immobilisation incorporelle qui n'est pas encore prête à être mise en service, en comparant sa valeur comptable à sa valeur recouvrable.

Une dépréciation est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif représente sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Aux fins de l'évaluation d'une dépréciation, les actifs sont regroupés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le moins élevé générant des flux de trésorerie indépendants. Les UGT définies pour le Groupe Vetoquinol sont les entités juridiques suivantes : USA, Canada, France, Royaume-Uni, Belgique, Suisse, République tchèque, Autriche, Pologne, Irlande, Allemagne, Italie, Inde, Scandinavie, Asie et Australie.

Pour les actifs non financiers (autres que Goodwill) ayant subi une perte de valeur, la reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture annuelle ou intermédiaire. Les pertes de valeur sont imputées en priorité sur le Goodwill. L'excédent non imputé est affecté aux actifs rattachés à l'UGT.

4.5.3.13 Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur (valeur de marché).

4.5.3.14 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers sont essentiellement composés de dépôts et cautionnements versés, considérés comme des créances, et à ce titre, évalués au coût amorti. Ils sont non matériels au niveau du Groupe.

4.5.3.15 Instruments financiers dérivés

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, le Groupe est parfois amené à souscrire des instruments dérivés. L'utilisation de ces instruments est exclusivement réalisée au sein de la trésorerie centralisée au siège du Groupe et a pour objet de couvrir les risques.

En ce qui concerne la couverture du risque de change, ces contrats consistent essentiellement en achat de contrat à terme, à horizon de moins d'un an. Les instruments de couverture du risque de taux utilisés sont principalement des swaps.

Pour les opérations de couverture, le Groupe applique les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de comptabilité de couverture : les instruments financiers dérivés sont comptabilisés au bilan à la juste valeur à la clôture, et en fonction de la qualification de la couverture :

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans un compte de capitaux propres « réserve de couverture de flux de trésorerie », et reprise en résultat au fur et à mesure que le risque couvert se réalise (pour la part efficace de la couverture, la part inefficace étant comptabilisée au compte de résultat) ;
- pour les opérations de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur du dérivé est comptabilisée en compte de résultat, de même que la variation de la juste valeur de l'élément couvert.

À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché.

La note 4.5.4.1 ci-après donne des explications quantitatives sur l'utilisation de ces instruments.

4.5.3.16 Stocks

Les stocks sont enregistrés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

Le coût des produits en cours de production et des produits finis détenus en stocks inclut les matières premières, la main-d'œuvre directe et une portion des charges de production variables et fixes, celles-ci étant affectées sur la base des capacités opérationnelles normatives.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cadre normal de l'activité, diminué des coûts d'achèvement et des frais commerciaux, et également aux perspectives de consommation future compte tenu des dates de péremption des produits.

4.5.3.17 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à la juste valeur de la trésorerie à recevoir. Compte tenu des pratiques commerciales du Groupe, celle-ci est généralement égale à la valeur nominale de la créance. Les créances sont ensuite comptabilisées déduction faite des provisions pour dépréciation qui sont constituées après une analyse individuelle du risque de non-recouvrement.

En cas de défaut de l'analyse individuelle, le Groupe applique alors une procédure de provisionnement systémique. Les créances supérieures à 180 jours et inférieures à 360 jours sont provisionnées à 50 % ; au-delà de 360 jours, les créances sont provisionnées à 100 %.

4.5.3.18 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les soldes bancaires, les placements et les équivalents de trésorerie et est comptabilisée à la juste valeur.

Il s'agit de placement à court terme et/ou de placement liquide et aisément convertible en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques de variation de valeur (garantie du capital).

4.5.3.19 Dettes financières

Les dettes financières comprennent essentiellement les emprunts auprès des établissements de crédit et les concours bancaires courants.

Les emprunts sont comptabilisés à leur coût amorti, net des coûts de transaction encourus.

Les emprunts dont le règlement intervient à moins d'un an sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants.

Pour les emprunts correspondant aux retraitements des contrats de locations financières, le capital emprunté correspond à la valeur d'origine des biens acquis en location financement, laquelle figure en immobilisations corporelles.

Les charges d'intérêts sont comptabilisées en charges de l'exercice lorsqu'elles sont encourues.

4.5.3.20 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable ni le résultat fiscal. Lors de la comptabilisation initiale du Goodwill aucun impôt différé passif n'est comptabilisé.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur, qui permettra d'imputer les différences temporelles, est probable.

4.5.3.21 Provisions

Les provisions sont constatées lorsque le Groupe est tenu par une obligation actuelle (légale ou implicite) résultant d'événements passés ; il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation ; et le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration englobent les pénalités de résiliation de contrats de location et les indemnités de fin de contrat de travail. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

4.5.3.22 Actifs non courants destinés à être vendus

Néant.

4.5.3.23 Subventions publiques

Les subventions publiques sont comptabilisées lorsqu'il existe une assurance raisonnable que le Groupe remplira les conditions attachées à la subvention, et que la subvention sera reçue.

Quand le montant est significatif, les subventions attachées à des actifs (subventions d'investissement) sont présentées en produit différé au passif, puis rapportées au compte de résultat, sur une base systématique, pendant la durée de vie utile de l'actif.

Les subventions dites « d'exploitation » sont comptabilisées au compte de résultat dans la rubrique « autres produits d'exploitation », sur une base systématique sur les périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts qu'elles sont destinées à compenser.

4.5.3.24 Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires du Groupe sont enregistrées en dettes sur la période pendant laquelle elles ont été autorisées par les actionnaires.

4.5.4 Gestion du risque financier

4.5.4.1 Gestion du risque de change

Le Groupe centralise le risque lié aux variations des cours des devises étrangères sur les filiales ayant un site industriel et le plus largement possible sur la maison mère, Vetoquinol SA, en s'assurant que les filiales de distribution facturent et soient facturées dans leur devise de fonctionnement.

Ainsi, les filiales de distribution ne sont pas exposées au risque de change. Au niveau de Vetoquinol SA, une centralisation des flux en devises est effectuée et des instruments financiers de couverture peuvent être mis en place. Ces instruments ont le plus souvent un terme inférieur à un

an et il n'existe pas d'instrument en cours à la date de clôture. Pour cette raison, les modalités prévues par la norme IAS 39 en matière de couverture n'ont pas trouvé à s'appliquer au 31 décembre 2017 ni au 31 décembre 2016. Dans le cas où Vetoquinol serait amené à constater des gains et pertes liés à ces instruments, ils seraient comptabilisés en résultat financier.

Le groupe est acheteur d'USD (environ 10 MUSD par an) pour les opérations commerciales. Il a cependant une encaisse d'USD qu'il conserve pour une utilisation ultérieure. Les autres monnaies sont vendues le plus souvent sur le marché en SPOT.

Comme décrit avant, le risque de change lié à l'activité des filiales n'implique essentiellement qu'un risque de variation du compte de résultat consolidé.

Sur la base des comptes établis à fin 2017 et uniquement pour les filiales étrangères, une appréciation de l'euro de 10 % par rapport à toutes les autres devises aurait généré une baisse de chiffre d'affaires consolidé de 18,4 M€ (2016 : 18,1 M€) et une baisse du résultat opérationnel consolidé de 2,2 M€ (2016 : 2,0 M€).

À l'inverse, une baisse de l'euro de 10 % par rapport aux autres monnaies aurait généré une hausse de chiffre d'affaires de 22,5 M€ (2016 : 22,1 M€) et une hausse du résultat opérationnel consolidé de 2,7 M€ (2016 : 2,4 M€).

Du fait de ventes en devises étrangères, la société court un risque de change entre la date de facturation et entre la date d'encaissement en devises et la vente de devises sur le marché.

Les gains ou pertes de change, ainsi que l'éventuel résultat des opérations de couverture sont comptabilisés dans le résultat financier. La plupart de ces transactions sont souscrites et soldées dans l'année, sur des périodes très courtes, ce qui explique qu'il n'y a pas de montant enregistré au bilan aux dates de clôture.

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change (IFRS 7), basée sur les montants notionnels est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	EUR	USD	CAD	GBP	INR	PLN	BRL	AUD	CHF	Autres	Total monnaies
31 déc. 2017											
Créances clients	29 617	8 944	5 774	4 899	3 514	1 716	1 514	861	493	2 924	60 255
Perte de valeur des créances clients	(1 877)	(35)	(2)	-	(325)	(454)	(29)	(190)	(67)	(93)	(3 072)
Total clients	27 740	8 908	5 772	4 899	3 189	1 262	1 485	671	426	2 830	57 183
Paiements versés d'avance	533	121	207	-	8	7	12	-	-	73	960
Charges constatées d'avance	465	303	1 037	119	57	135	8	1	5	196	2 326
Créances sur l'État	6 370	-	255	-	490	29	760	6	2	290	8 202
Autres créances d'exploitation	1 178	104	-	34	-	21	143	-	1	-	1 482
Créances diverses	587	-	11	-	75	149	13	-	53	11	899
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total autres débiteurs	9 133	528	1 510	153	630	342	935	7	61	570	13 869
Fournisseurs et autres créditeurs	44 604	7 601	8 047	2 928	3 664	2 570	864	331	318	1 072	71 999
Total fournisseurs et autres créditeurs	44 604	7 601	8 047	2 928	3 664	2 570	864	331	318	1 072	71 999
Exposition bilancielle brute	(7 732)	1 835	(764)	2 125	155	(966)	1 556	347	169	2 328	(947)

<i>En milliers d'euros</i>	EUR	USD	CAD	GBP	INR	PLN	BRL	AUD	CHF	Autres	Total monnaies
31 déc. 2016											
Créances clients	31 557	10 654	5 883	6 130	4 444	1 399	2 177	598	510	3 222	66 574
Perte de valeur des créances clients	(1 291)	(34)	(2)	(13)	(343)	(399)	(30)	(182)	(48)	(66)	(2 408)
Total clients	30 266	10 619	5 881	6 117	4 101	1 000	2 147	417	462	3 156	64 166
Paiements versés d'avance	246	474	36	-	22	6	55	18	-	20	877
Charges constatées d'avance	352	16	1 051	101	69	143	5	1	7	193	1 938
Créances sur l'État	5 938	-	-	-	86	85	882	24	-	716	7 733
Autres créances d'exploitation	322	57	17	-	-	21	103	-	-	-	522
Créances diverses	685	-	12	-	75	151	6	-	101	5	1 035
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total autres débiteurs	7 543	547	1 116	101	253	408	1 052	43	108	934	12 105
Fournisseurs et autres créditeurs	43 543	7 643	9 291	3 755	2 947	2 268	1 130	454	343	1 422	72 797
Total fournisseurs et autres créditeurs	43 543	7 643	9 291	3 755	2 947	2 268	1 130	454	343	1 422	72 797
Exposition bilancielle brute	(5 734)	3 524	(2 294)	2 463	1 406	(860)	2 068	6	227	2 668	3 473

4.5.4.2 Gestion du risque de taux

La politique générale du Groupe en matière de risque d'intérêt est de gérer globalement le risque de taux en utilisant des swaps. En application des dispositions de la norme IAS 39, lorsque les conditions de la comptabilité de couverture sont remplies, le Groupe en applique les modalités. Lorsque celles-ci ne sont pas remplies, ou lorsque les enjeux ne sont pas significatifs, comme cela a été le cas ces dernières années, les dérivés sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur, toute variation de celle-ci étant comptabilisée au compte de résultat, conformément aux dispositions de la norme IAS 39.

L'exposition du Groupe au risque de taux est en général peu significative et concerne essentiellement deux postes du bilan : les dettes financières et la trésorerie.

À fin décembre 2017, 99,6 % de la dette financière du Groupe (incluant les concours bancaires courants) portait intérêt à taux fixe (2016 : 99,7 %). Les engagements à taux variable représentaient un total de 0,1 M€ au 31 décembre 2017 (2016 : 0,1 M€). Les derniers emprunts souscrits pour 41 M€ suite à l'acquisition de Bioniche ont été swapés en 2014.

Les placements souscrits par le Groupe (DAT auprès de grandes banques) sont à taux fixes.

Sur la base des comptes à fin 2017, une hausse de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu pour conséquence une hausse du résultat de 739 K€ (hausse du résultat de 676 K€ en 2016).

4.5.4.3 Gestion du risque de liquidité

La trésorerie du Groupe – hors concours bancaires – s'élève à 113,0 M€ au 31 décembre 2017 (2016 : 103,3 M€), est composée de liquidités, de Dépôt À Terme (DAT) portant intérêt à taux fixes assimilés à des équivalents de trésorerie auprès de grandes banques de réseau à hauteur de 38,9 M€ (2016 : 35,7 M€).

Durant l'année 2017, le Groupe a dégagé une capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts de 55,3 M€ vs 54,9 M€ l'année précédente.

Pour financer l'acquisition de Bioniche, Vetoquinol a signé, en avril 2014, deux conventions de crédit avec deux banques portant sur deux prêts à moyen terme de 20,5 M€ chacun.

Un premier emprunt est assorti d'une clause de covenant financier que Vetoquinol s'est engagé à respecter. Au cours des années 2016 et 2017, le Groupe a respecté ce covenant financier défini de la manière suivante : Dette nette consolidée/Fonds propres consolidés < 1.

Un second emprunt est assorti d'une clause de covenants financiers que Vetoquinol s'est engagé à respecter. Au cours des années 2016 et 2017, le Groupe a respecté ces covenants financiers définis de la manière suivante : dette nette consolidée/fonds propres consolidés < 1 et maintien de la majorité des droits de vote de la société Soparfin dans les Assemblées générales de Vetoquinol.

Compte tenu de la situation financière à la date du 31 décembre 2017, le Groupe estime ne pas présenter de risque de liquidité. Au 31 décembre 2017, la trésorerie du Groupe permet largement de faire face aux échéances financières à moins d'un an. L'endettement financier net s'élève à - 97,5 M€ au 31 décembre 2017 par rapport à un endettement financier net de - 78,1 M€ au 31 décembre 2016.

Le recouvrement des créances clients et des liquidités est assuré localement par chacune des filiales du Groupe. La Direction financière du Groupe procède à un reporting permanent des mouvements de trésorerie des filiales afin d'affiner les positions nettes du Groupe et de maintenir la capacité du Groupe à faire face à ses engagements financiers.

4.5.4.4 Gestion du risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Pour le Groupe, ce risque ne peut provenir que des créances commerciales. En effet, en ce qui concerne les placements, le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides et sécurisés. Étant donné les caractéristiques des DAT utilisés, la Direction ne s'attend pas à ce qu'une contrepartie bancaire fasse défaut.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe distribue aujourd'hui ses produits dans plus d'une centaine de pays dans le monde en s'appuyant sur ses filiales dans 23 pays et un réseau de 100 partenaires distributeurs.

Dans certaines zones géographiques, un phénomène de concentration des grossistes et/ou des centrales d'achat pourrait avoir comme conséquence une révision des marges du Groupe suite à la renégociation de ces contrats. Ce risque paraît cependant limité, le Groupe étant suffisamment important et diversifié géographiquement et par produit pour ne pas subir de telles pressions. À titre d'illustration, le grossiste répartiteur le plus important du Groupe représente 5,1 % du chiffre d'affaires consolidé 2017 (2016 : 5,7 %).

Les clients ne satisfaisant pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions que dans le cas où ils règlent d'avance leurs commandes.

Les ventes de biens sont assorties de clause de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique. La valeur comptable des actifs financiers du Groupe représente l'exposition maximale au risque de crédit soit 65,8 M€ au 31 décembre 2017 (2016 : 70,2 M€).



4.5.5 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers, du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'administration aidé par la Direction générale prête attention au nombre et à la diversité des actionnaires, au rendement des capitaux propres et au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

Occasionnellement, le Groupe achète ses propres actions sur le marché. Le rythme de ces achats dépend des cours

sur le marché. Ces actions sont principalement utilisées dans le cadre des programmes d'attribution d'options et d'actions gratuites. Les décisions d'achat et de vente sont prises au cas par cas par le Président et/ou le Directeur général. Le Groupe n'a pas de plan défini de rachat d'actions. En dehors de ces pratiques occasionnelles, le Groupe dispose d'un contrat de liquidités (cf. note 4.5.28). Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié sa politique en matière de gestion du capital.

4.5.6 Information sur les jugements et estimations

La préparation des états financiers requiert, de la part de la direction, l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges ainsi que sur les informations sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations réalisées et les hypothèses sous-jacentes retenues sont estimées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances actuelles et des prévisions. En conséquence, les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes, portent en particulier sur :

- le montant des provisions pour créances clients et les provisions pour remises de fin d'année ;
- la durée du cycle de vie des produits ;
- le montant des provisions pour restructuration, environnementaux et litiges ;
- la valorisation des Goodwill, des actifs incorporels et corporels acquis ainsi que leur durée de vie estimée ;
- les engagements liés aux retraites.

4.5.7 « Regroupements d'entreprises »/Business combinations

4.5.7.1 Business combinations intervenu en 2017

Vetoquinol a racheté, le 22 mars, les produits de la société autrichienne VetCom-pharma GmbH, opération qui lui permet d'étoffer sa gamme de produits d'aide à la reproduction chez les bovins et les porcins, en Europe dans un premier temps. Aucun effectif ou site industriel n'a été repris dans le cadre de cette acquisition, financée en cash. Compte tenu de la nature de l'opération, des informations complémentaires pourront être obtenues dans le

cadre de la finalisation de l'affectation du prix d'acquisition pendant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition et pourront nous conduire à revoir certains éléments de l'allocation du prix d'acquisition de Vetcom. Au 31 décembre 2017, l'affectation du prix d'acquisition est en cours ; hors les éléments d'actifs et de passifs facilement identifiables (actifs corporels, stocks, créances et dettes) l'ensemble de l'écart d'acquisition est comptabilisé dans le Goodwill.

En milliers d'euros	TOTAL
Acquisition des produits de la société Vetcom en mars 2017*	1 800
Valeur totale des actifs	242
Valeur des produits identifiés à date	0
GOODWILL AU 31/12/2017	1 558

(*) Un complément de prix de 0,35 M€ sera décaissé dans les 12 à 24 mois, d'où un décaissement au titre de l'année 2017 d'1,56 M€.

4.5.7.2 Rapprochement du coût d'acquisition avec le décaissement mentionné dans le TFT

En milliers d'euros	TOTAL
Coût d'acquisition des produits de la société Vetcom	1 800
Complément de prix non encore versé	350
VALEUR INSCRITE DANS LE TFT AU 31/12/2017	1 450

4.5.8 Secteurs opérationnels – IFRS 8

Sur les exercices 2017 et 2016, le chiffre d'affaires est intégralement généré par la vente de produits vétérinaires.

4.5.8.1 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2017

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	269 389	141 268	33 581	444 238
Revenus intersectoriels	(73 492)	(18 536)	(36)	(92 064)
Total revenus externes	195 897	122 732	33 545	352 173
Résultat opérationnel courant	29 222	12 994	3 798	46 014
Autres produits et charges opérationnels	(101)	(181)	(78)	(360)
Résultat opérationnel	29 121	12 813	3 720	45 654
Résultat financier – net				(2 337)
Résultat avant impôts				43 317
Impôt sur les résultats				(8 365)
Résultat après impôts				34 952
Quote-part de résultat des mises en équivalence				(114)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ				34 838

Le Groupe Vetoquinol suit également les ventes par zone de destination ou marché final (zone géographique).

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par zone géographique				
Revenus	230 160	148 250	65 828	444 238
Revenus intersectoriels	(58 333)	(27 301)	(6 430)	(92 064)
TOTAL REVENUS EXTERNES	171 827	120 949	59 397	352 173

4.5.8.2 Résultat des secteurs opérationnels de l'exercice 2016

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par implantation des actifs				
Revenus	266 158	135 498	30 444	432 101
Revenus intersectoriels	(65 835)	(15 874)	(37)	(81 747)
Total revenus externes	200 323	119 624	30 407	350 354
Résultat opérationnel courant	28 642	11 374	2 057	42 072
Autres produits et charges opérationnels	(453)	(920)	(698)	(2 071)
Résultat opérationnel	28 188	10 454	1 359	40 002
Résultat financier – net	-	-	-	(200)
Résultat avant impôts	-	-	-	39 802
Impôt sur les résultats	-	-	-	(11 835)
Résultat après impôts	-	-	-	27 967
Quote-part de résultat des mises en équivalence	-	-	-	(137)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	-	-	-	27 830

Le Groupe Vetoquinol suit également les ventes par zone de destination ou marché final (zone géographique).

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
Par zone géographique				
Revenus	231 819	139 911	60 371	432 101
Revenus intersectoriels	(54 328)	(22 490)	(5 019)	(81 747)
TOTAL REVENUS EXTERNES	177 581	117 421	55 352	350 354

4.5.8.3 Autres éléments sectoriels sans impact sur la trésorerie inclus dans le compte de résultat

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
31 décembre 2017				
Dotations aux amortissements	(7 932)	(3 732)	(556)	(12 220)
Dotations et reprises aux provisions	(60)	90	51	81
Pertes de valeur des Goodwill	-	-	-	-
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	(260)	-	-	(260)
31 décembre 2016				
Dotations aux amortissements	(8 002)	(4 788)	(722)	(13 512)
Dotations et reprises aux provisions	(420)	(214)	(312)	(946)
Pertes de valeur des Goodwill	-	-	-	-
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	-	-	-	-

Aucune perte de valeur n'est enregistrée directement dans les autres éléments du résultat global, ni sur l'exercice 2016, ni sur l'exercice 2017.

4.5.8.4 Actifs, passifs et investissements sectoriels

Les actifs et passifs sectoriels présentés ici incluent les impôts différés.

<i>En milliers d'euros</i>	Europe	Amériques	Asie/Pacifique (reste du monde)	Total consolidé
31 décembre 2017				
Actifs	282 056	119 448	42 467	443 970
Passifs	46 450	59 088	2 705	108 243
Acquisition d'actifs	12 955	860	220	14 036
Acquisition d'actifs liés - IFRS 3 - Business combinations	238	-	-	238
31 décembre 2016				
Actifs	267 869	127 217	44 086	439 172
Passifs	49 562	69 026	4 108	122 696
Acquisition d'actifs	10 000	3 654	114	13 768
Acquisition d'actifs liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-

4.5.9 Dépenses de Recherche & Développement

Les dépenses de Recherche & Développement enregistrées en charge sur l'exercice 2017 s'élèvent à 25,5 M€, soit 7,2 % du chiffre d'affaires (2016 : 24,2 M€, soit 6,9 % du chiffre d'affaires).

4.5.10 Autres achats et charges externes

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Sous-traitance générale	3 390	3 010
Locations	6 421	6 524
Entretien	4 284	3 745
Assurances	1 092	1 288
Études et recherches	2 651	1 404
Personnel extérieur à l'entreprise	1 502	1 359
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	15 495	18 391
Publicité, publications, relations publiques	12 756	12 229
Transports de biens et transports collectifs du personnel	7 318	7 294
Déplacements, missions, réceptions	11 730	11 581
Frais postaux et de télécommunications	1 879	1 999
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques...	1 582	1 356
Autres services extérieurs	2 274	2 004
Divers	634	629
TOTAL	73 005	72 814

4.5.11 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Rémunérations	81 656	77 904
Charges sociales (*)	27 172	25 401
Indemnités de fin de contrat de travail	1 299	1 251
Avantages au personnel (note 4.5.30)	611	798
Avantages à long terme au personnel – écarts actuariels comptabilisés au compte de résultat	36	29
Charges liées à l'attribution des stock-options	-	-
Charges liées à l'attribution des actions gratuites	260	-
TOTAL AVANTAGES AU PERSONNEL	111 035	105 382

(*) Le coût de régimes de retraites à cotisations définies est inclus dans le total des charges sociales.

4.5.12 Paiements en action – actions gratuites

Au 31 décembre 2016, il n'y avait aucun plan d'attribution d'actions gratuites et/ou de stock-options. Courant 2017, un nouveau plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place, l'impact de l'application d'IFRS 2 s'élève à 260 K€ sur l'exercice. La valorisation des actions gratuites

s'effectue sur la base du cours en date d'attribution diminuée de la valeur actualisée des dividendes non perçus pendant la période d'acquisition des droits (valorisation selon le modèle Black et Scholes).

4.5.13 Autres produits et charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Subventions d'exploitation	10	7
Subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	11	25
Produits des cessions d'éléments d'actif	596	103
CIR (Crédit d'Impôt Recherche)	4 137	3 865
Autres produits	2 465	2 476
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	7 220	6 477
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	(295)	(152)
Autres charges	(653)	(887)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	(949)	(1 039)
TOTAL	6 271	5 438

Les autres charges intègrent des pertes sur créances à hauteur de 0,1 M€. À fin 2016, les autres charges intégraient des pertes sur créances irrécouvrables à hauteur de 0,3 M€.

Les autres produits se composent de :

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Redevances	1 075	770
Ports refacturés aux clients	487	424
Indemnités	160	93
Remboursement des organismes sociaux	7	33
Autres	735	1 155
TOTAL	2 465	2 476

4.5.14 Autres produits et charges opérationnels

<i>En milliers d'euros</i>	2017	2016
Autres produits opérationnels	1	45
Perte de valeur des incorporels (Canada)	-	(506)
Autres charges opérationnelles	-	(10)
Coûts de restructuration (Australie)	(78)	(698)
Coûts de restructuration (Allemagne)	-	(488)
Coûts de restructuration (UK)	(103)	-
Coûts de restructuration (Canada)	(181)	(413)
TOTAL	(360)	(2 071)

4.5.15 Contrats de location

4.5.15.1 Contrats de location-financement – preneurs

Les contrats de location financement pris par le Groupe Vetoquinol concernaient exclusivement des locations de bâtiments, dont l'ensemble des options d'achat ont été levées au 31 décembre 2014. Il n'y a plus d'engagement depuis le 31 décembre 2014.

4.5.15.2 Contrats de location simple – preneurs

Les contrats de location simple pris par Vetoquinol concernent exclusivement des locations de bâtiments, voitures et matériel informatique.

Les clauses d'indexation sont surtout présentes dans les contrats de location d'immeubles (le loyer étant basé sur un indice du coût de la construction).

Engagements relatifs aux contrats de location simple non résiliables

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Moins d'1 an	5 881	5 896
De 1 à 5 ans	6 999	7 901
Plus de 5 ans	601	520
Paiements minimaux totaux	13 482	14 318
TOTAL DES REVENUS MINIMAUX FUTURS DE SOUS-LOCATION À RECEVOIR	-	-

Charges relatives aux contrats de location simple enregistrées sur l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Paiements minimaux comptabilisés	6 421	6 524
Loyers conditionnels comptabilisés	-	-
Revenus des sous-locations comptabilisés	-	-

4.5.16 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie	414	1 042
Résultat de cession d'équivalents de trésorerie	-	-
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	414	1 042
Intérêts des emprunts et découverts	(369)	(448)
Intérêts sur contrats de location financement	-	-
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(369)	(448)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	45	594

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Gains de change	2 195	2 988
Autres produits	155	7
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	2 350	2 995
Charges financières sur avantages aux salariés	(72)	(85)
Pertes de change	(4 532)	(3 557)
Autres charges	(127)	(146)
AUTRES CHARGES FINANCIÈRES	(4 731)	(3 789)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(2 382)	(794)

4.5.17 Impôts sur le résultat

Pour le calcul des impôts différés des sociétés françaises, le taux d'impôt retenu est de 34,43 % pour l'exercice 2017 (2016 : 34,43 %).

Quand la date de réalisation de la différence temporaire est postérieure à 2018, les impôts différés associés sont alors calculés au taux de 28,92 % et non plus 34,43 %. L'écart avec le taux d'IS final de 25 % n'est pas matériel.

La charge d'impôts sur le résultat s'analyse de la façon suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Charges d'impôt exigible	(12 331)	(12 525)
Produits/(charges) d'impôt différé	3 966	690
TOTAL	(8 365)	(11 835)

Le rapprochement entre l'impôt théorique au taux légal d'imposition en France et l'impôt effectif est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Résultat de la période	34 838	27 830
Retraitement du CIR	(4 091)	(3 810)
Retraitement du Crédit Impôt Apprentissage	-	-
Retraitement de la CVAE	(1 110)	(1 038)
Q-P de résultat des mises en équivalence	114	137
Charges d'impôt	8 365	11 835
Résultat avant impôt, retraité des crédits d'impôts	38 117	34 954
Impôt théorique à 34,43 %	13 124	12 035
Charges non déductibles et produits non imposables	209	(34)
Effet de la variation du taux d'impôt	(2 968)	65
Variations des déficits reportables	(230)	745
Différences de taux sur les sociétés étrangères	(2 707)	(2 222)
Autres impôts (selon IAS12)(*)	1 381	1 434
Effets du taux réduit	(27)	(17)
Impôts sans base (crédits d'impôts, retenues à la sources, etc.)	143	(116)
Divers	(559)	(55)
Impôt effectif	8 365	11 835
Taux d'impôt effectif	21,95 %	33,86 %

(*) Impact engendré par le retraitement des impôts du type CVAE.

Les mouvements d'impôts différés actifs durant l'exercice sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Ouverture	8 952	7 979
Enregistré au compte de résultat	461	481
Enregistré en autres éléments du résultat global	(51)	61
Variations de périmètre	-	-
Reclassements	746	385
Différences de conversion	(452)	45
Clôture	9 656	8 952

Les mouvements d'impôts différés passifs durant l'exercice sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Ouverture	10 834	10 452
Enregistré au compte de résultat	(3 505)	(209)
Enregistré en autres éléments du résultat global	-	-
Variations de périmètre	-	-
Correction des IDP par Goodwill		(266)
Reclassements	746	384
Différences de conversion	(1 120)	473
Clôture	6 954	10 834

Sur l'exercice 2017, le montant des impôts différés actifs non reconnus suite à des déficits fiscaux constatés dans les filiales s'élève à 0,7 M€ (2016 : 1,3 M€).

Conformément à IAS 12 et selon certaines conditions, une entreprise peut compenser ses actifs et passifs d'impôts différés. Cette compensation a été effectuée ci-dessus par l'intermédiaire de la rubrique reclassement.

Les impôts différés nets par nature sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Immobilisations incorporelles	(2 635)	(6 518)
Approche par composants (net)	331	349
Autres différences temporaires (net)	1 987	1 755
Marge interne sur stocks	2 544	2 022
Plus-value interne sur cessions d'immobilisations	-	-
Retraitement de contrats de location financement	(46)	(53)
Avantages au personnel	1 797	1 718
Déficits fiscaux reportables	-	-
Provisions réglementées	(1 253)	(1 149)
Autres (net)*	(22)	(5)
TOTAL	2 702	(1 882)
Dont : Impôts différés actifs	9 656	8 952
Impôts différés passifs	(6 954)	(10 834)

* Dont différences de conversion.

4.5.18 Résultat par action

4.5.18.1 Résultat de base par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (résultat net part du Groupe) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	34 831	27 827
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	11 881 902	11 881 902
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(24 596)	(24 596)
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(984)	(2 838)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 856 322	11 854 468
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (EN €/ACTION)	2,94	2,35

4.5.18.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, affecté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives. Au 31 décembre 2016 il n'y avait aucun élément dilutif. Au 31 décembre 2017, les actions potentielles dilutives comprennent les attributions d'actions gratuites.

	31 déc 2017	31 déc 2016
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires (milliers d'euros)	34 831	27 827
Charges liées aux attributions d'actions gratuites	200	-
Bénéfice utilisé pour le calcul du résultat dilué (milliers d'euros)	35 031	27 827
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation sur la période	11 881 902	11 881 902
Titres d'autocontrôle à la fin de la période (détention directe)	(24 596)	(24 596)
Titre d'autocontrôle à la fin de la période (contrat de liquidité)	(984)	(2 838)
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation retraité sur la période	11 856 322	11 854 468
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites		
Nombre d'actions incluant l'effet dilutif	11 856 322	11 854 468
Résultat net dilué par action (en €/action)	2,96	2,35

4.5.19 Goodwill

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Au 1^{er} janvier		
Valeur brute	78 689	77 364
Valeur nette à l'ouverture	78 689	77 364
Acquisitions liées aux regroupements d'entreprises	1 558	-
Pertes de valeur enregistrées en résultat	-	-
Reclassements / Affectation du Goodwill	-	(266)
Différences de change, net	(4 373)	1 591
Au 31 décembre		
Valeur brute	75 874	78 689
Valeur nette à la clôture	75 874	78 689

4.5.19.1 Tests de pertes de valeur – Valorisation des actifs immobilisés

Conformément aux exigences de la norme IAS 36, un test de dépréciation a été effectué pour toutes les Unités Génératrices de Trésorerie (« UGT ») comprenant des Goodwill.

Les UGT définies pour le Groupe Vetoquinol sont les sociétés suivantes : Vetoquinol États-Unis, Vetoquinol Canada, Vetoquinol France, Vetoquinol Royaume-Uni, Vetoquinol Belgique,

Vetoquinol Suisse, Vetoquinol République tchèque, Vetoquinol Autriche, Vetoquinol Pologne, Vetoquinol Irlande, Vetoquinol Allemagne, Vetoquinol Italie, Vetoquinol Scandinavie, Vetoquinol Inde, Vetoquinol Asie et Vetoquinol Australie.

Le détail des écarts d'acquisition affectés à ces unités génératrices de trésorerie est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Vetoquinol Biowet Pologne	2 282	2 161
Vetoquinol GmbH/Allemagne	1 705	1 705
Vetoquinol Royaume-Uni	396	411
Vetoquinol Irlande	421	421
Vetoquinol Suisse	963	1 050
Vetoquinol Autriche	772	772
Vetoquinol République tchèque	941	890
Vetoquinol USA	23 119	14 483
Vetoquinol Belgique	500	500
Vetoquinol Italie	6 465	6 465
Vetoquinol Scandinavie	1 119	1 153
Vetoquinol Asie	38	44
Vetoquinol Inde	9 274	9 923
Vetoquinol SA France	15 981	13 894
Bioniche	-	19 859
Vetoquinol Australie	1 678	-
Vetoquinol Canada	10 220	4 960
Total	75 874	78 689

La différence de valeur entre 2016 et 2017 provient de l'acquisition de Vetcom et des écarts de conversion pour les Goodwill libellés en devise étrangère.

Au cours de l'exercice 2016, Vetoquinol a décidé de réorganiser les sites de production de son activité Bioniche. Ainsi, l'activité Bioniche ne pouvait plus être reconnue comme une UGT isolée. Sur l'exercice 2017, le Groupe a donc procédé à une réaffectation de ce Goodwill Bioniche à travers les UGT existantes (Canada, USA, France) et aussi par l'affectation d'une partie du Goodwill Bioniche à l'UGT Australie.

La valeur recouvrable des actifs incorporels testés est la valeur d'utilité, déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés. Selon cette méthode, la valeur recouvrable de l'actif est la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa sortie à la fin de la durée d'utilité, déduction faite du besoin en fonds de roulement et de la valeur des autres actifs existant à la date d'établissement du test. Cette valorisation inclut notamment une valeur terminale obtenue en actualisant à l'infini un flux de trésorerie jugé normatif en fin de période de prévision.

Les projections de flux ont été établies sur une période de cinq ans, sur la base du budget prévisionnel de l'exercice 2018 établi par la direction et des hypothèses ci-dessous pour les années 2019 à 2022 :

- Taux de croissance du chiffre d'affaires :
 - Europe de l'Ouest : + 1,2 %,
 - Europe de l'Est : + 1,5 %,
 - Amérique du Nord : + 4 %,
 - Asie : + 6,1 %,
 - Océanie : + 5 %.
- Taux de croissance à l'infini de 1,7 % à 3,4 % en fonction des pays.
- Les autres agrégats ont été établis à partir de la structure de coûts constatée sur le dernier budget prévisionnel connu à la date du test (par exemple, taux de marge du budget prévisionnel 2018 appliqué aux années 2019 et suivantes pour le test réalisé au 31 décembre 2017), retraités des éléments non récurrents.
- Le taux d'actualisation varie suivant les pays de 5,8 % à 7,7 %.

Sur les deux dernières années, aucune charge de dépréciation (impairment) n'a été constatée.

Aucune autre perte de valeur n'a été constatée, sur les autres UGT ou sur les immobilisations incorporelles et corporelles.

De la même manière, un test d'impairment a été réalisé pour la marque Equistro, actif incorporel ayant une durée de vie illimitée, en retenant un taux de croissance du chiffre d'affaires de 1,7 % à l'infini et un taux d'actualisation de 5,8 %. Sur la base de ce test d'impairment, aucune perte de valeur n'a été constatée.

Les analyses de sensibilité réalisées en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 1 % ne mettent pas en évidence d'écarts négatifs, ni à fin 2017, ni à fin 2016.

4.5.20 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros

	Concessions, licences et brevets	Programmes informatiques	Marques	Autres	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2015					
VALEUR BRUTE COMPTABLE	16 056	16 312	14 166	56 908	103 442
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(13 658)	(13 065)	(267)	(29 197)	(56 187)
VALEUR NETTE	2 398	3 247	13 900	27 711	47 255
Acquisitions	220	3 819	-	18	4 057
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-
Cessions	-	(15)	-	-	(15)
Reclassements	132	66	-	(108)	90
Dotations aux amortissements	(556)	(703)	(16)	(4 389)	(5 665)
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-
Différences de change, net	152	36	31	601	820
AU 31 DÉCEMBRE 2016					
VALEUR BRUTE COMPTABLE	16 432	20 027	14 207	58 227	108 894
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(14 087)	(13 578)	(293)	(34 395)	(62 353)
VALEUR NETTE	2 345	6 450	13 914	23 833	46 541
Acquisitions	1 098	1 454	-	105	2 658
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	238	-	-	-	238
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-
Cessions	-	(3)	-	-	(3)
Reclassements	3 164	(3 324)	-	-	(159)
Dotations aux amortissements	(528)	(814)	(985)	(1 842)	(4 169)
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-
Différences de change, net	(91)	(33)	(275)	(2 194)	(2 592)
AU 31 DÉCEMBRE 2017					
VALEUR BRUTE COMPTABLE	20 558	17 855	13 867	53 018	105 297
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(14 332)	(14 125)	(1 213)	(33 115)	(62 785)
VALEUR NETTE	6 226	3 730	12 654	19 903	42 512

4

Les marques incluent principalement la marque Equistro pour une valeur de 8 863 K€, qui est une immobilisation à durée de vie indéfinie et à ce titre non amortie.

La colonne « Autres » à fin 2017 est principalement constituée des éléments incorporels suivants :

- des produits ophtalmiques achetés en 2008 à Vetcom (Canada) pour un montant de 647 K€ (2016 : 730 K€),
- un contrat d'exclusivité sur la distribution des produits Zylkène pour un montant de 2 485 K€ (2016 : 3 010 K€),

- des listes de produits valorisés lors de l'achat d'Ascort Chimici pour 278 K€ (2016 : 556 K€),
- des listes de produits valorisés lors de l'achat de la division santé animale de Wockhardt pour 1 876 K€ (2016 : 2 559 K€),
- des listes de produits valorisés lors de l'achat de Farmagricola pour 168 K€ (2016 : 252 K€),
- des listes de produits et clients valorisés lors de l'achat de la division santé animale de Bioniche pour 13 956 K€ (2016 : 16 228 K€).

4.5.21 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	Total
AU 31 DÉCEMBRE 2015						
VALEUR BRUTE COMPTABLE	3 841	72 786	58 480	15 176	3 817	154 098
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(830)	(48 920)	(41 512)	(12 091)	-	(103 353)
VALEUR NETTE	3 011	23 865	16 968	3 084	3 817	50 745
Augmentations	6	719	2 338	1 144	5 503	9 711
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-	-
Cessions	(290)	(172)	(104)	(54)	-	(620)
Dotations aux amortissements	(52)	(3 383)	(3 691)	(1 363)	-	(8 488)
Différences de change, net	301	478	486	54	120	1 440
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-
Reclassements	-	2 716	2 038	596	(5 489)	(139)
AU 31 DÉCEMBRE 2016						
VALEUR BRUTE COMPTABLE	3 858	76 341	62 607	16 370	3 951	163 126
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(882)	(52 116)	(44 572)	(12 907)	-	(110 477)
VALEUR NETTE	2 976	24 225	18 035	3 462	3 951	52 649
Augmentations	493	2 650	3 516	1 009	3 710	11 378
Acquisitions par voie de regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	-	-
Cessions	-	(139)	(69)	(88)	-	(296)
Dotations aux amortissements	(51)	(2 877)	(3 766)	(1 397)	-	(8 092)
Différences de change, net	(199)	(409)	(423)	(88)	(6)	(1 127)
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-	-
Reclassements	45	1 040	1 635	871	(3 479)	111
AU 31 DÉCEMBRE 2017						
VALEUR BRUTE COMPTABLE	4 197	79 075	65 402	16 882	4 174	169 730
AMORTISSEMENTS CUMULÉS	(933)	(54 586)	(46 475)	(13 112)	-	(115 106)
VALEUR NETTE	3 264	24 489	18 928	3 769	4 174	54 624

4.5.21.1 Contrats de locations financement

Les immobilisations corporelles incluent les éléments suivants pris en location financement (contrat terminé en juillet 2014) :

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016
Terrains		
Valeur brute	101	101
Valeur nette comptable	101	101
Bâtiments		
Valeur brute	10 027	10 027
Amortissements cumulés	(9 975)	(9 944)
Valeur nette comptable	52	83
Autres immobilisations corporelles		
Valeur brute	-	-
Amortissements cumulés	-	-
Valeur nette comptable	-	-
Total		
Valeur brute	10 129	10 129
Amortissements cumulés	(9 975)	(9 944)
Valeur nette comptable	153	184

Le montant des engagements pour l'acquisition d'immobilisations corporelles est indiqué en note 4.5.37.3.

4.5.22 Actifs financiers disponibles à la vente

En 2016, la direction du Groupe avait décidé de fermer l'usine et la ferme détenues en Australie suite au rachat de l'activité Bioniche, l'immeuble avait été évalué au prix de marché pour 550 KAUD (313 K€). Sur le second semestre 2016, le Groupe avait vendu pour 0,6 M€ la ferme détenue en Australie.

A fin 2017, l'usine Australienne est toujours disponible à la vente. Sa valorisation comptable s'élève à 435 KAUD (284 K€). Compte tenu du prix du marché, le Groupe ne s'attend pas à une remise en cause de cette valorisation.

4.5.23 Autres actifs financiers

Les autres actifs financiers intègrent au 31 décembre les titres de participations de PAT (Plant Advanced Technologies) pour 500 K€. Courant novembre 2017, Vetoquinol est entré dans le capital de PAT dont le siège social est situé à Vandoeuvre Les Nancy. Cette opération a été réalisée via une augmentation de capital réservée de 500 000 euros au cours de 25 euros par action à l'issue de laquelle Vetoquinol détiendra un peu plus de 2 % du capital de PAT.

PAT est spécialisée dans l'identification, l'optimisation et la production de biomolécules végétales rares jusqu'à présent inaccessibles, à destination des industries cosmétiques, pharmaceutiques et agrochimiques. PAT dispose de savoir-faire uniques, brevetés mondialement et écologiques (PAT plantes à traire® et Target Binding®). La société est cotée sur Euronext Growth Paris.



4.5.24 Instruments financiers dérivés

Comme indiqué à la note 4.5.3.15, le Groupe utilise parfois des instruments financiers dérivés. Cette utilisation a toujours pour but de réduire l'exposition du Groupe au risque de change ou au risque de taux.

Sur les deux derniers exercices, le Groupe ne disposait pas d'instruments financiers de couverture contre les variations de change.

Au 31 décembre 2017, il y a deux swaps de taux en cours. La juste valeur de ces swaps de taux est de - 110 K€ (2016 : - 248 K€).

En milliers d'euros	31 déc 2017			31 déc 2016		
	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Nominal	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Contrat de change à terme	-	-	-	-	-	-
Options de change de gré à gré	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-
Swaps de taux	15 033	-	(110)	23 689	-	(248)
Options de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	15 033	-	(110)	23 689	-	(248)

4.5.25 Stocks

4.5.25.1 Détail des stocks par nature

En milliers d'euros	31 déc 2017			31 déc 2016		
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Matières premières & fournitures	17 657	(344)	17 313	17 005	(586)	16 419
Autres approvisionnements	-	-	-	10	-	10
En-cours de production	12 696	(474)	12 222	14 178	(485)	13 693
Produits intermédiaires et finis	23 083	(552)	22 530	21 925	(1 317)	20 608
Marchandises	17 499	(185)	17 314	18 876	(180)	18 696
TOTAL	70 935	(1 555)	69 380	71 994	(2 568)	69 426

4.5.25.2 Variation des dépréciations

En milliers d'euros	31 déc 2015	Dotations	Reclassements	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2016
Matières premières & fournitures	394	563	(99)	(296)	25	586
En-cours de production	335	390	102	(344)	1	485
Produits intermédiaires et finis	1 016	1 123	(29)	(822)	28	1 317
Marchandises	324	174	-	(303)	(15)	180
TOTAL	2 069	2 251	(25)	(1 765)	39	2 568

En milliers d'euros	31 déc 2016	Dotations	Reclassements	Reprises	Écarts de conversion	31 déc 2017
Matières premières & fournitures	586	223	-	(465)	-	344
En-cours de production	485	549	-	(562)	2	4 74
Produits intermédiaires et finis	1 317	845	-	(1 578)	(31)	552
Marchandises	180	162	-	(146)	(11)	185
TOTAL	2 568	1 778	-	(2 751)	(40)	1 555

4.5.26 Clients et autres débiteurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Créances clients	60 255	66 574
Pertes de valeur des créances clients	(3 072)	(2 408)
Créances clients, net	57 183	64 166
Paievements versés d'avances	960	877
Créances sur l'État	8 202	7 733
Autres créances d'exploitation	1 482	522
Créances diverses	484	699
Provisions	-	-
Autres débiteurs	11 129	9 830
Total clients et autres débiteurs	68 312	73 996
Charges constatées d'avance	2 326	1 938
Prêts et cautionnements	414	336
Autres	-	-
Total autres actifs courants	2 741	2 274

L'intégralité des créances clients nettes a une échéance à moins d'un an. Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement. Le Groupe applique néanmoins la procédure de dépréciation suivante : les créances supérieures à 180 jours et inférieures à 360 jours sont provisionnées à 50 % ; au-delà de 360 jours, les créances sont provisionnées à 100 %.

4.5.27 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Valeurs mobilières de placement	38 947	35 714
Disponibilités	74 074	67 582
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan (à l'actif)	113 022	103 296

Le total de la trésorerie indiqué dans le tableau des flux de trésorerie comprend :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Total trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	113 022	103 296
Découverts bancaires (note 4.5.29)	(25)	(26)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au TFT	112 997	103 270

4.5.28 Capital social et primes d'émission

<i>En milliers d'euros</i>	Nombre d'actions	Capital social	Primes d'émission	Total
Au 31 décembre 2015	11 881 902	29 705	41 126	70 831
Au 31 décembre 2016	11 881 902	29 705	41 126	70 831
Au 31 décembre 2017	11 881 902	29 705	41 126	70 831

Au 31 décembre 2017, le capital social d'un montant de 29 704 755 € (2016 : 29 704 755 €) est composé de 11 881 902 actions (2016 : 11 881 902 actions) d'un montant nominal de 2,50 €.

4.5.28.1 Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale mixte du 24 mai 2016 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Par cette délégation de compétence, le 22 mars 2017, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer des actions gratuites. Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition d'une année complète à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration, soit le 23 mars 2018.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité d'une année à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire soit le 24 mars 2019.

Ainsi 6 000 actions gratuites (plan 2017) ont été attribuées à des salariés et à des mandataires sociaux de Vetoquinol.

4.5.28.2 Options d'achat d'actions

Néant.

4.5.28.3 Actions propres hors contrat de liquidité

À fin 2017, Vetoquinol détient 24 596 actions propres (2016 : 24 596).

4.5.28.4 Distribution de dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2017 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2016 pour un montant de 5 109 217,86 €, soit 0,43 € par action (2016 : 4 871 579,82 € rattachée à l'exercice 2015, soit 0,41 € par action et 2015 : 4 633 941,78 € rattachée à l'exercice 2014, soit 0,39 € par action). Lors de la mise en paiement, Vetoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2017 s'élève à 5 097 500,79 € (2016 : 4 859 854,23 € et 2015 : 4 626 985,35 €).

La politique de distribution de dividendes du Groupe respecte un pay-out d'au moins 15 %.

Au titre de l'exercice 2017, le Conseil a proposé une distribution de dividendes de 0,46 € par action qui sera mise en paiement le 06 juin 2018.

4.5.29 Dettes financières

Le détail des dettes financières courantes et non courantes est le suivant :

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Emprunts et dettes financières diverses	6 630	15 427
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 4.5.15.1)	-	-
Total dettes financières – non courant	6 630	15 427
Emprunts et dettes financières diverses	8 775	8 823
Emprunts liés aux contrats de location financement (note 4.5.15.1)	-	-
Découverts bancaires	25	26
Total dettes financières – courant	8 800	8 849
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	15 430	24 276

Les dettes financières par échéances s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2016				
Emprunts et dettes financières diverses	24 250	8 823	15 427	-
Emprunts liés aux contrats de location financement	-	-	-	-
Découverts bancaires	26	26	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	24 276	8 849	15 427	-
Au 31 décembre 2017				
Emprunts et dettes financières diverses	15 405	8 775	6 630	-
Emprunts liés aux contrats de location financement	-	-	-	-
Découverts bancaires	25	25	-	-
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	15 430	8 800	6 630	-

4.5.29.1 Rapprochement entre soldes d'ouverture et de clôture

Le rapprochement entre les dettes financières d'ouverture et les dettes financières de clôture, en distinguant les flux de trésorerie cash et les flux de trésorerie non cash est le suivant :

En milliers d'euros	31 déc 2016	Flux de trésorerie	Variations « non-cash »				31 déc 2017
			Acquisitions	Effets de change	Reclassements	Effets de juste valeur	
Emprunts et dettes financières diverses – non courant	15 269	(12)	-	(14)	(8 660)	-	6 582
Emprunts et dettes financières diverses – courant	8 733	(8 678)	-	(1)	8 660	-	8 714
Emprunts liés aux contrats de location	-	-	-	-	-	-	-
Éléments de couverture d'emprunt	248					138	110
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	24 250	(8 691)	-	(16)	-	(138)	15 405

4.5.29.2 Ventilation par devises et nature de taux

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016
Taux fixe	209	223
Total INR	209	223
Taux fixe	-	-
Taux BRL	-	-
Taux fixe	17	33
Total AUD	17	33
Taux fixe	-	-
Total USD	-	-
Taux fixe	-	-
Total CAD	-	-
Taux fixe	-	-
Total PLN	-	-
Taux fixe obligataire	-	-
Taux fixe & variable swapé	15 143	23 937
Taux variable	36	56
Total EUR	15 179	23 993
Taux fixe	15 369	24 194
Taux variable	36	56
Total (toutes devises confondues)	15 405	24 250
Découverts bancaires	25	26
TOTAL	15 430	24 276

4.5.29.3 État des sûretés réelles accordées en garantie

Néant.

4.5.29.4 Lignes de crédit

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose de lignes de crédit ouvertes pour une valeur de 23 000 K€ (2016 : 30 632 K€) auprès des banques. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 25 K€ (2016 : 26 K€).



4.5.29.5 Risques de liquidité

Compte tenu de la trésorerie disponible à fin décembre 2017, le Groupe n'a pas de risque de liquidité.

Les flux de trésorerie contractuels comprennent les notionnels des passifs financiers et les intérêts contractuels non actualisés.

En milliers d'euros

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2017					
Emprunts et dettes financières diverses	15 405	15 588	8 918	6 670	-
Emprunts liés aux contrats de location financement	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	25	25	25	-	-
Dettes fournisseurs	24 840	24 840	24 840	-	-
Dettes sur immobilisations	1 335	1 335	1 335	-	-
Dettes diverses d'exploitation	18 320	18 320	18 320	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	59 925	60 108	53 438	6 670	-

En milliers d'euros

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Ventilation des flux de trésorerie contractuels		
			< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Au 31 décembre 2016					
Emprunts et dettes financières diverses	24 250	24 679	9 069	15 610	-
Emprunts liés aux contrats de location financement	-	-	-	-	-
Découverts bancaires	26	26	26	-	-
Dettes fournisseurs	26 686	26 686	26 686	-	-
Dettes sur immobilisations	999	999	999	-	-
Dettes diverses d'exploitation	16 678	16 678	16 678	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	68 639	69 068	53 458	15 610	-

4.5.30 Provisions pour avantages au personnel

En milliers d'euros

	31 déc 2017	31 déc 2016
Provision pour indemnités de fin de carrière	6 602	6 451
Autres avantages au personnel (CET, médailles du travail, autres dispositifs...)	1 483	1 444
TOTAL PROVISIONS POUR AVANTAGES AU PERSONNEL	8 085	7 895

4.5.30.1 Indemnités de départ en retraite

Des indemnités de départ en retraite sont en place pour les établissements français, polonais, autrichiens, italiens et allemands. En France, les salariés bénéficient des indemnités de fin de carrière de la convention collective nationale de la fabrication et du commerce des produits

à usage pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires. L'analyse de sensibilité, en faisant varier le taux d'actualisation de +/- 0,25 %, ne met pas en évidence d'écart significatif (+/- 180 K€) sur l'engagement.

• Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :

En milliers d'euros

	31 déc 2017	31 déc 2016
Valeur nette comptable au 1^{er} janvier	6 451	5 516
Dépenses reconnues en compte de résultat	551	661
Écarts actuariels enregistrés en autres éléments du résultat global	(10)	712
Contributions réglées	(226)	(301)
Reclassements	(87)	(68)
Prestations servies par le fonds	(86)	(64)
Différences de conversion	9	(5)
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	6 602	6 451

- **Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :**

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	453	547
Coût financier	62	85
Coût des services passés	-	-
Écarts actuariels enregistrés en résultat	36	29
TOTAL	551	661

- **Les principales hypothèses actuarielles utilisées en France sont les suivantes :**

	31 déc 2017	31 déc 2016
Taux d'actualisation	1,20 %	1,39 %
Taux de revalorisation des salaires	2,30 %	2,50 %
Taux de charges sociales	47%	
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

4.5.30.2 Autres avantages au personnel

En France, les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe également un régime de médailles du travail propre à la société Vetoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté.

- **Les mouvements enregistrés au passif sont les suivants :**

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Valeur nette comptable au 1 ^{er} janvier	1 444	1 354
Dépenses reconnues en compte de résultat	60	136
Contributions réglées	(35)	(30)
Reclassements	-	-
Différences de conversion	15	(17)
Passifs nouveaux dus aux acquisitions de sociétés	-	-
Valeur nette comptable au 31 décembre	1 483	1 444

- **Les montants enregistrés au compte de résultat de l'exercice sont les suivants :**

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Coût des services rendus au cours de l'exercice	163	65
Coût financier	6	8
Écarts actuariels	(108)	63
TOTAL	60	136

- **Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour les médailles du travail sont les suivantes :**

	31 déc 2017	31 déc 2016
Taux d'actualisation	0,80 %	0,92 %
Taux de revalorisation des médailles	0,60 %	
Taux de charges sociales	47 %	
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

4.5.30.3 Retraites

- Régime à prestations définies : le Groupe n'a pas de régime de retraite à prestations définies.
- Régime à cotisations définies : les charges relatives aux régimes de retraites à cotisations définies sont indiquées en 4.5.30.1.

4.5.31 Autres provisions

<i>En milliers d'euros</i>	Provision pour litiges	Autres provisions	Total
Au 31 décembre 2015	574	765	1 339
Provisions supplémentaires et augmentations	161	1 451	1 611
Montants utilisés	(154)	(292)	(446)
Reclassements	129	(114)	15
Montants non utilisés repris	-	-	-
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	-	-	-
Différences de change	-	62	62
Au 31 décembre 2016	709	1 872	2 581
Provisions supplémentaires et augmentations	110	396	506
Montants utilisés	(234)	(673)	(908)
Reclassements	-	-	-
Montants non utilisés repris	-	-	-
Provisions dues aux acquisitions de sociétés	-	-	-
Différences de change	-	(77)	(77)
Au 31 décembre 2017	585	1 521	2 106

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Courant	1 549	956
Non courant	557	1 625
TOTAL	2 106	2 581

Les provisions pour litiges concernent des provisions pour litiges et contentieux à caractère commercial ou prud'homal.

4.5.32 Subventions publiques

Le Groupe Vetoquinol a reçu des avances conditionnées de l'État sur l'exercice 2015. Au 31 décembre 2017, le montant des avances reçues d'Oséo et de BPI France s'élève à 113 K€ (2016 : 889 K€).

4.5.33 Fournisseurs et autres créditeurs

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Dettes fournisseurs	24 840	26 686
Dettes sur immobilisations	1 335	999
Dettes fiscales et sociales	27 474	28 397
Dettes diverses d'exploitation	18 320	16 678
Autres dettes diverses	6	2
Total fournisseurs et autres	71 975	72 761
Produits constatés d'avance	24	36
Total autres passifs courants	24	36

L'intégralité des dettes fournisseurs a une échéance à moins d'un an.

4.5.34 Actifs et passifs par catégorie comptable – IAS 39

Pour les instruments financiers dérivés, la juste valeur repose sur les valorisations fournies par les contreparties bancaires.

La valeur des passifs financiers non dérivés présentés dans le tableau ci-dessous (colonne « Juste valeur ») correspond à la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture.

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » est enregistré au coût amorti car les produits et intérêts sont régulièrement constatés en compte de résultat. Au 31 décembre 2017, tout comme au 31 décembre 2016, il n'y a pas d'instrument financier dérivé dont la juste valeur est positive.

En milliers d'euros – 2017

	Actifs/passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations	-	500	-	500	500
Autres actifs non courants (prêts et avances)	-	835	-	835	835
Clients et comptes rattachés	-	71 052	-	71 052	71 052
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	113 022	-	113 022	113 022
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Actifs financiers 2017	-	185 409	-	185 409	185 409
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières à CT et LT	-	15 320	-	15 320	15 394
Instruments financiers dérivés	-	110	-	110	110
Dettes fournisseurs	-	24 840	-	24 840	24 840
Dettes sur immobilisations	-	1 335	-	1 335	1 335
Dettes diverses d'exploitation	-	18 320	-	18 320	18 320
Passifs financiers 2017	-	59 925	-	59 925	59 998

En milliers d'euros – 2016

	Actifs/passifs évalués à la juste valeur par résultat	Actifs/passifs évalués au coût amorti	Instruments non financiers	Total valeur bilan	Juste valeur
Autres titres de participations	-	-	-	-	-
Autres actifs non courants (prêts et avances)	-	847	-	847	847
Clients et comptes rattachés	-	76 270	-	76 270	76 270
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	103 296	-	103 296	103 296
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Actifs financiers 2016	-	180 413	-	180 413	180 413
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières à CT et LT	-	24 028	-	24 028	24 217
Instruments financiers dérivés	-	248	-	248	248
Dettes fournisseurs	-	26 686	-	26 686	26 686
Dettes sur immobilisations	-	999	-	999	999
Dettes diverses d'exploitation	-	16 678	-	16 678	16 678
Passifs financiers 2016	-	68 639	-	68 639	68 827

4.5.35 Dividendes par action

Les dividendes versés en 2017 se sont élevés à 5 097 500,79 € (2016 : 4 859 854,23 €) ; soit 0,43 €/action (0,41 €/action en 2016). Le dividende qui sera proposé à la prochaine Assemblée générale du 29 mai 2018 s'élèvera à 0,46 € par action.

4.5.36 Effectifs

Effectifs 2017 par fonction et par zone géographique	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amériques	Asie	Total consolidé
Commercial & Marketing	82	137	50	196	404	869
Administration & Gestion	150	37	45	72	17	321
Production	169	20	94	68	-	351
Qualité	75	11	48	58	3	195
Achats & Logistique	83	36	34	51	13	217
R & D	112	12	15	22	6	167
Effectifs 2017 totaux	671	253	286	467	443	2 120

Effectifs 2016 par fonction et par zone géographique	France	Europe de l'Ouest (hors France)	Europe de l'Est	Amériques	Asie	Total consolidé
Commercial & Marketing	74	136	52	168	391	821
Administration & Gestion	149	33	47	65	16	310
Production	168	24	94	72	3	361
Qualité	86	10	53	54	4	207
Achats & Logistique	79	39	42	52	12	224
R & D	108	13	13	22	5	161
Effectifs 2016 totaux	664	255	301	433	431	2084

4.5.37 Engagements hors bilan

4.5.37.1 Garanties données

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016
Avals et cautions	28	25
Hypothèques et nantissements	-	22 202
TOTAL	28	22 226

Au Canada, les avances [décrites dans la note 4.5.37.2] étaient garanties par une hypothèque mobilière au montant de 31,5 millions de dollars canadiens au 31 décembre 2016, soit 22,2 M€, sur l'universalité des créances, des stocks et de la propriété intellectuelle de la société Vetoquinol NA Inc et de la société mère, Vetoquinol SA. Au 31 décembre 2017, cette hypothèque a été levée du fait de l'annulation de la ligne de crédit.

4.5.37.2 Garanties reçues

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016
Avals et cautions	-	7 048
Garanties de passifs	-	44
TOTAL	-	7 092

Au Canada, le Groupe avait obtenu des avances bancaires autorisées, sur une base consolidée d'un montant maximum de 10 000 milliers de dollars canadiens soit 7 048 K€ au taux de clôture de l'exercice 2016, qui peuvent être utilisées sous forme d'emprunts bancaires portant intérêts au taux préférentiel de l'institution prêteuse majoré de 0,375 %. Sur cette ligne, il n'y avait aucun tirage au 31 décembre 2016. Courant 2017, le groupe a mis fin à ces avances bancaires.

Dans le cadre de l'acquisition des entités Bioniche Santé Animale, Bioniche Life Sciences Inc avait concédé à Vetoquinol une garantie de passif. Cette garantie avait une durée de 36 mois à compter de la date d'acquisition, soit jusqu'au 15 avril 2017, et ne pouvait être appelée que si le montant à appeler au titre de cette garantie est supérieur à 100 KCAD. Le montant de l'indemnisation au titre de cette garantie ne pouvait excéder le montant du prix de l'acquisition.

Un montant de 150 K€ a été versé sur un compte séquestre pour faire face aux éventuelles « retenues de garantie » dans le cadre de l'achat des produits de la société Vetcom Pharma GmbH.

4.5.37.3 Engagements en matière d'investissements en immobilisations

Les investissements contractés à la date de clôture mais non enregistrés dans les comptes sont les suivants :

En milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016
Immobilisations incorporelles	123	307
Immobilisations corporelles	2 872	5 042
TOTAL	2 996	5 349

4.5.37.4 Engagements en matière de contrats de location simple

Les engagements en matière de contrats de location sont indiqués en note 4.5.15.

4.5.38 Actifs et passifs éventuels

Néant.

4.5.39 Information relative aux parties liées

4.5.39.1 Rémunération du personnel dirigeant clé

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Avantages à court terme	1 187	1 197
Avantages postérieurs à l'emploi		-
TOTAL	1 187	1 197

Les dirigeants clés du Groupe Vetoquinol sont :

- Matthieu Frechin, Directeur général ;
- Étienne Frechin, Président ;
- Jean-Yves Ravinet, Directeur général délégué Groupe ;
- Alain Masson, Directeur général délégué et Pharmacien responsable.

4.5.39.2 Transactions avec des parties liées

Néant.

4.5.40 Événements post-clôture

Néant.

4.5.41 Procédures judiciaires et d'arbitrages

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

4.5.42 Situation financière ou commerciale

Pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale depuis la clôture de l'exercice.



4.5.43 Honoraires

Les honoraires présentés ici concernent les honoraires des contrôleurs légaux des comptes et des membres de leurs réseaux, conformément au règlement de l'AMF. Ces honoraires concernent le Commissariat aux comptes pour les sociétés françaises (essentiellement l'émetteur et un

sous-holding), pour ce qui a trait à la certification, l'examen des comptes individuels et consolidés.

Les honoraires versés à l'étranger comprennent la certification des comptes par les membres du réseau des filiales intégrées globalement.

En milliers d'euros	Mazars		KPMG		PWC			
	2017		2016		2017		2016	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Certification des comptes individuels et consolidés	143	93 %	145	94 %	322	83 %	313	85 %
Services autres que la certification des comptes	10	7 %	10	6 %	64	17 %	56	15 %
Travaux liés à l'audit	-	-	10	-	14	-	-	-
Tax compliance et juridique	10	-	0	-	50	-	56	-
TOTAL	153	100 %	155	100 %	386	100 %	369	100 %

Au cours de l'année 2017, les Services Autres que la Certification des Comptes ont consisté principalement en une réalisation de procédures d'audit dans le cadre d'une due diligence et des travaux de conformité fiscale

4.5.43.1 Politiques et procédures de pré-approbation définies par le Comité d'audit

Le Comité d'audit de Vetoquinol a établi une politique et mis en place les procédures d'approbation des prestations d'audit et de pré-approbation des autres prestations à fournir par les Commissaires aux comptes.

4.5.44 Sociétés du Groupe

Sociétés	Siège social	% détention 31 déc 2017	% détention 31 déc 2016
Vetoquinol SA	Magny-Vernois – 70204 Lure Cedex – France	100 %	100 %
Vetoquinol NA Inc.	2000 Chemin Georges – Lavaltrie – Québec J5T 3S5 Canada	100 %	100 %
Vetoquinol USA Inc.	Corporation trust Center – 1209 Orange Street – Wilmington – Delaware 19801 – États-Unis	100 %	100 %
Vetoquinol de Mexico SA de CV	Mariano Escobedo n° 748, 5 Piso Int. – Col. Nueva Anzures – Delegation Miguel Hidalgo – Mexico	100 %	100 %
Vetoquinol Saude Animal Ltda	Rue Alcantara195 – Villa Maria SP CEP -02110010 – Estado de Sao Paulo – Brésil	100 %	100 %
Vetoquinol Do Brasil Participacoes Ltda	Rue Alcantara195 – Villa Maria SP CEP -02110010 – Estado de Sao Paulo – Brésil	100 %	100 %
Vetoquinol Especialidades Veterinarias SA	Carretera de Fuencarral, km 15,700 – Edificio Europa I, Portal 3, piso 2, puerta 5, – 28108 Alcobendas (Madrid) – Espagne	100 %	100 %
Vetoquinol Unipessoal Lda	Rua Consiglieri Pedroso – n° 123 – Edificio H – Queluz de Baixo – 2730-056 Barcarena – Portugal	100 %	100 %
Vetoquinol UK Ltd	Steadings Barn – Pury Hill Business Park – Towcester – Royaume -Uni – Northants NN12 7LS – UK	100 %	100 %
Vetoquinol Ireland Ltd	First Floor – Segrave House – 19-20 Earlsfort Terrace – Dublin 2 – Irlande	100 %	100 %
Vetoquinol NV	Kontichsesteenweg 42 – 263 Aartselaar – Belgique	99 %	99 %
Vetoquinol BV	Postbus 3191 – 5203 DD'S-Hertogenbosch – Pays-bas	100 %	100 %
Vetoquinol International	Magny-Vernois – 70204 Lure Cédex – France	100 %	100 %
Frefin GmbH	Reichenbachstraße 1 – 85737 Ismaning – Allemagne	100 %	100 %
Vetoquinol GmbH (ex : Chassot GmbH)	Reichenbachstraße 1 – 85737 Ismaning – Allemagne	100 %	100 %
Vetoquinol Biowet Pologne Sp. z.o.o.	UL. Kosynierow Gdyskich 13/14 St. – 66-400 Gorzów WKLP – Pologne	100 %	100 %
Vetoquinol AG	Freiburgstrasse 255 – 3018 Bern – Suisse	100 %	100 %
Vetoquinol s.r.o	Zamenicka 411 – 28802 Nymburk – République tchèque	100 %	100 %
Vetoquinol Österreich GmbH	Zehetnergasse 24 – A 1140 Wien – Autriche	100 %	100 %
Vetoquinol Italia S.r.l	Via Piana 265 – Capocolle di Bertinoro – Italie	100 %	100 %
Vetoquinol Scandinavia AB	Box 9 – 265 21 Astorp – Suède	100 %	100 %
Frefin Mauritius Ltd.	London Centre – 34 Remy Ollier Street – Port Louis – Republic Of Mauritius	100 %	100 %
Vetoquinol India Animal Health Private Ltd.	801, Sigma, 8th floor – Hirandani Business Park – Technology Street – Powai – Mumbai 400 076 – Inde	100 %	100 %
Frefin Asia Ltd.	Bonham Centre – 79-85 Bonham Strand – Sheung Wan – Hong Kong	100 %	100 %
Vetoquinol Korea Co. Ltd.	#11001-A, M-city tower, 195, Beakmaro, Ilsandong-gu, Goyang-si, Gyeonggi-do – Corée du Sud	100 %	100 %
Vetoquinol Trading (Shanghai) CO., Ltd.,	Suite 1607, Block C, 85 Loushanguan, Changing District, Shanghai, PRC	100 %	100 %
Vetoquinol Australia Pty Ltd Inc.	Cornwall Stodart- Level 10, 114 William Street, Melbourne – Vic 3000 – Australie	100 %	100 %
Bioniche Animal Health Europe Ltd fusionnée dans Vetoquinol Ireland Ltd en 2017	Bracetown Business Park – Clonee – Dublin 15 – Irlande	-	100 %
Vetoquinol Japan	963-8862, Fukushima – Saikon – 1 – 13 – 26, Koriyama City – Japon	55 %	55 %



4.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale des actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Vetoquinol SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union euro-

péenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des goodwill

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur brute et nette des goodwill s'élève à 76 millions d'euros. Les principes comptables d'évaluation du goodwill sont décrits dans la note 4.5.3.10.1 « Goodwill » et la répartition par unités génératrices de trésorerie (« UGT ») est présentée dans la note 4.5.19.1 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Votre Groupe revoit l'évaluation des goodwill une fois par an ou plus fréquemment si des événements indiquent la possibilité d'une perte de valeur, selon les modalités décrites dans la note 4.5.3.12 « Dépréciation d'actifs » de l'annexe aux comptes consolidés. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés du groupe d'actifs composant chaque unité génératrice de trésorerie.

Nous considérons que l'évaluation des goodwill constitue un point clé de notre audit, compte tenu de l'importance significative de ces actifs dans les comptes du Groupe et du niveau de jugement de la Direction notamment pour la détermination de la valeur recouvrable de ces actifs.

Notre réponse

Nous avons effectué une revue critique des modalités mises en œuvre par la Direction pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill. Nos travaux ont notamment consisté à :

- obtenir les tests préparés par la Direction avec l'aide d'un conseil externe ;
- apprécier le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par entretien avec la Direction financière et par comparaison avec les réels 2017 et 2016 ;

- comparer les flux de trésorerie 2018 utilisés dans les tests avec les budgets 2018 établis par la Direction ;
- apprécier la cohérence et le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues (dont le taux de croissance et le taux d'actualisation) ;
- revoir l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité effectuée par la direction à une variation des principales hypothèses retenues.

Vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du

Conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Vetoquinol par l'Assemblée générale du 23 mai 1990 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 mai 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 27^e année de sa mission sans interruption, dont 12 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé, et le cabinet Mazars dans la 1^{re} année de sa mission.



Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires

relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce

qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Villeurbanne, le 20 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet

Mazars

Frédéric Maurel

5

COMPTES ANNUELS DE VETOQUINOL SA

5.1	BILAN RFA	142		
5.2	COMPTE DE RÉSULTAT RFA	144		
5.3	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE RFA	145		
5.4	TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES RFA	146		
5.5	ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS RFA	147		
5.5.1	Faits significatifs	147		
5.5.2	Règles et méthodes comptables	147		
5.5.3	Autres éléments	149		
5.5.4	Immobilisations	150		
5.5.5	Amortissements	151		
5.5.6	Crédit-bail	151		
5.5.7	Fonds de commerce	151		
5.5.8	Entreprises liées et participations	152		
5.5.9	Parties liées	153		
5.5.10	Liste des filiales et participations	153		
5.5.11	Échéances des créances et des dettes	154		
5.5.12	Charges et produits constatés d'avance	155		
5.5.13	Charges à payer	155		
5.5.14	Produits à recevoir	155		
5.5.15	Écarts de conversion	155		
5.5.16	Composition du capital social	156		
5.5.17	Subventions publiques	156		
5.5.18	Provisions	157		
5.5.19	Détail des provisions	158		
5.5.20	Passif éventuel	158		
5.5.21	Ventilation du chiffre d'affaires	158		
5.5.22	Charges exceptionnelles	158		
5.5.23	Produits exceptionnels	159		
5.5.24	Ventilation de l'impôt sur les sociétés	159		
5.5.25	Variation des impôts différés ou latents	160		
5.5.26	Engagements financiers	161		
5.5.27	Effectifs	161		
5.5.28	Événements post-clôture	161		
5.6	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS RFA	162		
5.7	TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	165		

5.1 Bilan **RFA**

Bilan actif

Valeurs en milliers d'euros	Brut 2017	Amortissements 2017	Net 2017	Net 2016
Capital souscrit non appelé				-
Frais d'établissement				-
Frais de R & D				-
Concessions, brevets et droits similaires	30 955	19 292	11 663	7 583
Fonds commercial	12 864	1 590	11 274	10 051
Autres immobilisations incorporelles				-
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	1 162		1 162	4 242
Terrains et agencements sur terrain	2 016	796	1 220	850
Constructions	49 851	34 626	15 225	14 359
Installations techniques, outillages	42 913	30 835	12 077	10 186
Autres immobilisations corporelles	5 590	4 273	1 316	1 163
Immobilisations en cours	54		54	-
Avances et acomptes	3 587		3 587	2 638
Autres participations	105 661	31	105 630	105 130
Créances rattachées à des participations	11 257		11 257	16 128
Autres titres immobilisés				-
Prêts				-
Autres immobilisations financières	521	4	516	533
ACTIF IMMOBILISÉ	266 429	91 448	174 981	172 861
Matières premières	10 693	173	10 520	9 024
En cours de production de biens	7 455	441	7 014	7 627
Produits intermédiaires et finis	8 501	75	8 426	7 147
Marchandises	2 339	5	2 333	2 730
Avances et acomptes versés	533		533	242
Clients et comptes rattachés	27 688	816	26 872	29 558
Autres créances	15 019		15 019	15 761
Valeurs mobilières	35 760		35 760	33 946
Disponibilités	60 460		60 460	47 703
Charges constatées d'avance	444		444	333
ACTIF CIRCULANT	168 892	1 510	167 382	154 070
Charges à répartir				-
Primes de remboursement des obligations				-
Écarts de conversion actif	157		157	67
TOTAL GÉNÉRAL	435 479	92 958	342 520	326 999

Bilan passif

<i>Valeurs en milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Capital social ou individuel	29 705	29 705
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	41 126	41 126
Écarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	2 970	2 970
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	90 900	90 900
Report à nouveau	53 287	46 192
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	21 716	12 193
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	4 170	3 754
CAPITAUX PROPRES	243 875	226 840
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Avances conditionnées	113	889
AUTRES FONDS PROPRES	113	889
Provisions pour risques	605	629
Provisions pour charges	802	674
PROVISIONS	1 407	1 304
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 069	23 745
Emprunts et dettes financières divers	43 703	34 273
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 658	11 495
Dettes fiscales et sociales	13 716	14 651
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 296	886
Autres dettes	11 174	9 049
Produits constatés d'avance	-	-
DETTES	95 617	94 100
Écarts de conversion passifs	1 508	3 866
TOTAL GÉNÉRAL	342 520	326 999

5

5.2 Compte de résultat

Valeurs en milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016
Ventes de marchandises	17 751	17 672
Production vendue : biens	113 087	107 616
Chiffre d'affaires net	130 838	125 288
Production stockée	511	759
Subventions d'exploitation	-	3
Reprises sur amortissements et provisions	1 284	1 119
Autres produits	5 946	6 434
Total des produits d'exploitation	138 580	133 604
Achats de marchandises	7 767	7 826
Variations de stocks (marchandises)	453	233
Achats de matières premières et autres approvisionnements	28 257	25 505
Variations de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	(1 366)	468
Autres achats et charges externes	31 067	31 934
Impôts, taxes et assimilés	3 841	3 777
Salaires et traitements	31 598	30 175
Charges sociales	15 706	14 898
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	6 634	6 615
Dotations aux provisions sur actif circulant	1 336	1 095
Dotations aux provisions pour risques et charges	132	209
Autres charges	1 754	1 667
Total des charges d'exploitation	127 180	124 401
Résultat d'exploitation	11 399	9 204
Produits financiers de participations	10 597	304
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	27	-
Autres intérêts et produits assimilés	598	1 220
Reprises sur provisions et transferts de charges	-	140
Différences positives de change	1 623	4 732
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total des produits financiers	12 846	6 395
Dotations financières aux amortissements et provisions	94	-
Intérêts et charges assimilées	348	446
Différences négatives de change	3 024	3 457
Total des charges financières	3 466	3 902
Résultat financier	9 379	2 493
Résultat courant avant impôt	20 779	11 697
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40	28
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21	30
Reprises sur provisions et transferts de charges	597	781
Total des produits exceptionnels	657	839
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17	29
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	17	81
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 119	1 028
Total des charges exceptionnelles	1 153	1 137
Résultat exceptionnel	(496)	(298)
Participation des salariés aux résultats	582	468
Impôts sur les bénéfices	(2 015)	(1 263)
RÉSULTAT NET	21 716	12 193

5.3 Tableau des flux de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Résultat net total	21 716	12 193
Élimination des amortissements et provisions	7 155	6 826
Élimination de la variation des impôts différés	-	-
Élimination des plus ou moins-values de cession	(23)	41
Marge brute d'autofinancement	28 847	19 060
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	-	-
Incidence de la variation du BFR	1 874	(4 675)
Flux net généré par (affecté à) l'activité	30 722	14 385
Total des investissements	(13 591)	(8 410)
Total des cessions *	3 094	10 279
Incidence des variations de périmètre	-	-
Variation nette des placements	-	(386)
Flux net de trésorerie provenant des (affectés aux) investissements	(10 497)	1 483
Dividendes versés	(5 098)	(4 860)
Augmentation (réduction) de capital	-	-
Émissions d'emprunt (inclus intérêts courus)	36	-
Remboursements d'emprunts	(9 488)	(8 970)
Cession (acquisition) d'actions propres	-	-
Flux net de trésorerie provenant du (affecté au) financier	(14 550)	(13 830)
Incidence des variations de cours de devises	-	-
Incidence des changements dans les principes retenus	-	-
Variation de trésorerie	5 615	2 038
Trésorerie d'ouverture	46 681	44 643
Trésorerie de clôture	52 356	46 681
Variation de trésorerie (bouclage)	5 675	2 038

* Inklus le remboursement des prêts IC par les filiales.



5.4 Tableau de variation des capitaux propres

<i>En milliers d'euros et en euros par action</i>		31 déc 2017	31 déc 2016
Résultat comptable	K€	21 716	12 193
Résultat comptable par action	€	1,83	1,03
Variation des provisions réglementées	K€	417	287
Dividende proposé	K€	5 466	5 109
Dividende proposé par action	€	0,46	0,43

<i>En milliers d'euros</i>		31 déc 2017	31 déc 2016
A			
1. Capitaux propres à la clôture de l'exercice n - 1 avant affectations		214 647	208 284
2. Affectation du résultat à la situation nette par l'AGO		12 193	10 936
A 3. Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice		226 840	219 220
B	Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice n	-	-
1. Variation du capital		-	-
2. Variation des autres postes		-	-
C (= A3 + B) Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs		226 840	219 220
D	Variations en cours d'exercice :	-	-
1. Variations du capital		-	-
2. Variations des primes, réserves, report à nouveau		-	-
3. Distribution de dividendes sur le résultat de l'exercice		(5 098)	(4 860)
4. Distribution de dividende exceptionnel		-	-
5. Résultat de l'exercice		21 716	12 193
6. Variations des « provisions » relevant des capitaux propres		-	-
7. Contreparties de réévaluations		-	-
8. Variations des provisions réglementées et subventions d'équipement		417	287
9. Variations des provisions réglementées par changement de méthode		-	-
10. Autres variations		-	-
E Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice n avant AGO (= C ± D)		243 875	226 840
F VARIATION TOTALE CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE (= E - C)		17 035	7 620
G dont variations dues à des modifications de structure au cours de l'exercice		-	-
H VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPÉRATIONS DE STRUCTURE (F - G)		17 035	7 620

Résultat de l'exercice

<i>En milliers d'euros</i>	31 déc 2017	31 déc 2016
Total du bilan	342 520	326 999
Total des produits	152 083	140 839
Total des charges	130 367	128 646
Résultat de l'exercice	21 716	12 193

5.5 Annexe aux comptes annuels

5.5.1 Faits significatifs

5.5.1.1 Prise de participation au capital de Plant Advanced Technologie PAT

Le 13 novembre 2017, Vetoquinol est entrée au capital de la société Plant Advanced Technologies PAT – siège social à Vandoeuvre Les Nancy – spécialiste des biomolécules végétales. Cette opération a été réalisée via une augmentation de capital réservée de 500 000 euros au cours de 25 euros par action à l'issue de laquelle Vetoquinol détient un peu plus de 2 % du capital de PAT.

Plant Advanced Technologies PAT est spécialisée dans l'identification, l'optimisation et la production de biomolécules végétales rares jusqu'à présent inaccessibles, à destination des industries cosmétiques, pharmaceutiques et agrochimiques. PAT dispose de savoir-faire uniques, brevetés mondialement et écologiques (PAT Plantes à Traire® et Target Binding®). La société est cotée sur Euronext Growth Paris.

5.5.1.2 Acquisition des produits de la société VetCom-pharma GmbH

Le 22 mars 2017, Vetoquinol a fait l'acquisition des produits de la société VetCom-pharma GmbH créée en 1998, domiciliée à Bregenz en Autriche et spécialisée dans la santé animale. Grâce à cette acquisition, Vetoquinol renforce sa position sur le segment de la reproduction chez les animaux de rente.

Le 10 octobre 2017, Vetoquinol a déposé au greffe du tribunal de commerce de Vesoul, et au registre des sociétés du tribunal régional de Feldkirch (Autriche), un projet de fusion daté du 03 octobre 2017. Vetoquinol détenant 100 % des actions composant le capital de VetCom-pharma, la fusion projetée n'a donné lieu ni à un rapport d'échange ni à une prime de fusion. L'opération a été facilitée par l'absence de salariés dans la structure et la résiliation préalable des contrats conclus par la société. La société VetCom-pharma a été absorbée par VETOQUINOL SA le 29 décembre 2017 avec un effet rétroactif d'un point de vue comptable et fiscal au 1^{er} avril 2017.

5.5.2 Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels préconisées par le PCG.

5.5.2.1 Changement de méthode comptable

Les règles et méthodes comptables sont identiques à celles utilisées dans les comptes de l'exercice précédent (voir ci-dessous principes généraux), à l'exception de l'application du règlement ANC n° 2015-05 relatif au traitement comptable des instruments financiers à terme et des opérations de couverture. Le nouveau règlement ANC n° 2015-05 est d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2017. Le principe de la comptabilité de couverture n'est pas modifié mais est obligatoire dès lors qu'une relation de couverture est identifiée en gestion.

Selon ce nouveau règlement, les résultats de change réalisés sur les dettes et créances commerciales doivent désormais être enregistrés en résultat d'exploitation. Par analogie avec le classement du résultat de change réalisé, les dotations et les reprises de provisions pour pertes de change latentes sur créances et dettes commerciales doivent également être comptabilisées en résultat d'exploitation. Vetoquinol SA ne réalise pas d'opérations de couverture de ses transactions commerciales en devises et n'a pas reclassé en résultat d'exploitation les éléments ci-dessus, dont les impacts sont non significatifs (0,2 M€ d'écarts de change entre le cours de facturation et le cours d'encaissement en 2017).

Les impacts ayant été considérés comme non significatifs, il n'y a pas d'effet sur les capitaux propres d'ouverture. Les impacts sur l'exercice précédent ayant aussi été considérés comme non significatifs, des informations pro forma n'ont pas été présentées.

5.5.2.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Se référer au tableau paragraphe 4.5.43 dans le présent Document de référence.

5

5.5.2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les éléments incorporels et corporels sont évalués à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressifs, le mode linéaire étant retenu comme amortissement économique.

La durée de vie prévue est :

Catégorie	Durée
Fonds de commerce	10 ans
Brevets et licences	5 à 15 ans
Logiciels informatiques*	3 à 5 ans
Constructions – gros œuvre	25 ans
Constructions – toiture/étanchéité/second œuvre	15 ans
Constructions – chauffage/électricité	10 ans
Matériel de bureau et de recherche	5 ans
Matériel d'exploitation	5 à 10 ans
Agencements, installations, mobilier	10 ans

* L'article 32 de la loi de finance supprime la faculté d'amortir sur 1 an les logiciels acquis à partir du 1^{er} janvier 2017.

Suramortissement loi « Macron » : Vetoquinol a exercé l'option permettant aux entreprises de pratiquer une déduction exceptionnelle supplémentaire de 40 % sur certains biens d'équipement acquis ou fabriqués entre le 15 avril 2015 et le 15 avril 2017.

5.5.2.4 Frais de R & D

Les paiements effectués pour l'acquisition séparée de travaux de recherche et développement sont comptabilisés en tant qu'Autres Actifs incorporels dès lors qu'ils répondent à la définition d'une immobilisation incorporelle, c'est-à-dire dès lors qu'il s'agit d'une ressource contrôlée, dont Vetoquinol attend des avantages économiques futurs et qui est identifiable, c'est-à-dire séparable ou résultant de droits contractuels ou légaux.

Dans ce cadre, les montants versés à des tiers sous forme de paiement initial ou de paiements d'étapes relatifs à des spécialités pharmaceutiques n'ayant pas encore obtenu d'autorisation de mise sur le marché sont comptabilisés à l'actif. Ces droits sont amortis linéairement, à partir de l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, sur leur durée d'utilité.

Les versements liés à des accords de recherche et développement portant sur l'accès à des technologies ou à des bases de données ainsi que les paiements concernant l'acquisition de dossiers génériques sont également immobilisés. Ils sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif incorporel.

Les accords de sous-traitance et les dépenses au titre de contrats de services de recherche et de développement ou les paiements relatifs à des collaborations continues en matière de recherche et développement mais qui demeurent indépendants du résultat de ces dernières, sont comptabilisés en charges tout au long des périodes au cours desquelles les services sont reçus

5.5.2.5 Participations et autres titres immobilisés

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition.

5.5.2.6 Stocks

La valeur brute des matières premières et articles de conditionnement est estimée au prix moyen pondéré. Les produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations matières, les charges directes et indirectes de production, et les amortissements des biens de production. Une dépréciation est dotée sur des articles à faible rotation ou dont la date de péremption est trop proche de la date de réalisation probable.

5.5.2.7 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les créances supérieures à 180 jours et inférieures à 360 jours sont provisionnées à 50 % ; supérieures à 360 jours, les créances sont provisionnées à 100 %. Au-delà de ce provisionnement systématique, une étude au cas par cas est également effectuée.

5.5.2.8 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque financier.

Pour les comptes bancaires courants en devises (CHF, GBP, USD, CAD, RUB, PLN, SEK), les écarts constatés sont comptabilisés directement dans le résultat financier en pertes ou gains de change.

5.5.2.9 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur valeur d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

5.5.2.10 Instruments financiers

Dans le cadre de sa gestion du risque de change et du risque de taux d'intérêt, la société Vetoquinol SA est parfois amenée à souscrire des contrats à terme de taux ou de devises. L'utilisation de ces instruments a pour objet de couvrir les risques. En ce qui concerne les instruments de change, ces contrats consistent essentiellement en des engagements de vente à terme sur la livre sterling, à horizon de moins d'un an. En ce qui concerne les taux, il s'agit de contrats d'échanges de taux (« swaps »). À chaque clôture, la juste valeur des instruments utilisés est obtenue par référence à la valeur de marché.

Au 31 décembre 2017, il n'y a pas d'instrument de couverture de change. La juste valeur est de 0 K€ (2016 : 0 K€).

Au 31 décembre 2017, il y a deux swaps de taux en cours. La juste valeur de ces swaps de taux est de - 110 K€ (2016 : - 248 K€).

5.5.2.11 Engagements de retraite

La société n'a pas d'engagement en matière de retraite à proprement parler, mais seulement des indemnités de départ définies selon la convention collective.

Les départs survenus en cours d'exercice sont inclus dans les charges. Les demandes de départ connues au 31/12 de chaque année, sont provisionnées dans les comptes comme une charge de l'exercice. L'engagement futur hors bilan figure dans le tableau des engagements. Il est calculé individuellement conformément aux recommandations de l'IASB (International Accounting Standards Board) dans le cadre des normes IFRS. La méthode de calcul utilisée est la « Projected Unit Credit prorata » avec prorata d'ancienneté au terme.

5.5.2.12 Charges à payer et produits à recevoir

Le passif comprend toutes les dépenses engagées par la société à la clôture de l'exercice.

5.5.2.13 Consolidation

La société est intégrée globalement dans les comptes du groupe Soparfin SCA, situé au 37, rue de la Victoire, 75009 Paris.

La société est elle-même tête de groupe du sous-ensemble de consolidation Vetoquinol, coté en Bourse.

5.5.2.14 CICE

La troisième loi de finances rectificative pour 2012 a mis en place le CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) à compter du 1^{er} janvier 2013.

L'application de cette loi a donné lieu à la comptabilisation d'un produit d'exploitation à hauteur de 994 K€ (2016 : 767 K€) dans le compte 649 « Charges de personnel » par le débit du compte 444 « État - Impôts » au 31 décembre 2017 ; conformément à l'application des normes. Ce crédit d'impôt constitue une composante de notre résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et nous pouvons d'ores et déjà préciser qu'il sera affecté à la reconstitution de notre fonds de roulement via l'amélioration de nos capitaux propres.

5.5.3 Autres éléments

Néant

5.5.4 Immobilisations

<i>Valeurs en milliers d'euros</i>	Valeur brute début 2017	Réévaluations courant 2017	Acquisitions courant 2017
Frais d'établissement, de R & D	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	41 001	-	7 465
Total des immobilisations incorporelles	41 001	-	7 465
Terrains et agencements sur terrain	1 594	-	422
Constructions sur sol propre	24 303	-	1 904
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	22 484	-	1 185
Installations techniques, matériels et outillages industriels	39 306	-	4 137
Installations générales, agencements, aménagements	650	-	-
Matériel de transport	158	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 305	-	521
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes	2 638	-	2 510
Total des immobilisations corporelles	95 438	-	10 679
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	105 161	-	500
Créances rattachées à des participations	16 128	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	533	-	24
Total des immobilisations financières	121 821	-	524
TOTAL GÉNÉRAL	258 260	-	18 669

<i>Valeurs en milliers d'euros</i>	Diminutions/ Virements courant 2017	Cessions courant 2017	Valeur brute fin 2017
Frais d'établissement, de recherche et de développement	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	3 481	4	44 981
Total des immobilisations incorporelles	3 481	4	44 981
Terrains et agencements sur terrain	-	-	2 016
Constructions sur sol propre	-	-	26 207
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	-	26	23 643
Installations techniques, matériels et outillages industriels	-	531	42 913
Installations générales, agencements, aménagements	-	-	650
Matériel de transport	-	44	113
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	4 826
Emballages récupérables et divers	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-
Avances et acomptes	1 507	-	3 641
Total des immobilisations corporelles	1 507	601	104 010
Participations évaluées par mise en équivalence	-	-	-
Autres participations	-	-	105 661
Créances rattachées à des participations	-	4 871	11 257
Autres titres immobilisés	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	36	521
Total des immobilisations financières	-	4 907	117 438
TOTAL GÉNÉRAL	4 987	5 512	266 429

Suite à l'achat des produits (Reprocine®/Longacton®/Oestracton®) de la société VetCom Pharma GmbH, un montant de 1 224 K€ a été comptabilisé au sein des immobilisations incorporelles.

5.5.5 Amortissements

Situation et mouvements de l'exercice <i>en milliers d'euros</i>	Amortissements début 2017	Augmentations	Diminutions	Amortissements fin 2017
Frais d'établissement, de Recherche & Développement	-	-	-	-
Autres postes d'immobilisations incorporelles	19 125	1 762	4	20 882
Total des immobilisations incorporelles	19 125	1 762	4	20 882
Terrains	744	51	-	796
Constructions sur sol propre	16 877	973	-	17 849
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements des constructions	15 552	1 250	25	16 777
Installations techniques, matériels et outillages	29 120	2 237	522	30 835
Installations générales, agencements, aménagements	370	39	-	408
Matériel de transport	149	2	37	113
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 431	321	-	3 752
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total des immobilisations corporelles	66 243	4 872	584	70 531
TOTAL GÉNÉRAL	85 367	6 634	588	91 413

5.5.6 Crédit-bail

Néant.

5.5.7 Fonds de commerce

La valeur brute à fin décembre 2017 s'élève à 12 864 K€ (2016 : 11 641 K€).

A fin décembre 2017, la valeur nette des fonds de commerce s'élève à 11 274 K€ (2016 : 10 051 K€).

Le fonds de commerce d'IPA, constitué essentiellement de l'ensemble des marques et brevets, issu du rachat de la société IPA du Groupe Chassot en 2002 pour une valeur brute de 1 570 K€, est entièrement amorti.

5.5.8 Entreprises liées et participations

Postes	Montant concernant les entreprises liées en milliers d'euros		Montant en milliers d'euros concernant les entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	
	31 déc 2017	31 déc 2016	31 déc 2017	31 déc 2016
Immobilisations financières				
Avances et acomptes sur immobilisations	-	-	-	-
Participations	105 130	105 130	531	31
Créances rattachées à des participations	11 257	16 128	-	-
Prêts	-	-	-	-
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	12 731	12 843	-	-
Autres créances	3 870	4 422	-	-
Cash Pooling	-	3 431	-	-
Capital souscrit appelé non versé	-	-	-	-
Passif				
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	43 168	34 273	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	970	1 116	-	-
Autres dettes	535	-	-	-
Éléments financiers				
Produits de participation	10 597	304	-	-
Autres produits financiers	238	323	-	-
Charges financières	34	30	-	-
Éléments exceptionnels				
Produit de cession de titres	-	-	-	-

La mise en place d'un Cash Pooling centralisé dans le Groupe Vetoquinol, a généré une augmentation des comptes courants en créances et en dettes. Ces impacts sont matérialisés sur les lignes « Cash Pooling Actif » pour un montant de 0 M€ [sur 2016 : 3,4 M€] et « Emprunts et dettes financières divers » du bilan pour un montant de 43,2 M€ [sur 2016 : 34,3 M€].

5.5.9 Parties liées

Il n'existe pas d'opération significative qui ne serait pas conclue à des conditions normales de marché.

5.5.10 Liste des filiales et participations

Les données relatives aux sociétés dont les états financiers sont tenus dans une devise différente de l'euro ont été converties au taux de clôture de la période pour les éléments de bilan et au taux moyen de la période pour les éléments du compte de résultat. Les éléments présentés dans ce tableau sont en milliers.

Sociétés	Monnaies	Capital en devises	Capitaux propres autres que le capital en devises (milliers)	Capital en milliers d'euros	Capitaux propres autres que le capital en milliers d'euros	Quote-part du capital détenu (en %)
Filiales (plus de 50 %)	-	-	-	-	-	-
Frefin Asia Ltd.	HKD	0,1	(4 595)	-	(490)	100 %
Vetoquinol International SAS	EUR	75 886	18 295	75 886	18 295	100 %
Vetoquinol Korea Co, Ltd.	KRW	520 000	1 592 417	406	1 244	100 %
Vetoquinol NA Inc	CAD	35 650	49 918	23 705	33 192	100 %
Participations (entre 10 et 50 %)	-	-	-	-	-	-
Autres participations						
Plant Advanced Technologies PAT*	EUR	899	5 689	899	5 689	2 %

*Source 31/12/2016

Sociétés	Valeur comptable des titres détenus Valeur brute	Valeur comptable des titres détenus Valeur nette	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales (plus de 50 %)	-	-	-	-	-	-	-
Frefin Asia Ltd.	31	31	-	-	15	-	-
Vetoquinol International SAS	75 886	75 886	-	-	11 743	-	7 589
Vetoquinol Korea Co, Ltd.	1 018	1 018	-	-	466	5 499	356
Vetoquinol NA Inc	28 195	28 195	-	-	5 321	66 572	2 653
Participations (entre 10 et 50 %)	-	-	-	-	-	-	-
Autres participations							
Plant Advanced Technologies PAT	500	500	-	-	(1 125)	1 154	-

5.5.11 Échéances des créances et des dettes

État des créances en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an
Créances rattachées à des participations*	11 257	-	11 257
Prêts ^{(1) (2)}	-	-	-
Autres immobilisations financières	521	-	521
Clients douteux ou litigieux	815	-	815
Autres créances clients	26 874	26 874	-
Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	68	68	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Impôts sur les bénéficiaires	8 390	8 390	-
Taxe sur la valeur ajoutée	2 441	2 441	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
Divers	-	-	-
Groupe et associés – Cash Pooling	3 870	3 870	-
Débiteurs divers	783	783	-
Charges constatées d'avance	444	444	-
TOTAUX	55 462	42 870	12 592

(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice

(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

* Créances rattachées à des participations concernent les prêts IC que Vetoquinol SA a octroyé pour que les filiales du Groupe Vetoquinol achètent les entités légales Bioniche, au moins 3 MUSD devraient être remboursés sur l'année 2018.

État des dettes en milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an 5 ans au plus	À plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles ⁽¹⁾	-	-	-	-
Autres emprunts convertibles ⁽¹⁾	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à un an maxi	36	36	-	-
Emprunts et dettes auprès des ets de crédit à + d'un an	15 033	8 656	6 378	-
Emprunts et dettes financières divers ^{(1) (2)}	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	10 658	10 658	-	-
Personnel et comptes rattachés	7 431	7 431	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 058	5 058	-	-
Impôts sur les bénéficiaires	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	237	237	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	1 012	1 012	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 296	1 296	-	-
Groupe et associés – Cash Pooling*	43 703	43 703	-	-
Autres dettes	11 174	11 174	-	-
Dettes représentatives de titres empruntés	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAUX	95 639	89 261	6 378	-
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	-	-	-	-
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 656	-	-	-
(2) Emprunts et dettes dus aux associés	-	-	-	-

* Les dettes de Cash Pooling sont pour certaines quasi permanentes (pour au moins 15 M€) ; car les filiales prêteuses sont excédentaires.

5.5.12 Charges et produits constatés d'avance

Nature des charges en milliers d'euros	31 déc 2017	31 déc 2016
Charges d'exploitation	-	-
Achats	-	-
Locations immobilières	-	-
Assurances	-	-
Autres charges	444	333
Total charges d'exploitation constatées d'avance	444	333

Il n'y a pas de produits constatés d'avance au 31 décembre 2017.

5.5.13 Charges à payer

	31 déc 2017	31 déc 2016
Intérêts courus sur emprunt	36	56
Fournisseurs : factures non parvenues	4 779	4 710
Dettes sociales et fiscales	-	-
Personnel	7 409	7 575
Organismes sociaux	3 167	3 143
État, TVA, taxes	1 012	983
Autres	-	-
Rabais, remises, ristournes	9 389	7 844
Divers	1 071	717
Commissions sur ventes export	160	448
TOTAL	27 024	25 475

5.5.14 Produits à recevoir

Le montant des produits à recevoir s'élève à 163 K€ (2016 : 273 K€). Les intérêts créditeurs sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont comptabilisés en classe 5

en intérêts courus. À fin décembre 2017, 64 K€ d'intérêts à recevoir ont été comptabilisés en intérêts courus (2016 : 2 250 K€).

5.5.15 Écarts de conversion

Postes concernés	Actif Montant brut en milliers d'euros	Actif compensé par une couverture de change	Actif Provision	Actif Montant net	Passif Montant en milliers d'euros
Acomptes sur immobilisations	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-
Autres créances immobilisées	-	-	-	-	1 476
Créances d'exploitation	156	-	156	-	21
Créances diverses	-	-	-	-	-
Dettes financières	-	-	-	-	-
Dettes d'exploitation	1	-	1	-	11
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-	-
TOTAL	157	-	157	-	1 508

5.5.16 Composition du capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social s'élève à 29 704 755 € et est composé de 11 881 902 actions d'un montant nominal de 2,50 €. Aucun changement n'est intervenu sur l'exercice 2017.

Libellé opération	Nombre de titres	Valeur nominale	Capital
Au 31 décembre 2016	11 881 902	2,5	29 704 755
Levée option			
Au 31 décembre 2017	11 881 902	2,5	29 704 755

5.5.16.1 Distribution de dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2017 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2017 pour un montant de 5 109 217,86 €, soit 0,43 €/action (2016 : 4 871 579,82 €, rattachée à l'exercice 2015, soit 0,41€/action). Lors de la mise en paiement, Vetoquinol détenait certaines de ces actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2017 s'élève à 5 097 500,79 € (2016 : 4 859 854,23 €).

5.5.16.2 Attribution d'actions gratuites

L'Assemblée générale mixte du 24 mai 2016 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 38 mois au maximum, à procéder en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, ou de certaines catégories d'entre eux ainsi qu'au profit des mandataires sociaux définis par la loi.

Par cette délégation de compétence, le 22 mars 2017, le Conseil d'administration a décidé d'attribuer des actions

gratuites. Les attributions d'actions gratuites seront définitives pour l'ensemble des bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition d'une année complète à compter de leur date d'attribution par le Conseil d'administration, soit le 23 mars 2018.

Les actions définitivement attribuées ne seront cessibles qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité d'une année à compter de leur attribution définitive à chaque bénéficiaire soit le 24 mars 2019.

Ainsi 6 000 actions gratuites (plan 2017) ont été attribuées à des salariés et à des mandataires sociaux de Vetoquinol.

5.5.16.3 Options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2017, il n'y a plus d'option restant à lever.

5.5.16.4 Actions propres hors contrat de liquidité

À fin 2017, Vetoquinol détient 24 596 actions propres (2016 : 24 596), 6 000 actions ont été comptablement attribuées au compte 502100 en attendant la fin de la période d'acquisition. Le coût moyen d'acquisition a été 28,28 €/action.

5.5.17 Subventions publiques

Sur l'exercice 2017, Vetoquinol n'a pas reçu d'avance remboursable (2016 : 0 K€). Une révision d'un dossier a donné lieu à un remboursement sur 2017 d'un trop perçu pour

un montant de 377 K€. Au 31 décembre 2017, le montant total des avances remboursables restant dû, s'élève à 113 K€ (2016 : 889 K€).

5.5.18 Provisions

Nature des provisions en milliers d'euros	Montant au début de 2017	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de 2017
Provisions pour investissement	-			
Provisions pour hausse des prix	799	113	134	778
Amortissements dérogatoires	2 955	900	463	3 392
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	-	-	-	-
Provisions pour prêts d'installation	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
Total des provisions réglementées	3 754	1 013	597	4 170
Provisions pour litiges	532	110	194	448
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marchés à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	67	90	-	157
Provisions pour pensions et actions gratuites	-	106	-	106
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour grosses réparations	-	-	-	-
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	704	21	30	696
Total des provisions pour risques et charges	1 304	327	224	1 407
Provisions pour dépréciation sur immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation sur immobilisations corporelles	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation sur titres mis en équivalence	-	-	-	-
Provisions pour dépréciation sur titres de participation	31	-	-	31
Provisions pour dépréciation sur autres immobilisations financières	-	4	-	4
Provisions pour dépréciation sur stocks et en-cours	987	694	987	694
Provisions pour dépréciation sur comptes clients	244	642	69	816
Autres provisions pour dépréciations	-	-	-	-
Total des provisions pour dépréciation	1 262	1 340	1 057	1 546
TOTAL GÉNÉRAL	6 320	2 681	1 878	7 123
Dont dotations et reprises d'exploitation	-	1 468	1 284	
Dont dotations et reprises financières	-	94	-	
Dont dotations et reprises exceptionnelles	-	1 119	597	
Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture	-	-	-	

5.5.19 Détail des provisions

Libellé <i>en milliers d'euros</i>	Au 31 déc 2016	Dotations	Reprises	Au 31 déc 2017
Provisions pour pertes de change	67	90		157
Litiges Prud'hommes	532	110	194	448
Total provisions pour litiges	599	200	194	605
Charges sur CET	-	-	-	-
Primes de médailles	674	21	-	696
Eng. BSA/Actions gratuites	-	106	-	106
Autres provisions	30	-	30	0
Total autres provisions	704	127	30	802
Total provisions pour risques et charges	1 304	327	224	1 407

5.5.20 Passif éventuel

Néant.

5.5.21 Ventilation du chiffre d'affaires

Détail du chiffre d'affaires <i>en milliers d'euros</i>	France 2017	Export 2017	Total 2017	France 2016	Export 2016	Total 2016
Ventes de marchandises	11 584	6 167	17 751	12 866	4 806	17 672
Ventes de biens	36 572	76 515	113 087	39 252	68 364	107 616
TOTAL	48 157	82 681	130 838	52 118	73 170	125 288

En France, le chiffre d'affaires est en baisse de - 7,60 % et en augmentation à l'export de + 13 % par rapport à l'exercice précédent.

5.5.22 Charges exceptionnelles

Libellé/valeurs <i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Mali sur actions propres	17	18
Divers	-	10
Actions gratuites attribuées	-	-
Indemnités	-	-
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	17	29
Valeur nette comptable des actifs cédés	17	81
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	17	81
Amortissements dérogatoires	900	872
Provision pour hausse de prix	113	156
Provision sur engagement Actions gratuites/Stock options	106	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 119	1 028
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 153	1 137

5.5.23 Produits exceptionnels

Libellé/valeurs <i>en milliers d'euros</i>	2017	2016
Boni sur actions propres	40	28
Indemnités	-	-
Fusion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	40	28
Prix de cession des éléments d'actifs	21	30
Produits exceptionnels sur opérations en capital	21	30
Amortissements dérogatoires	463	607
Reprise provision pour hausse de prix	134	134
Reprise de provision pour fermeture du site de Neyron	-	40
Restructuration réseau distribution	-	-
Rep. Prov. Eng. BSA/actions gratuites	-	-
Reprises exceptionnelles aux amortissements et provisions	597	781
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	657	839

5.5.24 Ventilation de l'impôt sur les sociétés

Valeurs <i>en milliers d'euros</i>	2017 Résultat avant impôt	2017 Impôt dû	2017 Résultat net	2016 Résultat avant impôt	2016 Impôt dû	2016 Résultat net
Résultat courant	20 779	2 445	18 334	11 697	2 851	8 846
Résultat exceptionnel à court terme	(496)	(168)	(328)	(298)	(103)	(196)
Résultat exceptionnel à long terme	-	-	-	-	-	-
Participation des salariés	(582)	(197)	(385)	(468)	(161)	(307)
Créances d'impôt	-	(4 095)	4 095	-	(3 850)	3 850
TOTAL	19 701	(2 015)	21 716	10 930	(1 263)	12 193

Vetoquinol SA est, depuis 2008, intégré fiscalement avec sa filiale Vetoquinol International SAS en tant que tête de Groupe. Vetoquinol SA est seul redevable de l'impôt devant l'administration fiscale, mais Vetoquinol International SAS rembourse la société mère. De ce fait, il n'y a pas

de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt pour le paiement duquel l'entreprise est solidaire. De même, il n'y a pas de différence significative entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

5.5.25 Variation des impôts différés ou latents

Nature valeurs en milliers d'euros	Début exercice actif	Début exercice passif	Variations actif	Variations passif	Variations de taux actif	Variations de taux passif	Fin d'exercice actif	Fin d'exercice passif
Décalages certains ou éventuels	-	-	-	-	-	-	-	-
1 – Provisions réglementées								
À réintégrer ultérieurement								
- provision pour hausse des prix	-	244	46	33	-	-	-	230
- provision implantation à l'étranger	-	-	-	-	-	-	-	-
À réintégrer éventuellement								
- provision pour fluctuation des cours	-	-	-	-	-	-	-	-
Libérées sous condition d'emploi								
- provision pour investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissement dérogatoires								
- dot./rep. amortissements dérogatoires	-	855	134	260	-	-	-	981
2 – Subventions d'investissement								
3 – Charges non déduites temporairement								
À déduire l'année suivante								
- congés payés (ancien régime)	1 354	-	58	-	-	-	1 412	-
- participations des salariés	201	-	240	201	-	-	240	-
- autres	1 694	-	869	1 694	-	-	869	-
À déduire ultérieurement								
- provision pour retraite	-	-	-	-	-	-	-	-
- autres	-	-	-	-	-	-	-	-
4 – Produits non taxables temporairement								
- plus-values nettes à court terme	-	-	-	-	-	-	-	-
- plus-values de fusion	-	-	-	-	-	-	-	-
- plus-values à long terme différées	-	-	-	-	-	-	-	-
5 – Charges déduites (ou produits imposés) fiscalement et non encore comptabilisées	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	3 249	1 098	1 348	2 188	-	-	2 522	1 212
Éléments à imputer	-	-	-	-	-	-	-	-
Déficits reportables fiscalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Amortissements différés	-	-	-	-	-	-	-	-
Moins-values à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-	-	-
Éléments de taxation éventuelle	-	-	-	-	-	-	-	-
Plus-values sur éléments d'actif non am.	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéc. des plus-values à LT	-	-	-	-	-	-	-	-
Réserve spéc. des profits de constr.	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-	-	-

En raison d'un changement de fiscalité à venir, Vetoquinol a anticipé et fait varier ses impôts différés selon le nouveau taux d'imposition.

Quand la date de réalisation de la différence temporaire est postérieure à 2018, les impôts différés associés sont alors calculés au taux de 28,92 % et non plus 34,43 %. L'écart avec le taux d'IS final de 25% n'est pas matériel.

5.5.26 Engagements financiers

Engagements donnés <i>en milliers d'euros</i>	Total	Dirigeants	Filiales	Participations	Entreprises liées	Autres
Engagement de retraite	5 429	-	-	-	-	5 429
Divers	2 457	-	-	-	-	2 457
TOTAL	7 887	-	-	-	-	7 887

Les engagements de retraite s'élèvent à 5 429 K€ pour 2017 (2016 : 5 243 K€).

La ligne « Divers » comprend, entre autres, l'engagement sur le parc véhicules (905 K€), le parc matériel informatique (140 K€) et la location immobilière 1 260 K€).

Le dernier emprunt souscrit par Vetoquinol pour l'acquisition du groupe Bioniche, contient un covenant sur le Gearing du Groupe, ce covenant est respecté à fin décembre 2017.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

	31 déc 2017	31 déc 2016
Taux d'actualisation	1,20 %	1,39 %
Taux de revalorisation des salaires	2,30 %	2,50 %
Taux de charges sociales	47 %	47 %
Table de survie	TF-TH 2000-2002	
Taux de turnover	En fonction des tranches d'âge	

5.5.26.1 Médailles du travail

Les salariés bénéficient des médailles du travail telles qu'elles sont définies par le décret n° 2000-1015 du Journal Officiel du 19 octobre 2000 et par un accord d'entreprise ou d'une pratique d'usage. Par ailleurs, il existe

également un régime de médailles du travail propre à la société Vetoquinol qui permet à son personnel de percevoir des primes selon son ancienneté. Une provision pour charge est constatée sur l'exercice.

5.5.27 Effectifs

5.5.27.1 Effectifs moyens

<i>En milliers d'euros</i>	Effectif moyen 2017	Effectif moyen 2016	Effectif moyen 2015	Effectif mis à disposition 2017	Effectif mis à disposition 2016	Effectif mis à disposition 2015	Total 2017	Total 2016	Total 2015
Cadres	251	240	235	-	-	-	251	240	235
Agents de maîtrise	18	16	17	-	-	-	18	16	17
Employés et techniciens	267	269	269	-	-	-	267	269	269
Ouvriers	138	127	121	25	22	13	163	149	134
TOTAL	674	652	642	25	22	13	699	674	655

5.5.27.2 Droit individuel à la formation

À compter du 1^{er} janvier 2015, le dispositif Droit Individuel à la Formation (DIF) est supprimé par la loi relative à la Formation Professionnelle, à l'Emploi et à la Démocratie Sociale du 5 mars 2014. Cette loi porte sur la création du Compte Personnel de Formation (CPF) sur lequel est reporté le solde des heures au titre du DIF. Ce compte permet à chaque salarié de bénéficier d'une formation sous condition d'éligibilité tout au long de sa vie professionnelle, qu'il soit salarié ou demandeur d'emploi. Ce

compte n'est plus géré par l'entreprise, mais par les pouvoirs publics.

De ce fait, le suivi des heures ne sera plus effectué par Vetoquinol SA.

5.5.27.3 Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration, de direction

Le montant global des rémunérations et jetons de présence versés sur l'exercice 2017 s'élève à 1 187 K€ (2016 : 1 197 K€). Aucune avance n'a été consentie.

5.5.28 Événements post-clôture

Néant.

5.6 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels RFA

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale des actionnaires

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Vetoquinol SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers

et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.5.2.1. « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels concernant la première application au 1^{er} janvier 2017 du

règlement ANC n° 2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et opérations de couverture et son incidence sur les comptes annuels.

Justification des appréciations – Points clé de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur nette comptable des titres de participation s'élève à 106 millions d'euros.

La valeur des participations est appréciée par la direction de la société sur la base, notamment de la méthode des flux de trésorerie opérationnels futurs actualisés nécessitant l'utilisation d'hypothèses et d'estimations. Comme indiqué dans la note 5.5.2.5 de l'annexe aux comptes annuels, une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'un titre de participation est inférieure à sa valeur d'acquisition.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de notre audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement exercé par la Direction pour la détermination et l'appréciation de la valeur d'utilité de chaque titre de participation.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance de l'évaluation effectuée par la société des méthodes retenues et des hypothèses sous-jacentes ;
- apprécier la valeur d'utilité de chaque titre de participation sur la base de flux de trésorerie pris en considération.

Vérification du Rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le Rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis

en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le Rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Vetoquinol par l'Assemblée générale du 23 mai 1990 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 30 mai 2017 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2017, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 27^e année de sa mission sans interruption, dont 12 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé, et le cabinet Mazars dans la 1^{re} année de sa mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable

de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

5

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Villeurbanne et Neuilly-sur-Seine, le 20 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet

Mazars

Frédéric Maurel

5.7 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Nature des indications	2013	2014	2015	2016	2017
Capital en fin d'exercice					
Capital social	29 704 755	29 704 755	29 704 755	29 704 755	29 704 755
Nombre des actions ordinaires existantes	11 881 902	11 881 902	11 881 902	11 881 902	11 881 902
Nombre des actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
Nombre maxi d'actions futures à créer :					
Par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice du droit de souscription	-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	113 093 177	119 338 752	118 483 654	125 288 394	130 838 216
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	24 534 400	28 126 744	17 965 210	18 355 227	27 712 701
Impôt sur les bénéfices	(1 240 148)	1 077 895	217 976	(1 263 043)	(2 014 683)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	420 681	486 445	382 455	468 426	581 737
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	19 386 652	20 545 895	10 936 165	12 193 066	21 716 033
Résultat distribué	4 396 304	4 633 942	4 871 580	5 109 218	5 465 675
Résultats par action					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	2,13	2,24	1,46	1,61	2,45
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	1,63	1,73	0,92	1,03	1,83
Dividende attribué à chaque action	0,37	0,39	0,41	0,43	0,46
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	613	646	642	652	674
Montant de la masse salariale de l'exercice	27 229 139	28 950 426	29 707 809	30 174 562	31 598 227
Sommes versées au titre des avantages sociaux	13 612 756	14 069 171	14 831 244	14 898 235	15 705 835



6

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET LE CAPITAL

6.1	RENSEIGNEMENTS SUR LA SOCIÉTÉ – STATUTS <small>RFA</small>	168	6.3	ACTIONNARIAT DU GROUPE	174
6.1.1	Informations concernant Vetoquinol	168	6.3.1	Répartition du capital au 31 décembre 2017	174
6.1.2	Capital social	168	6.3.2	Informations boursières	174
6.1.3	Actes constitutifs et statuts	170	6.3.3	Calendrier de communication financière	175
6.1.4	Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la Société	172	6.3.4	Relations avec les investisseurs	175
6.2	ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2017	172			

6.1 Renseignements sur la Société – Statuts

6.1.1 Informations concernant Vetoquinol

6.1.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est « SA Vetoquinol ».

6.1.1.2 Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés et code APE

La société Vetoquinol est enregistrée auprès du Registre du commerce et des sociétés de Vesoul sous le numéro 676 250 111. Son code APE est le 2120Z. Il correspond à l'activité de fabrication de médicaments.

6.1.1.3 Établissements secondaires

Deux établissements secondaires de la Société sont ouverts (i) auprès du Registre et du commerce de Villefranche/Saône (2002 B 372) et (ii) auprès du Registre et du commerce de Paris (98 B 14086).

6.1.1.4 Date de constitution et durée de la Société

La Société a été constituée sous la forme d'une société anonyme le 12 mai 1962 et enregistrée auprès du Registre du commerce à la date du 10 août 1962 sous le numéro 62 B 11 au nom de Vetoquinol. Sa durée expirera le 9 août 2022.

6.1.1.5 Siège social, forme juridique, législation applicable

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration.

La Société, régie par le droit français, est principalement soumise pour son fonctionnement aux articles L.225-1 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales. Le siège social de la Société est sis à Magny-Vernois 70200.

Le numéro de téléphone de la Société est le :
+ 33 (0) 3 84 62 55 55.

L'adresse du site web est : www.vetoquinol.com.

6.1.1.6 Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année civile.

6.1.2 Capital social

À la date d'enregistrement du présent Document de référence, le capital social de la société Vetoquinol est fixé à 29 704 755 euros.

Il est divisé en 11 881 902 actions de 2,50 euros de valeur nominale chacune. Les actions composant le capital social de la Société sont entièrement souscrites et intégralement libérées.

6.1.2.1 Actions non représentatives du capital social

Il n'existe pas d'action non représentative du capital.

6.1.2.2 Actions détenues par l'émetteur

Achats d'actions de la Société par elle-même (se référer au paragraphe 1.6.5).

Opérations de rachat d'actions (se référer au paragraphe 1.6.10).

6.1.2.3 Valeurs mobilières convertibles

Options d'achat d'actions (se référer au paragraphe 5.5.16.3).

Attribution gratuite d'actions (se référer au paragraphe 5.5.16.2).

6.1.2.4 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attachée au capital souscrit mais non libéré visant à augmenter le capital

Néant.

6.1.2.5 Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

Néant.

6.1.2.6 Historique du capital social

Date de réalisation de l'opération	Opération	Nombre d'actions émises	Montant nominal de l'augmentation de capital	Montants successifs du capital	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominale des actions
07/12/2007	Solde initial				11 290 332	2,50
12/05/2009	Levées d'options	2 300	5 750	28 231 580	11 292 632	2,50
31/12/2010	Pas d'opération durant cet exercice				11 292 632	2,50
27/02/2011	Conversion obligations	589 270	1 473 175	29 704 755	11 881 902	2,50

Aucune opération n'a été réalisée au cours des quatre derniers exercices.

6.1.2.7 Pacte d'actionnaires et accord particuliers

À la date du dépôt du présent Document de référence, les pactes suivants, concernant les actions de la Société, sont en cours de validité :

- Pacte d'actionnaires portant engagement de conservation des titres en date du 13 décembre 2013 – article 885 I bis du Code général des impôts. Le pacte 2013 porte sur 2 500 006 actions de la Société soit 24,27 % des droits de vote et 21,04 % des droits financiers.
- Pacte conclu pour une durée initiale de deux années entre le groupe familial Étienne Frechin et certains actionnaires individuels, ayant pour objet de permettre aux signataires du pacte non dirigeants de la Société de bénéficier d'une exonération partielle en matière d'ISF et instituant un droit de préemption au bénéfice de Soparfin en cas de cession d'actions de la Société détenues par les membres du pacte autre que ceux appartenant au groupe familial Étienne Frechin.

6.1.2.8 Projet actions propres/ programme de rachat d'actions/ contrat de liquidité

Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 29 mai 2018 de la résolution relative au rachat de ses propres actions, la Société sera autorisée à racheter ses propres actions, pour permettre si besoin est :

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF et conclu dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la réglementation applicable,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la Loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la Société, dans le respect de l'article 231-40 du Règlement général de l'AMF ou en période de pré-offre, d'offre publique ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'AMF.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 7 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée ce qui correspond à 831 733 actions de 2,50 euros de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 66 500 000 d'euros et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 80 euros par action étant précisé que la Société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des deux valeurs suivantes : le dernier cours coté résultat de l'exécution d'une transaction à laquelle la Société n'aura pas été partie prenante, ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plate-forme de négociation où l'achat aura été effectué.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
- de passer tous ordres de bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,

- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de l'Assemblée du 29 mai 2018.

6.1.3 Actes constitutifs et statuts

6.1.3.1 Objet social (cf. article 2 des statuts)

La Société a principalement pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement la préparation, la fabrication, le conditionnement, l'importation et l'exportation, l'achat, la vente en gros et la distribution de toutes spécialités pharmaceutiques à usage vétérinaire et humain ainsi que les études et recherches dans les domaines médicaux, pharmaceutiques, cliniques, biologiques et industriels.

6.1.3.2 Principales dispositions statutaires relatives aux organes d'administration et de direction (cf. article 11 et suivants des statuts)

Conseil d'administration

Le Conseil est composé de trois membres au moins et de douze au plus. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins deux actions pendant toute la durée de ses fonctions.

La durée des fonctions des administrateurs est fixée statutairement à quatre années. Tout membre sortant est rééligible.

Président du Conseil d'administration

Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

La limite d'âge pour l'exercice de ses fonctions est fixée à 90 ans.

Direction générale

Elle est assumée par une personne physique, nommée par le Conseil d'administration, et portant le titre de Directeur général.

Il peut s'agir du Président du Conseil d'administration.

Le Conseil choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction générale visées à l'alinéa qui précède, lors de la cessation, pour quelque raison que ce soit, du mandat du Directeur général. Le Directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts.

La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général.

Directeurs généraux délégués

Le Conseil d'administration peut nommer quatre Directeurs généraux délégués. La limite d'âge est fixée à 80 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur général délégué.

Responsable pharmaceutique

Conformément aux dispositions de l'article L. 5142-1 du Code de la santé publique, toute entreprise de fabrication, importation, exportation et distribution en gros de médicaments vétérinaires devra être la propriété d'un pharmacien, d'un vétérinaire ou d'une société à la gérance ou à la Direction générale de laquelle participe un pharmacien ou un vétérinaire. Les pharmaciens ou vétérinaires mentionnés ci-dessus sont dénommés « pharmaciens ou vétérinaires responsables ». Ils sont personnellement responsables de l'application des dispositions législatives et réglementaires, sans préjudice, le cas échéant, de la responsabilité solidaire de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article R 5142-33 du Code susvisé, le Pharmacien ou Docteur vétérinaire responsable doit être, dans les sociétés anonymes, le Président du Conseil d'administration, le Directeur général ou un Directeur général délégué.

Par ailleurs, conformément au Code de la santé publique, le Conseil d'administration désigne un pharmacien ou un vétérinaire intérimaire, qui se verra conférer, pour les périodes de remplacement, les mêmes pouvoirs et attributions que ceux conférés au pharmacien ou vétérinaire responsable.

6.1.3.3 Autres dispositions statutaires – Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions (article 19-4 des statuts)

Un droit de vote double a été instauré par l'Assemblée générale extraordinaire le 7 juillet 2006. Il est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire.

6.1.3.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires et lorsque les conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts relatives aux déclarations de franchissements de seuils et reprises au paragraphe 6.1.3.7 ci-après, il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de modifier les droits des actionnaires (cf. paragraphe 6.1.3.6 ci-après).

6.1.3.5 Conditions de convocation et d'admission aux Assemblées générales annuelles ordinaires et extraordinaires

Les Assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer personnellement, par procuration ou à distance, aux Assemblées sur justification de son identité et de l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité et ce, auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation.

S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation.

L'actionnaire qui a choisi son mode de participation à l'Assemblée (participation physique, à distance ou par procuration) et l'a fait connaître à la Société ne peut pas revenir sur ce choix étant cependant précisé que l'assistance physique de l'actionnaire à l'Assemblée annule tout vote à distance ou par procuration.

Les votes à distance ou par procuration ne sont pris en compte qu'à la condition que les formulaires de vote parviennent à la Société deux jours au moins avant l'Assemblée.

En cas de conflit entre le vote par procuration et le vote à distance, le vote à distance prime le vote par procuration. Tout actionnaire peut également, si le Conseil d'administration ou son Président le permet au moment de la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous les réserves et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

6.1.3.6 Dispositions permettant de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

En dehors des dispositions de l'article 10 bis des statuts (ci-dessous) relatives aux déclarations de franchissements de seuils et reprises au paragraphe 6.1.3.7 ci-après il n'existe aucune autre disposition des statuts, du règlement intérieur, qui pourrait, à la connaissance de la Société, avoir pour effet de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la Société.

6.1.3.7 Franchissement de seuils (article 10 bis des statuts)

En sus de l'obligation légale de déclaration de franchissement des seuils édictée par l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou personne morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir un pourcentage du capital ou des droits de vote de la Société au moins égal à 2,5 % et à tout multiple de ce pourcentage sans limitation, doit informer la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède.

L'information doit également être donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure à l'un des seuils mentionnés ci-dessus.

En cas de manquement à l'obligation statutaire de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, et sur demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote, les actions dépassant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de cette régularisation.

6.1.3.8 Conditions régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que celles prévues par la loi

Il n'existe aucune autre disposition régissant les modifications du capital dans les statuts ou le règlement intérieur, plus strictes que celles prévues par loi.

6.1.3.9 Délégations de compétence en vigueur au cours de l'exercice 2017

Cf. Rapport sur le gouvernement d'entreprise Chapitre 3 – Paragraphe 3.6 : Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et des autres autorisations données au Conseil d'administration en vigueur au cours de l'exercice 2017.



6.1.3.10 Composition du capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social s'élève à 29 704 755 euros et est composé de 11 881 902 actions d'un montant nominal de 2,50 euros.

Aucun changement n'est intervenu sur l'exercice 2017.

6.1.3.11 Distribution de dividendes

L'Assemblée générale des actionnaires du 30 mai 2017 a décidé une distribution de dividendes rattachée à l'exercice 2016 pour un montant de 5 109 217,86 euros, soit 0,43 euro/action (2016 : 4 871 579,82 euros rattachée à l'exercice 2015, soit 0,41 euro par action, 2015 : 4 633 941,78 euros rattachée à l'exercice 2014, soit 0,39 euro/action et 2014 : 4 396 303,74 euros rattachée à l'exercice 2013, soit 0,37 euro par action). Lors de la mise en paiement, Vetoquinol détenait certaines de ses propres actions, de ce fait, le montant du dividende correspondant à ces actions n'a pas été versé et a été affecté au report à nouveau. Le montant des dividendes payé en 2017 s'élève à 5 097 500,79 euros (2016 : 4 859 854,23 euros et 2015 : 4 626 985,35 euros).

6.1.3.12 Attribution d'actions gratuites

Cf. Rapport sur le gouvernement d'entreprise Chapitre 3 – Paragraphe 3.5.3 : Actions attribuées gratuitement durant l'exercice.

6.1.3.13 Options d'achat d'actions

Au 31 décembre 2017, il n'y a plus de d'option restant à lever.

6.1.3.14 Actions propres hors contrat de liquidité

À fin 2017, Vetoquinol détient 24 596 actions propres (2016 : 24 596). 6 000 de ces 24 596 actions propres, sont attribuées selon le plan d'attribution d'actions gratuites du 22 mars 2017.

6.1.4 Information sur les opérations réalisées par les dirigeants et par leurs proches sur les titres de la Société

Au cours de l'année 2017, M^{me} Brigitte Hollegien, épouse de M. Hans Hollegien, Directeur groupe marketing et communication a acheté 476 titres de Vetoquinol SA.

6.2 Organigramme simplifié du Groupe au 31 décembre 2017

Une présentation des activités du Groupe Vetoquinol figure au paragraphe 1.2.

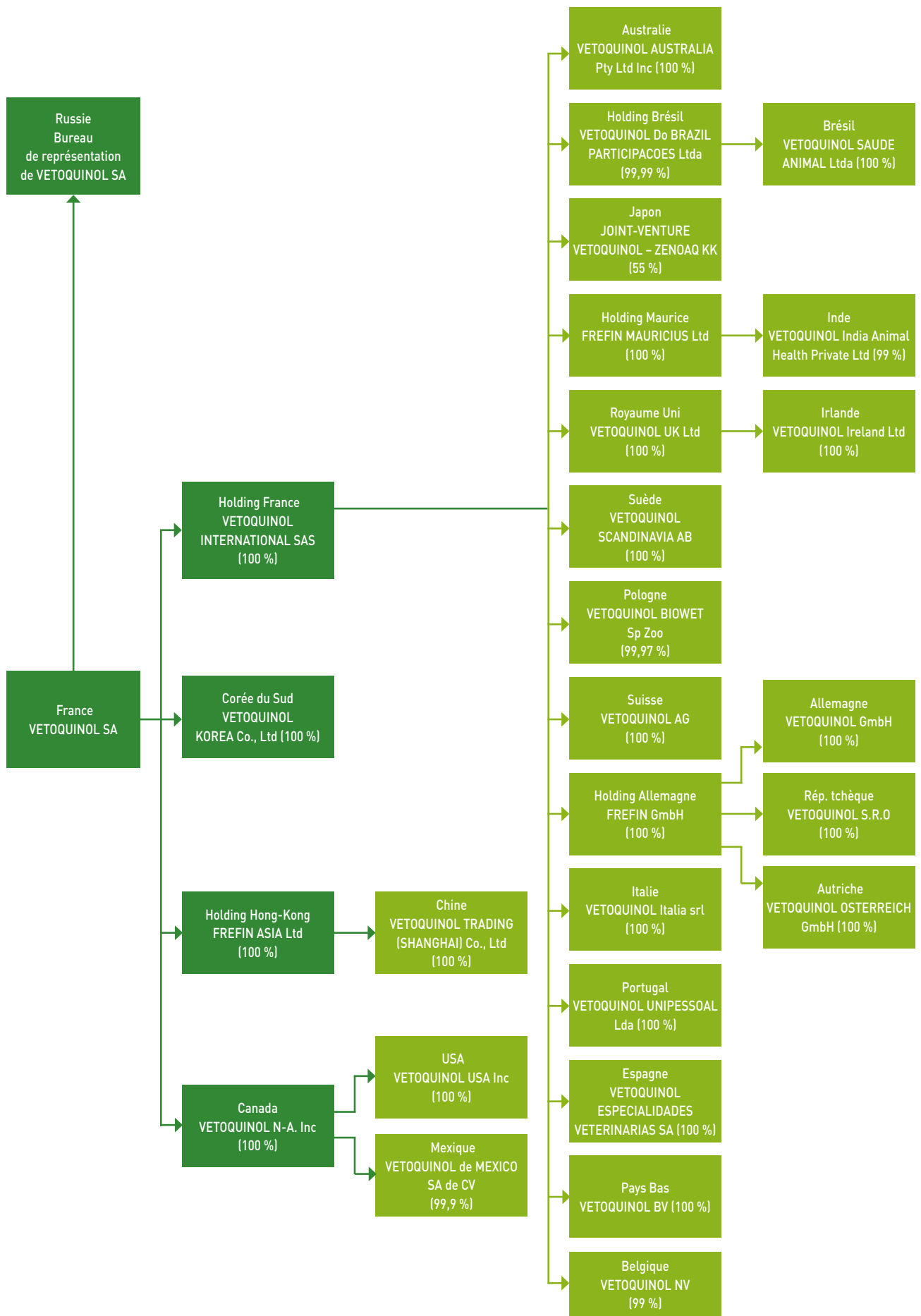
L'organisation générale du Groupe s'articule autour de sa société mère Vetoquinol SA qui assure une activité de holding pour le Groupe ainsi qu'une activité économique propre (cf. Sociétés du Groupe, page 108).

À ce titre, le premier site industriel du Groupe se situe à Lure, lieu du siège social. La Société (Vetoquinol SA) facture à ses filiales les ventes de produits finis qu'elle fabrique.

Les fonctions dirigeantes du Groupe sont centralisées au niveau de la société mère Vetoquinol SA.

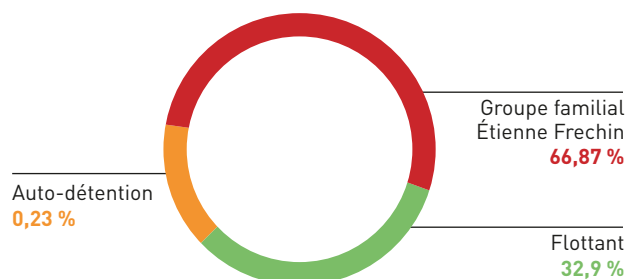
Le Groupe Vetoquinol a annoncé :

- avoir acquis, le 22 mars 2017, la société autrichienne VetCom-pharma. Cette acquisition permet à Vetoquinol d'étoffer sa gamme de produits d'aide à la reproduction chez les bovins et les porcins, en Europe dans un premier temps. Aucun effectif ou site industriel n'a été repris dans le cadre de cette acquisition, qui a été financée en cash ;
- avoir intégré, le 14 octobre 2017, la filiale irlandaise Bioniche Animal Health Europe Ltd. Cette étape marque la fin du processus d'intégration des sociétés acquises en 2014 lors de l'acquisition des activités de santé animale du Groupe Bioniche.



6.3 Actionnariat du Groupe

6.3.1 Répartition du capital au 31 décembre 2017



6.3.2 Informations boursières

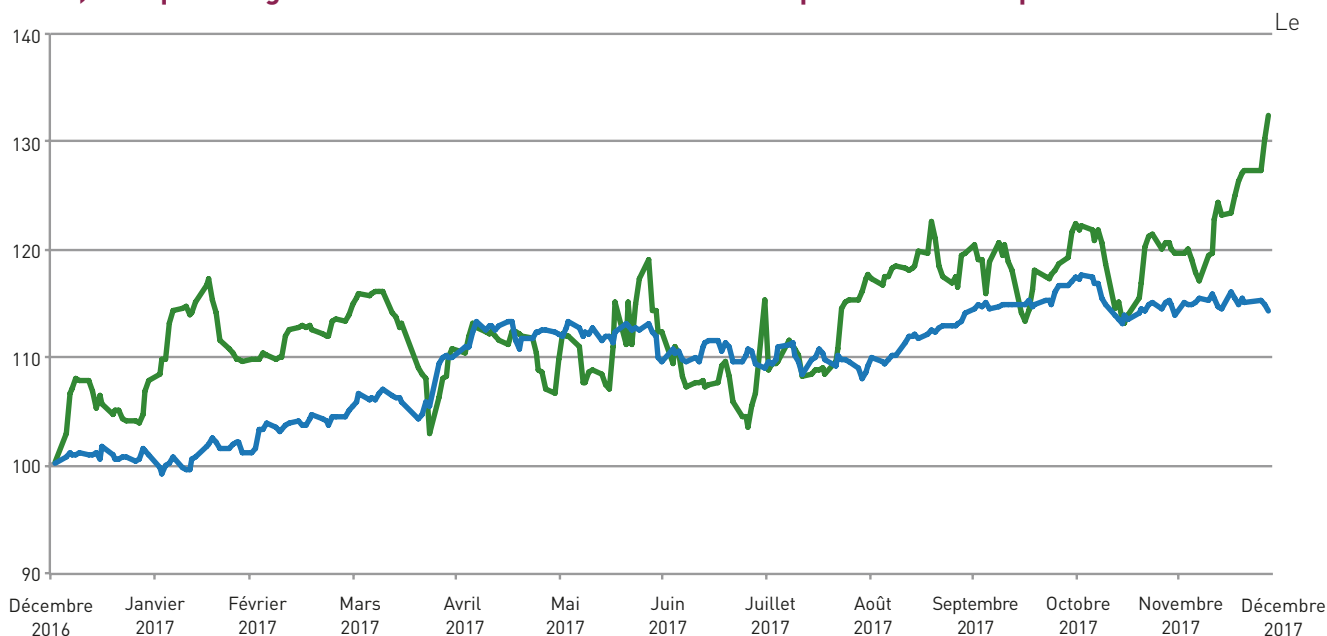
Le titre Vetoquinol est coté sur Euronext Paris – Compartiment B Eurolist.

Fiche signalétique du titre

- Code ISIN : FR0004186856
- Mnémonique : VETO
- Compartiment B Eurolist
- Indice : CAC All Shares
- Vetoquinol est éligible au PEA-PME

À la clôture de l'exercice, le 31 décembre 2017, la capitalisation boursière de Vetoquinol s'élevait à 719 M€ contre 541 M€ au 31 décembre 2016.

2017, Vetoquinol signe une belle année boursière avec une performance de près de + 33 %



31 décembre 2017, le titre Vetoquinol a clôturé à 60,53 € par rapport à 45,53 € au 31 décembre 2016, soit une performance boursière de + 32,9 %.

Depuis 2006, Vetoquinol a confié la gestion de son contrat de liquidité à Oddo Corporate Finance 12, boulevard de la Madeleine 75009 Paris.

6.3.3 Calendrier de communication financière

23 janvier 2018	Chiffre d'affaires annuel 2017 (après Bourse)
15 mars 2018	Résultats annuels 2017 (avant Bourse)
12 avril 2018	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre 2018 (après Bourse)
29 mai 2018	Assemblée générale des actionnaires
6 juin 2018	Paiement des dividendes
26 juillet 2018	Chiffre d'affaires et Résultats semestriels 2018 (après Bourse)
18 octobre 2018	Chiffre d'affaires du 3 ^e trimestre 2018 (après Bourse)
24 janvier 2019	Chiffre d'affaires annuel 2018 (après Bourse)

6.3.4 Relations avec les investisseurs

Vetoquinol entretient une relation de proximité fondée sur le dialogue et la confiance. La Société rencontre régulièrement les investisseurs nationaux et internationaux, leur permettant ainsi de dialoguer avec les dirigeants. Vetoquinol s'assure de diffuser une information complète, précise, sincère et transparente.

Un espace « Investisseurs » est disponible sur le site internet : www.vetoquinol.com, qui permet d'obtenir et de télécharger l'information financière de Vetoquinol : communiqués, résultats semestriels, résultats annuels, Document de référence ainsi que toute information réglementée.

Les informations financières historiques sur la Société, déposées ou enregistrées auprès de l'AMF, sont également disponibles sur ce site. Sur simple demande écrite, ces documents peuvent être obtenus au siège de la société Vetoquinol SA Magny-Vernois – BP 189 – 70204 Lure Cedex.

Les statuts de Vetoquinol ainsi que les procès-verbaux d'Assemblées générales, les comptes sociaux et consolidés, les rapports des Commissaires aux comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés, conformément au Code de commerce, sur support papier, au siège social de la Société.

Tout en respectant les règles d'équité d'accès à l'information, le service des Relations investisseurs a pour vocation de répondre, à toutes les demandes qu'elles proviennent des actionnaires individuels ou des investisseurs institutionnels.

Le 27 septembre 2017, Vetoquinol a organisé pour la première fois une journée des investisseurs au Centre de conférence Edouard VII à Paris. Pour cette conférence, Matthieu Frechin entouré du Directeur Groupe Direction Scientifique, du Directeur Groupe Europe & Amérique du Nord, du Directeur Groupe Industriel & Qualité et du Directeur Groupe Finance & Juridique et de la Chargée des relations investisseurs, a présenté les grands axes du plan stratégique In Motion devant un parterre de financiers (analystes et investisseurs).

Contact actionnaires

Vetoquinol – Direction Groupe Finance et Juridique
 BP 189 – Magny-Vernois
 F-70204 Lure Cedex
 Tél. : 33 (0)3 84 62 59 88
 E-mail : relations.investisseurs@vetoquinol.com



7

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE du 29 mai 2018

7.1	ORDRE DU JOUR	178	7.3	MODALITÉS DE PARTICIPATION	187
7.1.1	Partie ordinaire	178	7.4	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	189
7.1.2	Partie extraordinaire	178			
7.2	PROJET DE RÉOLUTIONS	179			
7.2.1	Résolutions à caractère ordinaire	179			
7.2.2	Résolutions à caractère extraordinaire	182			

7.1 Ordre du jour

7.1.1 Partie ordinaire

- Rapport de gestion de Vetoquinol SA.
- Rapport de gestion du Groupe.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice 2017 et sur les comptes consolidés.
- Rapport du Conseil d'administration sur le Gouvernement d'entreprise prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce et rapport spécial sur les opérations d'attribution gratuite d'actions prévu par l'article L.225-197-4 du Code de commerce.
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Fixation du montant des jetons de présence.
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Président, au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués au titre de l'année 2018,
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Étienne Frechin, Président du Conseil d'administration.
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Matthieu Frechin, Directeur général.
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Jean Yves Ravinet, Directeur général délégué.
- Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Alain Masson, Directeur général délégué.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Matthieu Frechin.
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Louis Champel.
- Nomination d'un nouvel administrateur indépendant (M^{me} Pacaud).
- Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions pour un prix maximal de 80 euros par action soit un prix global maximal de 66 500 000 euros.

7.1.2 Partie extraordinaire

- Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux (sous conditions de performance) de la Société et des entités liées.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10 000 000 euros ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5 000 000 euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10 000 000 euros ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5 000 000 euros, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public, avec droit de priorité.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10 000 000 euros, ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5 000 000 euros, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'un placement privé.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de

la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise du groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 10 000 000 euros, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail.

- Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant maximal de 20 000 000 euros

pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et de 10 000 000 euros, pour les émissions de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance.

- Pouvoirs.

7.2 Projet de résolutions

7.2.1 Résolutions à caractère ordinaire

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2017

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net de 21 716 033,19 euros.

En conséquence, elle donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2017

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés annuels arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et qui font apparaître un bénéfice net part du Groupe de 34 831 049,57 euros.

Troisième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'administration, et décide d'affecter et de répartir le résultat de l'exercice qui s'élève à 21 716 033,19 euros, auquel il convient d'ajouter le report à nouveau 53 287 296,32 euros, de la manière suivante :

À la réserve légale	0 €
Au dividende de 0,43 € par action	5 465 674,92 €
À la réserve facultative	0 €
Au report à nouveau, le solde soit	69 537 654,59 €
TOTAL	75 003 329,51 €

Il sera ainsi distribué à chacune des actions de la Société ayant droit au dividende, un dividende net de 0,46 euros, contre 0,43 euros attaché à l'exercice 2016.

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu à un taux forfaitaire unique de 12,8 % en vertu du 1. de l'article 200 A du Code général des impôts. Le contribuable conserve cependant la possibilité, sur option expresse et irrévocable à formuler dans le cadre de la déclaration des revenus de l'année, de soumettre l'ensemble des revenus et gains visés par cette imposition forfaitaire au barème progressif de l'impôt sur le revenu (2. de l'article 200 A précité). Dans cette hypothèse, le dividende est alors imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif après un abattement de 40 % prévu à l'article 158-3-2° du Code général des impôts et la déductibilité d'une fraction de la CSG en application du II de l'article 154 quinquies du Code général des impôts.

Avant la mise en paiement, le dividende est soumis aux prélèvements sociaux et, sauf dispense dûment formulée par le contribuable, au prélèvement obligatoire non libératoire de 12,8 % prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, à titre d'acompte de l'impôt sur le revenu.

Le paiement des dividendes sera effectué, au plus tard, le 6 juin 2018.

Dans l'hypothèse où, à cette date, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende correspondant à ces actions sera affecté au report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividende net
31 décembre 2014	0,39 €
31 décembre 2015	0,41 €
31 décembre 2016	0,43 €

Quatrième résolution

Jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, fixe à la somme de 153 000 euros le montant global annuel brut des jetons de présence alloués au Conseil d'administration.

Cette décision s'applique pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée.

Cinquième résolution

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération globale et avantages de toute nature attribuée au Président, au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués au titre de l'année 2018

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature attribuables au Président, au Directeur général, et aux Directeurs généraux délégués, tels que présentés dans ce rapport page 94.

Sixième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Étienne Frechin, Président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels que présentés dans ce rapport page 93, à Monsieur Étienne Frechin, à raison de son mandat de Président du Conseil d'administration de la Société.

Septième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Matthieu Frechin, Directeur général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels que présentés dans ce rapport page 93, à Monsieur Matthieu Frechin, à raison de son mandat de Directeur général de la Société.

Huitième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Jean-Yves Ravinet, Directeur général délégué

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales

ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels que présentés dans ce rapport page 93, à Monsieur Jean-Yves Ravinet, à raison de son mandat de Directeur Général Délégué de la Société.

Neuvième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 à Monsieur Alain Masson, Directeur général délégué

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels que présentés dans ce rapport page 93, à Monsieur Alain Masson, à raison de son mandat de Directeur général délégué de la Société.

Dixième résolution

Conventions réglementées

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et engagements réglementés, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Onzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Matthieu Frechin, administrateur sortant.

Son mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Douzième résolution

Renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, renouvelle le mandat de Monsieur Louis Champel, administrateur sortant.

Son mandat est renouvelé pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Treizième résolution

Nomination d'un nouvel administrateur indépendant (M^{me} Pacaud)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de nommer Madame Elisabeth Pacaud en qualité d'administrateur indépendant, pour une durée de quatre années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Quatorzième résolution

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la Société de ses propres actions à un prix maximum de 80 € par action soit un montant global maximum de 66 500 000 euros

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement européen n° 596/2014 du 16 avril 2014, à faire acheter par la Société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise,
- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF et conclu dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF,
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe dans le respect de la réglementation applicable,
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur,
- mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF, et plus généralement réaliser toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la Société, dans le respect de l'article 231-40 du Règlement général de l'AMF ou en période de pré-offre, d'offre publique ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur

et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'AMF.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 7 % du capital de la Société à la date de la présente assemblée ce qui correspond à 831 733 actions de 2,50 euros de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions auto détenues devra être pris en considération afin que la Société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions auto détenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions auto détenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 66 500 000 euros et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 80 euros par action étant précisé que la Société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des deux valeurs suivantes : le dernier cours coté résultat de l'exécution d'une transaction à laquelle la Société n'aura pas été partie prenante, ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plate-forme de négociation où l'achat aura été effectué.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation,
- de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles,
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur,
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à l'autorisation antérieurement consentie sous la neuvième résolution de l'Assemblée générale du 30 mai 2017.

7.2.2 Résolutions à caractère extraordinaire

Quinzième résolution

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux (sous conditions de performance) de la Société et des entités liées

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- autorise le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à l'attribution gratuite d'actions ordinaires de la Société, à émettre ou existantes, au profit des membres du personnel salarié ou de dirigeants mandataires sociaux de la Société et de sociétés françaises et étrangères ou de groupements d'intérêt économiques qui lui sont liés dans les conditions énoncées à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ou de certaines catégories d'entre eux,
- décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra pas dépasser 1 000 000 actions, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 8 % de ce nombre total d'actions attribuées, soit au total 80 000 actions,
- décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale d'un an, les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale d'un an à compter de leur attribution définitive, soit ii) au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale. Il est entendu que le Conseil d'administration aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et pourra, dans le premier cas, allonger la période d'acquisition et/ou de conservation, et dans le second cas, allonger la période d'acquisition et/ou fixer une période de conservation,
- il est toutefois précisé que l'attribution sera définitive par anticipation en cas de décès ou d'invalidité d'un bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale,
- décide que l'attribution définitive des actions aux bénéficiaires mandataires sociaux devra être subordonnée à la réalisation de conditions de performances déterminées par le conseil d'administration et qui devront être liées au chiffre d'affaires et au résultat net budgétés du groupe ou de l'entité liée,
- fixe à trente-huit (38) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,

- prend acte que si l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription,
- décide que le montant des augmentations de capital en résultant s'ajoutera au montant des augmentations de capital résultant des délégations de compétence accordées par la présente assemblée.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, dans le respect des lois et règlements en vigueur ainsi que des dispositions de la présente résolution, pour mettre en œuvre celle-ci et notamment :

- fixer les conditions notamment de performance et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions, arrêter la ou les listes des bénéficiaires des attributions,
- fixer, sous réserve de la durée minimale ci-dessus indiquée, la durée de conservation des actions sachant qu'il appartiendra au Conseil d'administration pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, soit de décider que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions,
- décider s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement,
- procéder, si l'attribution porte sur des actions à émettre, aux augmentations de capital par incorporation de réserves ou de primes d'émission de la Société qu'il y aura lieu de réaliser au moment de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires, fixer les dates de jouissance des actions nouvelles, modifier les statuts en conséquence,
- accomplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation se substitue à l'autorisation antérieurement consentie sous la huitième résolution de l'Assemblée générale du 24 mai 2016.

Seizième résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10 000 000 euros ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5 000 000 euros, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 et L. 228-93 :

1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en tout autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables ;

étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2/ fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;

3/ décide qu'en cas d'usage, par le conseil d'administration, de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1/ est fixé à 10 000 000 euros étant précisé :

- qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;

- au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles

prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;

- en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 5 000 000 euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;

4/ décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :

- les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription et pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenu par eux, le conseil ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible et de prévoir une clause d'extension exclusivement destinée à satisfaire des ordres de souscription à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis ;

- si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;

5/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

6/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières émises donneront droit ;

7/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société dans laquelle les droits sont exercés ;

8/ décide que le Conseil d'administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux titres émis, pendant une période maximum de trois mois, et prendra toute mesure utile au titre des ajustements à effectuer conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

9/ prend acte de ce que la présente autorisation se substitue à la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 24 mai 2016.



Dix-septième résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10 000 000 euros ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5 000 000 euros, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public, avec droit de priorité

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92 et L. 228-93 :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre au public, d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables ; étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2/ fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- 3/ décide qu'en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
 - le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à 10 000 000 euros, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'action ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;
 - en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 5 000 000 euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution. Les actionnaires pourront bénéficier sur décision du Conseil d'administration, pendant un délai et selon les modalités fixées par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce et pour tout ou partie d'une émission effectuée, d'une priorité de souscription ;
- 5/ décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- 6/ décide que le Conseil d'administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux titres émis, pendant une période maximum de trois mois, et prendra toute mesure utile au titre des ajustements à effectuer conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- 7/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 8/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera au profit des porteurs des titres émis renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

- 9/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société dans laquelle les droits sont exercés ;
- 10/ prend acte de ce que la présente autorisation se substitue à la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 24 mai 2016.

Dix-huitième résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la Société et/ou d'une de ses filiales pour un montant maximal de 10 000 000 euros, ou à l'attribution de titres de créances, pour un montant maximal de 5 000 000 euros, à un prix fixé selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'un placement privé

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92 et L. 228-93 :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires, de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à un titre de créance, et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription émis de manière autonome, donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société et/ou d'une société dont elle détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, sous les formes et conditions que le conseil d'administration jugera convenables ;
- étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2/ fixe à vingt-six (26) mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

- 3/ décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à 10 000 000 euros, étant précisé :
 - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
 - au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'action ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;
 - l'émission sera limitée à 20 % du capital social ajusté des opérations postérieures à la présente assemblée affectant le capital, par an ;
 - en outre, le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 5 000 000 euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la Société en application de la présente résolution ;
- 5/ décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation ;
- 6/ décide que le Conseil d'administration pourra suspendre l'exercice des droits attachés aux titres émis, pendant une période maximum de trois mois, et prendra toute mesure utile au titre des ajustements à effectuer conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles pour protéger les titulaires de droits attachés aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;
- 7/ donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;

- 8/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société emportera au profit de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;
- 9/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital d'une société dont la Société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital, l'émission devra également être autorisée par l'Assemblée générale extraordinaire de la Société dans laquelle les droits sont exercés ;
- 10/ prend acte de ce que la présente autorisation se substitue à la délégation accordée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 24 mai 2016.

Dix-neuvième résolution

Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise du Groupe qui devrait alors être mis en place pour un montant maximal de 10 000 000 euros, à un prix fixé selon les dispositions du Code du travail

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet (i) d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions et/ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société réservée aux adhérents de Plans d'Épargne d'Entreprise (PEE) du Groupe et (ii) de procéder, le cas échéant, à des attributions d'actions de performance ou des titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3. ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la Société ;
- décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail, ne devra pas excéder 300 000 d'actions. A ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver

- conformément à la loi les droits des porteurs de titres de capital donnant accès au capital de la Société ;
- décide que (i) le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt séances précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du directeur général fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur à cette moyenne de plus de 20 % ou 30 % selon que les titres ainsi souscrits correspondent à des avoirs dont la durée d'indisponibilité est inférieure à dix ans ou supérieure ou égale à dix ans ; étant précisé que le Conseil d'administration ou le Directeur général pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote l'attribution gratuite d'actions et/ou de titres de capital donnant accès au capital et que (ii) le prix d'émission des titres de capital donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;
 - décide de supprimer au profit des adhérents au(x) plan(s) d'épargne du Groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre de la Société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et titres de capital donnant accès au capital pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;
 - délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet notamment de :
 - décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne du Groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) ou d'une SICAV d'Actionnariat Salarié (SICAVAS) ;
 - déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
 - déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
 - fixer les modalités d'adhésion au(x) PEE du Groupe, en établir ou modifier le règlement ;
 - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;
 - procéder, dans les limites fixées par l'article L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de titres de capital donnant accès à des titres de capital à émettre et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital ;
 - arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sursouscription ;
 - imputer les frais des augmentations de capital social, et des émissions d'autres titres donnant accès à des titres de capital à émettre, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de (vingt-six) 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

Vingtième résolution

Fixation des plafonds généraux des délégations de compétence à un montant maximal de 20 000 000 euros pour les augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et de 10 000 000 euros, pour les émissions de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'administration résultant des résolutions précédentes :

- le montant nominal maximum (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre ne pourra être supérieur à 20 000 000 euros, majoré du montant nominal

des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximum (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;

- le montant nominal maximum global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 10 000 000 euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- étant précisé que les augmentations de capital résultant ou susceptibles de résulter de la délégation consentie par la quinzième résolution s'ajoutent au montant nominal des augmentations de capital sus-indiqué.

Vingt et unième résolution

Pouvoirs

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités.

7.3 Modalités de participation

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à cette assemblée, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter, soit en votant par correspondance.

Conformément à l'article R.225-85 du Code de commerce (modifié par le décret n° 2014-1466 du 8 décembre 2014 – art. 4), seront admis à participer à l'assemblée les actionnaires qui justifieront de leur qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit régulièrement pour leur compte au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris (ci-après J-2) soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par leurs intermédiaires habilités.

Pour les actionnaires au nominatif, cette inscription en compte à J-2 dans les comptes de titres nominatifs est suffisante pour leur permettre de participer à l'assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient directement de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée (Société Générale, service des assemblées CS 30812, 32 rue du Champ de tir, 44308 Nantes cedex 3) par la production d'une attestation de participation qu'ils annexent au formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Toutefois, si un actionnaire au porteur souhaite participer physiquement à l'assemblée et n'a pas reçu sa carte d'admission à J-2, il devra demander

à son intermédiaire financier de lui délivrer une attestation de participation qui lui permettra de justifier de sa qualité d'actionnaire à J-2 pour être admis à l'assemblée.

Il est rappelé que, conformément aux textes en vigueur :

- les actionnaires peuvent obtenir le formulaire unique de vote à distance ou par procuration ou de demande de carte d'admission sur simple demande adressée par lettre simple à Société Générale, service des assemblées CS 30812, 32 rue du Champ de tir, 44308 Nantes cedex 3. Cette demande ne pourra être satisfaite que si elle est reçue à cette adresse six jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- les votes à distance ou par procuration ne pourront être pris en compte que si les formulaires dûment remplis et signés parviennent au siège de Vetoquinol ou au service assemblée susvisé trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée ;
- l'actionnaire, lorsqu'il a déjà voté par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- pour les actionnaires au nominatif : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : relations.investis-

seurs@vetoquinol.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et leur identifiant Société Générale pour les actionnaires au nominatif pur (information disponible en haut et à gauche de leur relevé de compte) ou leur identifiant auprès de leur intermédiaire financier pour les actionnaires au nominatif administré, ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire désigné ou révoqué ;

- pour les actionnaires au porteur : en envoyant un e-mail revêtu d'une signature électronique, obtenue par leurs soins auprès d'un tiers certificateur habilité dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, à l'adresse électronique suivante : relations.investisseurs@vetoquinol.com en précisant leurs nom, prénom, adresse et références bancaires complètes ainsi que les nom, prénom et adresse du mandataire ;
- désigné ou révoqué, puis en demandant impérativement à leur intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres d'envoyer une confirmation écrite (par courrier ou par fax) à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 32 rue du Champ de tir, 44308 Nantes cedex 3.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats dûment signées, complétées et réceptionnées au plus tard le 25 mai 2018 pourront être prises en compte. Par ailleurs, seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique relations.investisseurs@vetoquinol.com, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions légales, devront être adressées au siège social de la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard 25 jours avant la date de l'Assemblée générale. Ces demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Tous les documents qui, d'après la loi, doivent être communiqués aux Assemblées générales, seront tenus dans les délais légaux à la disposition des actionnaires au siège social.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demande d'inscription de projets de résolutions présentés par les actionnaires.

Le Conseil d'administration

7.4 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée générale de la société Vetoquinol SA,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention portant sur les conditions d'indemnités de fin de mandat de Monsieur Jean-Yves Ravinet, soumises à des conditions de performance : si le résultat opérationnel courant de l'année fiscale précédente est supérieur ou égal à 8 % des ventes nettes du Groupe.

Le montant des indemnités de fin de mandat de Monsieur Jean-Yves Ravinet ne pourra excéder 3 mois de salaire.

Motivation : cette convention vise à renforcer la rétention des cadres dirigeants de la Société.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Villeurbanne, le 20 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Belet

Mazars

Frédéric Maurel

8

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

8.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	192	8.4 TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	194
8.2 RESPONSABILITÉ DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	192	8.5 TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	197
8.2.1 Responsable du Document de référence	192	8.6 TABLE DE CONCORDANCE DES DONNÉES SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES	198
8.2.2 Attestation du responsable du Document de référence	192		
8.3 RESPONSABILITÉ DU CONTRÔLE DES COMPTES	193		
8.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	193		
8.3.2 Commissaires aux comptes suppléants	193		

8.1 Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent Document de référence, les statuts, les rapports des Commissaires aux comptes, les informations financières des trois derniers exercices du Groupe, et tout autre document prévu par la loi, peuvent être consultés au siège social de la société à Magny-Vernois, 70200 Lure (France) ou sur le site internet www.vetoquinol.com.

8.2 Responsabilité du Document de référence

8.2.1 Responsable du Document de référence

Monsieur Matthieu Frechin, Directeur général de Vetoquinol.

8.2.2 Attestation du responsable du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion compris dans le présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Magny-Vernois, le 23 avril 2018
Matthieu Frechin, Directeur général

8.3 Responsabilité du contrôle des comptes

8.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

PriceWaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine
Société membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.
Société représentée par Monsieur Xavier Belet
Société renouvelée dans ses fonctions par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014 pour une durée de six exercices, expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cabinet Mazars

131 Boulevard Bataille de Stalingrad « Le Prémium » – 69100 Villeurbanne
Cabinet représenté par Monsieur Frédéric Maurel
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie régionale de Lyon.
Cabinet nommé dans ses fonctions par l'Assemblée générale du 30 mai 2017 pour une durée de six exercices à compter de l'exercice 2017, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

8.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

M. Jean-Christophe Georghiou

63, rue de Villiers – 92208 Neuilly-sur-Seine
Né le 4 mai 1965 à Grenoble (38), de nationalité française.
Désigné par l'Assemblée générale ordinaire du 13 mai 2014 pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

M. Emmanuel Charnavel

Domicilié 131 Boulevard Bataille de Stalingrad « Le Prémium » 69100 Villeurbanne
Né le 11 décembre 1973
Commissaire aux comptes inscrit auprès de la Compagnie régionale de Lyon
Désigné en qualité de commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale du 30 mai 2017 pour une durée de six exercices à compter de l'exercice 2017, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

8.4 Table de concordance du Document de référence

Règlement CE n° 809-2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004

Figurent dans le présent tableau de concordance, en regard de chacune des rubriques prévues par l'annexe I du Règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 (le « règlement »), les numéros du ou des paragraphes du présent Document de référence dans lesquels sont mentionnées les informations relatives à chacune des rubriques du règlement.

Rubrique	page
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1 Personnes responsables des informations	192
1.2 Déclaration des personnes responsables	192
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1 Nom et adresse	192
2.2 Changement éventuel	192
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1 Informations financières historiques sélectionnées	54
3.2 Informations financières sélectionnées pour les périodes intermédiaires	55
4. FACTEURS DE RISQUE	
Facteurs de risque propres à l'émetteur ou à son secteur d'activité	24-29
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution de la Société	8-10
5.1.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	168
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur	168
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	168
5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, son pays d'origine, adresse et le numéro de téléphone de son siège	168
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	10, 32, 41, 114, 147, 172
5.2 Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	10,13, 134, 114
5.2.2 Principaux investissements en cours	10, 114
5.2.3 Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir	10, 28
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1 Principales activités	
6.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	14-17
6.1.2 Nouveaux produits	22,32
6.2 Principaux marchés	16-19
6.3 Événements exceptionnels	NA
6.4 Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NS
6.5 Position concurrentielle	19
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Description sommaire du Groupe	172-173
7.2 Liste des filiales importantes	137, 153
8 PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	13, 39, 124, 150
8.2 Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	27-28, 71-75

Rubrique	page
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	36-40, 103, 135
9.2. Résultat d'exploitation	
9.2.1. Facteurs importants, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	39-40
9.2.2. Explication des changements intervenus dans les états financiers	32-48
9.2.3. Stratégie ou autre facteur ayant influé ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	32-52
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	103, 105, 143, 146
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	38-39, 104, 130, 145
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	29, 39-40, 154
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	114
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux investissements	113
11. RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	
Description des politiques de Recherche & Développement	20-23
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	55
12.2. Tendances connues ou susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	24-29
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	
13.1. Principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	19
13.2. Rapport élaboré par les contrôleurs légaux	NA
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Nom et fonction, dans la société émettrice, des personnes membres des organes d'administration ou de direction	84-88
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	88
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	92
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	103-104, 130, 158
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	84-88, 90
16.2. Contrats de service prévoyant l'octroi d'avantages	NA
16.3. Les Comités du Conseil	89-90
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	82
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés	61-63
17.2. Participations et stock-options	49, 64, 117, 144, 165
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	89, 96
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Répartition du capital social	96
18.2. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital	96
18.3. Existence de droits de vote différents	96
18.3. Détention ou contrôle de l'émetteur	96, 137
18.4. Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	171
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	

Rubrique	page
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1. Informations financières historiques	54, 175, 192
20.2. Informations financières pro-forma	NA
20.3. États financiers	100-165
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	NA
20.5. Date des dernières informations financières	55
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	55
20.7. Politique de distribution des dividendes	128, 133
20.8. Procédures judiciaires ou d'arbitrage	135
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	NA
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	
21.1.1. Capital social souscrit	168
21.1.2. Titres non représentatifs du capital	168
21.1.3. Actions détenues par l'émetteur	96, 169-170
21.1.4. Informations sur les valeurs mobilières	127, 156, 168
21.1.5. Informations sur le capital souscrit, mais non libéré	NA
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	168
21.1.7. Historique du capital social	169
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social	168
21.2.2. Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration et de direction	170
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	170
21.2.4. Modification des droits des actionnaires	171
21.2.5. Convocation et admission aux assemblées des actionnaires	171
21.2.6. Dispositions statutaires ou autres qui pourraient avoir pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	171
21.2.7. Franchissements de seuils	171
21.2.8. Dispositions statutaires ou autres régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi	171
22. CONTRATS IMPORTANTS	56
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	56
23.1. Déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement	NA
23.2. Attestation de reproduction fidèle des informations provenant d'une tierce partie	NA
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	192
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	41-137

8.5 Table de concordance du Rapport financier annuel

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du Rapport financier annuel visé aux articles L. 451-1-2 I du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement général de l'AMF.

Le tableau de concordance suivant renvoie aux extraits du Document de référence correspondant aux différentes rubriques du Rapport financier annuel.

Rubrique	page
1. COMPTES ANNUELS DE VETOQUINOL SA	142-165
2. COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE VETOQUINOL	101-141
3. RAPPORT DE GESTION	32-53
3.1. Informations contenues aux articles L.225-100-2 du Code de commerce	
• Analyse et évolution des affaires, des résultats et de la situation d'endettement	32-39
• Indicateurs clés de performances financière et non financière	54
• Utilisation des instruments financiers par l'entreprise	42
• Principaux risques et incertitudes	24-31
• Tableau des délégations en matière d'augmentation de capital	92-99
3.2. Informations contenues aux articles L.225-100-3 du Code de commerce : éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	100
3.3. Informations contenues aux articles L.225-111 du Code de commerce : rachat par la Société de ses propres actions	49
4. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	192
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	162-164
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	138-140
7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	136
8. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	82-100

8.6 Table de concordance responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Le tableau de concordance ci-après reprend les informations requises en application de l'article L.225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce.

Rubrique	page
1. COMPTES ANNUELS DE VETOQUINOL SA	
1.1. Emploi	61-63
1.2. Organisation du travail	64
1.3. Relations sociales	63-66
1.4. Santé et sécurité	67-70
1.5. Formation	66
1.6. Égalité de traitement	67
1.7. Promotion et respect des stipulations fondamentales de l'Organisation internationale du travail	66
2. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	
2.1. Politique générale en matière environnementale	71-74
2.2. Pollution et gestion des déchets	71
2.3. Utilisation durable des ressources	72-74
2.4. Changement climatique	73
2.5. Protection de la biodiversité	74
3. INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
3.1. Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société	74
3.2. Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	74-76
3.2. Sous-traitance et fournisseurs	12, 22, 27, 30
3.4. Loyauté des pratiques	59, 75, 82
3.5. Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	59, 65, 66

GLOSSAIRE

AMM	Signifie Autorisation de mise sur le marché. L'AMM est l'autorisation donnée à un médicament d'être commercialisé. Lorsqu'un laboratoire pharmaceutique désire mettre en vente un médicament, il doit présenter un dossier auprès de l'autorité compétente du pays concerné : agence nationale (telle l'AFSSA en France, la Direction générale du médicament ou DGM en Belgique), européenne (EMA) ou encore la Food and Drug Administration (FDA) aux États-Unis.
BPF	Les Bonnes Pratiques de Fabrication pharmaceutiques sont constituées par l'ensemble des règles à mettre en œuvre pour obtenir la qualité requise.
BPL	Bonnes Pratiques de Laboratoire.
CMR	Substances reconnues cancérigènes et/ou mutogènes et/ou reprotoxiques.
Code MiddleNext	Publié en 2009, le Code MiddleNext propose une gouvernance adaptée à la taille et à la structure du capital des entreprises et, de ce fait, est plus approprié à notre société à caractère familial.
Croissance organique	La croissance organique désigne la croissance du chiffre d'affaires de Vetoquinol liée à une augmentation de ses ventes en volume et/ou en prix de l'exercice N comparée à l'exercice N-1, à taux constant.
Délégué vétérinaire	Représentant du laboratoire auprès de ses clients avec une mission et une compétence scientifique et commerciale.
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.
EMA (European Medicines Agency)	Agence européenne pour l'évaluation des médicaments, basée à Londres.
ERP	A pour vocation d'homogénéiser le système d'information de l'entreprise avec un outil unique, qui est capable de couvrir un large périmètre de gestions (gestion de production, des achats, des stocks, des ventes, comptable, etc.).
EUROSTAT	Eurostat (appellation officielle : Office statistique des Communautés européennes) est une direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire. Elle a pour rôle de produire les statistiques officielles de l'Union européenne, principalement en collectant, harmonisant et agrégeant les données publiées par les instituts nationaux de statistiques des pays membres de l'UE (Union européenne), des pays candidats à l'adhésion et des pays de l'AELE (Association européenne de libre-échange).
FDA	La Food and Drug Administration est l'administration américaine des denrées alimentaires et des médicaments. Cet organisme a, entre autres, le mandat d'autoriser la commercialisation des médicaments sur le territoire des États-Unis d'Amérique.
Groupe	Désigne le groupe constitué par la société Vetoquinol SA et ses filiales.
IFAH/ Health for Animals	Organisation représentant les fabricants de produits vétérinaires, vaccins, et autres produits pharmaceutiques vétérinaires dans les pays développés et en voie de développement à travers les 5 continents.
Médicament vétérinaire	Désigne toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales

Pharmacocinétique	La pharmacocinétique a pour but d'étudier le devenir, dans l'organisme, d'un principe actif contenu dans un médicament. Elle comprend quatre phases, se déroulant simultanément : l'absorption, la distribution, le métabolisme et l'élimination du principe actif. La détermination des paramètres pharmacocinétiques d'un principe actif apporte les informations qui permettent de choisir les voies d'administration et d'adapter les posologies pour son utilisation future.
Pharmacodynamique	La pharmacodynamique a pour objectifs de décrire, de quantifier et d'expliquer l'ensemble des effets induits par un médicament dans un organisme vivant.
Produits Essentiels	Les produits dits Essentiels sont des médicaments vétérinaires et des produits non médicamenteux commercialisés par le Groupe Vetoquinol. Ce sont des produits leaders ou avec le potentiel pour le devenir et qui répondent à des besoins quotidiens des vétérinaires dans le segment des animaux de rente ou dans le segment des animaux de compagnie. Ces produits ont une vocation à être commercialisés mondialement et leur effet de taille améliore leur performance économique.
Produits non médicamenteux	Regroupent les aliments et suppléments nutritionnels, les produits d'hygiène, les désinfectants et insecticides pour les bâtiments d'élevage, les produits de diagnostic, les sutures, le matériel.
Société	Désigne la société Vetoquinol SA.
Taux de change constant	Le terme à « taux de change constant » correspond au fait d'appliquer les taux de change de la période précédente sur l'exercice actuel, toutes choses restant égales par ailleurs.
Trésorerie nette	La trésorerie nette correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie diminuée des concours bancaires courants et des dettes bancaires.
Vetnosis	Société d'études du marché de la santé animale, elle fournit notamment des informations sur la taille des différents marchés, des estimations sur leurs évolutions futures ainsi que des monographies sur les principaux laboratoires internationaux. Vetnosis a été créée en janvier 2008 après le rachat de la direction des affaires de santé animale de Wood MacKenzie (citée dans ce document).

VETOQUINOL DANS LE MONDE

ALLEMAGNE

• Vetoquinol GmbH
Reichenbachstraße 1,
85737 Ismaning
Deutschland

• Frefin GmbH
Reichenbachstraße 1,
85737 Ismaning
Deutschland

AUSTRALIE

Vetoquinol Australia Pty Ltd.
Cornwall Stodart
Level 10, 114 William Street
Melbourne VIC 3000
Australia

AUTRICHE

Vetoquinol Österreich GmbH
Zehetnergasse 24 - A
1140 Wien
Österreich

BELGIQUE

Vetoquinol N.V.
Kontichsesteenweg 42
2630 Aartselaar
Tél. : +32 3 877 44 34
België

BRÉSIL

• Vetoquinol Saude Animal Ltda
Rua Alcantara 195
Villa Maria
São Paulo
CEP - 02110010
Estado de Sao Paulo
Brasil

• Vetoquinol do Brasil
Participacoes Ltda
Rodovia Fernao Dias
s/n km 56, Terra Preta
Cidade de Mairipora
Estado de Sao Paulo
CEP 07600-000
Brasil

CANADA

Vetoquinol N.-A. Inc.
2000 Chemin Georges
Lavaltrie, Québec
J5T 3S5
Canada

ESPAGNE

Vetoquinol Especialidades
Veterinarias S.A.U.
Carretera Fuencarral Km 15 700-
Edificio Europa
Portal 3 - piso 2 - puerta 5
28108 Alcobendas - Madrid
España

ÉTATS-UNIS

Vetoquinol USA Inc.
Corporation trust Center
1209 Orange Street
Wilmington - Delaware 19801
USA

HONG-KONG

Frefin Asia Ltd
7/F Bonham Centre 79-85 Bonham
Strand
Sheung Wan
Hong-Kong
香港/Xianggang

INDE

Vetoquinol India Animal
Health Private Ltd
801 Sigma, 8th floor
Hiranandani Business Park
Technology street
Powai - MUMBAI 400076
India
भारत गणराज्य /BHARAT GANARAJYA

IRLANDE

Vetoquinol Ireland Ltd.
First Floor, Dublin 2.
Segrave House, 19 - 20 Earlsfort
Terrace
Dublin 2
Ireland

ITALIE

Vetoquinol Italia s.r.l.
Via Piana, 265
Capocolle di Bertinoro
Italia

JAPON

Vetoquinol - Zenoaq K.K.
1-1 Tairanoue, Sasagawa, Asaka-
machi
Koriyama City
Fukushima Prefecture
Japan
日本/ Nihon

MAURICE

Frefin Mauricius Ltd
5th Floor
Rubis Center
30 Dr Eugene Laurent Street
Port Louis
Mauricius

MEXIQUE

Vetoquinol de México S.A. de C.V.
Mariano Escobedo n° 748, 5 piso Int.
Col. Nueva Anzures
11590 Mexico D.f
Mexico

PAYS-BAS

Vetoquinol B.V.
Postbus 3191
5203 DD's-Hertogenbosch
Nederland

POLOGNE

Vetoquinol Biowet Sp. z o.o.
Vetoquinol Biowet Sp Z.o.o.
UL. Kosynierow Gdynskich 13-14
66-400 Gorzow Wlkp.
Polska

PORTUGAL

Vetoquinol Unipessoal LDA
Rua Consiglieri Pedroso n° 123
Edificio H
2730-056 Barcarena
Portugal

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Vetoquinol Korea Co. Ltd
195 Baengma-ro, Ilsandong-gu,
Goyang-si, Gyeonggi-do
Janghang-Dong
South Korea
대한민국, 남한, 한국

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Vetoquinol Trading (Shanghai) Co, Ltd
Room C1607, Floor 16, Block C,
No, 85, Lou Shan Guan Road Oriental
International Plaza
Chang Ning
Shanghai
China
中国/Zhōngguó

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Vetoquinol s.r.o.
Zamecnicka 411
28802 Nymburk
ČEská Republika

ROYAUME-UNI

Vetoquinol UK Ltd.
Steadings Barn
Pury Hill Business Park
Nr Alderton
Towcester NN12 7LS
Northamptonshire
Great Britain
United Kingdom

RUSSIE

Bureau de Représentation
de Vetoquinol SA (France) à Moscou
Moscow Representative Office
of Joint Stock Company
Vetoquinol SA (France)
московское представительство
акционерной компании
"ветокинол са" (франция)

Adresse postale :
2 Gorbunova Street, Building 3
Moskovskaya oblast
121596, Moscow
Russia
Россия

Siège social :
70200 Magny-Vernois
France

SUÈDE

Vetoquinol Scandinavia AB
Box 9
265 21 Astorp
Sverige

SUISSE

Vetoquinol AG
Freiburgstrasse 255
3018 Bern
Schweiz



Conception et réalisation : Keima - www.keima.fr - Crédits photos : Fotolia, Shutterstock, Thinkstock/Gettyimages, H. Thouroude - Document imprimé sur un papier issu de forêts gérées durablement
* Accomplir plus ensemble



Vetoquinol SA

Société anonyme au capital de 29 704 755 euros
676 250 111 RCS Vesoul

www.vetoquinol.com

Siège social - Magny-Vernois - BP 189
70204 Lure Cedex - Tél. : +33 (0)3 84 62 55 55
E-mail : relations.investisseurs@vetoquinol.com